

D

DADOT (PIERRE, MARIE), né le 20 mai 1892 à Bully (Loire), mort le 10 avril 1959 à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise).

*Député de Seine-et-Oise
de 1936 à 1942.*

Fraiseur de son métier, Pierre Dadot fut conduit à la politique par le syndicalisme. Secrétaire de la Fédération unitaire des travailleurs de l'Etat, il est bientôt élu conseiller municipal de Rueil-Malmaison. Le parti communiste, dont il est membre, le présente aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, dans la troisième circonscription de Versailles. Devancé au premier tour de scrutin de quelques 250 voix par son concurrent M. Adam, Pierre Dadot réunit 11.107 voix contre 10.735 à M. Adam sur 23.970 votants au second tour, et est élu.

Membre de la Commission de la marine militaire et de la Commission des pensions civiles et militaires, c'est essentiellement aux problèmes de la fonction publique qu'il va s'intéresser. Il déposera des propositions de loi et présentera plusieurs rapports concernant notamment les pensions et retraites des ouvriers de l'Etat.

Dès la discussion du budget de 1936, il réclame un rajustement des pensions et une amélioration de la situation de ces ouvriers. En 1937, intervenant, le 1^{er} juillet, dans la discussion du projet d'amnistie, il demande que les fonctionnaires amnistiés soient automatiquement réintégrés. Cet amendement n'obtient pas de succès. Il le soutient de nouveau, le 13 juin 1939, au cours d'un autre débat sur l'amnistie. Entre-temps, il a repris, au cours des débats budgétaires de 1937 et 1938, ses observations sur le sort des ouvriers et pensionnés de l'Etat, marqué la nécessité de revaloriser les retraites des caporaux et soldats, ainsi que du personnel des collectivités locales, demandé un relèvement des rentes viagères, rapporté (en 1937) une proposition de loi sur le taux forfaitaire de certaines pensions, pris part (en 1938) à la discussion du projet de loi relatif aux responsabilités des ouvriers à l'occasion d'accidents du travail.

La guerre arrive. Pierre Dadot subit le sort de la plupart de ses camarades communistes : exclu d'abord de la Fédération des travailleurs de l'Etat (1^{er} octobre 1939), il est arrêté le 8 octobre, condamné à quatre ans de prison avec sursis, et déchu de son mandat en vertu de la loi du 20 janvier 1940. Après un premier séjour à la Santé, il est mis en liberté provisoire de février à avril 1940. Incarcéré de nouveau le 3 avril 1940, il sera interné successivement au château de Baillet, en Seine-et-Oise, à l'île d'Yeu, à la prison de la Santé et au sanatorium d'Aincourt. Grand mutilé de la guerre 1914-1918, Pierre Dadot obtient enfin sa libération le 26 février 1941. Ses activités clandestines le signalent bientôt à la vigilance de l'occupant. Il doit passer en zone libre. Installé dans la Drôme, il s'occupe du recrutement des F.T.P. et entre au Comité cantonal de Libération, dont il sera membre jusqu'au 10 septembre 1944.

De retour à Rueil, après la Libération, il s'occupe de remettre sur pied la municipalité de la commune et milite de nouveau au sein de la Fédération des Travailleurs de l'Etat, dont il devient le secrétaire général. Ces deux tâches l'absorbent trop pour qu'il puisse songer à se représenter aux élections législatives. Il continue à s'occuper de la Fédération jusqu'à sa retraite en 1948, puis à titre honorifique, pour faire profiter ses jeunes camarades de sa longue expérience syndicale. La mort qui le frappe le 10 avril 1959 met fin à une vie dont on peut dire qu'elle a été entièrement consacrée à la défense des travailleurs. Il était âgé de 67 ans.

DAHER (ANDRÉ), né le 1^{er} février 1891 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1936 à 1942.*

Licencié en droit, armateur, gérant de la maison Daher et Cie, et administrateur de diverses sociétés, André Daher a fait la guerre de 1914-1918 comme

officier d'infanterie et de chars de combat. Il fut blessé à deux reprises, ce qui lui valut deux citations, la croix de guerre et la Légion d'honneur.

Après la guerre, il mène de front une importante activité professionnelle et des activités politiques au sein des groupements républicains. Ami de Joseph Vidal, négociant en vins et adjoint au maire, il participe à quatre de ses campagnes électorales et anime le Comité de sympathie pour le P.S.F., avant de descendre lui-même dans l'arène lors des élections générales des 26 avril et 3 mai 1936. Sa profession de foi, rédigée en termes énergiques, annonce la volonté de lutter contre le chômage et de mettre un terme aux agissements de « financiers et affairistes véreux ». Candidat dans la 7^e circonscription de Marseille, André Daher obtient 6.809 voix au premier tour de scrutin ; il est élu au second, avec 10.039 suffrages sur 17.606 votants, contre 7.141 à M. Arnaud.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe de la Fédération républicaine de France. Membre de la Commission de la marine marchande et de la Commission des mines, il intervient dès le début de la législature pour le rajustement des pensions des inscrits maritimes. Il prend la défense des armateurs français au cours d'un débat sur le marché charbonnier, critique les propositions du Gouvernement sur la taxation des bénéfices des sociétés, dans la discussion du projet de réforme fiscale. Membre du Comité de défense des libertés républicaines, André Daher est un patriote sourcilieux. Après les incidents du 17 juin 1936, à Marseille, il demande au Gouvernement si l'emblème national est le drapeau tricolore ou le drapeau rouge et condamne une agitation préjudiciable, selon lui, aux intérêts du pays. Quand le projet de loi sur la conciliation et l'arbitrage vient devant la Chambre, il dépose un amendement tendant à la réglementation du droit de grève.

Les mêmes préoccupations patriotiques l'amènent à intervenir, en 1937, dans le débat relatif à la situation en Tunisie et à demander que l'on prenne des mesures pour faire cesser l'agitation dans le protectorat. Puis il participe à la discussion du projet de loi sur la situation des personnels de l'Etat et l'application des quarante heures dans la marine marchande. C'est encore à la marine marchande que sont consacrées la plupart de ses interventions de 1938. Il voudrait que l'Etat augmentât son aide à l'armement et propose, à l'occasion du budget du travail, que le déclenchement des grèves dans les entreprises soit subordonné à un vote secret du personnel. Il dépose également, en 1938 et 1939, deux rapports concernant la législation sociale dans le domaine maritime, réclame des sanctions pécuniaires contre les personnes qui violeraient les conventions collectives, demande à interpeller le Gouvernement sur l'afflux des ouvriers étrangers, notamment espagnols, en France, et profite du débat sur l'or-

ganisation de la nation en temps de guerre pour critiquer sévèrement les grèves dans les usines qui travaillent pour la défense nationale.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il ne prend pas part au vote du projet de loi constitutionnelle et regagne Marseille qu'il ne quittera plus, pour y continuer ses activités professionnelles.

DAHLET (CAMILLE, PAUL, ALBERT), né à Saverne (Bas-Rhin) le 21 juillet 1883, mort à Brumath (Bas-Rhin) le 28 décembre 1963.

Député du Bas-Rhin de 1928 à 1942.

Camille Dahlet naquit le 21 juillet 1883 à Saverne (Bas-Rhin) d'une famille protestante, originaire de « l'Alsace courbe » : son père était de Saar-Union et sa mère de Maursmünster (Marmoutier), ces deux localités relevant de l'arrondissement de Saverne. Son enfance se déroula dans un milieu très francophile ; son père était, en effet, le président du Souvenir français à Saverne. Dans une de ses interventions à la Chambre, Camille Dahlet pourra, plus tard, faire à juste titre allusion à son « passé de propagandiste français sous le régime allemand », car il commence, dès ses études de pharmacie, à prendre part à des manifestations anti-allemandes. Il s'insurge alors, dans des journaux d'étudiants, contre le nationalisme allemand.

La fin de la guerre de 1914-1918 arrive pour lui comme une délivrance et il abandonne, dès 1919, la pharmacie pour se lancer dans le journalisme. Il écrit d'abord au *Strassburger Echo*, puis, ayant été l'un des fondateurs du parti radical du Bas-Rhin et vice-président de la section de Strasbourg, il devient rédacteur en chef à *La République*, le journal local de ce parti. Il est élu conseiller municipal de Strasbourg le 10 mai 1925 et conserve ces fonctions jusqu'en 1939. En 1937, il devient conseiller général du canton de Saverne.

Lorsqu'il fut élu député de cet arrondissement en 1928, il s'était déjà présenté deux fois sans succès, le 16 novembre 1919 et le 11 mai 1924. En 1919, huitième de la liste républicaine socialiste, il arrivait en tête de cette liste avec 12.779 voix, sur 133.616 votants, mais bien loin des 65.996 suffrages composant la majorité absolue. En 1924, placé au troisième rang sur la liste du parti radical et d'union républicaine, il réunissait encore le plus grand nombre de suffrages parmi ses co-listiers, avec 17.717 voix sur 149.824 votants. La liste n'eut aucun élu, mais Dahlet pouvait tirer satisfaction d'avoir, cette fois-ci, dépassé de 1.277 voix le quotient de 16.440.

Après 1925, en désaccord avec la politique suivie par le parti radical-socialiste qui préconise l'assimilation complète de l'Alsace à la France et la suppression de sa législation particulière, il se rapproche du parti autonomiste

(Volkspartei), sans y adhérer. Au contraire, il fonde son propre journal, *Die Zukunft* (L'Avenir), plus tard *Die Neue Zukunft* et son propre parti, le Fortschritts-Partei (Parti du Progrès). Ce ne fut qu'au renouvellement législatif de 1928, avec le retour au scrutin uninominal, qu'il fut élu. Arrivé en deuxième position au premier tour, le 22 avril, il l'emporta, le 29 avril, avec 10.957 voix sur 20.525 votants, contre 9.228 au pasteur Altorfer, candidat de Poincaré ; il fait partie, au Palais-Bourbon, des indépendants de gauche. Aux élections des 1^{er} et 8 mai 1932, où il se présente comme radical indépendant, il est élu au second tour par 11.516 voix sur 21.014 votants, contre 8.815 à M. Wolff, et siège parmi les membres de la gauche indépendante. En 1936, il est élu lors du scrutin de ballottage du 3 mai avec 10.973 voix contre 8.585 à M. Heintz, sur 20.306 votants ; il s'inscrit à la Chambre au groupe des indépendants d'action populaire.

Porté, en 1928, par les proclamations au style pittoresque et incendiaire du parti alsacien-lorrain de progrès républicain, où l'Alsace est « notre pays » et les Alsaciens « notre peuple », Camille Dahlet, de façon plus mesurée, se présente, avec quelque avance sur son temps, comme le champion de la création des Etats-Unis d'Europe, dans la constitution desquels, à côté de l'idée de fédération d'états, pointe une lueur de supra-nationalité et d'autodétermination pour les minorités. Il veut aussi renouveler la démocratie française, est pour le vote des femmes, demande la participation des salariés aux bénéfices et, en ce qui concerne les problèmes purement alsaciens, « l'autonomie la plus large possible », la suppression des conseils de triage chargés d'épurer la population de ses éléments allemands et germanophiles, celle du passeport, le bilinguisme total, l'autonomie des chemins de fer et l'accession des Alsaciens aux « premières places dans les administrations ».

Il faut reconnaître que toute l'action de Dahlet, pendant les douze années qu'il passera au Palais-Bourbon, tendra, sans dévier et avec une remarquable constance, à la mise en œuvre de ce programme. Il défendra, en effet, farouchement et en toutes circonstances ses compatriotes, n'intervenant que sur des questions alsaciennes, sans perdre jamais la moindre occasion, à propos de quelque sujet que ce soit, de critiquer la politique du Gouvernement vis-à-vis de sa province natale : il parviendra même, ainsi, à ramener à l'Alsace une interpellation sur le conflit italo-abyssin en 1935 ! Il n'appartiendra guère qu'à la Commission d'Alsace-Lorraine, où il entre dès 1928, à celle des programmes électoraux en 1932 et à celle des affaires étrangères en 1936 et 1938.

Sa première intervention, dès le début de la législature en 1928, sera pour se faire l'ardent défenseur de Ricklin et Rossé, les deux députés autonomistes du Haut-Rhin, condamnés pour subversion

par la Cour d'assises de Colmar. Lorsqu'il participera à la discussion des budgets (1929 à 1936, sauf en 1931 et 1935), il le fera à peu près exclusivement du point de vue de l'Alsace-Lorraine, pour lesquelles il ne cesse de revendiquer systématiquement. Il interviendra dans ce même esprit à propos de l'amnistie (1929, 1931, 1933), de la politique générale (1929, 1930), du sort futur de la Sarre (1931, 1934), des questions de nationalités acquises ou perdues en vertu du traité de Versailles (1933, 1934), de la reconnaissance du bilinguisme, obstinément réclamée par lui sous diverses formes (1934, 1935, 1936), de l'introduction du jury, de diverses mesures en faveur des assurés sociaux (1939), de l'application du concordat dans les faillites et liquidations judiciaires (1939), contre l'aggravation des peines réprimant l'espionnage (1939) et contre le projet complétant et modifiant la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il interviendra encore en faveur de la prise en charge par l'Etat du jardin botanique du Col de Saverne (1936), des facultés de médecine et de pharmacie de Strasbourg, ville pour laquelle il demande la création d'un festival capable de lui donner un rayonnement national et international (1939).

A Vichy, le 10 juillet 1940, Camille Dahlet votera les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

Pendant la période d'occupation, il reprend son officine de pharmacien, tout en marquant son hostilité au régime hitlérien. Après la libération, il retourne à son activité journalistique, mais sans trouver, peut-être, la même adhésion parmi ses compatriotes. Il publie *Die Grünen Hefte* (Les feuilles vertes), collabore à *La Voix de l'Alsace*, fonde même un nouveau journal *La Voix d'Alsace et de Lorraine*, dans lequel il se fait toujours le champion du bilinguisme, de l'union et de l'unité de l'Europe, thèmes chers à sa jeunesse. Sous la IV^e République, il se présentera aux élections de janvier 1956, au cours d'une campagne qui créa quelques remous à Strasbourg. Placé au neuvième rang de la liste du rassemblement alsacien pour l'union européenne, il arrivera, avec 11.983 voix sur 354.075 votants, second de cette liste, mais bien loin derrière les derniers des listes élues, sans retrouver l'écho d'autrefois.

Il meurt sept ans plus tard, à Brumath (Bas-Rhin), le 28 décembre 1963, à l'âge de 80 ans.

DAILLE (ALBERT, GUILLAUME), né le 19 janvier 1879 à Vadelais (Gironde), mort le 23 novembre 1941 à Montpezat-de-Quercy (Tarn-et-Garonne).

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1933 à 1942.*

La carrière politique d'Albert Daille est celle d'un « notable » que ses activités successives et ses compétences

amènent tout naturellement à solliciter un mandat parlementaire. Après avoir fait des études de vétérinaire, il devient professeur à l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse. Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, vice-président de la société d'agriculture du Tarn-et-Garonne, il est élu maire de Montpezat-de-Quercy, puis conseiller général du département. C'est le 29 octobre 1933, à l'occasion d'une élection partielle pour le remplacement de M. Ulrich, qu'il se présente pour la première fois à la députation. Distancé au premier tour de scrutin, il triomphe de justesse au second, obtenant 8.914 voix sur 17.916 votants, contre 8.590 à son adversaire, M. de Maulde.

A la Chambre, où il s'inscrit au groupe radical socialiste, ses interventions porteront essentiellement sur les questions de sa compétence. C'est ainsi que, membre de la Commission de l'hygiène et de l'enseignement, il présente, en 1933 un rapport pour l'assainissement du marché de la viande et du lait et participe activement au débat sur ce problème.

De nouveau candidat aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, sous l'étiquette radicale-socialiste, Albert Daille soutient un programme consacré à la défense des intérêts agricoles. Il souhaite que l'on revalorise les prix payés aux agriculteurs, réclame des garanties contre les calamités et les épidémies, préconise une organisation souple des marchés qui permette à l'Etat d'intervenir, le cas échéant, pour maintenir les prix, notamment dans le domaine viticole.

Réélu au second tour, dans la circonscription de Montauban, par 9.330 voix contre 8.489 à M. Augarde sur 18.875 votants, il appartiendra successivement aux commissions de l'agriculture et de l'hygiène (1936) et de la santé publique (1938). En 1936, il interviendra à plusieurs reprises au cours de la discussion budgétaire sur les assurances contre les calamités et sur les études vétérinaires, et fera adopter un amendement tendant à créer un enseignement post-scolaire de médecine vétérinaire publique. Participant, d'autre part, aux débats qui aboutiront à la création de l'Office du blé, il souhaite que les négociants en grains ne soient pas exclus du nouveau système de distribution. L'année suivante, il soutient un rapport sur la prophylaxie de la fièvre aphteuse, participe aux discussions relatives à la vente des produits agricoles et à la propriété culturale, demande que les agriculteurs français soient protégés contre le dumping et invite le Gouvernement à soutenir l'industrie du chapeau de paille à Montauban. Au printemps 1940, enfin, il prend part à la discussion d'interpellations sur la politique agricole du Gouvernement.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vote en faveur du projet de loi constitutionnelle présenté par le Maréchal Pétain. Retiré à Montpezat-de-Quercy, il y meurt le 23 novembre 1941 à l'âge de 62 ans.

DALADIER (EDOUARD), né le 18 juin 1884 à Carpentras (Vaucluse).

Député du Vaucluse de 1919 à 1942,

*Député du Vaucluse
à la deuxième Assemblée Nationale
Constituante en 1946,*

*Député du Vaucluse
à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1958,*

*Ministre des colonies
du 14 juin 1924 au 17 avril 1925,*

*Ministre de la guerre
du 29 octobre au 28 novembre 1925,*

*Ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts
du 28 novembre 1925 au 9 mars 1926
et du 19 au 23 juillet 1926,*

*Ministre des travaux publics
du 21 février au 2 mars 1930
du 13 décembre 1930 au 27 janvier 1931
et du 3 juin au 17 décembre 1932,*

*Ministre de la guerre
du 18 décembre 1932 au 29 novembre 1934*

*Président du Conseil,
Ministre de la guerre
du 31 janvier au 25 octobre 1933*

*Président du Conseil
Ministre des affaires étrangères
du 30 janvier au 8 février 1934*

*Vice-président du Conseil,
Ministre de la défense nationale
et de la guerre*

*du 4 juin 1936 au 21 juin 1937
Ministre de la défense nationale
et de la guerre*

*du 4 juin 1937 au 21 juin 1937,
Ministre de la défense nationale
et de la guerre*

*du 22 juin 1937 au 17 janvier 1938
Vice-président du Conseil,*

*Ministre de la défense nationale
et de la guerre
du 18 janvier au 9 avril 1938*

*Président du Conseil,
Ministre de la défense nationale
et de la guerre*

*du 10 avril 1938 au 13 septembre 1939,
puis Ministre des affaires étrangères
du 13 septembre 1939 au 20 mars 1940*

*Ministre de la défense nationale
et de la guerre
du 21 mars au 18 mai 1940*

*Ministre des affaires étrangères
du 18 mai au 5 juin 1940.*

Claude Daladier, boulanger à Carpentras, avait deux fils. L'aîné, Gustave, tôt habitué à mettre la main à la pâte, devint son successeur. Le second, Edouard, montrait des dons particuliers pour les études. On décida qu'il serait professeur. Reçu au concours des bourses en 1894, l'enfant fit ses études secondaires au lycée de la ville. Puis, pour préparer l'Ecole normale supérieure, il entra comme interne au lycée Ampère de Lyon. Mais si l'atmosphère intellectuelle de la « khâgne » lui plaisait, il supportait fort mal la vie cloîtrée du pensionnaire. Aussi, après une année d'internat, préféra-t-il s'inscrire en faculté. Reçu premier de sa série à la licence d'histoire

et de géographie, il affronta, en 1909, l'agrégation, où son succès fut plus brillant encore : quatrième après les épreuves écrites, il devança tous ses concurrents lors des exposés oraux. Un membre du jury résumait ainsi l'impression que lui avait faite le lauréat : « Candidat très bien préparé et qui a du talent. Sera sans doute un excellent professeur. »

Le pronostic était juste : pendant les cinq années qui suivent, jusqu'à la guerre, Edouard Daladier sera, à Nîmes d'abord, puis à Grenoble, et enfin au lycée Saint-Charles de Marseille, un « excellent professeur ». Il aurait même pu n'être que cela si, de bonne heure et l'on peut dire dès sa plus petite enfance, la politique n'était intervenue dans sa vie. Républicains de père en fils, les Daladier ont pris vigoureusement parti pour Dreyfus au moment où l'« affaire » divisait la petite ville en deux clans ennemis, et Claude Daladier partage son temps entre sa boulangerie et le Conseil municipal. A Lyon, le jeune « khâgneux » a pour professeur un homme de haute culture qui est aussi un « politique » passionné : Edouard Herriot, l'autre « Edouard » qu'il retrouvera en mainte circonstance de sa carrière. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le professeur d'histoire — dont un inspecteur général, M. Gallouédec, note avec un soupçon d'inquiétude le « ton combatif », l'allure de « chef de groupe » — s'occupe dès l'hiver 1911, de constituer à Carpentras une liste pour les élections municipales et fondée, pour faire connaître ses idées, un mince hebdomadaire, *Le Coq*, « journal des hommes nouveaux ».

Malgré la coalition des extrêmes — réactionnaires et socialistes, — la liste « radicale » obtient vingt élus au second tour et Edouard Daladier devient maire de Carpentras. *Germinial*, « journal républicain d'extrême gauche » succède au *Coq*. Les articles que son directeur y publie régulièrement témoignent d'un double souci : « maintenir à tout prix l'indépendance du pays », « lutter avec énergie contre les abus ». Intransigeant sur le chapitre du patriotisme, Edouard Daladier ne croit pas aux doctrines extrêmes en matière sociale. Le collectivisme lui semble généreux, mais chimérique ; il préfère, pour sa part, un plan de réformes pratiques, que l'on appliquera avec méthode et ténacité, « sans jamais reculer ».

Les événements ne lui laisseront pas le loisir de développer ce plan : la guerre approche. La défense nationale passe donc avant tout. En 1913, Edouard Daladier fait campagne pour la loi de trois ans et lorsqu'au printemps de 1914, il se porte candidat pour la première fois aux élections législatives, à Marseille, c'est encore ce thème qu'il développe dans ses conférences. Distancé au premier tour, il se désiste, comme l'exige la discipline républicaine, en faveur du candidat de gauche le mieux placé : le député sortant Guichard.

Mobilisé dès le 1^{er} août 1914, il est d'abord versé dans un régiment de marche de la Légion étrangère. En 1918,

après avoir traversé quelques-unes des batailles les plus meurtrières de la guerre, il se retrouve lieutenant, décoré de la croix de guerre avec quatre citations, mais hanté, aussi, par le souvenir des conditions dans lesquelles ont été gaspillées tant de vies humaines ; la doctrine militaire qu'il élaborera quelques années plus tard — et peut-être toute sa vie politique — seront la conséquence de cette douloureuse expérience.

Quelques mois après sa démobilisation, en mars 1919, Edouard Daladier épouse la fille d'un médecin parisien, Madeleine Laffont, dont il aura deux fils, et vient s'installer à Paris, où il a été nommé professeur au lycée Condorcet. Il n'exercera ses fonctions qu'un mois : les radicaux du Vaucluse le présentent de se présenter aux élections législatives du 16 novembre. Candidat à Avignon, il est élu à la plus forte moyenne, par 19.641 voix, sur 47.428 votants, second de la liste du parti républicain.

A la Chambre, le nouveau député se tient d'abord sur une prudente réserve : il observe, il écoute, il réfléchit. La guerre a profondément transformé la physiologie de l'Europe. Quelle doit être, face à cette situation nouvelle, la politique extérieure de la France ? Telle est la première question que se pose Edouard Daladier. Membre de la Commission des affaires étrangères, lorsqu'il affronte la tribune, c'est pour critiquer l'expédition française en Syrie et inviter le Gouvernement à « tenir compte des événements » qui se sont produits en Russie, autrement dit à prendre contact avec le Gouvernement des Soviets, au lieu de rester dans une réserve méprisante. Lui-même, pour se faire une idée précise de la réalité soviétique, accompagne Edouard Herriot qui se rend en Russie au cours de l'été 1922. Mais une politique extérieure ferme et réaliste suppose une défense bien assise. L'ancien combattant du Mort Homme a, sur ce point des idées arrêtées qu'il expose pour la première fois au cours du projet de loi sur le recrutement de l'armée en 1923. A ses yeux, le problème est moins d'avoir une armée nombreuse que d'avoir une armée forte, solidement équipée. S'il oppose au projet du Gouvernement une solution transactionnelle qui permettrait de ramener le service militaire à un an, c'est parce que sa principale préoccupation est de doter la France d'un appareil militaire moderne. L'industrie a gagné la guerre : à elle maintenant de garantir la paix en fournissant au pays les moyens de défense dont il a besoin. Lorsqu'arrivent les élections de 1924, le Cartel des gauches, dirigé par Painlevé et Herriot, charge Edouard Daladier de rédiger, dans le volume programme sur la « politique républicaine », le chapitre consacré à la défense. Le député du Vaucluse y souligne la nécessité de liaisons régulières entre l'Etat-major, la science et l'industrie, pour préparer une mobilisation industrielle méthodique et demande qu'un gros effort soit fait dans le domaine du matériel.

Le corps électoral donne raison aux « professeurs » qui dirigent le Cartel. Après la démission de Millerand et son remplacement à la présidence de la République par Doumergue, Herriot est chargé de former le nouveau ministère. Edouard Daladier, qui a été réélu député le 11 mai, tête de liste du Cartel des gauches avec 28.949 voix sur 53.584 votants, devient, le 14 juin 1924, Ministre des colonies. Il va faire à ce poste l'apprentissage du pouvoir. Le domaine sur lequel s'étend sa compétence est très vaste, les problèmes qu'il doit traiter nombreux et divers. Soucieux avant tout de développer l'économie des pays d'outre-mer, et singulièrement de l'Afrique, Edouard Daladier lance un programme de grands travaux, accorde une attention particulière à l'hygiène et à l'assistance médicale, met sur pied le projet de liaison ferroviaire Congo-Océan, et surtout décide de créer la Banque d'Etat de Madagascar. Ce dernier projet, qui se heurte, bien entendu, à l'hostilité des banques privées, lui permet de mesurer la force du fameux « mur d'argent » contre lequel le ministère tout entier, paralysé par les difficultés financières, vient buter le 10 avril 1925. Edouard Herriot, renversé au Sénat, cède la place à Paul Painlevé. Le nouveau Gouvernement dure six mois. Renversé le 27 octobre, Painlevé se succède à lui-même, le 29, pour une durée plus brève encore. Edouard Daladier, qui s'est vu confier le portefeuille de la guerre, ne restera qu'un mois à ce poste, le temps de prendre contact avec ses services. Le 28 novembre 1925, Briand remplace Painlevé. Cette fois, le député du Vaucluse est chargé de l'Instruction publique et des Beaux-arts. Il occupera cette fonction jusqu'au remaniement ministériel qui suit le départ de Loucheur. Le successeur de Loucheur, Paul Doumer, ayant préparé et fait adopter par le Gouvernement des projets financiers qu'il estime à la fois maladroits et inefficaces, il démissionne. Quelques mois plus tard, il se retrouve rue de Grenelle pour cinq jours : à peine né, le Cabinet Herriot est renversé, le 24 juillet 1926. Cette chute sonne le glas du Cartel.

Pendant les quatre années qui suivent, Edouard Daladier, redevenu simple député, se consacre à son mandat et à son parti. Il intervient à la Chambre. Mais ses discours, prononcés d'une voix bien timbrée, à l'éloquence puissante et rigoureuse, provoquent toujours une profonde impression. C'est ainsi qu'en 1927, à l'occasion des débats sur l'organisation de l'armée, il développe à nouveau ses idées sur la défense nationale.

À l'automne 1927, le parti radical tient son congrès à Paris. L'atmosphère est mauvaise. Après l'échec du Cartel, les députés radicaux se sont divisés en trois fractions : les uns votent pour le Gouvernement, les autres votent contre, un troisième groupe s'abstient. Devant ces querelles intérieures qui menacent de désagréger le parti, les amis d'Edouard Daladier, estimant qu'il est seul capable de redresser la barre, le poussent à la présidence. Elu sans con-

current le député du Vaucluse se met aussitôt à la tâche, avec la force de travail, l'esprit d'organisation et l'entêtement qui le caractérisent. Il réussira si bien que l'année suivante, au congrès de Reims, les militants réélisent par acclamations l'homme qui a su leur rendre à la fois une doctrine et l'unité.

Entre temps ont eu lieu les élections de 1928, qui marquent le retour au scrutin d'arrondissement. Négligeant Avignon où son succès serait facile, Edouard Daladier choisit une circonscription dont personne ne veut : Orange. Contre un candidat communiste solidement appuyé et un candidat modéré, l'un et l'autre venus de Paris, il mène une campagne très dure. Une impressionnante réunion contradictoire a lieu au théâtre antique, où se pressent plusieurs milliers d'électeurs. Arrivé de justesse en tête au premier tour, le 22 avril, il est élu au second, le 29 avril, par 7.772 voix contre 3.923 à M. Fontenay et 2.895 à M. Mittler, sur 14.822 votants.

Une nouvelle crise ministérielle éclate pendant le congrès de Reims. Appelé par Doumergue comme chef du parti le plus important de l'opposition, Edouard Daladier tente pour la première fois de former un ministère. Mais après de longs pourparlers, les socialistes lui refusent leur concours et il est obligé de renoncer. Trois mois plus tard, il devient Ministre des travaux publics dans un ministère Chautemps qui ne durera qu'une journée : il est renversé le jour même de sa présentation devant les Chambres. À l'automne 1930, le parti radical décide de réformer ses statuts pour permettre à son président de rester à sa tête. Après des radicaux comme du Parlement, l'autorité d'Edouard Daladier ne cesse de grandir. L'homme est intégrre, travailleur et se fait une haute idée des devoirs d'un homme politique. Dans la période d'instabilité que traverse le pays, il apparaît comme un des seuls hommes d'Etat susceptibles de redresser une situation déjà fort compromise. Mais il lui faudra attendre trois ans l'occasion de donner sa mesure et, entre temps, les choses auront gravement empiré.

Après un intermède ministériel de cinq semaines aux travaux publics, sous la présidence de Steeg (13 décembre 1930 - 22 janvier 1931), c'est au sein du Parlement qu'il s'efforce d'agir et d'imposer ses idées. Il intervient à plusieurs reprises en 1930 et en 1931 sur les questions agricoles, pour la protection de l'épargne, et pour l'arbitrage. Les débats budgétaires lui permettent de faire de nouvelles propositions sur l'organisation de la défense. Préoccupé, d'autre part, par la crise économique, il expose dans un long discours sa conception d'un projet d'outillage national et dresse un vaste programme d'équipement.

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932, Edouard Daladier est réélu sans difficultés au premier tour de scrutin, par 9.148 voix contre 2.038 à M. Guilloré, sur 13.767 votants. Un ministère Herriot (3 juin-14 décembre) inaugure la nouvelle législature. Le député du Vaucluse y retrouve le portefeuille des travaux

publies. Son premier souci est de réduire le déficit des chemins de fer qui a doublé en un an. Après une étude du dossier, il conclut à la nécessité d'une fusion des réseaux. Reprenant ensuite l'étude de son projet de 1931, il dresse un programme de travaux échelonnés sur cinq ans, concernant aussi bien l'équipement ferroviaire que les routes et les liaisons fluviales, et dont l'utilité militaire n'est pas moins importante à ses yeux que l'intérêt économique. La Compagnie nationale du Rhône est paralysée depuis plusieurs années parce qu'elle n'a pas de président. Par décret rendu en Conseil des Ministres, il nomme le Sénateur Perrier, qui se révèle un animateur exceptionnel.

Au milieu de ce travail, de graves préoccupations familiales l'assaillent : Mme Daladier, malade depuis longtemps, meurt à l'automne 1932. Peu après, Edouard Daladier devient Ministre de la guerre dans un Cabinet Paul Bonecour, qui durera du 18 décembre 1932 au 28 janvier 1933. C'est, comme toujours, sur un projet financier, comportant cette fois cinq milliards et demi de recettes nouvelles, que le Gouvernement est renversé. Albert Lebrun fait alors appel à Edouard Daladier. Comme en 1928, le député du Vaucluse souhaite obtenir le concours des socialistes. Mais la situation financière est grave : le déficit atteint 10 milliards. Obligé de faire appel à l'épargne, et désireux, au moins dans un premier temps, de ne pas l'effrayer par la menace des mesures hardies que préconisent Léon Blum et ses amis, Edouard Daladier se limite à un programme d'urgence et constitue un Cabinet radical, sans la participation du groupe socialiste, mais avec son soutien. Sa déclaration ministérielle, que la Chambre approuvera par 370 voix contre 200 est exempte d'illusions. Il évoque « l'inquiétude des esprits », met en garde le pays contre les « solutions d'aventure » et assure un premier train de mesures financières. Quoiqu'il ne comble qu'une partie du déficit (cinq milliards environ), ce projet, critiqué de toutes parts, provoque une vive agitation dans le pays. La droite d'un côté, la majorité des socialistes de l'autre, répugnent à le voter. Il est néanmoins adopté après de longues discussions dans les deux Assemblées. Avec six mois de retard, le Parlement aborde ensuite la discussion budgétaire, qui ne s'achèvera que le 8 juillet. Les adversaires du régime, parmi lesquels des journaux comme *L'Action Française* et *L'ami du Peuple* se distinguent par leur véhémence, en tirant argument pour développer leur propagande anti-parlementaire.

Tandis que le nouveau Président du Conseil se débat ainsi avec des difficultés intérieures considérables, la situation, au dehors, s'assombrit. Le jour même de son arrivée au pouvoir, l'Allemagne s'est donné un nouveau chancelier, Adolf Hitler, qui ne tarde pas à monopoliser tous les pouvoirs. Edouard Daladier répugne à négocier avec ce dictateur au nationalisme agressif. Mais pour contenir ses ambitions, il ne peut s'appuyer ni

sur une Société des Nations moribonde, ni sur une Conférence du désarmement qui a fait, depuis un an, la preuve de son impuissance. Il se rallie donc, malgré la vive résistance des milieux de gauche anti-fascistes, en France, et les critiques de nos alliés d'Europe Orientale, à la proposition d'un « pacte à quatre » (France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie) que Mussolini a reprise au début de 1933 et que Hitler se déclare prêt à accepter. Le pacte est signé à Rome le 7 juin 1933. Il ne sera jamais ratifié. Dès la fin de la même année, Hitler fait son premier coup d'éclat : sous prétexte qu'on ne reconnaît pas à son pays l'« égalité des droits », il retire la délégation allemande de la Société des Nations et de la Conférence du désarmement. Le 12 novembre, de nouvelles élections en Allemagne lui assurent une majorité écrasante.

La situation est désormais claire : tous les esprits lucides — et le Président du Conseil français est de ceux-là — comprennent que le nouveau gouvernement allemand ne reculera devant rien pour satisfaire ses revendications. Contre ce danger nouveau, une solide organisation défensive est plus nécessaire que jamais. Edouard Daladier, qui a conservé le portefeuille de la guerre, prépare un projet qui reprend ses idées de 1927 : derrière un « bouclier » de fortifications frontalières, il veut mettre en place un petit nombre de divisions motorisées « extrêmement puissantes et mobiles », susceptibles de combler les brèches creusées par l'ennemi. Pendant l'été 1933, il a parcouru les frontières, observé les lacunes de notre système défensif, activé les programmes de fortification et d'armement. Mais une nation peut-elle être forte militairement si son équilibre intérieur reste précaire, ses finances menacées ? Le déficit budgétaire atteint encore 6 milliards. Pour compléter l'effort de redressement qui a marqué son arrivée au pouvoir, Edouard Daladier prépare un second train de mesures financières qu'il soumet au Parlement dès la rentrée d'automne. Critiqué par les associations d'anciens combattants et par les fonctionnaires qui voient leurs pensions et leurs traitements menacés, ce projet est rejeté par les socialistes. Après un dialogue pathétique entre Edouard Daladier et Léon Blum, le 23 octobre, le Cabinet est renversé par 329 voix contre 241.

Deux courts ministères lui succèdent : le Cabinet Sarraut (27 octobre-23 novembre) et un Cabinet Chautemps (26 novembre 1933-27 janvier 1934). Edouard Daladier y conserve ses fonctions de Ministre de la guerre. Tandis que Sarraut tombe à son tour sur la question financière, c'est une affaire apparemment beaucoup plus mince qui va causer la chute de Chautemps et mener la France au bord de la guerre civile : exploitée par la presse de droite et par les lignes « patriotiques », favorables à un régime fort, l'escroquerie de Stavisky prend bientôt l'allure d'un scandale national. Plusieurs ministres sont accusés d'avoir facilité les opérations de l'escroc, et le

Président du Conseil, lui-même, est mis en cause par *L'Action Française* et par des députés de l'opposition comme Philippe Henriot. Pour un grand nombre de Français de bonne foi, et surtout pour les anciens combattants, le parti radical devient le responsable de toutes les difficultés du pays. Obligé de se retirer devant une vague de protestation qui rassemble, sous la houlette des défenseurs de l'« ordre », les mécontents les plus divers, Camille Chautemps cède à Edouard Daladier une difficile succession.

Le député du Vaucluse forme son Cabinet le 30 janvier. Un de ses premiers gestes est de déplacer le Préfet de police, Jean Chiappe, soupçonné de faiblesse à l'égard des ligues. Cette mesure provoque une vive émotion dans Paris. Deux ministres, Piétri et Fabry, démissionnent. Le 6 février, lorsque Edouard Daladier se présente devant la Chambre avec un Cabinet hâtivement remanié, c'est l'émeute. On se bat place de la Concorde et les manifestants menacent de prendre le Palais Bourbon d'assaut. La bataille, marquée par plusieurs épisodes sanglants, dure toute la nuit et fait 16 morts et des centaines de blessés. Edouard Daladier a un tempérament de lutteur : l'orage qu'il avait prévu ne l'effraie pas. Mais pour rétablir l'ordre, il lui faudrait, avec l'accord du Parlement, déclarer l'état de siège. Les présidents des Chambres, les principaux chefs de partis consultés, se déclarent opposés à une telle décision. Plusieurs ministres menacent de se retirer. Le Président de la République, lui-même, expose au Président du Conseil qu'il est de l'intérêt de sa « carrière future » de passer la main. Le 7 février, à 14 heures, Edouard Daladier se résout à démissionner.

Pour rétablir le calme, on fait appel à l'ancien Président de la République, Gaston Doumergue. Revenu de sa retraite de Tournefeuille, Doumergue constitue, le 9 février, un ministère d'union, où Henriot, ministre d'Etat, représente le parti radical, et qui restera au pouvoir neuf mois. Lui succéderont un Cabinet Flandin (8 novembre 1934-31 mai 1935) et, après un éphémère Gouvernement Buisson, un Cabinet Laval (7 juin 1935-22 janvier 1936) et un Cabinet Sarraut (24 janvier-4 juin 1936). Cette période marque un tournant de l'histoire de la Troisième République.

A l'extérieur, Hitler ne cesse de marquer des points. La Conférence du désarmement s'achève, en juin 1934, sur un échec. Le 25 juillet, le Chancelier autrichien Dollfuss est assassiné par les nazis. Le 13 janvier 1935, le plébiscite sarrois donne une écrasante majorité à l'Allemagne. Le 15 mars, un grand débat sur l'organisation militaire a lieu à la Chambre. L'Etat-major demande le rétablissement du service de deux ans. Fidèle à sa conception traditionnelle d'une organisation défensive fondée essentiellement sur la « mobilisation industrielle », Edouard Daladier combat le projet, avec Léon Blum. Le Gouvernement l'emporte par 340 voix contre 210. Le lendemain, 16 mars, Hitler qui, en fait, a déjà commencé à réarmer, dénonce officiel-

lement les clauses militaires du traité de Versailles. La diplomatie française, menée successivement par Barthou, puis par Laval, cherche à l'Est des alliances qui permettraient de faire contrepoids à la pression germanique. Le principal résultat de ces efforts est la signature du pacte franco-soviétique que la Chambre ratifie le 27 février 1936. Mais n'étant assorti d'aucune convention militaire, ce pacte reste théorique, et Hitler en profite pour dénoncer le traité de Locarno et réoccuper la rive gauche du Rhin. Il serait encore temps de réagir. Malheureusement, le Gouvernement français ne peut compter ni sur la Société des Nations, dont l'impuissance est maintenant évidente, ni sur la Grande-Bretagne qui se refuse à prendre conscience du péril, ni sur l'Italie, que la guerre d'Ethiopie et l'affaire des « sanctions » vient de rejeter dans le camp allemand. Il cède d'autant plus volontiers que l'approche des élections rend sa position plus précaire.

A l'intérieur, la menace des Ligues a provoqué un regroupement des forces de gauche. Dès mars 1934, sur l'initiative de quelques intellectuels, s'est fondé un « Comité d'action antifasciste et de vigilance », première amorce du Front populaire. Edouard Daladier, à la tête de l'opposition radicale, va jouer dans la formation de ce Front un rôle décisif. L'obstacle communiste une fois levé par la signature du pacte franco-soviétique, un « comité de Rassemblement populaire » est créé le 8 janvier 1935. Le 14 juillet, 300.000 personnes défilent de la place de la Bastille au Cours de Vincennes. Le député du Vaucluse y participe au coude à coude avec Léon Blum, Maurice Thorez et le professeur Langevin. Dans son esprit ce rassemblement a pour but essentiel et unique de barrer la route au « fascisme étranger ». Il s'en explique en ces termes devant le congrès de Wagram, en 1935 : « L'adhésion au Front populaire n'implique d'aucune manière la moindre atteinte à l'autonomie nécessaire des partis politiques, bien au contraire ; mais elle les place tous sur le terrain commun de l'action et du combat pour la défense de la liberté, du travail et de la paix. »

Un programme commun, très général, élaboré en vue des élections, est publié le 10 janvier 1936. Le 14 janvier, le parti radical, en élisant Edouard Daladier à la tête de son Comité exécutif, marque son accord complet avec la politique d'union qu'il préconise. Les élections des 26 avril et 3 mai marquent le triomphe de cette politique. Le déplacement des voix est mince ; mais la discipline du Front populaire a joué assez rigoureusement, au second tour, pour que les partis de gauche obtiennent une majorité de 386 sièges.

Réélu à Orange, au premier tour de scrutin, par 7.922 voix contre 4.824 à M. Chartier, sur 15.471 votants, Edouard Daladier entre dans le Gouvernement de Léon Blum, formé le 5 juin, comme Ministre de la guerre. Ce Gouvernement se heurte immédiatement à une grave agitation sociale que les « accords Mati-

gnon», passés avec le patronat dès le 8 juin, parviendront difficilement à faire cesser. Peu après la grandiose manifestation du 14 juillet 1936, qui marque l'apogée du Front populaire, la guerre d'Espagne éclate. Faut-il intervenir pour soutenir les Républicains, comme le réclament de nombreuses organisations de gauche ? Ce serait dans la logique du Front ; mais ce serait aussi courir le risque d'une guerre générale dont personne ne veut et à laquelle la France est d'autant moins préparée que son économie, freinée par la loi de 40 heures, reste stagnante, que les capitaux boudent, que la situation financière va se dégradant. Le 28 septembre, le Gouvernement est obligé de dévaluer. Le fossé entre les partisans de l'« ordre » et les « anti-fascistes » se creuse. Au sein même du Front populaire, les premières fissures commencent à apparaître. L'espoir immense éveillé par sa victoire dans les masses comporte en effet un danger qu'Edouard Daladier, conscient de ses devoirs de sa charge, a tout de suite aperçu : dans une Europe tranquille, où chaque Gouvernement ne se soucierait que d'améliorer le sort de ses citoyens, la lutte pour le progrès social pourrait passer avant toutes les autres préoccupations. Mais dans une Europe où la fièvre monte, où les nuages s'amoncellent, l'action revendicative, pour justifiée qu'elle soit, risque d'entraîner de nouveaux désordres et d'affaiblir le potentiel défensif de la Nation. Le Ministre de la guerre ne se contente pas de réorganiser, en les coordonnant sous sa direction, les trois départements militaires, de faire adopter un programme d'armements de plus de 18 milliards, de mettre à l'étude un projet de loi sur l'organisation de la Nation en temps de guerre, de passer commande d'avions aux États Unis, de poursuivre le programme de fortifications, de veiller au moral des troupes. Il prend nettement position, dans plusieurs discours publics au sujet de l'agitation sociale : « Le champ de revendications ne saurait être illimité. Il faut bien tenir compte des possibilités de l'économie qui, à l'heure présente, exige surtout l'accroissement de la production... Pour que la France soit libre et heureuse, il faut qu'elle soit forte. » Le 13 février 1937, dans son discours sur la « pause » financière et économique, le Président du Conseil lui-même se rallie à ces vues. Il annonce de nouveaux impôts, le lancement d'un emprunt et demande la possibilité d'agir par décrets-lois pour redresser la situation. Mais la méfiance des banques et de ceux que l'on appelle alors « les deux cents familles » est la plus forte. Vainqueur à la Chambre, Léon Blum est battu au Sénat. Il démissionne le 21 juin, sans même poser la question de confiance.

Trois Ministères se succèdent du 21 juin 1937 au 10 août 1938 : les deux premiers sont présidés par Camille Chautemps, le second par Léon Blum. Au cours de ces huit mois, Edouard Daladier qui a conservé le portefeuille de la guerre voit avec tristesse la situation

empirer au dedans comme au dehors. Les difficultés financières ne sont pas résolues, la guerre d'Espagne a relancé l'hostilité des syndicats au Gouvernement, qui s'efforce en vain d'obtenir l'allongement de la durée de travail dans certains secteurs, les querelles s'aggravent entre socialistes et radicaux. L'Italie quitte la Société des Nations le 11 décembre 1937. Le 11 mars 1938 c'est l'Anschluss. La France se trouve ce jour-là sans Gouvernement : Chautemps a démissionné la veille et l'Europe assiste sans réagir à ce nouveau coup de force. Lorsque Léon Blum tombe pour la seconde fois devant l'hostilité du Sénat, le 10 août 1938, c'est à Edouard Daladier que le Président de la République fait appel.

Le député du Vaucluse forme aussitôt un Cabinet à prédominance radicale, avec quelques socialistes indépendants et des modérés. Georges Bonnet est aux Affaires étrangères, Paul Marchandeau aux Finances. Le Président du Conseil a gardé pour lui la défense nationale et la guerre. Dès les premiers mots de sa déclaration ministérielle apparaît l'inquiétude qui le hante : « Un grand pays libre ne peut être sauvé que par lui-même. Le Gouvernement de défense nationale qui se présente devant vous est décidé à être l'expression de cette volonté de salut. » Affirmant ensuite que le « salut du pays se présente comme un bloc », Edouard Daladier définit les exigences essentielles de la défense : une monnaie saine, une économie vigoureuse, l'application sans défaillance du programme d'armements mis en train depuis 1936, la « défense républicaine » et « l'application de tous les pactes et traités » que la France a conclus. Remarquable par sa brièveté et sa sobriété, ce discours s'achève sur l'affirmation de la volonté pacifique de la France. Mais l'orateur, ni ceux qui l'écoutent, ne peuvent nourrir beaucoup d'illusions : dans sa lutte désespérée pour sauver la paix, le Gouvernement français risque, comme tous ses prédécesseurs, de ne trouver que des appuis précaires. Il lui faut donc à la fois préparer le pays au conflit qui s'approche et mettre tout en œuvre pour éviter que la France ne l'aborde seule. Telles sont les deux constantes de la politique que mènera Edouard Daladier jusqu'au septembre 1939.

Pour prêter d'abord au plus pressé, il demande les pleins pouvoirs en matière financière. Le Parlement les lui ayant accordés à l'unanimité des votants, il majore quelques impôts et procède à une légère dépréciation de la monnaie. Pendant ce temps, le 21 avril 1938, le leader nazi des Sudètes, Henlein, publie son programme autonomiste que le président Bénéš ne peut que repousser. Après l'Autriche, la Tchécoslovaquie : comment prévenir cette nouvelle crise ? La France est liée à la République tchécoslovaque par le traité signé en 1925 à Locarno. La Grande-Bretagne, elle, n'a pris aucun engagement. Le 8 avril, le Président du Conseil et son Ministre des Affaires étrangères se rendent à Londres pour sonder les intentions du Gouvernement britannique. Ils n'obtiennent qu'une

promesse de « bons offices » qui se traduira, au cours de l'été, par l'envoi de la mission Runciman. L'accueil triomphal fait aux souverains britanniques en juillet ne change rien à la situation : si la France décidait, en cas de conflit, de se porter au secours de la Tchécoslovaquie, elle ne pourrait compter sur l'assistance anglaise. A l'Est, la situation n'est guère meilleure. L'Union soviétique a signé, elle aussi, un pacte avec la Tchécoslovaquie en 1925 ; mais les deux pays n'ont pas de frontière commune. Ce pacte ne peut donc jouer que si la Pologne et la Roumanie acceptent le passage des troupes russes sur leurs territoires. Mais elles s'y refusent obstinément.

En France même, la politique de réarmement se heurte — outre de nombreuses difficultés techniques — au problème que le Ministre de la guerre avait rencontré dès 1936 : la semaine de quarante heures, les congés payés sont des conquêtes assez chèrement acquises pour que les syndicats n'acceptent pas de les remettre en question ; mais si la France veut rattraper le retard qu'elle est en train de prendre sur l'Allemagne, où les usines militaires travaillent sans relâche, il est indispensable d'accélérer la mobilisation industrielle. La force des démocraties, qui réside dans la liberté, fait aussi leur faiblesse. Comment convaincre l'opinion du péril sans recourir à des méthodes arbitraires ? Après avoir fait voter par le Parlement, en juillet 1938, la loi sur l'organisation de la nation en temps de guerre, le Président du Conseil décide de s'adresser directement au pays. Dans un discours radiodiffusé, le 21 août, il lance un cri d'alarme et demande aux Français de méditer les exemples étrangers. « Tant que la situation internationale demeurera aussi délicate, il faut qu'on puisse travailler plus de quarante heures, et jusqu'à quarante-huit heures, dans les entreprises de la défense nationale. » Si l'on veut sauver, non seulement la paix, mais la monnaie et les conquêtes sociales de 1936, l'heure est venue de « remettre la France au travail ». Le moins qu'on puisse dire est que cet appel reçoit un accueil mitigé. Le Gouvernement même est divisé, et deux ministres, P.-O. Frossard et Paul Ramadier, démissionnent.

Peu après, la crise tchèque éclate. On sait dans quelles conditions. Le plan de compromis laborieusement établi par Neville Chamberlain et Edouard Daladier et accepté, en désespoir de cause, par Bénès, est rejeté par Hitler et Mussolini. La guerre paraît inévitable. Le 24 septembre, le Gouvernement français décide de rappeler 400.000 réservistes. Le 26, Chamberlain écrit à Hitler que « si la France était entraînée à des hostilités contre l'Allemagne, le Royaume-Uni se sentirait obligé de lui venir en aide ». Le 27, Roosevelt adjure le Gouvernement allemand de ne pas rompre les négociations et suggère la réunion d'une conférence. Est-ce l'effet de cet appel ? Hitler qui, dans la soirée du 26, avait prononcé un discours très violent, accepte qu'une conférence se réunisse à

Munich, le 29, à condition que la Russie et la Tchécoslovaquie en soient exclues. Après des négociations difficiles où la rupture a été évitée de justesse, l'esprit de modération de Neville Chamberlain l'emporte. L'accord est signé dans la nuit.

Officiellement, c'est la fin du cauchemar. Mais Edouard Daladier n'ignore pas qu'il s'agit, en fait, d'une trêve, et il est le premier surpris de l'accueil triomphal que lui fait la population parisienne à son retour. A la Chambre, quelques députés seulement, hormis les communistes, critiquent l'accord de Munich. Dans un discours d'une grande franchise, le Président du Conseil s'attache à le justifier. Mais, ajoute-t-il aussitôt, « la paix sauvée ne saurait être le signal de l'abandon. Elle doit marquer, au contraire, un nouveau sursaut des énergies de la nation française. Je vous le dis avec toute la force de conviction dont je suis capable : si le pays devait s'abandonner et si le maintien de la paix n'était pour lui qu'une raison d'insouciance, nous irions avec rapidité, avec plus de rapidité que vous ne pourriez le croire, à des lendemains redoutables. » Le 5 octobre, l'accord est approuvé par 535 voix contre 75. Au Sénat, il ne suscite presque aucune opposition.

Aussitôt après, le Gouvernement demande au Parlement une délégation de pouvoirs étendue qui lui permettra, tout à la fois, d'accélérer le programme d'armements, de lancer des fabrications nouvelles et de restaurer les finances de l'Etat. Le 2 novembre, Paul Reynaud remplace Marchandeau aux Finances. Il soumet au Gouvernement un programme draconien comprenant plusieurs milliards d'impôts nouveaux, le rétablissement de la semaine de quarante-huit heures dans certaines usines et une série de mesures qui reviennent sur les conquêtes du Front populaire ; incontestablement efficaces sur le plan financier, les décrets-lois Reynaud, que la Chambre approuve par 7 voix de majorité seulement, provoquent un tollé dans les organisations ouvrières. Une grève générale est décidée pour le 30 novembre. Edouard Daladier refuse de céder à la menace et, s'adressant de nouveau à la Nation, comme il l'avait fait le 21 août, rappelle l'impérieuse nécessité d'une production accrue : « Une seule journée de désordre, dit-il, diminuerait la position de la France. » La grève échoue. Mais le climat social reste alourdi.

Au dehors, comme il était facile de le prévoir, Hitler, encouragé par ses précédents succès, lance déjà de nouvelles revendications. La Tchécoslovaquie n'est plus seule en cause : déjà se pose le problème polonais. Obsédé par l'idée de gagner du temps — le temps qui lui permettrait de renforcer le potentiel défensif de la France, et peut-être de lui assurer enfin les concours dont elle a besoin pour résister aux prétentions des régimes totalitaires — le Président du Conseil se rend compte que la trêve risque d'être encore plus courte qu'il ne l'avait prévu. La France est liée

depuis 1921 à la Pologne par une alliance beaucoup plus étroite que celle qu'elle avait signée avec la Tchécoslovaquie. Mais l'opinion française n'est guère favorable à la Pologne, qui pratique depuis plusieurs années une politique équivoque « de balance » entre l'Allemagne et la Russie et qui n'a pas hésité, au moment de Munich, à participer au dépouillement de la République tchécoslovaque. Aussi, lorsqu'à l'automne 1938, Hitler formule officiellement ses revendications sur Dantzig, le Gouvernement hésite-t-il entre deux politiques : l'une qui consisterait à détourner l'agression allemande vers l'Est, en dénonçant purement et simplement l'alliance franco-polonaise, l'autre qui consisterait à tenir envers et contre tout les engagements de 1921, renouvelés à Locarno. La signature à Paris, le 6 décembre, d'une déclaration franco-allemande, semble indiquer qu'il a choisi la première solution. En fait, il s'est contenté de temporiser, espérant qu'une négociation permettra, cette fois encore, de sauver la paix.

En 1938, les revendications italiennes viennent s'ajouter aux revendications allemandes. A Rome, des députés réclament le retour à l'Italie de la Savoie, de la Corse, de la Tunisie, de Djibouti, et Mussolini dénonce les accords franco-italiens de 1935. La réaction d'Edouard Daladier est immédiate : au cours d'un voyage officiel en Corse et en Afrique du Nord, il affirme avec force que la France « ne cédera jamais un pouce des territoires qui lui appartiennent ». Son obstination commence à porter ses fruits. Tandis que la production d'armements progresse, que les premiers avions de combat commencent à sortir des usines ou à arriver des Etats-Unis, la violente campagne menée en Grande-Bretagne par Churchill et les anti-munichois secoue enfin l'opinion. Chamberlain, renonçant à sa politique d'« apaisement », semble s'engager dans la voie de la résistance. Le Parlement britannique vote des crédits militaires importants et, lorsque, le 15 mars, au mépris de l'accord de Munich, l'Allemagne annexe purement et simplement la Tchécoslovaquie, l'émotion est intense en Grande-Bretagne. Certes, rien ne peut plus être fait — sinon des protestations platoniques — pour sauver le malheureux Etat tchécoslovaque. Mais le Président Lebrun, au cours du voyage officiel qu'il accomplit à Londres, du 21 au 24 mars 1939, peut constater l'indignation des Anglais devant le « coup de Prague ».

Entre temps, Edouard Daladier a demandé au Parlement de lui accorder des pleins pouvoirs, non plus seulement en matière financière, mais pour « prendre l'ensemble des mesures exceptionnelles qu'exige la sécurité du pays ». Il s'en explique après le vote, dans un discours radiodiffusé du 29 mars. Ces pleins pouvoirs lui permettront notamment de porter à quarante-cinq heures la durée normale du travail et d'établir un impôt extraordinaire sur les bénéfices des industries de guerre. Mais plus importante

encore que cette loi est la déclaration que, deux jours plus tard, après le refus catégorique opposé par le Gouvernement polonais à toute modification du statut de Dantzig, le Premier Ministre Britannique fait devant la Chambre des Communes. Pour la première fois, ce jour-là, le Gouvernement de Sa Majesté accepte de s'engager inconditionnellement sur le continent : si l'indépendance de la Pologne était menacée, la Grande-Bretagne lui accorderait son « complet appui ». Le 29 avril, le Parlement britannique rétablit le service militaire obligatoire.

Rassuré de ce côté, Edouard Daladier va tenter un ultime effort pour obtenir le soutien soviétique. Tenue à l'écart de la conférence de Munich, rendue méfiante par la déclaration du 6 décembre, l'Union soviétique ne manifeste aucun enthousiasme pour signer avec la France et la Grande-Bretagne un pacte de garantie contre une agression de l'Allemagne. Certains pensent même que Staline, qui sait son armée hors d'état de faire face à un conflit, ne serait pas fâché de laisser les « loups impérialistes » se manger entre eux. Les négociations engagées au début de l'été 1939 achoppent sur le problème des frontières communes. Le 14 août, le maréchal Vorochilov demande au chef de la mission française, le général Doumenc, l'assurance qu'en cas de guerre la Pologne laissera passer les troupes russes sur son territoire. Cette exigence est soumise au gouvernement de Varsovie qui l'écarte de nouveau. Après plusieurs jours de palabres, à bout de patience, Edouard Daladier, le 21 août, convoque l'ambassadeur de Pologne et lui fait comprendre que si le Gouvernement polonais persistait dans son attitude, il serait amené à réviser le traité d'alliance. A seize heures, assuré que le Gouvernement polonais renonce à son opposition, il envoie au général Doumenc un télégramme l'autorisant à signer, au nom de la France, la convention militaire. Pour des raisons qui restent encore aujourd'hui obscures, ce télégramme ne sera transmis à son destinataire qu'à vingt-deux heures. Lorsque, le lendemain soir, après l'avoir fait attendre toute la journée, Vorochilov reçoit le général Doumenc, il formule une nouvelle exigence : le Gouvernement polonais doit lui confirmer lui-même son accord. En fait, les dés sont déjà jetés : dans la nuit du 21 au 22 août, les agences de presse ont annoncé l'arrivée à Moscou du ministre allemand des Affaires étrangères, Von Ribbentrop. Le 23, un pacte d'agression germano-soviétique, dont l'initiative est vraisemblablement due à Staline et dont la négociation secrète durait depuis plusieurs mois, est signé.

Le même jour, à 18 heures, le Comité permanent de la défense nationale se réunit pour décider si, avec le seul appui de la Grande-Bretagne, la France peut raisonnablement s'engager dans la guerre. Le chef d'Etat major, Gamelin, consulté, répond que l'armée polonaise tiendra jusqu'au printemps et qu'à cette époque, grâce à l'effort de réarmement

entrepris en France et en Grande-Bretagne, les alliés seront en état de lui porter un secours efficace. Il est décidé alors que la France tiendra ses engagements. Le 1^{er} septembre, les troupes allemandes franchissent la frontière polonaise. Après d'ultimes tentatives de compromis, Edouard Daladier convoque le Parlement et lui demande un crédit extraordinaire de 70 milliards « pour faire face aux obligations résultant de la situation internationale ». En clair, cela signifie : pour faire la guerre. Le 3 septembre, les ambassadeurs anglais et français remettent un ultimatum au gouvernement allemand et annoncent le déclenchement des hostilités.

L'événement dément bientôt les prévisions des stratèges : la Pologne, attaquée à la fois par l'Allemagne et par l'Union Soviétique, s'écroule au bout de vingt-huit jours d'une résistance héroïque. Un timide essai d'offensive vers la ligne Siegfried pour lui venir en aide est stoppé le 12 septembre. Dès lors, l'armée française s'installe dans une attente qui durera huit mois. Hitler ayant obtenu ce qu'il voulait, lance des offres de paix. La France et la Grande-Bretagne, d'un commun accord les repoussent. Le 7 octobre, aux acclamations de la Chambre, Edouard Daladier déclare solennellement que la France ne déposera pas les armes tant que des garanties de paix véritable n'auront pas été obtenues et tant que la Pologne et la Tchécoslovaquie n'auront pas été rétablies dans leur souveraineté.

Dix jours après le début du conflit, le Gouvernement a été remanié. Georges Bonnet quittant les affaires étrangères, Edouard Daladier ajoute ce portefeuille à celui de la défense et l'on crée deux ministères nouveaux : celui de l'armement, confié à Raoul Dautry, et celui du blocus, confié à Georges Pernot. Un des premiers actes de ce nouveau gouvernement est de dissoudre le parti communiste (27 septembre). Surpris par le pacte germano-soviétique, les communistes français, après une période de flottement, ont en effet pris parti ouvertement contre les « puissances impérialistes ». Le président du groupe « ouvrier et paysan » — qui a remplacé le groupe communiste — est allé jusqu'à envoyer, le 1^{er} octobre, au Président de la Chambre, une lettre demandant l'ouverture de négociations avec l'Allemagne. A la suite de la publication de cette lettre, des poursuites sont décidées ; entre le 5 et le 10 octobre, 35 députés sont arrêtés et un décret est pris le 18 novembre qui permet de placer en résidence forcée « tout individu dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Quelques mois plus tard, les députés communistes sont déchus de leur mandat.

Pendant l'hiver, la France a pris l'habitude de la « drôle de guerre ». Au Parlement, l'activité est aussi réduite qu'à l'armée. Une nouvelle loi de pleins pouvoirs a été votée sans difficultés ; l'opinion sommeille. Pour la réveiller, il faudra l'agression soviétique contre la Finlande. Divers projets sont ébauchés avec l'Etat-major anglais pour soutenir

le petit peuple finlandais. Aucun n'aboutit et la Finlande doit capituler le 12 mars. Un peu partout des voix s'élèvent alors pour critiquer la passivité du Gouvernement. Au sein même de celui-ci, deux tendances se manifestent : les « durs », menés par Paul Reynaud, souhaiteraient une politique plus énergique. Les « mous » inclinent à la paix et pensent déjà à faire appel à Pétain. Entre les deux, Edouard Daladier essaie de maintenir un difficile équilibre. Le 26 janvier, le colonel de Gaulle a envoyé à 80 ministres, chefs militaires ou parlementaires, une lettre réclamant d'urgence la formation d'un corps cuirassé capable de riposter à une offensive allemande à l'Ouest. Ce memorandum est resté sans réponse. Mais peut-être jouera-t-il un rôle dans la crise qui éclate après la capitulation finlandaise. Le 19 mars, devant la Chambre réunie en comité secret, Edouard Daladier fait l'objet de violentes attaques. « Les hommes qui n'ont su éviter, ni préparer la guerre, ne sont pas qualifiés pour l'arrêter ou pour la gagner », déclare Gaston Bergery. L'ordre du jour favorable au Gouvernement est finalement adopté par 239 voix. Mais 300 députés se sont abstenus et Edouard Daladier démissionne.

Il ne sera pas facile de le remplacer. Paul Reynaud, le champion d'une politique d'« énergie », s'attaque à cette tâche et présente le 22 mars une équipe fort nombreuse, adroitement dosée, où Edouard Daladier, à la demande des radicaux, conserve le Ministère de la défense. Il obtient la confiance avec une voix seulement de majorité. Le nouveau Président du Conseil étudie aussitôt le moyen de rendre aux forces alliées l'initiative qu'elles sont en train de perdre. Après discussions avec les Anglais, il est convenu que des mines seront posées dans les eaux territoriales de la Norvège pour « couper la route du fer » aux Allemands. L'opération commence le 8 avril. Le lendemain les Allemands envahissent le Danemark et attaquent la Norvège. Préparée de longue date, l'offensive est foudroyante, et les tentatives de débarquement franco-britannique ne parviennent pas à l'enrayer. La seule qui réussisse, à Narvik, interviendra trop tard, le 26 mai, pour sauver la Norvège.

De ces nouveaux revers, de ces tergiversations, Paul Reynaud rend le général Gamelin responsable, et comme Edouard Daladier se solidarise avec ce dernier, il décide de donner sa démission le 9 mai. Mais les événements ne lui laissent pas le temps, comme il le voudrait, de changer d'hommes et de méthodes : le 10 mai, au matin, l'armée allemande envahit la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. En prévision d'une telle attaque, Edouard Daladier avait fait admettre, le 17 novembre 1939, par le Conseil suprême allié, que l'occupation de la Belgique par l'Allemagne serait considérée « comme très grave, presque autant qu'une occupation du territoire français. » Pour porter secours aux forces belges et néerlandaises, la VII^e et la I^{re} armées françaises, les trois

divisions mécaniques et les trois cuirassées disponibles s'ébranlent vers le Nord. Trois jours plus tard, tandis que la Hollande capitule et que les troupes alliées s'installent solidement en Belgique, c'est plus au Sud, sur la Meuse — là où ne l'attendait pas — que se produit l'attaque surprise menée par le général Guderian, grand spécialiste des chars d'assaut. Le front français est percé à Sedan. Edouard Daladier racontera plus tard que le 10 mai, voyant s'engouffrer nos meilleurs éléments en Belgique, il avait eu le sentiment que nous tombions dans un piège. Mais il était trop tard pour reculer, et le général Gamelin tenait à l'exécution de son plan. Le 15 mai, les « Panzerdivisionen » approchent de Laon ; le 18 elles dépassent Cambrai, Saint-Quentin et Péronne. Paul Reynaud décide alors de remplacer Gamelin par Weygand et propose à Edouard Daladier d'abandonner le portefeuille de la guerre et de prendre les affaires étrangères. Pendant les quelques semaines qui suivent, Edouard Daladier se consacrera essentiellement à éviter que l'Italie n'entre à son tour dans la guerre. Considéré comme trop avantageux pour ce pays, le projet qu'il a élaboré et qui, dans son esprit, devrait faciliter, éventuellement, la poursuite de la guerre en Afrique du Nord, suscite de vives critiques de la part du Président du Conseil et de plusieurs ministres. Le 5 juin, en pleine débâcle, Paul Reynaud remanie de nouveau son ministère. Edouard Daladier n'y figure plus.

Après l'armistice, il est mis en résidence surveillée à Chazeron, puis enfermé à Bourrassol où il reste jusqu'à l'ouverture du procès de Riom, en février 1942. Dans l'esprit du maréchal Pétain, ce procès devrait démontrer à l'opinion que la guerre avait été perdue par la faute des hommes politiques. Les responsabilités capitales exercées de 1936 à 1940 par Edouard Daladier font de lui le principal accusé. Mais le procès tourne à la confusion de ses organisateurs. Au cours de son interrogatoire, Edouard Daladier n'a pas de peine à démontrer que la sécurité du pays n'a cessé d'être pendant ces quatre ans, sa préoccupation constante et qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour préparer la France à un conflit qu'il jugeait inévitable. Les chiffres qu'il cite sur la production d'armement et de chars, ceux que cite après lui l'ancien ministre de l'Air, Guy La Chambre, sur les fabrications et les achats d'avions prouvent que, si la mobilisation industrielle s'est heurtée à de nombreux obstacles — dont le moindre n'a pas été l'incompréhension et les lenteurs de l'Etat-major — elle a, dans l'ensemble, réussi. Et ce n'est pas la faute d'Edouard Daladier si elle a été entreprise trop tard : le Ministre de la guerre du Cabinet Doumergue, en 1934, s'appelait le maréchal Pétain et le premier grand programme d'armements a été lancé par le Gouvernement du Front populaire. La supériorité de l'ennemi en matériel, au moment de l'attaque allemande, n'était d'ailleurs nullement étonnante. Mais l'Etat-major, attaché à une

conception essentiellement défensive de la guerre, n'a utilisé qu'une faible partie des ressources dont il disposait. Il n'a pas compris l'intérêt des propositions du colonel de Gaulle, et le colonel de Gaulle lui-même, qui avait reconnu l'importance des blindés dans la guerre moderne, n'a pas vu que l'emploi de bombardiers en piqué en doublait l'efficacité. En somme, ce ne sont pas les politiciens qui ont perdu la guerre : ce sont les Stukas qui l'ont gagnée.

De telles vérités, à Riom, en 1942, ne sont pas bonnes à dire. Le procès est interrompu. Edouard Daladier retrouve sa prison. En avril 1943, il est déporté en Allemagne, d'où il ne reviendra qu'en mai 1945.

Candidat, le 21 octobre 1945, aux élections pour la première Assemblée Nationale Constituante, dans le Vaucluse, il se heurte à une opposition qui ne recule pas devant la violence pour l'éliminer. Mais l'échec ni les injures ne sauraient décourager celui que la presse d'avant guerre avait surnommé « le taureau du Vaucluse ». Huit mois plus tard, quand le peuple est appelé de nouveau à voter pour désigner une deuxième Constituante, il se représente. Cette fois il est élu, à la plus forte moyenne, par 28.845 suffrages sur 124.116 votants, en tête de la liste du Rassemblement des forces républicaines. La campagne contre les « fossoyeurs » dont il n'a cessé d'être la principale cible depuis 1940 l'a profondément blessé, et il entend reprendre devant l'opinion le procès que la censure de Vichy l'a empêché de plaider publiquement à Riom. La demande d'invalidation que dépose son rival communiste va lui fournir l'occasion qu'il attendait. Le 18 juillet 1946, au cours d'un débat tumultueux où il se heurte à la double opposition des communistes et des résistants « anti-munichois », il prononce un long plaidoyer, solidement charpenté mais haché d' interruptions, dans lequel il s'explique sur Munich et condamne l'attitude des dirigeants soviétiques et des communistes français de 1938 à 1941. Deux interventions violentes de Florimond Bonte et de Jacques Duclos l'amènent à remonter à la tribune pour préciser quelques points d'histoire, notamment son attitude dans le domaine social. Constatant que son élection a été parfaitement régulière, l'Assemblée la valide finalement par 311 voix contre 132. Si l'on tient compte de l'hostilité qui règne à cette époque contre les dirigeants des dernières années de la III^e République, c'est là un assez beau succès.

Edouard Daladier n'en tirera pourtant aucun profit politique. Le passé liquidé, c'est à l'avenir qu'il songe et, sur ce point, il est en désaccord avec beaucoup de ses amis radicaux. Le deuxième projet de Constitution, laborieusement mis au point par des hommes qui, dans le fond de leur cœur, sont favorables à un régime d'assemblée, lui semble inacceptable. Etant au pouvoir, il a eu l'occasion, mieux que d'autres, de mesurer les faiblesses de la Constitution de 1875. Mais le texte proposé aux suffrages du

pays, loin d'y remédier — comme la suite le prouvera — en aggrave les défauts. Il ne consolide pas l'exécutif, mais place, en fait, tous les pouvoirs entre les mains de l'Assemblée Nationale. Le droit de dissolution accordé au Président de la République est soumis à des conditions telles qu'il ne pourra pratiquement pas jouer. Aucune limite n'est fixée à la durée de la discussion budgétaire. Comment un gouvernement pourrait-il défendre ses prérogatives devant une Assemblée qui siège en permanence, qui n'est pas obligée de tenir compte des avis d'un Conseil de la République réduit au rôle d'organisme purement consultatif, qui peut, à chaque instant, par le biais des interpellations, paralyser l'action du pouvoir, et que le sabre de bois de la question de confiance ne saurait sérieusement intimider ? Adversaire de la Constitution de 1946, Edouard Daladier, après son adoption, souhaite vivement que le parti radical s'abstienne de participer au Gouvernement. Il le juge trop faible pour y faire entendre la voix de la sagesse. Mais les appétits ministériels sont plus forts que les avertissements de l'expérience. Profitant de leur position centraliste, les radicaux vont, au contraire, se poser en arbitres de la situation. Ils fourniront aux gouvernements successifs de la IV^e République plusieurs chefs et un contingent appréciable de ministres.

Réélu aux élections générales du 10 novembre 1946 par 32.170 voix sur 121.549 votants (première Assemblée Nationale) Edouard Daladier sera dès lors confiné au rôle de Cassandre. Au printemps de 1947, l'Alliance tripartite a été rompue et la France s'est engagée en Indochine dans une guerre qu'il juge ruineuse et sans issue. A chaque occasion, il interviendra à l'Assemblée pour en faire le procès. On l'écoute parce qu'il sait se faire écouter ; mais on ne le suit pas. Au sein même de son propre parti, il n'a guère qu'un allié véritable : Pierre Mendès-France. La brève période où celui-ci accède au pouvoir est la seule où Edouard Daladier sortira de l'opposition. Il soutient le Président du Conseil à l'occasion du débat sur la C.E.D. : vouloir constituer une armée intégrée, où les soldats français et allemands se retrouveraient côte à côte lui paraît une utopie dangereuse. Battu de justesse par M. Martinlaud-Déplat au congrès de Marseille, en 1954, il participe néanmoins, aux côtés de Pierre Mendès-France, à la rénovation du parti radical. On sait ce qu'il adviendra de cette expérience. Renversé en février 1955, abandonné par un grand nombre de ses amis qui se sont servi de l'étiquette du Front républicain pour se faire réélire aux élections du 2 janvier 1956, Pierre Mendès-France rentre bientôt dans l'ombre, et Edouard Daladier, le député du Vaucluse avec lui. En octobre 1956, il a accepté, non sans hésitations, de reprendre la présidence du groupe radical à l'Assemblée. Quand, le 13 mai 1958, le Président du Conseil Pierre Pflimlin, à peine investi, se heurte à la menace d'un coup de force, il est du petit nombre de ceux

qui l'incitent à résister. Mais après quelques jours d'hésitation, Pflimlin cède, comme Edouard Daladier avait lui-même été obligé de céder le 7 février 1934. Fidèle à ses convictions, le député du Vaucluse vote contre l'investiture du général de Gaulle. Distancé dès le premier tour aux élections de novembre 1958, il renonce à se présenter au second et abandonne en même temps la mairie d'Avignon qu'il occupait depuis 1953. Dans la lettre qu'il adresse alors à ses administrés, il déplore que « dans toute la France, une nouvelle droite agressive et bornée triomphe en se couvrant du nom et du prestige du général de Gaulle. » Le 4 avril 1961, il renonce également à faire acte de candidature aux élections cantonales et perd ainsi son dernier mandat.

Agé aujourd'hui de 81 ans, Edouard Daladier se retrouve, après une carrière politique agitée, dans la position du jeune agrégé qui, à vingt-cinq ans, préparait une thèse sur Mazzini. Moins soucieux de défendre sa propre gloire que de faire la lumière sur une époque qui compte parmi les plus dramatiques de l'histoire de France, il songe à écrire ses mémoires. On ne peut que souhaiter le voir mener à bien une tâche qu'il est mieux qualifié que quiconque pour entreprendre et qui constituerait, sur cette période, un document irremplaçable.

DALBIEZ (VICTOR, ANTOINE), né à Corneilla-de-Conflent (Pyrénées-Orientales) le 23 juin 1876, mort aux Pavillons-sous-Bois (Seine) le 29 avril 1954.

Député des Pyrénées-Orientales de 1909 à 1919 et de 1924 à 1927.

Sénateur des Pyrénées-Orientales de 1927 à 1935.

Ministre des Régions libérées du 14 juin 1924 au 17 avril 1925.

Issu d'une famille républicaine — son père, maire de Corneilla-de-Conflent, avait été révoqué à la suite du 16 mai — Victor Dalbiez fait ses études à Perpignan puis il entre dans l'administration des contributions indirectes. Il se prépare à la vie publique qui l'attire en rédigeant des articles politiques et économiques pour un quotidien régional, *Le Petit Catalan* et devient directeur de *La Montagne*. C'est à cette époque qu'il s'inscrit au parti républicain radical et radical-socialiste.

Il est élu conseiller général du canton Est de Perpignan le 12 septembre 1909 puis, à l'occasion d'une élection partielle provoquée par le décès de M. Bourrat, député de la deuxième circonscription de Perpignan (17 octobre 1909), il est élu à ce siège par 6.445 voix sur 8.907 votants, contre 2.501 à M. Payrat, socialiste unifié. Victor Dalbiez sera réélu au deuxième tour de scrutin le 8 mai 1910 par 6.701 voix sur 13.499 votants contre 6.544 à M. Ramell, et au premier tour

le 26 avril 1914 par 7.003 voix sur 11.266 votants contre 3.857 à M. Sébe.

Inscrit au groupe radical-socialiste, le nouvel élu soutient les Ministères de gauche. Originaire d'un département producteur de vin, il s'intéresse tout naturellement à la politique viticole mais intervient aussi à propos de questions sociales ou financières. C'est ainsi qu'il défend la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève par les Compagnies privées (1911). Lors de l'interpellation de M. Dubois sur la politique financière du Gouvernement — Joseph Caillaux était alors Ministre des Finances — il affirme que le projet d'impôt sur le capital sera bientôt en état (27 février 1914).

A la déclaration de guerre, il est caporal au 126^e régiment d'infanterie territoriale. Il sera promu sous-lieutenant le 7 février 1915.

Au cours de la onzième législature, Victor Dalbiez déploya une grande activité et se montra un patriote particulièrement intransigeant. Dans sa profession de foi, il se prononçait pour l'impôt personnel sur le revenu et sur le capital, pour le système de la nation armée et le retour à la loi de deux ans, pour l'amélioration du sort des travailleurs et s'affirmait ardent défenseur de la laïcité intégrale. Membre de la Commission des boissons, de la Commission de l'armée et de la Commission de la législation fiscale, il est l'auteur de plusieurs propositions de résolution : pour la création d'une Commission chargée d'étudier les réparations dues aux départements envahis (1915), pour faciliter l'accès au grade de sous-lieutenant des sous-officiers qui ont prouvé leur aptitude au commandement dans les formations combattantes (1916), pour inviter le Gouvernement à n'affecter les hommes de la classe 1888 dans les usines qu'après que les pères des familles les plus nombreuses y auront été appelés et à retarder, en conséquence, l'appel de la classe 1888 (1916), pour maintenir sur la liste de l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, ceux qui sont admis au bénéfice de la loi du 5 août 1914 sur les allocations (1916), pour prescrire la présentation, devant la Commission de réforme, des convalescents ou permissionnaires du front susceptibles d'être réformés ou versés dans le service auxiliaire (1916), pour accorder aux mobilisés des armées de mer les mêmes avantages pour la démobilisation qu'aux mobilisés des armées de terre (1919), pour supprimer l'organisation militaire des brigades du service actif des douanes (1919).

En 1915, il déposera trois propositions de loi. Les deux premières tendent : à réprimer l'exportation frauduleuse de produits ou objets dont la sortie a été prohibée comme contraire aux intérêts de la défense nationale ; à venir en aide aux habitants du département des Pyrénées-Orientales victimes de l'inondation. La troisième est passée à la postérité sous le nom de loi « Dalbiez »

et avait pour objet d'assurer une juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables. La discussion d'urgence, demandée par la Commission de l'armée, commença le 4 juin 1915 et se termina le 26 juin. La proposition fut adoptée à l'unanimité des 488 votants. Comme le rappelait son auteur dans une intervention en cours de discussion, « la collaboration (du Parlement) que nous estimions nécessaire... nous est venue spontanément, non seulement de la Commission de l'armée, mais du pays tout entier, sous la forme de milliers de lettres ». L'opinion publique donnait à cette loi un sens précis : la révision sérieuse de la situation militaire de tous ceux qui, pour des raisons diverses, avaient été dispensés de se rendre au front ou même n'avaient pas quitté leurs foyers, et qui étaient désignés globalement par le terme d'« embusqués ». En 1918, Victor Dalbiez dépose également trois propositions de loi : tendant à ordonner la levée de l'état de siège sur tout le territoire français ; tendant à abroger la loi du 5 août 1914 réprimant les indiscrétions de la presse en temps de guerre ; tendant à assurer la démobilisation des armées de terre et de mer. La fin des hostilités le montre particulièrement préoccupé d'assurer au plus vite la reprise de l'activité économique dans le pays. Il intervient en ce sens à la tribune. Il est également soucieux de restaurer les conditions d'une vie politique normale dans le pays. « Nous demandons instamment la restitution des libertés publiques », déclare-t-il lors de la discussion de diverses propositions de loi relatives à la levée de l'état de siège et à l'abrogation de la censure (8 juillet 1919). La discussion de son interpellation sur la nécessité de hâter la démobilisation de toutes les classes de la réserve afin de procéder sans retard aux élections est renvoyée *sine die* à la demande du Gouvernement. Battu, Victor Dalbiez s'écrie : « Ils ne veulent pas faire les élections ». En 1918, il avait été nommé secrétaire de la « coalition républicaine » destinée à regrouper tous les militants des partis de gauche.

Aux élections générales du 16 novembre 1919 qui se déroulèrent au scrutin de liste, Victor Dalbiez ne fut pas réélu. Il eut 40 voix de moins que son second de liste M. Rameil, qui fut élu au quotient électoral avec 15.068 voix sur 37.410 votants et fut seul à représenter l'Union des groupes républicains de gauche tandis que la liste d'Union républicaine nationale pour l'ordre et la prospérité du pays obtenait trois sièges. Mais il retrouve son siège aux élections du 11 mai 1924 et la liste du Cartel des gauches qu'il conduit enlève les trois sièges à la majorité absolue. La formule « rendre la République aux Républicains », employée par le Cartel, avait été adoptée par les électeurs du Roussillon. Victor Dalbiez, tête de liste, obtient 25.816 voix sur 48.484 votants.

Au lendemain de l'élection de Gaston Doumergue à la Présidence de la République, Edouard Herriot est appelé pour

la première fois à la Présidence du Conseil (14 juin 1924). Il donne à Victor Dalbiez le portefeuille des Régions libérées que ce dernier gardera jusqu'à la chute du Cabinet le 17 avril 1925.

La tâche est difficile au moment où se pose avec acuité la question des dommages de guerre et des réparations en nature. A l'occasion de la discussion d'un projet de loi portant ouverture des crédits provisoires au titre du Budget spécial des dépenses recouvrables (28 juin 1924) le Ministre des Régions libérées répond aux défenseurs des petits et moyens sinistrés et réaffirme la volonté du Gouvernement de « poursuivre une politique des réparations en nature aussi efficace que possible ». Il soutient avec succès le budget de son Ministère pour l'exercice 1925, budget qui fait désormais partie intégrante du budget général.

Le premier Cabinet Herriot ayant été renversé le 17 avril 1925, Victor Dalbiez reprend son siège de député. Lors de la discussion d'interpellations relatives à la Syrie — Aristide Briand est Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères — il apporte les voix de son groupe à l'ordre du jour favorable au Gouvernement. Mais, en juillet 1926, alors qu'Aristide Briand est pour la dixième fois — et la troisième fois consécutive — Président du Conseil, Victor Dalbiez vote contre l'ordre du jour accepté par le Gouvernement et qui clôt les interpellations sur la politique financière — Aristide Briand avait fait entrer dans son Cabinet comme vice-Président et Ministre des Finances, Joseph Caillaux. A la fin de l'année, Victor Dalbiez sollicite et obtient un congé.

Maire de Perpignan et président du Conseil général, il est élu sénateur des Pyrénées-Orientales au premier tour de scrutin le 9 janvier 1927 par 252 voix sur 488 votants et se démet de son mandat de député. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique de la Haute Assemblée.

Membre de la Commission de l'armée, il dépose deux rapports, le premier portant approbation de la cession amiable à la commune de Collioures des glaciés du château déclassé de cette place, le second autorisant la suppression de l'hôpital militaire de Perpignan (2 juin 1931). Cette même année, il intervient lors de la discussion du budget de l'exercice 1931-1932, sur l'agriculture et la marine marchande. A partir de 1932, il fait partie également de la Commission des affaires étrangères. Il dépose (30 novembre 1932), avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à donner certaines garanties aux communes dans leurs relations avec les Caisses départementales d'aménagement des lotissements défectueux. En 1934, il intervient notamment lors de la discussion du projet de loi relatif aux droits de douane sur les vins de Porto et de Madère et dépose plusieurs amendements au projet de loi sur l'assainissement du marché du vin. En 1935, il fait partie

d'une troisième commission, la Commission de comptabilité.

Lors du renouvellement triennal du 20 octobre 1935, Victor Dalbiez n'est pas réélu. Les deux nouveaux sénateurs des Pyrénées-Orientales appartiennent au parti socialiste S.F.I.O. Ils ont été élus au deuxième tour de scrutin, Jean Payra avec 270 voix, Georges Pezières avec 263 voix, contre 101 voix à Victor Dalbiez sur 505 votants. Jean Payra avait d'ailleurs remplacé Victor Dalbiez à la Mairie de Perpignan et à la présidence du Conseil général.

Victor Dalbiez est mort aux Pavillons-sous-Bois (Seine) le 29 avril 1954, âgé de 78 ans.

DALIMIER (ALBERT, FRANÇOIS, MARIE), né le 20 février 1875 à Bordeaux (Gironde), mort le 6 mai 1936 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Député de Seine-et-Oise de 1906 à 1919 et de 1924 à 1936.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts du 14 juin 1914 au 16 novembre 1917.

Ministre du Travail du 3 juin 1932 au 30 janvier 1933.

Ministre des Colonies du 7 Septembre au 25 octobre 1933.

Ministre de la Justice du 26 octobre au 25 novembre 1933.

Ministre des Colonies du 26 novembre 1933 au 8 janvier 1934.

Albert Dalimier naquit le 20 février 1875 à Bordeaux, dans une famille d'universitaires. Il fit ses études aux lycées de Marseille et de Vanves, puis au lycée Buffon à Paris, dont son père était professeur. Il obtint sa licence en droit en 1896 et entra, jeune avocat, comme secrétaire chez M^r Léon Mougeot, qui devait, de juillet 1898 à juin 1902, occuper dans les Ministères Brisson, Charles Dupuy et Waldeck-Rousseau, le poste de Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, puis celui de Ministre de l'Agriculture, de juin 1902 à janvier 1905, dans le Cabinet Combes. Albert Dalimier fut attaché aux cabinets de Charles Dupuy, de Waldeck-Rousseau et d'Emile Combes. Comme avocat, il se distingua aussi bien au criminel qu'au civil et s'acquitt rapidement une situation en vue.

Entré au Conseil général de Seine-et-Oise, il en est, en 1914, le premier Vice-Président et le Rapporteur général du budget départemental. En 1932, lors de sa dernière réélection, il appartient toujours à cette Assemblée.

Le parrainage politique qu'il avait su s'acquérir lui permit de se présenter pour la première fois avec succès, en 1906, dans la première circonscription de Corbeil en Seine-et-Oise, qui devait lui rester fidèle pendant trente ans. Au renouvellement général législatif des 6 et 20 mai, il distança au premier tour

de scrutin, d'un millier de voix, le député sortant Berthoulat, et fut élu au second tour, avec 6.565 suffrages contre 5.272 à son concurrent, sur 12.044 votants. En 1910, le 24 avril, il l'emporta dès le premier tour avec plus de 3.000 voix d'écart, totalisant 7.479 voix sur 12.056 votants contre 4.263 à Théry. En 1914, son élection fut moins aisée : arrivé en tête au premier tour de scrutin, le 26 avril, avec 5.850 voix sur 12.064 votants et 3.630 à Kellershohn et 2.332 à Barrion, il écrasait cependant au second tour, le 10 mai, avec 6.660 voix sur 10.273 votants, un rival de dernière heure, seul maintenu en lice contre lui, Ackermann, qui avait rassemblé 2.236 suffrages. Il ne se présenta pas aux élections générales de 1919 qui eurent lieu au scrutin de liste, mais au renouvellement de 1924, le 11 mai, il fut le seul élu, au quotient électoral, de la liste du cartel des gauches qu'il menait avec 24.714 voix sur 220.879 votants, ce quotient étant de 18.111. Le retour au scrutin uninominal en 1928 ne lui fut favorable qu'au second tour : le 22 avril, il était en tête avec 5.295 voix sur 14.118 votants, totalisant près d'un millier de suffrages de plus que son concurrent Ditté ; au second tour, le 29 avril, il l'emportait avec 5.859 voix sur 13.752 votants, contre 4.234 à Ditté et 3.502 à Tirand. Aux élections générales des 1^{er} mai et 8 mai 1932, il triompha, au premier tour, avec 6.000 voix d'avance sur ses adversaires, totalisant 8.815 suffrages sur 13.696 votants, contre 2.765 au communiste Bonnefous et 2.117 au candidat S.F.I.O. Auclair.

Lorsqu'il brigua pour la première fois les suffrages de ses électeurs, il se présenta à eux sous le patronage de l'Union des Comités républicains radicaux et radicaux-socialistes ; il préconisait une politique d'union de toutes les forces républicaines. Pacifiste convaincu, il estimait cependant nécessaire, pour éviter des conflits « de porter au plus haut point la force défensive du pays ». Mais, vingt-six ans plus tard, il fera siennes les théories d'Aristide Briand sur le désarmement. Partisan d'un « impôt progressif sur le revenu », il mettait à son programme le dégrèvement de la terre cultivée, la réalisation des réformes sociales et la nécessité d'assurer la paix sociale.

A la Chambre, Albert Dalimier siégea avec le groupe des républicains-radicaux et radicaux-socialistes. Pendant les vingt-cinq années où il représenta la première circonscription de Corbeil il appartint à un certain nombre de commissions. Dès le début de sa carrière, en 1906, il est membre de celle des octrois et de celle de l'enseignement ; en 1910, de celle du règlement, de la réforme judiciaire, d'enquête sur l'affaire Rochette et de celles des Budgets des exercices 1911, 1912, 1913 et 1914. Pendant la onzième législature, il appartint, en 1918, aux Commissions de l'enseignement, de la législation civile et criminelle, à celle qui fut chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation de Louis Malvy, député du Lot et, en 1919, à la Commission

d'enquête sur la métallurgie et à celle des régions libérées. En 1924, avec la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, il retrouva celle de l'enseignement et des Beaux-Arts et entra à celle des pensions ; en 1925, il siégea de nouveau à celle de la législation civile et criminelle.

Dès la première législature à laquelle il appartint, il fut désigné, le 12 juin 1909, comme secrétaire de la Chambre et renouvelé, l'année suivante, le 11 janvier, dans les mêmes fonctions.

Son activité, en tant que Député et que Ministre, fut très vaste. Mais il fut plus un orateur qu'un législateur et, durant les longues années qu'il passa à la Chambre, il ne déposa que trois propositions de loi : la première, en 1907, présentée avec M. Gioux et autres députés, concernant les conditions d'avancement dans la magistrature ; la seconde en 1918 pour proposer, mais ce fut sans suite, le transfert au Panthéon des cendres de Rouget de Lisle et enfin, en 1930, pour faire prononcer par les tribunaux la suspension ou la suppression du permis de conduire.

Avant la guerre de 1914 surtout, il rapporta de nombreux projets ou propositions de loi, concernant plus particulièrement les Postes et Télégraphes. Il fut même, pour les exercices 1912, 1913 et 1914, le Rapporteur du budget des Postes et Télégraphes préconisant, dès 1912, la création d'un Ministère des P.T.T., vœu qui recevra un début de réalisation en 1926, mais ne sera pleinement exaucé qu'en novembre 1929 avec l'arrivée au pouvoir du premier cabinet Tardieu. Il eut ainsi à connaître de l'établissement du câble télégraphique sous-marin entre Marseille et Alger et aérien entre Paris et Marseille (1912), du réseau intercolonial de T.S.F., de la ratification de la convention radiotélégraphique internationale arrêtée à la Conférence de Londres le 5 juillet 1912, de l'approbation de la convention passée entre l'Etat et la Compagnie Générale Transatlantique pour l'exploitation du service maritime postal entre Le Havre et New York (1913), de la construction de divers bureaux de postes et de matériel postal roulant (1914) et en 1918 et 1919 de la répression du trafic des billets de théâtre.

Cependant, ce fut surtout pas ses interpellations et ses interventions que se manifesta Albert Dalimier, l'habitude du barreau le mettant à l'aise à la tribune pour traiter des sujets les plus variés : salaire des ouvriers, secret et liberté du vote (1907), amnistie, incompatibilités parlementaires, fonctionnement des juridictions disciplinaires aux colonies, interpellation, suivie d'un ordre du jour accepté, sur les dramatiques événements intervenus à Draveil au cours de grèves (1908) et sur les mesures disciplinaires prises à la suite de grèves des agents des P.T.T., modification des conseils de guerre, politique générale du Cabinet Clemenceau (1909), interpellations sur les mesures que compte prendre le Ministre de la Guerre à propos de la discipline militaire (1908), sur un arrêt

du Conseil d'Etat au sujet de l'approvisionnement des halles (1911) ou sur la protection de la santé publique (1913). Nombreuses encore sont ses interventions à propos de la suppression des délimitations régionales, des limites de la Champagne viticole, de la direction générale de l'Indochine, des retraites ouvrières et paysannes, du scrutin de liste et de la représentation proportionnelle (1911), de la politique générale du Cabinet Poincaré, de la réforme électorale, des tarifs postaux (1912), de la fixation des taxes télégraphiques internationales, de la création d'un corps d'ingénieurs militaires des poudres (loi du 25 juin 1914), de la catastrophe de Melun et enfin de la politique générale du Cabinet Ribot qui, le 12 juin 1914, fut renversé sur l'ordre du jour motivé d'Albert Dalimier, à propos notamment du service de 3 ans.

René Viviani, qui succédait à Ribot, prit dans son équipe ministérielle celui qui venait de lui ouvrir les portes de la présidence du Conseil. Albert Dalimier reçut ainsi le sous-secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts le 14 juin 1914, qu'il devait conserver sans discontinuer dans les Cabinets Briand, Ribot et Painlevé jusqu'au 16 novembre 1917, date à laquelle Clémenceau arrivant au pouvoir dans les conditions que l'on sait, supprima momentanément ce poste. Dans ses fonctions vice-ministérielles, Dalimier intervint à propos de l'acceptation définitive de la donation Rodin en 1916, puis, la même année et en 1919, sur des questions financières (ouverture de crédits provisoires et discussion d'une interpellation sur la situation financière de la France).

Après la Grande Guerre, Albert Dalimier ne se représenta pas aux élections générales de 1919, reprenant l'exercice de sa profession d'avocat. Après cette interruption de quatre années, il sera de nouveau réélu jusqu'en 1936. Durant cette seconde phase de son activité parlementaire, s'il ne rapporta qu'un projet de loi relatif à la réalisation du programme de constructions scolaires nécessité par l'accroissement de la population dans la banlieue de Paris, sa participation aux débats fut encore une fois très ample. Il intervint souvent dans la discussion des budgets (exercices 1925, 1928, 1929 à 1933), au titre des Beaux-Arts, des P.T.T., des constructions scolaires, du travail, de l'aménagement de la région parisienne. Cette dernière question, d'ailleurs, lui tint assez à cœur — il fut membre du Conseil supérieur d'aménagement de la région parisienne et Président du groupe parlementaire de défense des intérêts de la banlieue — pour qu'il en fassé, en 1925, 1927 et 1929 l'objet de diverses demandes d'interpellation, ainsi qu'en 1931, de la protection de la main-d'œuvre française dans la même région. Il interpella aussi le Gouvernement sur la démission, le 3 avril 1925, de Clémentel, Ministre des finances. S'il prit souvent, au cours de ces trois législatures, la parole en matière législative : au sujet des rap-

ports entre bailleurs et locataires d'habitations (1926), du tarif douanier, de l'amnistie (1928), des tribunaux d'instance (1929), de l'aménagement de la région parisienne, des promesses unilatérales dans les ventes d'immeubles (1930), du chômage et de l'outillage national (1931), de la surtaxe applicable aux rhums coloniaux contingentés (1932), ses interventions de caractère purement politique ne sont pas négligeables. Il participa aussi à la discussion d'interpellations relatives à des attaques de l'épiscopat français contre les institutions laïques et républicaines, aux manifestations d'étudiants suscitées par la nomination de M. Scelle à la Faculté de Droit de Paris, ou aux incidents sanglants survenus en avril 1925 rue Darnéme à Paris. Il intervint aussi à propos des grèves des postiers, de la politique intérieure et générale du Gouvernement Tardieu (1929) et d'une proposition de résolution de Marcel Cachin tendant à l'élargissement des députés Ducloux et Marty (1931).

Elu vice-président de la Chambre le 12 janvier 1932 avec 332 voix sur 503 votants, il s'associe en mars, à ce titre, à l'hommage rendu à Toma Masaryk, président de la République tchécoslovaque à l'occasion de ses 83 ans. Réélu à ces fonctions au début de la législature suivante, il donne immédiatement sa démission car Edouard Herriot lui confie, le 3 juin 1932, le portefeuille du Travail, portefeuille qu'il conservera jusqu'au 31 janvier 1933 dans le cabinet Paul Boncour qui succède à Herriot le 18 décembre 1932. A ce titre, il intervint à propos du chômage, de la grève dans l'industrie de la chaussure, du crédit agricole à moyen terme, de la protection de la main-d'œuvre nationale, des pouvoirs d'enquête de la commission d'assurance et de prévoyance sociales, des caisses mutuelles et de la défense du marché du blé. Lorsque, le 6 septembre 1933, Albert Sarraut remplaça à la Marine Georges Leygues, que la mort venait d'emporter, Daladier offrit à Dalimier le portefeuille des Colonies que détenait Sarraut. Ce Cabinet Daladier ayant été renversé le 23 octobre 1933, Albert Sarraut qui lui succéda, confie le 26 à Dalimier la garde des Sceaux et la vice-présidence du Conseil. Le nouveau Ministre de la Justice eut l'occasion d'intervenir à-qualités à propos de la protection des locataires, de la réglementation du choix et des attributions des commissaires aux comptes dans les sociétés par actions ainsi qu'en matière de révision des baux. Le Ministre Sarraut étant tombé au bout d'un mois, le 23 novembre, Camille Chautemps confie de nouveau les Colonies à Dalimier. Mais sa carrière va bientôt s'achever dramatiquement : la fin de l'année 1933 et les premiers jours de 1934 sont en effet secoués par le scandale de l'affaire Staviski et des faux bons du Crédit municipal de Bayonne. Dalimier, lorsqu'il était Ministre du Travail en 1932, avait appelé l'attention du président du Comité général des assu-

rances sur « l'intérêt qu'il y aurait à ce que « les compagnies d'assurances » aident les caisses de crédit municipal » en souscrivant largement à leurs émissions de bons. Cette recommandation malencontreuse lui coûta son portefeuille : il essaya de se justifier au Conseil des ministres, mais dut offrir sa démission qui fut acceptée le 9 janvier 1934. Il tenta de s'expliquer devant la Chambre le 11 janvier et, malgré tous ses efforts, le parti radical décida de l'exclure le 13 mars suivant. Il ne se démit pas de son mandat, mais sa vie parlementaire fut désormais terminée. Il ne se représenta pas aux élections générales de 1936, peu après lesquelles il mourut, à Neuilly-sur-Seine, le 6 mai 1936, à l'âge de 61 ans.

Officier d'académie, chevalier du Nicham-Iftikar, il était décoré du Mérite agricole.

DALMAGNE (GEORGES, FRANÇOIS), né au Lude (Sarthe) le 10 septembre 1860, mort à La Chapelle-Saint-Aubin (Sarthe) le 27 avril 1948.

Député de la Sarthe de 1924 à 1928.

Georges Dalmagne naquit au Lude, dans la Sarthe, dans une famille d'agriculteurs. Il était négociant en fruits et primeurs et sa situation, qui le conduisit à gérer la trésorerie de la Chambre de Commerce du Mans, le mena à la mairie du Lude. Il était Conseiller général lorsqu'il accepta, lors des élections générales législatives du 11 mai 1924, de figurer en cinquième position sur la liste du Cartel des gauches, conduite par Jean Montigny, et qui fut élue tout entière à la majorité absolue. Georges Dalmagne avait obtenu 50.535 suffrages, sur 95.588 votants.

À la Chambre, où il s'inscrivit au groupe radical et radical-socialiste, il exerça son activité dans les commissions, celle des Douanes et des Conventions commerciales ainsi que celle du Commerce et de l'Industrie, auxquelles le destinaient tout naturellement ses compétences professionnelles.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 et 28 avril 1928 et s'éteignit, vingt ans plus tard, le 27 avril 1948, à La Chapelle-Saint-Aubin (Sarthe) où il s'était retiré, à l'âge de 88 ans.

DALMAS (PIERRE, ALBERT de), né le 10 juin 1821 à Paris, mort le 11 juillet 1891, à Pau (Basses-Pyrénées).

Député d'Ille-et-Vilaine de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 245).

Retiré de la vie politique, Pierre de Dalmas mourut à Pau, le 11 juillet 1891,

à l'âge de 70 ans. Il était l'auteur d'une étude historique : *Le Roi de Naples, sa vie, ses actes, sa politique*.

DAMECOUR (EMILE, JACQUES, PIERRE), né le 15 octobre 1846 à Tribehou (Manche), mort le 27 juillet 1940 à Coutances (Manche).

Sénateur de la Manche de 1920 à 1940.

Issu d'une famille de cultivateurs normands dont on retrouve la trace, dans les archives communales, jusqu'au xv^e siècle, le jeune Emile Damecour, une fois terminées ses études secondaires au lycée de Caen, parut s'affranchir des traditions familiales. Il se munit de la licence en droit puis entra dans l'étude de son oncle, notaire à Saint-Sylvain (Calvados) et lui succéda en 1872. En 1876, il s'établit à Coutances où il exerça sa charge jusqu'en 1886. Ayant quitté le notariat pour raison de santé, il revient à l'agriculture qu'il n'a jamais cessé de chérir. Il s'installe dans sa propriété de Belval et, pendant trente-quatre ans, il consacra ses soins attentifs et journaliers à l'exploitation de ses terres et à l'élevage du cheval anglo-normand dont il est l'admirateur passionné.

Mais il connaît les vertus de l'action en commun et se fera l'apôtre des associations professionnelles agricoles. En 1886, il fonde avec M. Garnot le Syndicat des agriculteurs de la Manche qu'il présidera à partir de 1900 et qui groupera plus de 25.000 membres. Le Syndicat crée des sociétés annexes : coopérative d'achats, caisse de crédits, société d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, l'incendie et les accidents. La réussite complète de cette œuvre, les services qu'elle rend aux agriculteurs sont à l'origine de la confiance et de l'estime que ses concitoyens ont toujours montrées à Emile Damecour.

Elu conseiller municipal de Belval dès 1886, il sera porté au Sénat en 1920 par la très grosse majorité des électeurs du département de la Manche (740 voix sur 1.144 votants au second tour des élections du 11 janvier 1920). Dans sa lettre aux délégués sénatoriaux, qui constitue sa profession de foi, il met en lumière la conquête par l'agriculture de sa liberté et de son indépendance et demande des moyens accrus : viabilité des chemins ruraux, augmentation des moyens de transport, rétablissement de la liberté commerciale, droit de distillation à domicile ; enseignement agricole et ménager. Ainsi l'agriculture pourra remplir sa mission qui est de « nourrir la France ». Le commerce et l'industrie devront s'unir à elle pour lutter contre la spéculation, la vie chère et les monopoles d'Etat. Au point de vue politique, Emile Damecour s'affirme partisan de toutes les libertés : liberté individuelle, liberté du travail, liberté de l'enseignement, liberté de conscience et déclare vouloir travailler à l'union de toutes les

forces nationales. Au Sénat, il s'inscrira au groupe de l'Union républicaine.

Membre de la Commission de l'agriculture depuis 1921 et, temporairement, de diverses Commissions (douanes, Algérie, travaux publics), il interviendra à la tribune chaque fois que la discussion touche de près ou de loin aux intérêts et à la condition des ruraux et plus généralement dans toutes les discussions budgétaires. C'est ainsi qu'il parle, en 1920, dans la discussion des projets de loi sur l'alimentation nationale en pain et sur les accidents du travail. En 1921, on l'entend à l'occasion des projets de loi relatifs aux reproducteurs bovins, aux bénéfices agricoles, au nouveau régime des chemins de fer, à la fréquentation scolaire, dans une interpellation sur la mévente du bétail. Il intervient, en 1922, dans la discussion du projet de loi relatif au régime des loyers et à nouveau sur la fréquentation scolaire ; en 1923, sur deux propositions de loi, l'une tendant à assurer le repos hebdomadaire aux clercs des études et l'autre relative à la hausse illicite des loyers ; sur divers projets de loi réformant le régime des pensions, modifiant les articles 826 et 832 du Code civil relatifs au partage, et sur les Chambres d'agriculture.

Aux élections sénatoriales du 6 janvier 1924, Emile Damecour est brillamment réélu avec 775 voix sur 1.148 votants. Cette même année, il dépose au nom de la Commission de l'agriculture, un avis sur le projet de loi portant modification de la loi du 16 avril 1897 concernant la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine. La première délibération sur ce projet de loi a lieu en décembre 1925. Elle est l'occasion pour Emile Damecour, de développer à la tribune du Sénat des arguments qui lui tiennent à cœur, pour la défense du beurre et contre la concurrence de la margarine. En 1926, il est l'auteur de divers amendements à la loi de finances et intervient dans la discussion de la proposition de loi modifiant la loi du 1^{er} avril 1926 sur les locaux d'habitation. En 1927, il parle dans la discussion de l'interpellation de M. Japy sur la situation économique et douanière ; il dépose avec un certain nombre de collègues une proposition de résolution, dont il sera le rapporteur, tendant à inviter le Gouvernement à suspendre d'urgence les droits de sortie *ad valorem* sur les dérivés du lait, beurres, crème et fromages de toute nature ; il dépose un avis de la Commission de l'agriculture sur la proposition de résolution de M. Joseph Faure concernant le rétablissement de la liberté d'exportation des produits agricoles ; il parle dans la discussion : du projet de loi sur le tarif douanier entre la France et l'Allemagne, de l'interpellation sur la politique du blé. En 1928, il intervient dans la discussion des projets de loi concernant diverses conventions commerciales et droits de douane, modifiant les droits de douane et approuvant un accord franco-belgo-luxembourgeois, les habitations à bon marché. En 1929, on l'entend dans la discussion de

l'interpellation de M. Valadier (assurances sociales à l'agriculture), du projet de loi sur la tuberculose des bovidés et sur la salubrité des viandes, du projet de loi relatif au commerce des blés, du projet de loi sur les vins. En 1930, il intervient dans la discussion du projet de loi sur les assurances sociales et dépose une proposition de résolution en faveur du rétablissement du régime de liberté pour les bouilleurs de cru. Cette proposition de résolution, qu'il rapportera pour avis, sera adoptée en 1931. Cette même année, il parle dans la discussion du projet de loi relatif à l'outillage national. En 1932, il préside la séance de rentrée en qualité de vice-doyen d'âge. On l'entend dans la discussion du projet de loi sur le régime fiscal des spiritueux ; il dépose divers amendements à l'occasion de la discussion budgétaire (Offices agricoles régionaux, indemnités pour abattage d'animaux, surveillance des étalons) ; il défend le régime de liberté des bouilleurs de cru à l'occasion d'un contre-projet ; il dépose un rapport sur le projet de loi relatif à la protection des produits laitiers ; il intervient dans la discussion des propositions de loi relatives aux droits sur les chevaux importés, à la révision des baux à ferme de longue durée.

Au renouvellement du 16 octobre 1932, Emile Damecour est réélu avec 910 voix sur 1.154 votants. Lors de la lecture du rapport d'élection, le 11 janvier 1933, M. Damecour est vivement applaudi et le Président de séance, vice-doyen d'âge, M. Bienvenu-Martin adresse « à notre vénéré doyen d'âge nos affectueuses félicitations et nos vœux ». A partir de 1933, chaque année en effet, Emile Damecour ouvrira les sessions ordinaires en cette qualité et ses collègues se plaignent à rendre hommage à la vigueur de ses allocutions au cours desquelles, bousculant parfois le protocole, il prenait à partie les membres du Gouvernement. Et c'est ainsi qu'on entendit un jour M. Chautemps, représentant du Gouvernement, répondre de son banc à une critique acerbe : « C'est la jeune imprudence d'un doyen d'âge ».

L'activité d'Emile Damecour ne faillit pas. En 1933, il intervient dans la discussion du projet de loi relatif à la défense du marché du blé et dépose deux amendements ; du projet de loi portant ouverture de crédits provisoires pour mars 1933 ; de la proposition de loi relative à la taxation du pain et de la viande ; du projet de loi sur la viticulture et le commerce des vins ; du projet de loi, dont il est rapporteur, relatif à la protection des produits laitiers ; du projet de loi, dont il est également rapporteur, relatif à l'indemnité pour plus-value au fermier sortant. En 1934, les mêmes sujets (produits laitiers, marché du blé) le retiennent à la tribune. Il intervient également en faveur du personnel des haras et à propos de l'achat de chevaux pour l'armée (budget de l'exercice 1935). En 1935, il parle sur la crise de l'élevage, la réduction du prix des baux à ferme, le lait et les produits résineux. En 1936, il vote en faveur du

congé annuel payé et intervient sur la réforme fiscale et les conflits collectifs du travail, mais il se montrera toujours hostile à l'expérience socialiste qu'il critiquera violemment dans ses discours d'ouverture des 2 janvier 1937, 11 janvier 1938 et 10 janvier 1939, s'en prenant particulièrement à la « dangereuse loi de 40 heures » qui a accru l'exode rural, à la semaine des deux dimanches, à la politique de lutte des classes, des loisirs et de prodigalité. En 1937, il vote les pleins pouvoirs douaniers et intervient dans la discussion du projet de loi sur les conventions collectives et l'arbitrage des conflits collectifs du travail, du projet de loi relatif aux conventions collectives des professions agricoles. En 1938, on l'entend sur les conventions collectives dans l'agriculture, sur la médecine vétérinaire, sur l'office du blé et, en 1939, sur le projet de loi réglementant l'ouverture des boulangeries.

Parlant de ses interventions les plus en vue, Emile Damecour a cité celles qui ont trait à « la suppression des inquisitions d'après-guerre, la défense du beurre contre la concurrence de la margarine, le relèvement des prix d'achat des chevaux de remonte, la suppression des droits mettant obstacle aux exportations de l'agriculture ».

Pour la dernière fois, Emile Damecour ouvre la session ordinaire le 9 janvier 1940 et constate que l'union qu'il souhaitait s'est faite devant le péril commun : « Cette union... il faudra la maintenir également lorsque la paix sera revenue ». Le doyen d'âge du Sénat n'assistera ni à la séance du Sénat du 9 juillet ni à celle de l'Assemblée Nationale du 10 juillet 1940, à Vichy.

Emile Damecour mourut à Coutances, le 27 juillet 1940, âgé de 94 ans. Il était membre du Conseil supérieur de l'agriculture, membre du Conseil de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignation, Président du Syndicat des agriculteurs de la Manche, Président de la Société départementale d'agriculture de la Manche, membre du Conseil supérieur des haras.

En dehors de sa collaboration très active au *Bulletin des Agriculteurs de la Manche*, organe syndical, Emile Damecour est l'auteur de diverses brochures. En 1918, à l'occasion de son admission en qualité de membre de l'Académie de Caen, il fait une communication sur les syndicats agricoles, imprimée sous le titre « *Etude sur les origines, l'action et les œuvres des Syndicats agricoles* ». Sous sa direction ont été publiés plusieurs opuscules : « *Le Syndicat des agriculteurs de la Manche et ses divers services. Ce qu'il a fait. Ce qu'il voudrait faire* » (1919), « *Rapport sur la création en Normandie des Caisses d'assurances mutuelles agricoles contre l'incendie* » (1919), « *La Basse-Normandie et le cheval de selle* » (sans date), « *Bulletin de propagande de la Société départementale d'agriculture de la Manche* » (publication annuelle). En 1933, avait paru, sous la signature d'Emile Damecour, une brochure de propagande intitulée « *Le*

beurre frais, source de santé et de longue vie ». Son auteur n'en fut-il pas la plus magnifique illustration ?

DAMOUR (MAURICE-JOSEPH), né à Dax (Landes) le 25 mars 1873, mort à Guéthary (Basses-Pyrénées) le 14 novembre 1953.

Député des Landes de 1910 à 1919.

Ancien élève de l'école des Hautes études commerciales, Maurice Damour entra dans la carrière consulaire. Après être resté dix-huit mois l'adjoint du Consul de France à Saint-Sébastien, il devint vice-consul à Santa-Fé. Rentré en France et employé au Ministère des Affaires étrangères, il fut nommé vice-consul à la Nouvelle-Orléans ; il fonda alors l'Alliance franco-louisianaise pour l'enseignement du français. Il publia d'autre part plusieurs études économiques, un « *Guide pratique de la vie à l'étranger* » (1907) et un « *Guide du commerce extérieur de la France* ».

Un moment employé de l'Alliance républicaine démocratique, ayant, comme il le disait à ses électeurs en 1910, « mené dès 1902 avec les républicains le bon combat contre la réaction », il n'était pas sans expérience politique lorsqu'aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 il posa sa candidature dans la première circonscription de Mont-de-Marsan, contre le député sortant, le général Jacquey, inscrit au groupe de l'Action libérale. Largement distancé au premier tour de scrutin, il bénéficia au second du désistement de deux autres candidats et recueillit 7.150 voix sur 14.033 votants, son concurrent ne conservant que 6.574 suffrages. Maurice Damour avait fait, dit-on, sa campagne électorale à bicyclette, ce qui aurait servi sa popularité. En tous cas, il fut réélu aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, au deuxième tour, avec 6.627 voix sur 13.601 votants, contre 4.151 voix à Whitcomb et 2.184 à Peyrebère.

Entré à la Chambre comme « Républicain démocrate », Maurice Damour ne voulut « s'inféoder » à aucun groupe, pour conserver, comme il l'expliqua à ses électeurs en 1914, « cette complète indépendance qui est la garantie la plus sûre de la dignité des élus ». Pourtant, il affirmait des convictions politiques bien nettes, se posant en partisan de la représentation proportionnelle, de l'impôt sur le revenu, de l'extension des droits des syndicats, du développement du crédit agricole et ouvrier, et en défenseur de l'école laïque ; il se targuait d'avoir contribué au « triomphe de la démocratie », et résumait ainsi son programme en 1910 : « ni réaction ni révolution ; le progrès social par étapes rapides mais dans la paix ; la justice par la liberté ».

Membre de la Commission des affaires extérieures et des colonies, il appartenait aussi, sous la dixième législature, à la Commission du commerce et de l'indus-

trie et, à deux reprises, à la Commission du budget, puis, sous la onzième législature, aux Commissions de la révision des lois constitutionnelles et de la réorganisation économique, à la Commission chargée d'examiner les pièces concernant la condamnation prononcée contre Malvy, à la Commission d'enquête sur la métallurgie, enfin à la Commission instituée pour examiner les divers traités de paix.

Soucieux des intérêts économiques de la région qu'il représentait, Damour intervint souvent au sujet des essences de térébenthine et aussi, quelquefois, au sujet de l'élevage des chevaux. Mais, ancien élève d'H.E.C et vice-consul, il marqua encore plus d'intérêt pour les questions douanières et commerciales, la politique étrangère, le sort des Français à l'étranger et la situation faite au personnel consulaire.

Auteur, sous la dixième législature, de propositions de loi sur la police de la chasse, le régime douanier des cafés, le contingent de récompenses honorifiques destiné aux Français résidant à l'étranger, rapporteur de cette dernière proposition et d'un projet analogue concernant le personnel civil du Maroc, en outre rapporteur des chapitres des budgets de 1912 et 1913 relatifs à l'Ecole centrale des arts et manufactures, il rapporta également deux projets relatifs à diverses dépenses de représentation diplomatique.

Outre ses interventions sur les térébenthines et les chevaux, on peut noter celles qui portèrent sur la nomination, la mutation ou le statut des agents consulaires et diplomatiques, sur l'organisation de l'administration centrale du Ministère des Affaires étrangères, sur le fonctionnement de la ligne postale du Sud atlantique, sur la défense des nationaux français établis à l'étranger, ou sur la liquidation de la retraite d'un membre du corps consulaire. Il réclama la publication d'un « livre jaune » sur l'accord franco-allemand de 1911, se préoccupa des conditions dans lesquelles les valeurs étrangères étaient admises à la cote officielle de la Bourse de Paris et demanda, en 1911, à interpellier le Gouvernement sur le rappel du Ministre de France à La Havane et sur le règlement des indemnités dues aux Français victimes de la révolution cubaine de 1895. En 1914, il déposa, seul, un ordre du jour à propos des conclusions de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette; il y blâmait « l'introduction de la politique dans une affaire d'ordre judiciaire », mais il se rallia à un autre ordre du jour, proche du sien par l'esprit, mais favorable au Gouvernement.

Il vota toutes les lois dont il attendait « plus de justice et plus de bien être pour les travailleurs » — loi modifiant la loi sur les retraites ouvrières, loi sur les sociétés de crédit immobilier et de crédit agricole, loi sur la durée du travail dans les mines, loi sur la réduction à dix heures de la journée de travail dans l'industrie, loi sur les jardins ouvriers, loi sur l'assistance aux familles

nombreuses, ainsi que les lois propres à améliorer l'outillage économique de la France — celles, par exemple, qui concernaient les services maritimes postaux. Partisan résolu de l'institution de la représentation proportionnelle, il regretta l'ajournement de cette réforme; la loi militaire de trois ans n'eut pas son approbation, mais, une fois qu'elle fut votée, il recommanda à tous de l'accepter de bon gré.

Au cours de la onzième législature, il proposa, sans succès, la création d'une Commission centrale de contrôle chargée de centraliser les communications des députés sur l'application des lois ou des décrets (1917) et celle d'une Commission de la paix, qui aurait suivi les négociations conduites par les Gouvernements et y aurait associé le Parlement (1919). Il proposa également (1919) que l'Etat s'inscrivit pour un million de francs à la souscription ouverte pour l'érection, à la Pointe-de-Grave, du monument commémorant le débarquement des troupes américaines en 1917.

Les seuls rapports qu'il ait déposés entre 1914 et 1919, portent sur des opérations électorales ou des pétitions, et il n'intervint que rarement en séance publique, notamment à propos de l'hommage solennel rendu au Président Wilson ou sur le fonctionnement des services diplomatiques et consulaires; il demanda toutefois à interpellier le Gouvernement sur l'organisation des bureaux de contrôle des passeports à l'étranger. Mais il s'acquitta de plusieurs missions à l'étranger: d'avril à juin 1915, il prononça aux Etats-Unis des conférences sur la France et sur l'Allemagne, puis en octobre 1915, il regagna les Etats-Unis à la tête d'une mission de personnalités économiques.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il fut victime de la représentation proportionnelle, qu'il avait appelée de ses vœux et de ses votes: toujours épris d'indépendance, il se présenta aux suffrages des électeurs, isolé comme il l'avait été à la Chambre; bien qu'il réunit sur son nom 14.421 voix, le scrutin de liste lui fut fatal. Il attendit, pour se présenter à nouveau, que le scrutin uninominal eût été rétabli, et obtint, aux élections générales du 22 avril 1928, dans la 2^e circonscription de Mont-de-Marsan, 3.019 voix au premier tour; il abandonna, mais tenta encore une fois sa chance, dans la même circonscription, aux élections générales du 1^{er} mai 1932. Il ne recueillit cette fois que 1.236 voix. Il renonça alors définitivement à solliciter les suffrages des électeurs.

Il mourut à 80 ans, le 14 novembre 1953, à Guéthary (Basses-Pyrénées). Il était Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, Officier du Nicham-Iftikar.

DANELLE-BERNARDIN (JEAN-BAPTISTE-FERNAND), né le 16 septembre 1826, à Montreuil-sur-Blaise (Haute-

Marne), mort le 21 février 1916, à Louvemont (Haute-Marne).

Représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée Nationale de 1874 à 1875. Député de la Haute-Marne de 1876 à 1887.

Sénateur de la Haute-Marne de 1887 à 1916.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome II, p. 250).

Entré au Sénat à l'occasion d'une élection partielle, Jean-Baptiste Danelle-Bernardin sera réélu le 5 janvier 1888 puis le 3 janvier 1897 (premier tour) par 483 voix sur 761 votants et le 7 janvier 1906 (premier tour) par 563 voix sur 751 votants. Il s'est inscrit aux groupes de la Gauche républicaine et de l'Union républicaine.

Au Sénat, il se fait une spécialité des questions économiques, mais son activité se manifeste surtout au sein des diverses Commissions spéciales dont il est membre. Il dépose de nombreuses pétitions émanant de viticulteurs de la Meuse et de la Haute-Marne. Le 1^{er} février 1893, il est nommé Président de la Commission chargée d'étudier la proposition de loi dont il est signataire avec plusieurs de ses collègues et qui tend à compléter l'article 9 de la loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse. En 1896, il préside la Commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à autoriser la concession à la Chambre de Commerce de Dunkerque l'établissement et l'exploitation de magasins publics sur les quais de ce port.

Jean-Baptiste Danelle-Bernardin mourut le 21 février 1916, âgé de 90 ans. Son éloge funèbre fut prononcé le 24 février par le Président Antonin Dubost qui rappela la place importante que le disparu avait occupée comme Maître de forges dans l'industrie métallurgique, sa longue carrière parlementaire et son attachement aux institutions républicaines. « Depuis quelques années, la maladie et son grand âge l'avaient peu à peu éloigné de nos travaux. Mais beaucoup d'entre nous ont gardé son souvenir, comme celui d'un homme de devoir et de fidèle amitié ».

Conseiller général durant quarante-cinq ans, il était maire de Louvemont depuis 1859. Il fit partie du Conseil supérieur de l'agriculture et on lui doit deux ouvrages : *De la situation des instituteurs* (1863) et *Sur la vicinalité* (1862).

DANIEL (CHARLES, MARIE, RENÉ), né le 26 novembre 1854 à Alexain (Mayenne), mort le 5 février 1919 au Mans (Sarthe).

Sénateur de la Mayenne de 1906 à 1919.

Charles Daniel naquit le 26 novembre 1854 à Alexain (Mayenne) où son

père était instituteur. Il fit ses études de médecine à Paris et s'établit à Gorron (Mayenne) en 1893, où la grande considération en laquelle ses concitoyens tenaient leur médecin de campagne le porta au Conseil municipal, en 1905, puis à la mairie, en 1907. Il appartenait au Conseil général de la Mayenne pour le canton de Gorron depuis 1901 et y demeura jusqu'à sa mort.

Il se présenta au renouvellement sénatorial du 7 janvier 1906 et fut élu au premier tour de scrutin par 350 voix sur 654 votants, derrière Dubois-Fresnais et le comte d'Eiva.

Pendant les quinze années qu'il passa à la Haute Assemblée sur les rangs des Indépendants, le mandat des sénateurs ayant été prolongé pendant la guerre de 1914, son activité se manifesta surtout au sein des commissions.

Fidèle à la vive protestation qu'il avait élevée le 5 février 1906 contre l'inventaire de l'église, en tant que conseiller de fabrique de la paroisse de Gorron, il se refusa à voter le projet de loi de 1908, modifiant la loi de 1905 sur la séparation, relatif à la dévolution des biens ecclésiastiques, estimant que c'était « la consécration d'un vol sous le couvert de la légalité ». En 1910, bien qu'elle lui parut inapplicable, mais parce qu'il en estimait « le principe social équitable et juste », il vota la loi sur les retraites ouvrières. En 1914, il déposa un rapport sommaire sur la loi Cornet, tendant à réviser la loi du 2 juillet 1895 sur les caisses d'épargne et intervint dans la discussion du budget de l'exercice 1914. En 1916, en pleine guerre, la discussion d'un projet de loi sur la mise en culture des terres abandonnées lui permit d'exprimer son accord sur la création des équipes agricoles, mais à la condition qu'elles soient constituées de permissionnaires agriculteurs et non d'intellectuels ou d'ouvriers métallurgistes.

Il mourut à l'âge de 65 ans, en cours de mandat, le 5 février 1919, au Mans (Sarthe) à la suite d'une opération chirurgicale. Le Président Alexandre Bérard, dans la séance du Sénat du 11 février 1919, célébra le « labeur si rude et si noble » du médecin de campagne et « l'extrême courtoisie » du Sénateur, « homme de bien... qui ne pouvait que recueillir l'estime profonde de tous ceux qui l'approchaient ».

DANIEL-LACOMBE (Vendée). — voy. LACOMBE (DANIEL).

DANIEL-LAMAZIÈRE (Haute-Vienne). — voy. LAMAZIÈRE.

DANIÉLOU (CHARLES-LÉON-CLAUDE), né le 13 juillet 1878 à Douarnenez (Fi-

nistère), mort le 30 décembre 1953 à Neuilly (Seine).

Député du Finistère de 1910 à 1914 et de 1919 à 1936.

Sous-secrétaire d'Etat aux Ports, à la Marine marchande et aux Pêches du 17 avril 1925 au 9 mars 1926.

Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et aux Affaires étrangères du 23 juin au 19 juillet 1926.

Ministre de la Marine marchande du 21 février au 2 mars 1930 et du 13 décembre 1930 au 27 janvier 1931.

Ministre de la Santé publique du 18 décembre 1932 au 26 octobre 1933.

Fils d'Eugène Daniélou, négociant, qui fut maire radical de Douarnenez, Charles Daniélou fit ses études classiques au lycée de Brest et se destinait à l'Ecole navale ; mais la faiblesse de sa vue l'obligea à renoncer à cette ambition. Il vint alors à Paris et se lança dans la littérature et le journalisme. A 21 ans, remarqué notamment par François Coppée, il fit paraître un premier recueil de vers *Ascension* (1903), suivi des *Rayonnements* (1904), des *Armoricaines*, sorte de « Légende des Siècles » de la Bretagne (1905), *Les Heures lyriques* (1906), *J'ai regardé derrière moi* (1909). En même temps, il publiait dans l'*Echo de Paris* deux romans d'aventure : *La Fortune de Richemer* et *Le Crime du Député Ronan Conan*, mais collaborait aussi aux *Annales de la Vie française*, à l'*Homme libre*, au *Petit Journal*, à *Paris-Midi*, à l'*Eclair*, au *Soleil*...

Délégué général de la Ligue de la patrie française dans la région de l'Ouest, Charles Daniélou fit de nombreuses conférences pour le compte de cette association et prit part très activement au mouvement de protestation contre la révision du procès Dreyfus. Très lié avec Syveton, député de la Seine, il fut appelé à déposer dans le procès qui suivit la mort, restée mystérieuse, de celui-ci, ayant été un des premiers à la constater (1905).

Le 27 juillet 1904, il épousa Madeleine Clamorgan, fille de général, agrégée des lettres à 23 ans, futur auteur de divers ouvrages d'éducation et future fondatrice de l'Ecole normale catholique destinée à former des professeurs de l'enseignement libre féminin ainsi que de nombreuses institutions libres pour jeunes filles, tel le collège Sainte-Marie de Neuilly et d'un groupement spirituel dénommé Association apostolique de Saint-François-Xavier. De ce mariage allaient naître, entre 1905 et 1917, six enfants : l'aîné entrerait dans les ordres et deviendrait le R.P. Jean Daniélou ; une fille, Catherine, épouserait en 1929 M^{re} Georges Izard ; un autre fils, Louis, devait mourir pour la France, en 1942, comme lieutenant de vaisseau.

A l'époque de son mariage, Charles Daniélou s'installa à Locronan. S'étant peu à peu détaché du parti nationaliste,

il s'en fit élire conseiller municipal en 1908, comme républicain indépendant. En 1912, il en était maire et il allait le rester jusqu'en 1944. Magistrat municipal, il se préoccupa de conserver l'ensemble architectural Renaissance de cette petite ville pittoresque où, en 1934, il fonda un musée d'art local.

Il se présenta pour la première fois aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, dans la première circonscription de Châteaulin et il réussit à s'emparer du siège du député sortant Halleguen, maire républicain radical de Châteaulin, le battant au deuxième tour de scrutin par 7.168 voix contre 7.024 sur 14.253 votants. Il s'était présenté à ses électeurs comme le porte-drapeau « du patriotisme et de la liberté », s'élevant violemment dans sa profession de foi contre « la République blocard et maçonnière », « la République des jouisseurs, des gavés et des repus » qui, en place « depuis dix ans ont laissé profaner le drapeau, étranglé la liberté, déclaré la guerre religieuse, divisé les Français, compromis la sécurité nationale. » A la Chambre, il s'inscrivit au Groupe de l'action libérale, vota contre les Ministères Monis et Caillaux, se prononça contre l'application intégrale des lois sur les congrégations et sur la laïcité. Mais ses opinions évoluèrent assez vite, et dès 1911 on le trouva inscrit au Groupe des Républicains progressistes.

Membre des Commissions des affaires extérieures et des colonies, de l'enseignement et des Beaux-arts, des comptes définitifs et de la marine, élu Secrétaire de la Chambre le 9 janvier 1912, il manifesta au cours de la législature un intérêt particulier pour les affaires de l'enseignement, des beaux-arts et de la marine. Auteur de deux propositions de loi, tendant l'une à assurer aux marins de l'Etat le libre exercice des droits inscrits dans la loi de séparation des églises et de l'Etat, l'autre à faire couvrir en partie par des subventions les frais de réparation des immeubles scolaires, il rapporta, pour divers chapitres de l'instruction publique, le projet de loi portant règlement définitif des budgets des exercices 1907, 1908 et 1909, ainsi qu'une proposition de résolution relative au pouvoir conféré au préfet de police d'interdire certaines représentations théâtrales. Mêlant aux préoccupations générales des préoccupations strictement locales — exposant par exemple à la tribune les réclamations des pêcheurs langoustiers de Camaret, — il intervint assez fréquemment parlant en particulier au cours des discussions budgétaires sur des sujets touchant aux beaux-arts, à l'instruction publique, à l'agriculture, à la marine. Il prit l'initiative de plusieurs propositions de résolution, pour apporter l'hommage de la Chambre aux troupes françaises qui, en 1911, combattaient au Maroc, ou son salut aux aviateurs Védrières et Conneau, dont les exploits avaient illustré les ailes françaises (1911), ou encore pour inviter le Gouvernement à faire déclarer par la loi inéligibles dans l'étendue du département où ils exercent leurs fonctions les juges

de paix et certains magistrats, afin de préserver leurs décisions de toute arrière-pensée politique (1913).

En 1911, s'emparant de déclarations faites par le directeur de la poudrerie de Pont-des-Bois au sujet de la mauvaise qualité des poudres fournies à la Marine nationale, il interpella le Gouvernement sur les causes de l'explosion du cuirassé « Liberté ». Il ne manqua jamais par la suite d'intervenir, lors des discussions budgétaires, au sujet des poudres et salpêtres, et prit part à la discussion du projet de loi qui créa en 1913 le corps des ingénieurs militaires des poudres. Il intervint également sur les projets relatifs à la fréquentation scolaire, aux caisses des écoles, à l'organisation de l'enseignement professionnel agricole, à la situation des officiers et sous-officiers. Il demanda à interpeller le Gouvernement sur l'envoi de disciplinaires à Ouessant, puis sur sa politique de défense des côtes (1914).

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, Charles Daniélou fut battu par le président du Conseil général du Finistère, de tendance radicale, Louppe, qui emporta au second tour de scrutin 8.042 suffrages sur 15.154 votants, n'en laissant que 6.980 à son adversaire, pourtant arrivé en tête au premier tour.

Daniélou qui, à la fin de la guerre, avait été chargé des services de presse au Quai d'Orsay, prit sa revanche aux élections générales du 16 novembre 1919. Il aurait cherché à figurer sur la liste de concentration républicaine, d'inspiration radicale, et c'est parce qu'il aurait été repoussé qu'il se serait inscrit sur la liste républicaine et démocratique d'Union nationale. Bien lui en prit : la première n'emporta que trois sièges, la deuxième en obtint cinq. Louppe ne fut pas réélu, mais Daniélou, avec 60.719 voix sur 143.463 votants, entra à nouveau à la Chambre.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, siégeant aux Commissions des affaires étrangères et des comptes définitifs, il déposa en 1920 un rapport sur le projet de loi portant approbation du Traité de paix conclu avec la Hongrie le 4 juin 1920 au Trianon, mais un autre rapporteur fut désigné pour soutenir la discussion en 1921. Un autre rapport de Daniélou, sur l'incorporation dans la marine française de sous-marins austro-hongrois, ne fut jamais discuté. Il intervint lors de la discussion du budget de 1920 sur les chapitres des affaires étrangères, demanda à interpeller le Gouvernement sur sa politique orientale et prit part à la discussion du projet de loi portant approbation du Traité de paix conclu à Saint-Germain-en-Laye avec l'Autriche, se préoccupant de savoir si ses clauses interdisaient bien tout rattachement de l'Autriche à l'Allemagne. La politique étrangère ne retenait pourtant pas seule son attention : il suivait tous les grands débats, se manifestant par quelque brève intervention ou par le dépôt d'un ordre du jour dans la discussion sur les tarifs des chemins de fer (1919) ou sur la propagande révolutionnaire en France (1920).

En 1921, Daniélou fut pour la première fois associé au Gouvernement sans toutefois en faire partie : Briand dont il était devenu l'ami, et qui était alors Président du Conseil et Ministre des affaires étrangères, le nomma, le 19 avril, « commissaire à l'expansion française à l'étranger », et le maintint dans ces fonctions par un nouveau décret le 7 octobre 1921. Lorsque Daniélou revint à la Chambre, ce fut pour siéger à la Commission de la marine militaire, pour intervenir au sujet des forces navales françaises lors de la discussion du budget de 1923 et pour prendre part à la discussion des projets relatifs à la fixation du nombre des députés et à leur mode d'élection.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il s'inscrivit sur la liste de concentration républicaine et le contraste qui existe entre le programme électoral auquel il souscrivit et sa profession de foi de 1910 manifeste l'évolution très marquée de ses opinions. Cette liste se présentait en effet comme « composée d'hommes appartenant aux diverses fractions du grand parti républicain qui a fait depuis cinquante ans la prospérité de la France et l'a conduite à la victoire », de « défenseurs vigilants de la laïcité réelle de l'Etat et de l'école, respectueux des libertés syndicales et des lois qui sont devenues la charte de la classe ouvrière » ; cette liste, d'ailleurs, se heurtait à l'hostilité virulente d'une « liste d'Union nationale » qui l'accusait de « vouloir restaurer le régime abject ». Daniélou obtint 46.135 voix sur 156.279 votants et fut réélu.

Il s'inscrivit alors au groupe de la gauche radicale, auquel il devait rester fidèle jusqu'à la fin de sa carrière et qui allait faire de lui à plusieurs reprises son président. Toujours membre des Commissions des affaires étrangères et de la marine militaire, il présenta un avis sur la transformation en ambassade de la légation de France en Pologne et sur l'envoi d'une ambassade auprès du Gouvernement de l'U.R.S.S. et intervint dans la discussion du projet de loi portant approbation du Traité de Lausanne. Mais cette législature fut aussi pour Daniélou sa première législature ministérielle : nommé le 17 avril 1925 Sous-Secrétaire d'Etat aux travaux publics chargé des ports, de la marine marchande et des pêches dans le deuxième Cabinet Painlevé, il conserva son poste dans le troisième Cabinet Painlevé et dans le huitième Cabinet Briand ; lorsqu'il l'abandonna le 6 mars 1926, ce fut pour prendre, dans le neuvième Cabinet Briand, celui de Sous-Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et aux affaires étrangères, qu'il garda dans le dixième Cabinet Briand, jusqu'à la chute de ce dernier, le 17 juillet 1926. Daniélou était demeuré ainsi quinze mois de suite associé au pouvoir, collaborant avec cinq Cabinets et gardant près de onze mois la charge de la marine marchande, et soutenant à ce titre la discussion des budgets de 1925 et de 1926. De retour à son banc de député, il entra à la Commission de la

marine marchande et prit part à la discussion d'un projet de loi relatif à la mise en chantier d'unités comprises dans la deuxième tranche du programme naval (1927).

Réélu les 22 et 29 avril 1928, comme candidat de « concentration républicaine » approuvant « comme seule politique raisonnable l'organisation de la paix heureusement commencée par M. Briand à Locarno », ayant obtenu au deuxième tour de scrutin 7.599 voix contre 5.298 à son concurrent Henry sur 13.239 votants, Daniélou, demeuré membre de la Commission de la marine marchande, entra à la Commission de la marine militaire, dont il devint le président en 1929, et c'est à ce titre qu'il se fit entendre dans la suite de la discussion du projet relatif à l'exécution de la deuxième tranche du programme naval ; en 1931, cependant, c'est seulement en qualité de rapporteur qu'il intervint sur des projets analogues portant sur les tranches 1931 et 1932 du même programme naval. Entre temps, il avait reparu dans les conseils du Gouvernement après une éclipse de trois ans et demi ; il y avait été à nouveau chargé de la marine marchande, mais cette fois avec le rang de Ministre, tout d'abord dans l'éphémère Cabinet Chaumières, du 21 février au 25 février 1930, puis du 13 décembre 1930 au 21 janvier 1931, dans le Cabinet Steeg. Après quoi, la carrière ministérielle de Daniélou allait connaître une nouvelle interruption de onze mois. Mais l'autorité qu'il avait acquise à la Chambre n'en fut pas diminuée ; porte-parole du groupe de la gauche radicale en 1928 et 1929, il avait maintes fois apporté le soutien de ses amis politiques au Gouvernement Poincaré, en faveur duquel il avait déposé le 29 juin 1928 un ordre du jour de confiance.

A titre personnel, il continua à intervenir sur les budgets de la marine nationale ou de la marine marchande, réclamant en 1931 l'extension de l'administration centrale de ce dernier Ministère, préconisant le renforcement de la protection douanière des pêcheurs français et recommandant la réforme des méthodes de construction de chantiers navals et l'exercice d'un contrôle plus strict sur les dépenses des compagnies de navigation. Pendant son second passage au Ministère, il n'avait eu que le temps de solliciter du Parlement l'ouverture de crédits destinés à réparer les dommages causés à la flotte par la violente tempête des 18 et 20 septembre 1930.

Les 1^{er} et 8 mai 1932, il obtint une cinquième fois le renouvellement de son mandat ; se présentant toujours comme candidat de « concentration républicaine » mais également comme « radical indépendant » il recueillit au deuxième tour de scrutin 7.341 voix sur 14.098 votants, tandis que son adversaire Larvol en obtenait 6.539. Retrouvant son siège à la Commission de la marine militaire, mais siégeant aussi à la Commission d'assurance et de prévoyance sociale, membre du Comité consultatif des entre-

prises de capitalisation et d'épargne, il fut appelé le 18 décembre 1932 par Paul-Boncour au Ministère de la Santé publique et conserva ce portefeuille dans le premier Cabinet Daladier, qui tomba le 24 octobre 1933. Comme Ministre il soutint la discussion d'une interpellation sur les fraudes commises au concours de l'internal, intervint dans la discussion du budget de 1933 et dans la discussion d'une proposition de loi concernant les habitations à bon marché et les loyers moyens. Après la démission du Cabinet Daladier, il déposa une proposition de loi tendant à autoriser l'Etat à acheter jusqu'à un maximum de 200 quintaux le blé de chaque producteur (1934) et, entré à la Commission de comptabilité, deux rapports, en 1935 et 1936, sur des projets de résolution relatifs aux dépenses et aux comptes de la Chambre.

Les élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 lui furent fatales : il fut battu, au deuxième tour de scrutin par Crouan, candidat qui se réclamait de la Fédération républicaine de France et qui obtint 8.617 voix sur 14.207 votants, tandis que Daniélou ne recueillait que 5.358 suffrages.

Il renonça à toute activité politique après la Libération, s'occupant seulement de l'Association des anciens parlementaires dont il était le président. Il mourut à plus de 75 ans, le 30 décembre 1953, à Neuilly-sur-Seine.

Outre les recueils de poésie cités au début de sa biographie, Charles Daniélou a laissé des romans comme *Le Capitaine Trinitas*, des nouvelles réunies sous le titre *Les veillées fabuleuses*, une étude historique sur la Bretagne *Finis terræ*, et de nombreuses études politiques sur la marine marchande, l'armée, *Responsabilités et buts de guerre*, *Le traité de Trianon*, *Le vrai visage d'Aristide Briand*, enfin un recueil anecdotique sur les jours fastes de la Troisième République, *Dans l'intimité de Marianne*.

Chevalier de la Légion d'honneur et commandeur du mérite maritime, Charles Daniélou était en outre Grand croix du mérite naval d'Espagne, commandeur de Saint-Sava de Yougoslavie, Grand croix de l'ordre du Ouissam Alaouite et possédait la médaille d'or de l'hygiène et la médaille d'or de l'Assistance publique.

Il appartenait à la Société des gens de lettres.

DANSETTE (JULES, AUGUSTE, JOSEPH), né le 17 septembre 1857 à Armentières (Nord), mort le 30 mars 1917 à Paris.

Député du Nord de 1895 à 1917.

Issu d'une famille de grands filateurs solidement établie à Armentières (plusieurs de ses parents y occupèrent des fonctions publiques et son grand-père, Hubert Joseph Dansette, fut Maire de la ville de 1846 à 1869 avant de devenir Conseiller général du canton), Jules Dansette fit des études juridiques à la

Faculté libre de Lille, obtint en 1879 le grade de licencié en droit et fut associé à la direction de l'entreprise familiale, où il succéda à son père. Mais intéressé par les questions économiques et sociales, il renonça bientôt aux affaires pour entamer une carrière politique. Entré au Conseil général du Nord en 1889, il y demeura jusqu'à sa mort, et c'est sur sa proposition que cette assemblée locale, la première de toutes, réclama le retour au bimétallisme.

Lors de l'élection partielle du 26 mai 1895, J. Dansette se fit élire Député de la quatrième circonscription de Lille, en remplacement du baron Eugène des Rotours, Député conservateur, décédé. Il l'emporta de justesse, au second tour de scrutin, obtenant 8.610 voix sur 17.161 votants, son adversaire, Bonduel, en recueillant 8.377. Mais il conserva son siège jusqu'à la fin de sa vie, réélu cinq fois de suite dès le premier tour de scrutin. Il recueillit ainsi, le 8 mai 1898, 10.923 voix contre 3.874 à Sohier, candidat socialiste, et 3.346 à Albert Maxime Leconte, candidat radical, sur 18.314 votants; le 27 avril 1902, 8.492 voix contre 3.099 à Sohier et 3.069 à Eloi, sur 14.725 votants; le 6 mai 1906, 8.448 voix contre 3.774 à Gombert et 3.248 à Sohier sur 15.534 votants; le 24 avril 1910, 7.797 voix contre 3.961 à Gombert et 3.782 à Sohier sur 15.717 votants; enfin le 26 avril 1914, 8.142 voix contre 4.273 à Gombert et 3.724 à Deschamps sur 16.313 votants. On voit que Sohier, Maire socialiste d'Houplines, contre lequel il publia un libelle « Sohier calomniateur et fuyard », fut un de ses adversaires les plus acharnés. Se présentant lui-même comme « républicain libéral », J. Dansette se posait en adversaire des radicaux et des socialistes, qu'il qualifiait de « sectaires » et de « révolutionnaires », tout en se déclarant partisan de réformes sociales progressives; il se flattait d'ailleurs de devoir ses succès électoraux à la réputation de « bons patrons » que les membres de sa famille avaient su acquérir dans les milieux ouvriers d'Armentières.

Si, socialement, il se réclamait de l'école des catholiques-sociaux, — après s'être inscrit pour commencer au groupe progressiste et au groupe des républicains indépendants, il fut un des fondateurs de l'Action libérale populaire, dont il demeura Vice-Président jusqu'à sa mort, — il était en matière économique un partisan résolu du protectionnisme.

Pendant les vingt-deux années qu'il passa à la Chambre, tout en préconisant certaines réformes sociales, il se montra d'abord soucieux de défendre les intérêts économiques de la région du Nord, qu'il jugeait trop souvent sacrifiés à ceux du Midi et surtout menacés par la concurrence étrangère; au point de vue politique, après avoir soutenu le Ministère Méline, il passa dans l'opposition dès que les radicaux furent arrivés au pouvoir, il y demeura, hostile par principe à tous les cabinets qui lui parurent jouir de leur soutien ou

de celui des socialistes; il se flattait toutefois de n'avoir jamais versé dans une opposition systématique, et d'avoir voté pour le Gouvernement, quel qu'il fût, chaque fois que ses actes lui semblaient conformes à l'intérêt de la nation.

Il se consacra d'abord presque exclusivement aux questions économiques et sociales, qui gardèrent toujours la première place dans ses préoccupations et son activité. Il intervint ainsi fréquemment dans les débats relatifs aux tarifs douaniers, par exemple pour demander, en 1895, et pour obtenir, selon le vœu des planteurs de betteraves, le relèvement des droits frappant les mélasses importées. A la même époque, il réclama en faveur des planteurs de tabac, l'augmentation du contingent des tabacs français et proposa de modifier la loi sur la culture du tabac (1896). Soucieux de défendre les distillateurs, il déposa, en 1898 et 1900, deux propositions de lois relatives au régime des alcools dénaturés, intervenant à plusieurs reprises sur ce sujet et contribuant à faire supprimer les droits qui frappaient ces produits. Il prit part aussi, dans le même esprit, aux discussions sur le monopole de l'alcool (1903), le mouillage et le sucrage des vins (1906) et surtout les bouilleurs de cru (1905, 1912 et 1913) auxquels il aurait voulu voir appliquer le même régime fiscal qu'aux distillateurs industriels. Il réclama encore, en 1912, la suppression de l'impôt de licence supporté par les débitants de boissons, dont il se fit ouvertement le défenseur en 1915, en demandant l'ajournement de la discussion d'un projet qui tendait à réglementer l'ouverture des débits. Il combattit enfin le monopole du raffinage du pétrole (1901).

Dans le domaine social, après avoir réclamé en 1895 un statut libéral pour les sociétés de secours mutuels et des récompenses honorifiques pour les vieux ouvriers, défendu en 1897 les travailleurs français contre la concurrence des immigrants étrangers, et préconisé, en 1898, l'insertion facultative d'une clause de minimum de salaire dans les cahiers des charges des adjudications publiques, il proposa, la même année, de reconnaître aux syndicats l'aptitude à posséder des immeubles, et, en 1901, demanda la création d'une Caisse nationale de retraites. Plus tard, en 1913, il plaida pour que les avantages accordés aux ouvrières d'usines par une proposition de loi relative au repos des femmes en couche fussent étendus aux ouvrières à domicile. Pendant la guerre, il proposa de substituer la responsabilité de l'Etat à celle des patrons dans les accidents du travail causés par les hostilités (1915), déposa une proposition de résolution au sujet de l'affectation du dernier survivant des familles comptant deux frères tués à l'ennemi (1916), et prit part aux discussions sur la réparation des dommages causés par faits de guerre.

Mais les affaires sociales lui fournirent aussi l'occasion d'aborder les grands débats politiques : à la suite des grèves

qui eurent lieu à Armentières en octobre 1903, il demanda à interpeller le Gouvernement et prit part à la discussion de plusieurs interpellations — dont celle de Jaurès — portant sur le même sujet. Ce fut pour reprocher au Gouvernement de n'avoir pas su faire respecter la liberté du travail ni maintenir l'ordre contre les fauteurs de grève générale, et pour rejeter, en répondant à Jaurès, la responsabilité de la misère des ouvriers sur la crise traversée par l'industrie du lin. Par la suite, en 1904, il s'opposa encore à plusieurs reprises à Jaurès, sur des questions sociales.

Un peu plus tard, en 1909, une autre grève, celle des employés des postes, lui donna l'occasion de se poser en adversaire de l'Etat-patron et de condamner le principe même de la grève dans les services publics.

Avant 1903, J. Dansette n'était guère intervenu sur les sujets politiques que pour préconiser le rétablissement du scrutin de liste pour les élections législatives et l'institution de la représentation proportionnelle. En 1896, lorsqu'il déposa sa première proposition de loi en ce sens, il ne s'agissait guère pour lui que d'assurer la représentation des minorités ; mais, tandis que, législature après législature, il la reprenait sans se lasser, sa proposition changea peu à peu de sens à ses yeux : en 1910, parvenu à la conviction que le régime souffrait de graves imperfections, il avait fini par voir dans la R.P. une véritable panacée. Il esquaissa d'ailleurs à cette date, dans sa profession de foi, tout un système de grandes réformes politiques, comprenant notamment la création d'un Sénat « professionnel », le recours au référendum et l'élection du chef de l'Etat par un suffrage élargi.

Dansette ne manqua pas de prendre part aux discussions sur la liberté et le secret du vote (1901), puis sur la réforme électorale (1902, 1909 et 1911). D'autre part, il intervint en 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, pour proposer notamment de donner aux communes et aux départements la faculté de subventionner l'exercice d'un culte ; en 1908, sur la peine de mort, pour en préconiser le maintien, indispensable à ses yeux pour contenir le flot montant de la criminalité ; en 1913 enfin, sur l'enseignement libre, dont il prit la défense. Il vota la loi militaire des trois ans et donna son suffrage à Poincaré, candidat à la Présidence de la République.

Il avait appartenu, entre autres Commissions, à celle des douanes (1898), à la Commission d'enquête sur l'industrie textile (1903), à la Commission du suffrage universel (1906, 1910 et 1914), à celle des alcools industriels (1909), à celle des comptes définitifs et des économies (1914), enfin à celle des mines (1916).

Gravement affecté par la mort de son fils aîné Jules, tué en octobre 1916, — il avait un second fils, qui est l'historien Adrien Dansette, — il ne lui survécut pas plus de quelques mois et mourut à Paris, en cours de mandat, dans sa

cinquante-neuvième année, le 30 mars 1917.

Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Paul Deschanel, à la séance du lendemain. « Ce galant homme, cet ami sûr, ce bon serviteur du pays, emporte avec l'affectueuse gratitude de son parti, l'estime et les regrets de tous. Nous confondons la mémoire du malheureux père et celle de son jeune héros dans la même piété, et toutes nos pensées vont à celle qui les pleure. »

DARAIGNEZ (ERNEST, JOSEPH, BERNARD), né le 7 décembre 1864 à Hagetmau (Landes), mort le 1^{er} décembre 1940 à Mont-de-Marsan (Landes).

Sénateur des Landes de 1920 à 1940.

Cinquième enfant d'une famille qui devait encore compter deux cadets, Ernest Daraignez est fils et petit-fils de médecins landais. Ses deux grand-pères exerçaient cette profession, l'un à Saint-Cricq-Chalosse, l'autre à Hagetmau. Son père, ancien médecin militaire, s'installa, après la campagne de Crimée, dans ce petit chef-lieu de canton, au sud de Mont-de-Marsan.

Tout en accomplissant les devoirs de sa fonction, il défendait avec conviction les idées républicaines et fut élu conseiller d'arrondissement puis Président du Conseil d'arrondissement de Saint-Sever. Un de ses frères, médecin également, fut Conseiller général et Maire de Hagetmau.

Pour obéir aux traditions familiales, le jeune Ernest Daraignez, après avoir fait ses études secondaires au collège de Saint-Sever puis au lycée Victor-Duruy à Mont-de-Marsan, s'inscrit à la Faculté de Bordeaux, comme étudiant en médecine. Il s'y fait remarquer par sa passion du travail et sa volonté de savoir. Plusieurs fois lauréat de la Faculté et des Hôpitaux, il est nommé interne puis premier interne des hôpitaux, procureur de la Faculté, médaille d'or de l'internat en 1890, enfin docteur en médecine en 1891. Il s'installe aussitôt à Mont-de-Marsan où il exercera pendant 29 ans, de 1891 à 1920. Sa réputation chirurgicale s'étend dans tout le Sud-Ouest. En 1900, il est nommé chirurgien à l'hôpital de cette ville et il exerce également au sanatorium marin de Capbreton. Du 4 août au 25 décembre 1917, il servit comme chirurgien-chef dans plusieurs formations sanitaires où de nombreux blessés durent la vie à ses qualités exceptionnelles.

Sans qu'il eût recherché aucun mandat, la confiance de ses concitoyens devait porter Ernest Daraignez des fonctions locales au siège de Sénateur des Landes. Elu Conseiller municipal à Mont-de-Marsan, le 24 octobre 1897, il sera maire de la ville de 1910 à 1919 et conservera son mandat municipal jusqu'en 1925. En 1898, il est élu Conseiller général et le restera jusqu'en 1928. A l'assemblée départementale dont il fut Vice-Prési-

dent, il se spécialise dans les questions agricoles et d'assistance sociale. Il eut l'initiative des travaux d'électrification du département. Il organisa le Comice agricole de Mont-de-Marsan. Il créa l'asile départemental d'aliénés, l'asile des enfants anormaux, le pavillon des enfants assistés et la maison maternelle auprès de l'hôpital départemental.

Candidat au Sénat pour la première fois le 7 janvier 1906, il obtient 298 voix sur 710 votants au premier tour de scrutin mais son concurrent M. Latappy, l'emporte au second tour. Cédant aux instances de ses collègues et amis, il se représente aux élections du 11 janvier 1920. Il est élu au premier tour avec 376 voix sur 705 votants.

Très attaché aux institutions républicaines, il refuse cependant d'aliéner sa liberté en faveur des directives d'un parti. Il se présente comme un « homme de travail, citoyen indépendant, parfaitement désintéressé ». Il estime qu'il faut « tout d'abord barrer la route à tous les ennemis de l'ordre », qu'ils soient de droite ou de gauche. Il préconise une politique sévère d'économies, la protection de l'agriculture ; il réclame le « respect de la propriété et de la liberté individuelle, l'inviolabilité des frontières, la paix intérieure et extérieure la défense de l'épargne, la sauvegarde des lois sociales qui sont l'honneur et la raison d'être de la République ».

Au Sénat, il s'inscrit au groupe de l'Union républicaine puis à l'Union démocratique et radicale. Il sera réélu le 6 janvier 1924 au premier tour de scrutin par 571 voix sur 708 votants et le 16 octobre 1932 au troisième tour, à la pluralité des voix, avec 347 suffrages sur 702 votants.

S'il n'est pas intervenu souvent à la tribune, en revanche le docteur Daraignez a travaillé utilement et efficacement au sein des diverses Commissions dont il fit partie. Il fut, depuis 1921 membre de la Commission de l'hygiène, assistance, assurance et prévoyance sociale et de la Commission de l'enseignement. Il fut également, plusieurs années, membre de la Commission des mines. On lui doit 8 rapports au nom de la Commission de l'hygiène : sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 16 de la loi du 29 juin 1894 relative aux sociétés de secours des ouvriers mineurs (1922) ; sur le projet de loi tendant à autoriser l'hôpital-hospice d'Agen à contracter un emprunt de 500.000 F, sur le projet de loi portant ratification du décret du 30 novembre 1922 introduisant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, les articles 61, 62 et 63 du Livre 1^{er} du Code du travail relatifs à la saisie-arrest et à la cession des salaires et traitements ; sur le projet de loi portant ratification du décret du 25 février 1922 relatif à la prise en charge par les institutions alsaciennes et lorraines des rentes du Code d'assurances sociales du 19 juillet 1911 au profit des personnes revenues en France après le 10 janvier 1920 (1923) ; sur le projet de

loi portant ratification du décret du 13 juin 1923 déclarant la loi du 1^{er} avril 1898, relative aux sociétés de secours mutuels, applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ; sur la proposition de loi de M. Paul Strauss tendant à attribuer la personnalité civile aux centres régionaux de lutte contre le cancer (1924) ; sur le projet de loi portant ratification du décret du 25 novembre 1923 modifiant certaines dispositions du Code des assurances sociales du 19 juillet 1911 relatives à l'assurance vieillesse ; sur le projet de loi ayant pour objet la création et le fonctionnement des établissements publics d'enseignement pour les aveugles et les sourds-muets (1927). Ernest Daraignez est également l'auteur d'un excellent avis, au nom de la Commission de l'enseignement, sur le projet de loi autorisant les écoles nationales vétérinaires à délivrer un diplôme de docteur-vétérinaire (1923). Il dépose : en 1931, une demande d'interpellation avec MM. Millès-Lacroix et Cadilhon sur le commerce des traverses en bois dur et les marchés passés à l'étranger par les grands réseaux de chemin de fer ; en 1932, une proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures utiles, notamment en matière douanière, pour assurer la sauvegarde de la production française du maïs, une proposition de loi tendant à imposer une autorisation spéciale pour les taureaux destinés à la reproduction ; en 1933, avec MM. Lourtès et Millès-Lacroix, une proposition de loi tendant à compléter la loi du 5 avril 1928 sur les assurances sociales, divers amendements sur les proposition et projet de loi relatifs au marché du blé. Signalons également une de ses dernières interventions, au cours de la discussion du budget de 1933, sur la gratuité de l'enseignement pour les classes de l'enseignement secondaire.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, Ernest Daraignez ne prit pas part au vote de la loi constitutionnelle. Il avait suivi les étapes de la défaite avec une angoisse chaque jour accrue. Le défilé des troupes victorieuses sous ses fenêtres à Mont-de-Marsan l'avait profondément attristé. Gravement atteint dans sa santé, il exigea de subir une intervention chirurgicale à l'œsophage, opération qu'il savait vouée à l'échec, mais qu'il préféra à une mort certaine par inanition. Il est mort le 1^{er} décembre 1940, à 76 ans, veuf et sans enfants.

Ernest Daraignez était officier de l'Instruction publique et, depuis janvier 1914, chevalier de la Légion d'Honneur. Il a été, dans son département, président de l'Office départemental agricole, président de la Société landaise d'encouragement à l'agriculture, président de la Fédération des sociétés de secours mutuels des Landes, membre de la Commission de surveillance de l'asile d'aliénés des Landes, membre du Conseil départemental d'hygiène, membre du Comité de patronage des habitations à bon marché, président du Syndicat des médecins des Landes. Devenu Sénateur,

il a été membre du Conseil supérieur d'hygiène, membre de la Commission de répartition des fonds du pari mutuel, membre de la Commission de surveillance de l'hospice national des Quinze-Vingts.

DARBLAY (LOUIS, JACQUES, PAUL, MARIE), né le 17 septembre 1851 à Chevilly (Loiret), mort le 18 janvier 1927 à Chevilly.

*Député du Loiret de 1901 à 1906
et de 1919 à 1924.*

Fils d'un propriétaire rural qui fut conseiller général du Loiret pendant trente-trois ans, président du Comice agricole d'Orléans et membre du conseil de la Société des agriculteurs de France, Louis Darblay fit ses études au petit séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin, puis à l'école d'agriculture de Beauvais. Propriétaire du château de la Poste, près de Chevilly, marié en 1881 à la fille d'un notaire de la Côte-d'Or dont il eut cinq enfants, il se consacra à l'exploitation de son domaine et à la défense des intérêts professionnels des agriculteurs. Lauréat du concours départemental d'agriculture en 1889, souvent récompensé dans les expositions ou concours agricoles, il fut appelé à la vice-présidence, puis à la présidence du Syndicat des agriculteurs du Loiret et devint, à l'exemple de son père, membre du conseil de la Société des agriculteurs de France et administrateur, puis vice-président, enfin président du comice agricole d'Orléans.

Son ascension politique allait de pair avec son ascension professionnelle : conseiller municipal de Chevilly en 1887, il succéda en 1894 à son père comme représentant du canton d'Artenay au conseil général du Loiret. Il allait y siéger jusqu'à sa mort. En qualité de secrétaire de la commission des tramways, il étudia particulièrement la question des chemins de fer départementaux et s'employa à obtenir la création de lignes de tramways sur la rive gauche de la Loire.

Le député de la deuxième circonscription d'Orléans, Viger, qui appartenait à la gauche radicale, ayant été élu sénateur, Louis Darblay se présenta à l'élection partielle du 10 février 1901 et fut élu au premier tour de scrutin, avec 9.737 voix sur 18.675 votants, 8.824 voix allant à son concurrent Rocher-Potheau. Son succès fut confirmé aux élections générales du 27 avril 1902, où il obtint au premier tour 10.788 suffrages sur 20.490 votants, son nouveau concurrent, le docteur Gircourt, radical-socialiste, recueillant 9.534 voix.

Louis Darblay s'était présenté à ses électeurs comme « candidat républicain », défenseur résolu « de l'ordre, du progrès, de la paix, de la justice et de la liberté dans la République », ennemi « des violences radicales, des rêveries socialistes et des insanités collectivistes », mais aussi comme un « candidat

essentiellement agricole ». En fait, à la Chambre, où il s'inscrivit au groupe de l'action libérale populaire puis à celui des républicains progressistes, tout en adhérant au groupe sucrier et aux deux groupes de défense des intérêts agricoles et de défense des bouilleurs de cru, il intervint surtout sur les chapitres du budget de l'agriculture. Toutefois, il prit part aussi aux discussions du projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste (1904) et de la proposition de loi qui réduisit à deux ans la durée du service militaire (1904). Il fut membre de la commission de l'hygiène publique, rapporta un projet relatif à la perception des surtaxes d'octroi sur l'alcool (1901) et combattit la politique des cabinets Waldeck-Rousseau et Combes.

Les élections générales du 6 mai 1906 lui furent fatales : avec 9.980 voix sur 21.049 votants, il fut battu au premier tour par Henry Roy, candidat radical, qui obtint 10.959 suffrages. Il ne fut pas plus heureux aux élections des 24 avril et 8 mai 1910 et du 26 avril 1914, battu de peu par le député sortant, la première fois au deuxième tour, avec 10.357 voix contre 10.530 sur 20.995 votants, la seconde fois dès le premier tour avec 9.915 voix contre 9.955 sur 20.180 votants.

Il prit sa revanche aux élections du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste et sous le régime de la représentation proportionnelle : inscrit sur la liste d'Union républicaine du Loiret qui eut trois élus, il recueillit 32.257 voix sur 78.215 votants et reprit possession de son siège. Inscrit au groupe de l'Entente républicaine démocratique, membre de la Commission de l'Agriculture (1920), il déposa une proposition de loi relative aux délais fixés pour la nomination des chambres d'agriculture et intervint dans sa discussion. Il prit part également à la discussion d'interpellations portant sur la politique des engrais et sur le régime de l'alimentation et à celle de propositions ou projets de loi relatifs à l'alimentation en pain et au régime des chemins de fer d'intérêt général.

Il fut battu une nouvelle fois aux élections du 11 mai 1924 avec toute la « liste des candidats républicains » vaincue par la « liste d'union des gauches » bien qu'il eut réuni sur son nom 38.812 voix sur 86.368 votants.

Il mourut trois ans plus tard, à l'âge de 75 ans, le 18 janvier 1927, à Chevilly (Loiret).

DARBOT (JEAN-ERNEST), né le 8 septembre 1841, à Fresnoy (Haute-Marne), mort le 30 mars 1921 à Langres (Haute-Marne).

*Sénateur de la Haute-Marne
de 1888 à 1920.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome II, p. 256).

Elu sénateur le 30 septembre 1888 en remplacement du vicomte de Lorgeril, sénateur inamovible, décédé, Jean-Ernest Darbot fut successivement réélu le 3 janvier 1897 (1^{er} tour) par 572 voix sur 761 votants et le 7 janvier 1906 (1^{er} tour) par 518 voix sur 747 votants. Au renouvellement du 11 janvier 1920, il ne retrouva pas son siège.

S'étant proclamé républicain, Jean-Ernest Darbot s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique. Médecin-vétérinaire, sorti premier de l'école de Lyon, il s'intéressa tout naturellement aux questions agricoles et économiques, à la législation sur les épizooties et à la réforme du Code rural.

Membre de diverses commissions spéciales, il est chargé en 1889 de rapporter la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, relative à l'inspection sanitaire des viandes fraîches abattues avant leur entrée en France. Il intervient, en cette même année, dans la discussion d'un projet de loi relatif au Code rural, à l'occasion d'une disposition visant l'état de santé des animaux destinés à l'abattage. Puis, dans la suite de cette discussion, il dépose un amendement tendant à prendre des mesures plus rigoureuses contre les chiens errants, notamment si un cas de rage a été constaté (10 mars 1890). Il prendra part également à la discussion du budget de l'Agriculture.

On l'entend de nouveau dans la discussion du projet de loi ayant pour objet de réglementer les courses de chevaux, du projet de loi portant fixation du tarif général des douanes à propos duquel il dépose un amendement qui est adopté, du projet de loi relatif à l'effectif des haras (1891). En 1892, il est l'auteur d'une proposition de loi tendant à modifier les lois du 21 juillet 1881 et du 4 août 1884, relatives aux ventes et échanges d'animaux domestiques. En 1893, il dépose, avec son collègue Danelle-Bernardin, de nombreuses pétitions émanant de viticulteurs de son département. Il est nommé président de la Commission chargée de l'examen de la proposition de loi dont il est signataire avec plusieurs de ses collègues, relative à la protection à accorder aux oiseaux utiles à l'agriculture. Il est également secrétaire et rapporteur de la Commission chargée d'examiner la proposition de loi qu'il a déposée, l'année précédente, et qui sera adoptée, avec quelques modifications destinées à donner satisfaction à l'auteur d'un contre-projet, le 24 avril 1894. L'année suivante, il se fit entendre au cours de la discussion budgétaire à propos des crédits du ministère de la Guerre et de celui de l'Agriculture, puis en 1896, dans la discussion du projet de loi concernant la réforme sur les boissons et de la proposition de loi ayant pour but d'interdire la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels.

Réélu en 1897, Jean-Ernest Darbot est entendu dans la discussion budgétaire sur les crédits du ministère de l'Agriculture et prend part à la discussion

du projet de loi relatif au régime des sucres. Il est nommé secrétaire de la Commission chargée de l'examen du projet de loi tendant à compléter la loi du 3 mars 1882 sur la police sanitaire.

En 1898, il intervient dans la discussion, du projet de loi portant modification du régime fiscal des successions, du projet de loi tendant à la création d'un Office national du commerce extérieur, du projet de loi concernant les responsabilités des accidents, dont les ouvriers sont victimes dans leur travail, du budget du ministère de l'Agriculture. Il est nommé rapporteur d'une proposition de loi qu'il a déposée tendant à modifier la loi du 31 juillet 1895 sur la police sanitaire des animaux et qui sera adoptée en première délibération le 16 décembre 1898. Cette même année, il déposera une seconde proposition de loi sur la police sanitaire des animaux, tendant à modifier la loi du 21 juillet 1881, en ce qu'elle touche à l'exercice de la médecine vétérinaire. En 1899, sa première proposition de loi sur la police sanitaire est adoptée en deuxième délibération et Jean-Ernest Darbot s'en félicite en ces termes : « Elle réalise un réel progrès dans notre législation sanitaire et répond tout à la fois aux exigences de l'élevage et à celles du commerce du bétail ». Il est entendu également dans la discussion : du projet de loi modifiant certains articles du tableau A annexé à la loi de douane du 11 janvier 1892, du projet de loi ayant pour objet l'installation des caisses régionales de crédit agricole mutuel, du budget du ministère de l'Agriculture, de l'interpellation adressée au Ministre de l'Agriculture sur la nouvelle qualification du cheval de demi-sang.

En 1900, il est élu secrétaire du Sénat par 171 voix sur 204 votants. Il le restera jusqu'en 1902. Il dépose une nouvelle proposition de loi relative à la police sanitaire des animaux, tendant à compléter, cette fois, la loi du 21 juillet 1884. Il est nommé rapporteur de la Commission de l'armée, pour 1900, chargée de l'examen du projet de loi relatif à certains services des haras. En 1901, il dépose une proposition de loi tendant à atteindre la spéculation en vue de mettre un terme à son influence néfaste sur le cours des prix des denrées alimentaires et particulièrement sur celui du blé. Il est entendu, comme rapporteur, sur ses propositions de loi touchant à la police sanitaire des animaux et dans la discussion des projets de loi relatifs au régime des admissions temporaires des blés. Il dépose deux propositions de loi en 1902 : l'une relative à la durée de la journée de travail dans les mines et ayant pour objet de prévenir la grève des mineurs par l'association du capital et du travail, l'autre ayant pour but la réglementation du privilège des bouilleurs de cru par la création de distilleries agricoles. On l'entend dans la discussion : des conclusions du rapport sur la pétition de 40.000 propriétaires viticulteurs de la région des Charentes, du budget de l'exercice 1902, du projet de loi relatif au régime des sucres, du budget de

l'exercice 1903, du projet de loi tendant à compléter l'outillage national, de la proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes (1903), de la proposition de loi concernant les Conseils de prud'hommes, de la proposition de loi relative à la police sanitaire des animaux (1904), de la proposition de loi concernant la compétence des juges de paix et la réorganisation des justices de paix (1905). Membre de diverses Commissions, il dépose des rapports : sur la proposition de loi tendant à compléter l'article 41 du Code rural et à modifier l'article 2 de la loi du 2 août 1884 sur la police sanitaire des animaux (1903), sur le projet de loi ayant pour objet de réglementer l'attribution et de fixer la quotité des indemnités à accorder dans le cas d'abattage d'animaux pour cause de morve et de farcin (1904), sur le projet de loi ayant pour objet de modifier les dispositions des lois du 30 mai 1899 et du 30 mars 1902 qui accordent des indemnités dans le cas de saisie de viande et d'abattage d'animaux pour cause de tuberculose (1905).

Son mandat ayant été renouvelé en 1906, Jean Ernest Darbot ne ralentit pas son activité. Il intervient dans les discussions budgétaires. Il est entendu dans la discussion du projet de loi tendant à prévenir le mouillage des vins (1906), de la proposition de loi tendant à modifier et compléter la loi de 1905 sur la répression des fraudes, de la proposition de loi ayant pour but de combattre les épizooties et les maladies contagieuses des animaux (1908), de la proposition de loi relative aux retraites ouvrières qu'il a déposée en 1906 (1909), de la proposition de loi portant révision du tarif général des douanes (1910), de la proposition de loi relative à l'action en nullité de vente d'un animal bovin atteint ou suspect de tuberculose, proposition dont il est l'auteur (1911), de l'interpellation de M. Astier sur l'enseignement technique, industriel et commercial (1912), du projet de loi relatif aux voies ferrées d'intérêt local (1913). En 1914, il dépose une proposition de loi tendant à compléter la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et les falsifications de denrées alimentaires en ce qui concerne la vente du lait et du vin.

Pendant la guerre de 1914-1918, Jean-Ernest Darbot s'intéresse de très près aux problèmes de ravitaillement et à la lutte contre la spéculation. Il déposera quatre propositions de loi : tendant à compléter la loi du 6 octobre 1916 sur la culture des terres abandonnées et l'organisation du travail agricole pendant la guerre (1916), tendant à compléter les lois du 6 octobre 1916 et du 7 août 1917 sur la culture des terres abandonnées par l'organisation de la mobilisation civile, volontaire et rétribuée (1917) ayant pour but de déterminer par voie de réquisition et de taxation, les prix de vente de certaines denrées alimentaires pour la satisfaction à la fois des intérêts des producteurs et des intérêts des consommateurs et pour la suppression de la spéculation (1918), ten-

dant à combattre le fléau de l'alcoolisme et à intensifier la production de l'alcool industriel (1918). En 1919, il déposera deux autres propositions de loi : tendant à intensifier toutes nos productions industrielles et agricoles pour abaisser les prix de revient dans des conditions permettant à supporter la concurrence étrangère ; tendant à combattre le fléau des maladies contagieuses du bétail, et particulièrement de la tuberculose par l'application rigoureuse des lois de police sanitaire, l'établissement du certificat d'origine et de santé et l'institution d'une Caisse des épizooties. On l'entend dans la discussion de projets de loi relatifs à la taxation de diverses denrées (1916), à l'occasion de plusieurs interpellations : sur le ravitaillement (1917), sur la répartition des restrictions et des réquisitions (1918), sur la cherté de la vie (1919).

Au renouvellement du 11 janvier 1920, Jean-Ernest Darbot, comme ses deux collègues de la Haute-Marne, n'est pas réélu. Il devait mourir peu après, le 30 mars 1921 à Langres, âgé de 80 ans.

Président de la Fédération des Associations vétérinaires de France, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, il avait été fait Chevalier de la Légion d'honneur en 1884. Maire de Langres de 1880 à 1888, il était membre du Conseil général depuis 1872 et avait présidé cette assemblée en 1899.

On lui doit plusieurs ouvrages : *L'Avant-garde républicaine — Les réformes démocratiques* (1898) — *La crise agricole et l'impôt sur le revenu* (1898) — *L'Agriculture et les questions sociales*, 2 vol. (1899-1901).

DARD (HENRY, ANDRÉ, JOSEPH, BARON), né à Paris le 20 juin 1875, mort à Lugano (Suisse) le 30 avril 1910.

Député proclamé du Pas-de-Calais en 1902.

Arrière-petit-fils d'un général de l'Empire qui s'était distingué dans les campagnes d'Egypte, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne et fut fait baron le 21 janvier 1814, descendant d'une famille apparentée à Royer-Collard, Henry Dard dont les grands-pères paternel et maternel avaient servi Napoléon III l'un dans l'administration, l'autre dans l'armée, et dont le père était Maire d'Osmy, se sentit attiré vers la carrière d'officier de marine. Il fut reçu à l'Ecole navale, mais la faiblesse de sa vue le contraignit à renoncer à son ambition. Il se lança alors dans l'étude du droit, et fréquenta l'Institut catholique de Paris à partir de 1893, puis l'Université catholique de Lille. Licencié en droit en 1896, il fit comme boursier un voyage au Canada et c'est avec une thèse sur le droit canadien qu'il fut reçu docteur en 1898. Inscrit au barreau de Lille, il fut secrétaire de la conférence du stage, mais

c'est surtout comme conférencier et comme publiciste qu'il se fit connaître.

Tout en collaborant à la *Revue de Lille*, il prononça en effet un grand nombre de conférences, sur tous les sujets politiques et sociaux qui étaient d'actualité à l'époque, par exemple sur la théorie du suffrage universel, le mariage civil, l'intolérance religieuse, la crise universitaire, « la prétendue suprématie des Anglo-saxons », la question d'Orient, la journée de huit heures, les syndicats ouvriers. Disciple d'Albert de Mun et fervent catholique, rapporteur au Congrès eucharistique d'Angers (1901), il fonda une Association artistique des étudiants et une Association de la Jeunesse catholique du Pas-de-Calais dont il fut le premier Président.

Il se présenta aux élections générales législatives du 27 avril 1902 dans la première circonscription de Béthune, contre M. Achille Fanien, député sortant de la troisième circonscription, devenue première après le vote de la loi du 30 mars 1902. Le baron Dard obtint 7.947 voix sur 15.173 votants au premier tour de scrutin et fut proclamé élu. Mais la validité de son élection fut contestée par son concurrent, M. Achille Fanien, membre de la gauche démocratique, qui avait recueilli 6.346 suffrages. Il accusa le baron Dard d'avoir corrompu des électeurs et d'avoir profité de l'ingérence du clergé et des pressions des compagnies minières, et le 14 novembre 1902, la Chambre, suivant les conclusions de son septième bureau, annula l'élection.

Le baron Dard cependant avait occupé son siège pendant cinq mois et demi, et, pendant ce court laps de temps, il avait présenté un rapport sur les opérations électorales de l'arrondissement de Neufchâteau (Vosges), demandé à interpeller le Gouvernement sur sa politique sociale et la réforme de la législation ouvrière, proposé de réserver les séances du jeudi à la discussion des questions ouvrières ; il avait en outre adressé le 22 juillet une lettre au Président du Conseil, Emile Combes, pour protester contre l'expulsion des religieuses institutrices.

Il ne manqua évidemment pas de se représenter à l'élection partielle organisée le 11 janvier 1903 à la suite de son invalidation. Il recueillit presque autant de voix qu'en avril 1902 — 7.084 —, mais Delelis-Fanien (gendre d'Achille) en obtint 7.686 sur 15.026 votants et fut élu.

Devenu en 1904 Maire d'Aire-sur-la-Lys où le premier baron Dard s'était fixé, Henry Dard sollicita à nouveau le 26 mai 1906 le suffrage des électeurs. Il obtint 7.319 voix sur 16.086 votants mais ne réussit pas à ravir son siège à Delelis-Fanien, qui réunit sur son nom 8.567 suffrages.

Marié en 1903 à Henriette Blondel et père de six enfants, le baron Henry Dard mourut sur les bords du lac Lugano le 30 avril 1910, à moins de trente-cinq ans. Il était resté Maire d'Aire-sur-la-Lys jusqu'à sa mort.

DARIAO (ADRIEN, LOUIS), né le 14 juin 1868 à Périgueux (Dordogne), mort le 13 juin 1949 à Contres (Loir-et-Cher).

Député de l'Orne de 1910 à 1942.

*Ministre de l'Agriculture
du 9 au 13 juin 1914.*

*Ministre des Colonies
du 19 au 21 juillet 1926.*

Après avoir fait ses études à Paris et accompli comme engagé conditionnel une année de service militaire au 39^e régiment d'artillerie, Adrien Dariao, en 1890, entra, par concours, comme rédacteur au Ministère de l'Agriculture. Il devint en 1895, au moment du troisième Cabinet Ribot, le secrétaire particulier du Ministre de l'Agriculture, Antoine Gadaud, puis fut de 1896 à 1905, bibliothécaire-archiviste du ministère. Il se signala alors par ses travaux sur le budget de l'Agriculture qui lui valurent en 1905 le ruban de Chevalier de la Légion d'Honneur, et assista comme Délégué du Gouvernement français au Congrès international d'Agriculture qui se tint à Rome en 1903, puis à la conférence réunie dans la même ville en 1905, pour la création d'un Institut international d'agriculture. En 1905, le Ministre de l'Agriculture du deuxième Gouvernement Rouvier, Joseph Ruau, le choisit comme Directeur de son Cabinet, et Adrien Dariao conserva cette fonction jusqu'au début de 1907 où il fut nommé Inspecteur général des services administratifs des établissements d'enseignement agricole.

Lorsqu'aux élections générales législatives du 24 avril 1910, il se présenta pour la première fois devant les électeurs, il pouvait donc se prévaloir de titres qui le préparaient à se faire au Parlement le spécialiste des questions économiques et plus encore des questions agricoles, mais il pouvait invoquer aussi, outre l'expérience acquise dans sa carrière administrative et son grade de Chevalier de la Légion d'honneur, les grades de Commandeur du Mérite Agricole et d'Officier de l'Instruction publique, la médaille d'Or de la Mutualité, la récompense décernée par la Société de topographie de France au manuel de topographie qu'officier de réserve il avait rédigé, enfin sa collaboration à plusieurs publications agricoles et à plusieurs revues, comme le *Parlement et l'opinion* ou la *Revue politique et parlementaire* où il avait notamment publié, en 1901, une étude sur « De Witte et l'essor économique et financier de l'empire ».

Il choisit de se présenter dans l'Orne, dans la circonscription d'Alençon, dont le député était depuis 1902 un monarchiste, le duc de Lévis-Mirepoix ; il le fit avec l'investiture de l'Alliance républicaine démocratique, comme « candidat d'Union républicaine », et également éloigné des collectivistes et de ceux qui nourrissent le projet insensé de rétablir les régimes déchus ». Soutenu par le journal *l'Avenir de l'Orne*, il bénéficia en outre de l'appui du Préfet ce qui

donna à sa candidature un caractère quasi-officiel que les journaux de droite dénoncèrent avec véhémence. Il recueillit 7.012 voix sur 13.950 votants, le député sortant n'obtenant que 6.776 suffrages, et fut élu. Ainsi commençait une longue carrière parlementaire qui ne prit fin qu'avec la troisième République.

Les électeurs d'Adrien Dariac assurèrent en effet six fois de suite sa réélection : le 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, sous la même étiquette qu'en 1910, par 7.224 voix sur 13.448 votants, contre 5.711 voix au candidat de la Fédération républicaine, Moussard ; le 16 novembre 1919, sur la liste d'Union républicaine démocratique — avec deux autres députés sortants, Rouleaux-Dugage et de Ludre — par 36.704 voix sur 53.737 votants ; le 11 mai 1924, sur la liste d'union nationale républicaine démocratique groupant les quatre députés sortants, avec 41.519 voix sur 66.176 votants ; le 22 avril 1928, comme républicain de gauche, avec 6.459 voix contre 4.825 au candidat de l'U.R.D., de Moulins de Rochefort, sur 12.083 votants ; les 1^{er} et 8 mai 1932, comme radical indépendant, au deuxième tour de scrutin, avec 6.333 voix contre 5.274 au démocrate populaire Cornilleau sur 11.800 votants ; les 26 avril et 3 mai 1936 enfin, comme républicain de gauche, au deuxième tour également, avec 6.597 voix contre 3.478 au même Cornilleau, sur 11.088 votants.

Dès son entrée à la Chambre, Adrien Dariac, inscrit au groupe de la gauche démocratique, déploya une grande activité. Appartenant simultanément ou successivement aux Commissions de l'Agriculture, des Boissons, des Pensions civiles, de la Législation fiscale, des Comptes définitifs et du Budget, il déposa plusieurs propositions de loi dont l'une relative aux pensions de retraites des préposés des Eaux et forêts, l'autre — dont il fut lui-même le Rapporteur — aux ventes aux enchères des chevaux et des bestiaux, une troisième concernant l'organisation administrative du territoire et tendant à créer des conseils cantonaux groupant les communes de moins de 2.000 habitants (1912). Mais surtout, dès cette législature, ses compétences furent mises à profit par les Commissions auxquelles il appartenait et en premier lieu par la Commission de l'Agriculture : en leur nom, il déposa de nombreux rapports ou avis sur des propositions ou projets de loi relatifs, par exemple à la répression des fraudes et au mouillage et sucrage des vins (1911), à la protection des appellations d'origine (1912 et 1913), à la sécurité des travailleurs employés aux machines agricoles (1913), à l'extension de la législation sur les accidents du travail aux exploitations agricoles, à l'établissement d'usines hydrauliques sur la Durance (1914). Il fut en outre le Rapporteur du budget de l'Agriculture pour l'exercice 1914. Il avait pris part à la discussion des budgets de 1911 et 1912, mais était aussi intervenu en 1911 au sujet de la composition des cabinets ministériels et au sujet des emplois réservés. En 1913 il demanda à interpeller le Gouvernement

sur sa politique agricole et participa à la discussion de la loi sur le service militaire de trois ans.

Au début de la législature suivante, Ribot lui confia, dans son quatrième Cabinet, le portefeuille de l'Agriculture ; mais formé le 9 juin 1914, le Ministère démissionna quatre jours plus tard. C'est comme Député, et non comme Ministre qu'Adrien Dariac allait donner sa mesure pendant les hostilités, après avoir servi quelque temps, à l'époque de la mobilisation dans l'intendance de l'armée territoriale. Inscrit au groupe des républicains de gauche, auquel il allait rester fidèle jusqu'en 1928, membre des Commissions des Crédits, du Budget, de l'Agriculture, du Suffrage universel, puis à partir de 1918, de la Commission de contrôle du ravitaillement et des réquisitions, et, en 1919, du comité de surveillance de la liquidation des stocks, il ne déposa pas moins de cinquante rapports ou avis, la plupart au nom des Commissions de l'Agriculture ou du Budget, et portant en particulier sur les importations de bétail, les haras, les syndicats d'élevage (1915), l'exécution des travaux agricoles pendant la guerre, la culture des terres abandonnées (1916), la reconstitution agricole des régions envahies, la répartition de la main-d'œuvre des prisonniers de guerre (1917), les permissions agricoles, le crédit mutuel agricole, la culture du lin et du chanvre, le ravitaillement des civils en blé et farine (1916), la taxation du blé (1917), l'organisation de la production du blé (1918), la création de restaurants populaires (1919), l'institution d'un office central des produits chimiques agricoles (1918), l'organisation du service forestier (1919), et sur les budgets de l'agriculture et du ravitaillement des exercices 1918 et 1919.

Mais Dariac déposa aussi, à titre personnel, trois propositions de résolution (1918) relatives à la citation des militaires tombés au champ d'honneur, à la création de coopératives militaires et à la fondation d'un institut de recherches expérimentales agronomiques. Il fut aussi l'un des signataires d'une proposition tendant à créer un office national de crédit agricole. Il prit part, soit à titre personnel, soit, le plus souvent, en qualité de rapporteur, à presque toutes les discussions intéressant l'agriculture et le ravitaillement ; en septembre 1917, il interpella le gouvernement sur sa politique en matière de ravitaillement et déposa et fit adopter un ordre du jour qui, tout en lui exprimant la confiance de la Chambre, lui traçait certaines directives.

Si la onzième législature avait vu Dariac à la peine, la douzième le vit en même temps à l'honneur. Les républicains de gauche l'appelèrent à présider leur groupe ; le 25 septembre 1920 et le 3 juin 1921, il déposa des ordres du jour de confiance qui furent adoptés. Il siégeait aux Commissions des crédits, du suffrage universel, de l'agriculture, de l'Algérie et à la Commission des finances qui fit de lui un de ses vice-

présidents, puis, en mars 1922, son président. C'est à ce titre qu'il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1923, à celle de divers projets comportant des ouvertures de crédits, du projet établissant un double décime sur l'ensemble des contributions (1923) et du projet portant création de nouvelles ressources fiscales et instituant une Caisse des pensions de guerre (1924).

Auparavant, de 1920 à 1924, Dariac avait été le rapporteur en quelque sorte attitré du budget de l'Agriculture ; il avait en outre formulé l'avis de la Commission de l'agriculture sur deux projets relatifs aux écoles d'agriculture et à l'enseignement agricole. En 1920, il avait enfin, en déposant une proposition de résolution, essayé de susciter une réforme du régime de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

La douzième législature marqua un certain ralentissement de son activité : toujours membre des Commissions du suffrage universel et des finances, mais n'assumant plus la présidence de cette dernière, il proposa de créer deux sous-secrétariats d'Etat aux Finances (1925) et un Comité consultatif des finances (1927), déposa le 9 juillet 1926 un ordre du jour de confiance à l'issue de la discussion d'interpellations sur la politique financière, présenta des observations sur le budget de 1925, et intervint dans plusieurs débats financiers de 1925 à 1926, ainsi que dans la discussion d'une loi d'amnistie (1924).

Le 19 juillet 1926, Edouard Herriot lui confia le portefeuille des colonies dans le Ministère qu'il constituait pour la deuxième fois ; mais la seconde expérience ministérielle d'Adrien Dariac fut encore plus brève que la première : dès le 21 juillet, le Cabinet démissionnait.

Au cours de la treizième législature, l'activité parlementaire d'Adrien Dariac fut encore plus réduite. Il conserva son siège à la Commission des finances, et abandonna le groupe des républicains de gauche pour celui de la gauche radicale, auquel il allait rester inscrit jusqu'en 1936 ; à cette date ce groupe fit place au groupe de la gauche démocratique et radicale indépendante auquel Adrien Dariac s'inscrivit.

A partir de 1932, on constate un net regain mais aussi une nouvelle orientation de son activité. Dariac, membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, appartenait à nouveau à la Commission du suffrage universel et à celle des finances, qui recommença à lui confier souvent les fonctions de rapporteur ; mais les rapports ou avis qu'il dépose touchent non plus à l'agriculture mais aux affaires étrangères.

Il rapporte ainsi les budgets des affaires étrangères des exercices 1933 à 1936, — ainsi d'ailleurs que le budget des services administratifs de la présidence du Conseil pour 1936, — et maints projets portant ouverture de crédits destinés à couvrir des dépenses d'ordre diplomatique, par exemple les dépenses relatives à la participation de la France à la Conférence monétaire de Londres ou

à la Conférence de réduction des armements (1933), à la mission accomplie par Edouard Herriot aux Etats-Unis en avril et mai 1933, aux négociations franco-suissees sur le régime des zones franches de Haute-Savoie et du pays de Gex (1934), au financement du plébiscite sarrois (1934), à l'ouverture de légations à Djeddah, Pretoria et Bagdad (1935). Dariac déposa également des rapports sur des projets relatifs aux taxes appliquées dans les chancelleries diplomatiques et consulaires (1934), sur l'arrangement signé à Genève et concernant la délivrance de certificats d'identité aux réfugiés russes et arméniens (1933) et un avis sur les accords signés à Naples le 18 février 1935 et relatifs au changement de régime dans le territoire de la Sarre. S'il intervint assez souvent dans les débats en qualité de rapporteur, on ne note guère qu'une seule discussion où il ait parlé à titre personnel : celle du projet de loi tendant au redressement budgétaire de mars 1933. Mais il déposa un grand nombre de propositions de loi ou de résolution, par exemple afin d'autoriser et de réglementer la concurrence en matière de fourniture de l'énergie électrique ou pour tenter de mieux assurer la protection des cultures contre les ravages du gibier (1933) ou pour protéger de la concurrence étrangère l'industrie française des lampes de T.S.F. (1936), mais surtout pour réclamer la création d'un Conseil supérieur, puis d'un Comité consultatif de l'information nationale, la nationalisation des services de propagande à l'étranger (1933), l'organisation de services permanents pour la Présidence du Conseil (1934) et le remaniement des circonscriptions administratives et la simplification et la décentralisation de l'administration (1934).

Enfin, au cours de la seizième législature, Adrien Dariac, membre des Commissions de l'administration générale et du suffrage universel, se signala en déposant encore plusieurs propositions de loi ou de résolution, afin de demander la nomination d'une Commission de trente-trois membres chargée de préparer la réforme de l'Etat (1936) — il intervint dans la discussion de cette proposition et ce fut sa seule intervention publique de la législature — afin de suggérer la création d'un haut-commissariat de l'information nationale (1936) puis celle d'un Ministère de la propagande regroupant tous les services d'information (1938 et 1939), enfin pour faire rétablir à 65 ans la limite d'âge pour l'admission à la retraite des directeurs et sous-directeurs de Ministères (1938).

Au Congrès du 10 juillet 1940, à Vichy, il vota la loi donnant le pouvoir constituant au maréchal Pétain. Il renonça ensuite à toute activité politique et se retira à Contres, où il se consacra à la rédaction de ses mémoires et où il mourut à l'âge de 81 ans, le 13 juin 1949.

DARISTE (PAUL, EUGÈNE, AUGUSTIN), dit **Baron d'ARISTE**, né le 13 octobre 1845

à Pau (Basses-Pyrénées), mort le 19 juin 1924 à Lescar (Basses-Pyrénées).

*Député des Basses-Pyrénées
de 1876 à 1881 et de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 259).

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, Paul d'Ariste fut battu par le docteur Quintaa, par 7.751 suffrages contre 6.409, sur 14.289 votants, au premier tour de scrutin.

Il ne tenta de reconquérir son siège qu'aux élections générales des 29 avril et 11 mai 1902. Mais, bien qu'arrivé en tête au premier tour, il échoua d'extrême justesse au second, obtenant 7.205 voix contre 7.434 à M. d'Iriart d'Etchepare, sur 14.768 votants.

Il conserva cependant jusqu'en 1919 la mairie de Lescar où il s'était installé en 1876.

Il mourut le 19 juin 1924, à 79 ans, dans son château du Bilaa, quelques heures après un accident d'automobile. Les obsèques furent célébrées le 23 juin dans l'ancienne cathédrale de Lescar. L'absoute fut donnée par l'évêque de Bayonne.

Il était Grand-Croix de Saint-Grégoire-le-Grand, Commandeur de l'Ordre royal de Wasa, grand-officier de l'Ordre du Nicham, grand-officier de l'Ordre royal du Cambodge.

DARLAN (FRANÇOIS-XAVIER, Amiral de la Flotte), né le 7 août 1881 à Nérac (Lot-et-Garonne), mort le 24 décembre 1942 à Alger.

Ministre de la Marine militaire et de la Marine marchande du 16 juin au 12 juillet 1940.

Fils du suivant, François Darlan, orphelin de mère à l'âge de 5 ans, fit ses études secondaires au lycée de Talence jusqu'en 1894, puis au lycée Henri IV et au lycée Saint-Louis à Paris. Admis à l'Ecole navale le 1^{er} octobre 1899, il en sortit en 1901.

Nommé aspirant de première classe le 5 octobre 1902, et affecté aux forces navales d'Extrême-Orient, il embarqua successivement sur les croiseurs *Châteaurenault*, *d'Entrecasteaux*, *Bugeaud* et *Moncalm*. Enseigne de vaisseau le 5 octobre 1904, il revint en France pour y suivre les cours de l'Ecole de canon-nage. De 1905 à 1907, il fut engagé dans la campagne de Chine, puis, en 1908, nommé enseigne - canonier sur le *Waldeck-Rousseau*.

Promu lieutenant de vaisseau le 1^{er} janvier 1912, il fut chargé d'instruire les élèves-officiers du croiseur-école *Jeanne-d'Arc*, puis rejoignit, en 1914, les canoniers-marins en Lorraine. Il combattit en Alsace. fut cité deux fois à

l'ordre du jour, et fut fait Chevalier de la Légion d'honneur le 18 mai 1915.

Il rejoignit, l'année suivante, l'armée d'Orient, installa des batteries de marine à Salonique, puis rentra en France pour combattre à Verdun, en Champagne et en Argonne.

Capitaine de corvette en juillet 1918, il prit la tête, de novembre 1918 à décembre 1920, de la flottille du Rhin.

Il fut ensuite nommé chef d'Etat-major des Forces navales françaises en Extrême-Orient et commanda les avisos *Chamois* et *Ancre*, dirigea l'Ecole de pilotage, devint chef d'Etat-major de la 3^e division de ligne de l'escadre de la Méditerranée et fut promu capitaine de vaisseau en 1926. En cette qualité, Georges Leygues, alors Ministre de la Marine, le nomma chef-adjoint de son cabinet militaire. Libéré de ces fonctions il reprit la mer en 1928 sur la *Jeanne-d'Arc* et l'*Edgar-Quinet* et dirigea l'Ecole d'application des enseignes de vaisseau.

Contre-amiral en novembre 1929, puis vice-amiral en décembre 1932, il fut appelé, de 1929 à 1934, aux fonctions de chef de cabinet militaire des Ministres de la Marine qui se succédèrent à cette époque, participa à la conférence navale de Londres de janvier à avril 1930, puis commanda la 1^{re} division légère de croiseurs et la 2^e escadre. Il devint directeur du Cabinet militaire de M. Gasnier-Duparc, Ministre de la Marine, dans le premier Cabinet Léon Blum, puis remplaça l'amiral Durand-Viel à la tête de l'Etat-major général de la marine, le 1^{er} janvier 1937.

Nommé amiral de la Flotte le 6 juin 1939, il commanda ensuite en chef les forces maritimes, qu'il développa considérablement.

Lorsque le maréchal Pétain forma son Cabinet ministériel du 16 juin 1940, il lui confia le portefeuille de la Marine militaire et de la Marine marchande. En cette qualité, il donna l'assurance au premier Lord de l'Amirauté et au premier Lord naval, qu'en aucun cas nos navires ne seraient mis à la disposition des allemands pour combattre nos alliés.

Le 3 juillet, l'amiral britannique Sommerville adressa à l'amiral Gensoul qui commandait la flotte de l'Atlantique rassemblée à Mers-el-Kébir, un ultimatum lui laissant le choix soit de rallier la flotte anglaise, soit de se saborder — l'amiral Gensoul repoussa cet ultimatum et les navires britanniques ouvrirent le feu sur nos vaisseaux — la flotte française riposta et le surlendemain, la rade fut encore mitraillée par des avions anglais. Nous perdîmes environ 1.400 marins français, ainsi que plusieurs bâtiments.

Sous le régime dit de l'Etat français, conservant son portefeuille de Secrétaire d'Etat à la Marine, il eut l'occasion, en décembre 1940, de rencontrer l'ambassadeur allemand Abelz. Le 25 décembre, près de Beauvais, il eut un entretien avec Hitler.

En février 1941, le maréchal Pétain lui confia, en plus de la Marine, la vice-présidence du Conseil et les Ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Information. Dans le même temps, il le désignait comme « Dauphin ». Le 3 mai suivant, après un nouvel entretien avec Otto Abetz, il obtenait de celui-ci le réarmement de 13 navires de guerre.

Les 11 et 12 mai, à Berchtesgaden, il rencontra à nouveau Hitler et le 28 du même mois, il signait avec le général allemand Warlimont, un arrangement, en vertu duquel les frais d'occupation étaient allégés, des facilités de passage de zone libre à zone occupée, et le rapatriement des prisonniers de guerre, anciens combattants de 1914-1918, étaient accordés ; mais, en contrepartie, l'Amiral s'engageait à assurer le ravitaillement de l'armée Rommel, par le port de Bizerte, mettait à la disposition des allemands la ligne de chemin de fer de Bizerte à Gabès, autorisait l'atterrissage des avions allemands sur les aérodromes syriens, et le ravitaillement des sous-marins allemands à Dakar. Mais, le 3 juin, le Conseil des Ministres, après une intervention du général Weygand, refusait de ratifier cet accord.

Le 12 août, il était nommé par le maréchal Pétain, Ministre de la Défense nationale, avec délégation de pouvoirs.

Le 9 décembre 1941, l'Amiral rencontrait, à Turin, le Comte Ciano.

Le 18 avril 1942 marqua le retour, à la présidence du Conseil, de Pierre Laval. L'Amiral Darlan démissionna et prit, dès le lendemain, le commandement des armées de terre, de l'air et de mer.

Quelques semaines plus tard, le 5 novembre, il quittait Vichy pour se rendre à Alger, au chevet de son fils Alain, atteint de poliomyélite, et, dans la nuit du 7 au 8, les alliés débarquaient en Afrique du Nord. D'abord fait prisonnier, l'Amiral était libéré quelques heures plus tard et prenait le commandement des troupes.

Dès lors s'engageait entre Vichy et Alger une correspondance secrète, faite d'ordres contradictoires, parfois obscurs, d'où se dégageait le désir de ne pas dresser l'occupant contre la métropole.

Entre temps, il prenait contact avec M. Robert Murphy, conseiller du Président Roosevelt, et avec le général Clark, chef d'Etat-major des forces terrestres américaines. Après quoi, tout en restant fidèle au maréchal Pétain, il estima pouvoir reprendre sa liberté d'action, les allemands ayant violé l'armistice. A partir du 13 novembre, il assumait la responsabilité des intérêts français en Afrique et prit le titre de Haut-Commissaire de France. Il invitait, à ce titre, la flotte de Toulon à rallier l'Afrique.

Dans une déclaration énergique, il expliquait que, pris à la gorge par les allemands, la collaboration lui avait été imposée par la force et que son seul but était de sauver l'Afrique française.

Dans l'après-midi du 24 décembre 1942, au Palais d'été à Alger, il était assassiné par un jeune homme : Olivier Bon-

nier de La Chapelle, qui devait être exécuté peu après. Il avait 61 ans. Il repose dans une casemate transformée en mausolée. Il était Grand'Croix de la Légion d'honneur.

DARLAN (JEAN-BAPTISTE, JOAS), né le 10 juin 1848 à Podensac (Gironde), mort le 8 décembre 1912 à Nérac (Lot-et-Garonne).

Député du Lot-et-Garonne de 1890 à 1898.

*Ministre de la Justice,
puis de la Justice et des Cultes,
du 29 avril 1896 au 1^{er} décembre 1897.*

Fils d'un capitaine au long-cours, Jean-Baptiste Darlan préféra à la mer le droit, qu'il alla étudier à Paris. Il fut d'abord notaire à Marmande de 1874 à 1878, puis avocat à Nérac. C'est là qu'il gravit les degrés du classique *cursus honorum* des hommes politiques de la III^e République : conseiller municipal et maire en 1880, conseiller général en 1886, député enfin, élu presque sans opposition — 8.757 voix sur 9.772 suffrages exprimés — le 27 juillet 1890 à une élection partielle en remplacement d'Armand Fallières, élu sénateur le 8 juin précédent.

Il conserva son siège, très aisément, aux élections générales du 20 août 1893, où il obtint 7.105 suffrages sur 9.952, sans concurrent.

A la Chambre, il intervient peu, toujours sur des sujets techniques : tarifs douaniers, régime fiscal des successions.

Le 29 avril 1896, Méline lui confie le portefeuille de la Justice auquel il ajoute, le 26 septembre, celui des Cultes.

Les fonctions de Ministre des Cultes étaient alors, évidemment, fort délicates et périlleuses. Jean-Baptiste Darlan les exerça avec une modération qui dénotait l'opposition de gauche. Il avait déjà eu à répondre à des interpellations à la Chambre quand, le 30 novembre 1897, il dut faire face, au Sénat, à celle de M. Joseph Fabre, représentant de l'Aveyron.

Celui-ci lui reprochait d'avoir fait procéder à l'installation de deux magistrats dans des conditions illégales, la prestation de serment ayant été remplacée par la lecture de deux télégrammes reproduisant la formule du serment, accompagnée du nom des deux magistrats. Cette précipitation s'expliquait, selon Joseph Fabre, par le désir de donner au plus vite un nouveau poste au juge d'instruction de Rodez, M. Monservin, afin que celui-ci, le délai légal de six mois étant écoulé, puisse se présenter à Rodez lors des élections législatives de 1898. Darlan eut beau se défendre, et affirmer qu'il ignorait tout des intentions de M. Monservin — lequel fut en effet candidat, et même élu en 1898 — le Sénat, après avoir écarté l'ordre du jour pur et simple à une seule voix de majorité, n'en vota pas moins un ordre du jour de blâme.

Jean-Baptiste Darlan démissionna dès le lendemain. Il fut remplacé par Victor Milliard.

Aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, il perdit son siège de député au profit de M. Louis Lagasse, qui l'avait distancé dès le premier tour, et l'emporta nettement au second, par 7.596 voix contre 5.729, sur 13.683 votants.

Darlan fut nommé, l'année suivante, percepteur-receveur à Paris. Mais il revint à Nérac pour y mourir le 8 décembre 1912, à l'âge de 64 ans.

DARME (Victor), né à Marlieux (Ain), le 8 mai 1868, mort à Péronnas (Ain), le 29 septembre 1942.

Député du Rhône de 1924 à 1928.

Lorsqu'il fut élu député, en 1924, Victor Darme avait derrière lui un solide passé de militant syndicaliste et socialiste. Il avait, en effet, été président du syndicat des employés de tramways. Membre du parti socialiste S.F.I.O., il avait été conseiller municipal, et même adjoint au maire de Lyon. Il détenait un mandat de conseiller général et était secrétaire fédéral de son parti.

Lorsque furent élaborées les listes du Cartel des gauches pour les élections générales législatives du 11 mai 1924, Edouard Herriot lui offrit la sixième place sur celle dont il prenait lui-même la tête. Toutefois, Victor Darme ne fut élu qu'en deuxième position, 110.000 suffrages seulement s'étant portés sur son nom sur 194.916 votants.

Au Palais-Bourbon, où il siège bien entendu au sein du groupe S.F.I.O., ses collègues le choisissent pour faire partie de la Commission des travaux publics et des moyens de communications. A ce titre, il présente plusieurs rapports et avis sur des projets ou propositions de loi relatifs notamment à certaines voies ferrées d'intérêt régional.

Victor Darme ne se présente pas aux élections générales des 22 et 29 avril 1928.

Il est mort le 29 septembre 1942 à Péronnas (Ain) où il s'était retiré. Il était âgé de 74 ans.

DAROUX (ACHILLE, Pierre, ANATOLE, EUGENE), né à Saint-Prouant (Vendée) le 25 juillet 1886, mort à Maillezaïs (Vendée), le 25 avril 1953.

Député de la Vendée de 1932 à 1942.

Fils d'un instituteur primaire, Pierre Daroux fit ses études au collège François Viète, à Fontenay-le-Comte, puis à la faculté de médecine de Bordeaux. Reçu docteur en médecine, il s'installa en 1895 à Maillezaïs.

C'est très classiquement, par la gestion des affaires municipales, que se mani-

feste d'abord son intérêt pour la vie politique. Dès 1904, en effet, il sollicite et obtient un mandat de conseiller municipal qu'il conservera jusqu'à sa mort, soit durant près d'un demi siècle. En 1906, il devient conseiller général et le restera jusqu'en 1940. Il sera maire de la commune de 1930 à 1935.

Le député de la 2^e circonscription de Fontenay-le-Comte, M. René Parenteau, ayant renoncé à se présenter aux élections générales législatives de 1932, Pierre Daroux se présente sous la bannière du parti radical, dont il préside la Fédération vendéenne. Arrivé en tête au premier tour de scrutin le 1^{er} mai, il l'emporte au second, le 8 mai, avec 8.628 voix contre 6.222 à son concurrent, M. Deligné.

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il entra à la Commission de l'hygiène et à celle des postes, télégraphes et téléphones. Il présenta un avis sur le projet de loi tendant à introduire dans les départements d'Alsace-Lorraine les dispositions de la législation relative à la Caisse nationale d'épargne (1934) et un second avis sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à réglementer la détention et l'usage des cultures microbiennes pathogènes (1936).

Réélu aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au deuxième tour de scrutin, par 7.557 voix contre 7.106 à M. Marchand, sur 14.875 votants, il resta membre des mêmes Commissions et obtint un siège à celle de la santé publique. Il ne participa, durant cette législature, à aucun débat.

Au congrès du 10 juillet 1940, à Vichy, il vota avec « les 80 » contre les pouvoirs consultants demandés par le maréchal Pétain.

Son attitude courageuse pendant l'occupation lui vaudra d'être membre du Comité départemental de Libération de Vendée.

Le docteur Daroux est décédé à Maillezaïs le 25 avril 1953, à l'âge de 67 ans.

Il était, depuis 1942, Chevalier de la Légion d'honneur.

DARTEVRE (LOUIS, DOMINIQUE, ALPHONSE), né le 9 décembre 1870 à Espinhal (Puy-de-Dôme), mort le 25 octobre 1932 à Saint-Amant-Tallende (Puy-de-Dôme).

Sénateur du Puy-de-Dôme de 1927 à 1932.

Médecin à Saint-Amant-Tallende, près de Gergovie, Louis Dartevre, fut élu, dès 1900, conseiller municipal, et, la même année, conseiller général par 1.555 voix sur 1.595 votants. Il devint maire de sa commune en 1909 et ces mandats lui furent toujours confirmés par la suite.

Sollicité par ses amis socialistes de donner son nom à une candidature de principe aux élections sénatoriales de 1927, il y consentit. La renommée et la considération qu'il s'était acquises dans

son département au cours d'une carrière toute de haute conscience au service de son art et de dévouement à la chose publique firent le reste. Ainsi, sans l'avoir recherché, sans campagne, ni profession de foi, il se trouva en tête des premiers tours de scrutin et fut élu au troisième tour, le 9 janvier 1927, par 404 voix sur 1.075 votants. Il fut admis au Sénat le 13 janvier 1927.

Au Sénat Louis Darteyre sut concilier les devoirs de sa charge nouvelle avec le souci d'appartenir avant tout, comme par le passé, à ses compatriotes. Membre des Commissions de l'hygiène et de l'agriculture, où il fit apprécier une « attitude réfléchie et déférente », il ne prit que peu de part aux débats publics.

En 1931 il rapporta au nom de la Commission de l'agriculture, le projet de loi modifiant les titres III et V du Livre 1^{er} du Code du travail et l'article 2.101 du Code civil, et, en 1932, au nom de la même Commission, la proposition de loi modifiant l'article 103 du Code forestier concernant la répartition des affouages.

C'est le 25 octobre 1932, en cours de mandat, que Louis Darteyre devait succomber brutalement, emporté par une crise cardiaque alors qu'il parcourait en voiture les routes de sa chère Auvergne.

Son éloge funèbre fut prononcé à la première séance du 8 novembre 1932, par le Président Jules Jeanneney : « Du collègue sympathique à tous, qui nous est enlevé, et demeuré trop peu de temps parmi nous, du démocrate généreux et probe que la représentation nationale perd, le Sénat garde un souvenir ému ». Il avait 62 ans.

DASQUE (JOSEPH, Emile, FERDINAND), né à Vic-Fezenzac (Gers), le 14 août 1872, mort à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 2 avril 1946.

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1932 à 1936.*

Le docteur Emile Dasque avait déjà derrière lui une carrière politique bien remplie (il était conseiller municipal de Tarbes, conseiller général, président de la Commission départementale) lorsqu'il posa sa candidature aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la circonscription de Tarbes.

Au cours de sa campagne électorale, menée sous la bannière du parti radical-socialiste, il fit le procès des gouvernements Laval et Tardieu et présente un programme qu'il résume lui-même en ces termes : « lutte contre la spéculation et les intermédiaires, facilités et protection efficace accordées aux travailleurs de la terre ».

Son élection fut difficile. Il ne l'emporta, en effet, qu'au second tour de scrutin et avec une avance extrêmement réduite — 11.407 voix contre 11.128 — sur son rival, M. Deshons, sur 22.965 votants.

A la Chambre, où il n'intervint guère, il appartint à la Commission de l'Alsace-Lorraine et à la Commission de l'armée, auxquelles il consacra son activité. Le 9 janvier 1934, il fut élu Secrétaire de la Chambre, pour le rester jusqu'au 8 janvier 1935. Il était inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste.

Il ne se présenta pas aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, reprit son cabinet médical à Tarbes, où il mourut le 2 avril 1946, à l'âge de 74 ans.

DASQUE (ALPHONSE, Léopold), né le 25 janvier 1860 à Tuzaguet (Hautes-Pyrénées), date et lieu de décès inconnus.

*Député des Hautes-Pyrénées
de 1900 à 1906.*

Cousin issu de germain du précédent, fils de propriétaires, Léopold Dasque fit ses études classiques au lycée de Tarbes, puis s'inscrivit à la fois aux facultés de droit et de médecine de Paris. Muni des deux diplômes de licencié en droit et de docteur en médecine, il s'inscrivit au barreau de Tarbes et exerça en même temps la médecine dans cette cité.

Mêlé de bonne heure à la vie politique locale, il collabora, en 1888, à la *République des Hautes-Pyrénées* et, en 1891, fonda l'*Avant-garde des Hautes-Pyrénées*, de nuance radicale-socialiste, qu'il dirigea et dont il fit un organe de combat en période électorale.

Il fut élu conseiller municipal de Tarbes en 1894 et maire en 1898.

En 1900, le député de la première circonscription de Tarbes, M. Pédebidou, fut élu sénateur. Une élection partielle fut organisée le 18 mars pour le remplacer au Palais-Bourbon. Léopold Dasque se présenta, avec un programme qui le situait nettement à gauche de l'éventail politique du temps.

Se proclamant républicain, n'allait-il pas, en effet, jusqu'à proposer de « conférer à l'Etat l'exploitation des grands monopoles », et d'instituer un impôt sur le revenu ?

Il fut élu aisément, par 9.096 voix contre 3.825 à son concurrent, M. Bajac, sur 13.196 votants.

Malgré ses sentiments ardemment républicains, il ne s'inscrivit à aucun groupe.

A la Chambre, on l'entend intervenir notamment sur les chapitres du budget concernant l'instruction publique et la guerre.

Aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, Léopold Dasque, bien qu'il eût entre temps perdu la mairie de Tarbes, l'emporte de nouveau, au premier tour de scrutin, à peine moins largement que deux ans avant : 8.603 voix contre 4.488 à M. Peré sur 13.868 votants.

Au cours de la législature, il appartint à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts et à la

Commission de législation fiscale. Il déposa plusieurs propositions de résolution tendant à indemniser les agriculteurs des Hautes-Pyrénées victimes de gelées ou d'orages.

Il intervient en 1903 sur le budget de la presse à propos des achats de cnevaux pour la remonte.

Il ne se représenta pas aux élections générales des 6 et 20 mai 1906 et reprit ses activités à Tarbes.

DAUDÉ-GLEIZE (PAULIN, JOSEPH, MANIUS), né le 17 janvier 1862 à Rhunes (Lozère), mort le 16 juin 1928 à Mende (Lozère).

Député de la Lozère de 1898 à 1906. Sénateur de la Lozère de 1906 à 1928.

Paulin Daudé-Gleize naquit le 17 janvier 1862 à Rhunes, commune de Fraissinet (Lozère), d'une famille paysanne, qui comptait parmi ses membres un député à l'Assemblée Nationale de 1848. Après de brillantes études au collège Saint-Gabriel de Saint-Affrique, il fit sa licence en droit et s'inscrivit au barreau de Mende.

Il se présenta aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898 sous l'étiquette de républicain modéré et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 6.056 voix sur 11.134 votants, contre 5.074 au député sortant Xavier Bourrillon.

Il se représenta aux élections générales du 27 avril 1902 comme candidat nationaliste, et, obtint au premier tour, 6.130 voix sur 11.487 votants contre 5.399 voix à Malafosse.

Le rapport d'élection, comme déjà celui de 1898, faisait état de diverses plaintes pour « faits de pression, faits de corruption et ingérence cléricale », sans quoi, au dire des contestants, Paulin Daudé-Gleize ne l'eût pas emporté sur son adversaire.

Le sixième bureau avait conclu à la validation par 19 voix contre 18. Le 23 juin 1902, ses conclusions firent l'objet d'un débat extrêmement animé, dont la lecture permet de constater à quel degré d'apreté et même de violence en étaient alors arrivées les passions. La Chambre décida un supplément d'enquête et c'est le 6 avril 1903 seulement que Paulin Daudé-Gleize fut admis.

Au cours de ses deux mandats de député, Paulin Daudé-Gleize fut membre de diverses Commissions. En 1900 et 1904, il déposa des propositions de loi en faveur de communes sinistrées de son département. En 1905, il intervint dans la discussion du projet de loi de séparation des églises et de l'Etat et vota contre. De même, il vota contre la politique générale de Combes et de Rouvier.

Paulin Daudé-Gleize se présenta au Sénat et fut élu le 7 janvier 1906, au premier tour de scrutin, par 201 voix sur 380 votants, et se démit de son mandat de député le 19 janvier.

Il devait être réélu le 11 janvier 1920, au premier tour, par 267 voix sur 375 votants.

Pendant sa carrière au Sénat, où il appartenait aux groupes des républicains démocrates, puis de l'Union républicaine, il fut membre de plusieurs Commissions, notamment d'administration générale et d'enseignement. En 1912, il déposa sur le bureau de la Haute Assemblée une pétition des greffiers de justice de paix de la Lozère. En 1922, il fut Rapporteur pour avis, au nom de la Commission de l'administration générale, d'un projet de loi relatif à certaines indemnités à attribuer aux fonctionnaires des cadres supérieurs des administrations centrales.

Il mourut le 16 juin 1928, à Mende, en cours de mandat, après une longue maladie à l'âge de 66 ans. Dans son éloge funèbre, le 19 juin 1928, le Président Paul Doumer souligna justement que Paulin Daudé-Gleize, s'il avait apporté aux travaux du Sénat « une compétence indiscutée et un jugement des plus sûrs », était resté, par dessus tout, attaché à sa terre natale — conseiller municipal puis maire de Mende, et conseiller général, il avait donné le meilleur de lui-même « à cet attachant, mais âpre pays de la Lozère, où la nature ne donne rien à l'homme qu'il n'ait payé de son dur labeur ».

DAUDET (LEON), né à Paris le 16 novembre 1867, mort à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), le 2 juillet 1942.

Député de Paris de 1919 à 1924.

Léon Daudet était d'origine provençale par son père, l'illustre auteur de *Tartarin de Tarascon* et des *Lettres de mon moulin*, bretonne et tourangelles par sa mère.

Il fit des études secondaires brillantes, d'abord au Lycée Charlemagne, puis à Louis-le-Grand, où il fut condisciple de Joseph Bédier, de Paul Claudel, de Marcel Schwob. En rhétorique, il emporta le premier accessit de composition française au Concours général. En philosophie, sous l'influence de son professeur, Burdeau, il s'enthousiasma pour la doctrine de Kant qu'il vitupérera plus tard en la qualifiant d'école de la paralysie mentale et en affirmant qu'il n'est mitraillette ou mortier qui porte aussi loin et fasse autant de ravages.

Chez son père, alors au faite d'une gloire dont on ne mesure peut-être plus exactement aujourd'hui l'éclat, il eut l'occasion de rencontrer tout ce qui comptait dans la Paris littéraire et artistique de l'époque : Flaubert, Tourgueniev, les frères Goncourt, Jules Lemaitre, Anatole France, Paul Bourget, François Coppée, José-Maria de Heredia, Pierre Loti, Rodin, Mallarmé, Reynaldo Hahn, d'Annunzio, Whistler...

En 1885, il entreprend des études de médecine qui lui permettent d'accomplir

son « volontariat » comme aide-major en 1887. Mais il renoncera à les poursuivre, après avoir échoué à l'internat dans des conditions qu'il estime injustes. Il réglera sans ménagements ses comptes avec le monde médical et ses « patrons » dans *Les Moticoles*, livre à clefs qui connaîtra, en 1894, un vif succès de scandale.

Ce fils bien doué d'un père illustre avait de surcroît épousé en 1891 la jeune fille la plus célèbre de France : Jeanne Hugo, petite-fille du poète, celle-là même dont tout Français apprend dès qu'il sait lire qu'elle fut un jour mise au pain sec. Le mariage, uniquement civil, avait fait scandale. Sa femme l'introduisit dans la bonne société républicaine où sa famille évoluait, la mère de celle-ci ayant épousé en secondes noces Lockroy, député et ancien ministre radical, grand ami de Maquet et de Clemenceau. Malgré la naissance d'un fils, Charles, en 1892, le ménage se brisa et le divorce est prononcé en 1895. Du même coup, Léon Daudet rompt avec le milieu républicain.

Pendant plusieurs années, il mène une vie fort agitée, marquée notamment par une liaison notoire et tapageuse avec une chanteuse de l'Opéra, Lucienne Brevai.

En 1903, il se remarie avec sa cousine germaine, Marthe Allard, dont il aura trois enfants, Philippe, François et Claire. Sa seconde femme exercera sur lui une influence très profonde. Elle le ramène au catholicisme et contribue pour beaucoup à sa conversion aux doctrines royalistes et nationalistes de Charles Maurras.

À cette époque, Léon Daudet est déjà fort connu. Il a publié une douzaine de volumes, romans et essais, et collabore plus ou moins régulièrement à *La libre parole*, au *Germinal* de Pascal Grousset, au *Soleil*, au *Figaro*. Il appartient depuis 1896 à l'Académie Goncourt. Fort érudit, curieux de tout, causeur brillant, il est passionné de littérature et de musique : de Wagner d'abord, dont il se déprendra, pour revenir à Beethoven, puis devenir un des premiers admirateurs de Debussy. C'est aussi un bon vivant. Gastronomes attentifs, il est doué d'un formidable appétit, qui, joint au mépris qu'il professait pour les exercices physiques — « le sport ne m'a jamais intéressé » — lui valut, assez vite, une corpulence excessive.

Ses opinions politiques ne paraissent pas, d'abord, très fermement assurées. En 1889, au moment de la crise boulangiste, il avait pris parti pour la République avec autant de fougue qu'il en mettra plus tard à la combattre. Cependant, il s'était inscrit à la Ligue antisémite de Drumont dès sa fondation. Le 4 janvier 1895, il assiste, avec Barrès, à la dégradation de Dreyfus et il soutiendra plus tard que l'impression fâcheuse produite sur lui par le condamné (« il paraissait plus spectateur qu'acteur de cette effroyable cérémonie dont le sens semblait lui échapper ») a

déterminé son attitude ultérieure. Quoi qu'il en soit, son antisémitisme ne se démentira jamais ; il connaîtra même, notamment sous le gouvernement de Léon Blum, en 1936, des périodes paroxystiques. Cependant, il se différenciera toujours de la frénésie hystérique de Drumont et de tant d'autres. Outre que Daudet avait, comme il est de règle, ses « bons juifs » (Georges Mandel par exemple ou son ancien condisciple, Marcel Schwob) il tentait, au moins, de raisonner sa passion, de l'intégrer dans une doctrine politique : « la démocratie est le milieu qui rend pathogène et toxique le microbe juif qui, sans elle, serait demeuré inoffensif ou à peu près. »

C'est vers 1904 qu'il commence à s'intéresser à l'*Action Française*, dont l'organe est alors une modeste revue bimensuelle. En 1908, grâce à des capitaux fournis pour une bonne part par sa femme et par lui-même, l'*Action Française* devient un quotidien. Il en sera le rédacteur en chef, jusqu'en 1917, puis le codirecteur, avec Charles Maurras. Pendant trente ans, il y publiera presque chaque jour des articles qui sont autant de pamphlets et de réquisitoires souvent pleins de verve, toujours violents, parfois outranciers (ils lui vaudront, d'ailleurs, une douzaine de duels). Leur succès sera d'emblée considérable auprès des lecteurs. Sans doute, quelques romans fort audacieux, comme l'*Astre noir* (1893) ou *Suzanne* (1897) étaient-ils peu faits pour lui attirer l'estime et l'audience d'une clientèle traditionaliste et catholique. Mais, comme le disait la marquise de Mac-Mahon, « nous faisons crédit au polémiste ; quant au romancier, nous l'ignorons, c'est un autre homme. »

En 1913, Daudet publie un livre « d'études et documents sur l'espionnage juif-allemand en France depuis l'affaire Dreyfus ». Cet ouvrage contient bon nombre d'affirmations aventurées, d'accusations gratuites, ce qui ne saurait surprendre quand on sait que l'auteur posait en principe que « tout Allemand naturalisé est suspect, et que tout Allemand vivant en France est nécessairement un espion ». Mais il valut à Daudet une grande réputation d'intrigueance patriotique et de clairvoyance. D'abord parce que certains des renseignements qu'il fournissait devaient se révéler exacts ; à cause aussi, sans doute, du caractère prophétique que l'événement devait bientôt donner à son titre même : l'*Avant Guerre*.

Au moment où le conflit qu'il avait annoncé éclate, Daudet n'est pas à Paris. Il a quitté la ville, craignant qu'on ne cherche à l'abattre en représailles de l'assassinat de Jean Jaurès que beaucoup imputaient, à tort, à l'*Action Française*. Au cours de ce voyage, il reçoit dans un accident d'automobile une blessure à la tête qui le dissuade de s'engager. Il demeurera donc à sa table de rédacteur en chef de l'*Action Française*, et se servira de la tribune que lui offre son journal pour dénoncer et pourchasser sans trêve ni répit les traitres, les défaitistes et tous ceux qu'il baptise les

« embochés ». On l'appelait le « procureur du roy », le « préfet de police *in partibus* ». Il se flattera plus tard d'avoir fait condamner 43 espions ou agents de l'Allemagne au prix de procès dont, en 1926, il estimait le nombre entre 350 et 400. Là encore, il accuse souvent à tort et à travers, reproduisant sans les contrôler les dénonciations que lui adressaient des « informateurs » trop bien intentionnés, et à plusieurs reprises, il est contraint de se rétracter. Il n'en a pas moins joué un rôle déterminant dans la fameuse affaire du *Bonnet rouge*. Il mena à cette occasion contre le Ministre de l'Intérieur radical Malvy une virulente campagne de presse qui finit par le contraindre à démissionner, le 31 août 1917.

Daudet ne cesse pas pour autant ses attaques, et à la fin de septembre il adresse au Président de la République une lettre dont le président du Conseil Painlevé devait, quelques jours plus tard, donner lecture devant une Chambre houleuse. Daudet y accusait formellement Malvy d'avoir fait renseigner le commandement allemand sur le projet d'attaque du Chemin des Dames et d'avoir fomenté les mûlineries de juin 1917. L'enquête devait révéler par la suite que ces accusations étaient sans fondement, Malvy ayant certes péché par légèreté et incurie, mais sans jamais commettre aucun acte de trahison caractérisée. L'affaire n'en donna pas moins lieu à des débats passionnés, qui marquèrent la fin de l'Union sacrée et la désagrégation de la majorité qui soutenait le Cabinet Painlevé. Celui-ci fut mis en minorité le 13 novembre 1917 à propos d'une interpellation relative d'ailleurs aux « persécutions » qu'il avait fait subir à l'*Action Française*. Il devait être remplacé par le Ministère Clemenceau, auquel les socialistes ne participaient pas.

Daudet s'en prit également à Joseph Caillaux, et fut pour beaucoup dans son arrestation, opérée en janvier 1918.

Cependant, il soutenait fermement Clemenceau, oubliant qu'il avait naguère encore tiré sur lui à boulets rouges le traitant de « ganache » (1915), de « démolisseur » (1916), de « sinistre vieux » (1917). Quant à Malvy, renvoyé devant le Sénat constitué en Haute Cour, il fut condamné à cinq ans de bannissement. Ce fut un triomphe pour Daudet, qui avait été longuement entendu comme témoin.

Les élections générales législatives du 16 novembre 1919 se soldèrent par un demi-échec pour les royalistes. Tenus à l'écart du Bloc National, ils présentèrent leurs propres candidats avec l'espoir d'en faire entrer une centaine au Palais-Bourbon. Trente à peine furent élus. A Paris, il n'y en eut qu'un seul : Léon Daudet lui-même, tête de la liste « d'Action française et d'Union nationale » du 3^e secteur (16^e arrondissement). Encore fût-ce de justesse, puisque des quatorze candidats proclamés

élus c'est lui qui obtint, et de loin, le plus petit nombre de voix : 19.691 (sur 186.015 suffrages exprimés) alors que le moins favorisé, après lui, Ferdinand Buisson, en a 37.790, et qu'Emmanuel Evain, tête de la liste d'Entente républicaine, de tendance conservatrice et catholique, en compte 77.772.

A la Chambre, il siège à l'extrême-droite, parmi les quelque trente députés proches de l'Action française, qui prirent le nom d'Indépendants. Malgré cet isolement relatif, il allait se faire entendre, en se montrant, comme le dit l'historien américain Eugen Weber dans son ouvrage sur l'Action française « le plus puissant porte-parole du nationalisme extrémiste, en un temps où le nationalisme extrémiste était fort à la mode ». Là encore, son talent de polémiste le servit. Son à propos, sa verve caustique, sa violence même le rendaient redoutable. Surtout, il est vrai, dans l'interruption et l'apostrophe, car, de l'aveu même de l'un de ses biographes, pourtant fort bien disposé à son égard, M. Paul Dressa, il était « moins attachant dans les grands développements ».

Quoi qu'il en soit, il se posa vite en chef de file de l'opposition de droite. Dès la formation du cabinet Millerand, le premier de la législature, il attaque. Il interpelle le Gouvernement pour critiquer l'attribution du portefeuille de l'Intérieur au radical Théodore Steeg, qu'il accuse d'une part d'être d'origine allemande, d'autre part d'être le tuteur d'un enfant naturel que Malvy aurait eu d'une « espionne » allemande. L'opération était habile, car les catholiques du groupe de l'Entente conservaient une méfiance profonde pour quiconque se réclamait du radicalisme, et ils furent nombreux à s'abstenir dans le vote de confiance. Daudet avait marqué un premier point. Il ne devait pas s'en tenir là, et son action de harcèlement se poursuivait sans relâche.

Ses interventions sont innombrables. C'est, notamment, un interpellateur infatigable. Au cours de la seule année 1920, par exemple, il interpelle le Gouvernement à cinq reprises. D'abord, comme nous l'avons déjà rappelé, sur l'attribution du portefeuille de l'Intérieur à Steeg ; puis « sur les mesures à prendre pour empêcher le retour de grèves politiques et révolutionnaires nuisibles au redressement du pays » ; puis « sur les moyens à employer pour mettre fin aux attentats révolutionnaires contre la Nation » ; « sur la démission du Ministre de la Guerre, André Lefèvre » ; et enfin « sur les facilités accordées aux agents allemands et bolcheviks pour pénétrer en France ». Ceci sans compter de très nombreuses interventions sur le budget, et dans des discussions relatives aux réparations, au rétablissement d'une ambassade auprès du Saint Siège, etc.

Mais il faudra attendre 1922 pour que Daudet et ses amis puissent inscrire à

leur actif un succès parlementaire important.

On sait qu'en janvier de cette année là, à Cannes, Aristide Briand, alors Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères, cédant aux instances de Lloyd George, hostile au principe même des réparations mises à la charge de l'Allemagne par le traité de Versailles, avait consenti à la convocation d'une Conférence internationale, qui devait se tenir à Gênes en mars, en réunissant sur un pied d'égalité complète les représentants des Alliés, ceux de l'Allemagne et ceux de la Russie soviétique. C'était, semblait-il, le premier pas vers une amputation de la dette allemande. L'émotion fut très vive dans les milieux politiques français. Le Président de la République, Millerand, télégraphia à Briand pour lui demander des explications. Ce qui, d'ailleurs, lui sera par la suite âprement reproché. Mais c'est Daudet qui porta l'estocade, en développant, à propos de la fixation de l'ordre du jour de la Chambre, une véritable interpellation. *L'Action Française* put ainsi se targuer d'avoir provoqué la démission de Briand, et son remplacement par Poincaré, qui devait se refuser à toute concession sur les réparations et, le 11 janvier 1923, occuper la Ruhr.

C'est au cours de son mandat de député que s'est abattue sur Léon Daudet l'épreuve atroce qui devait le marquer profondément et assombrir toute la fin de sa vie : la mort de son fils Philippe. Sans entrer dans les arcanes de cette affaire dont certains détails demeurent aujourd'hui encore fort mystérieux, rappelons-en brièvement les grandes lignes. Philippe Daudet avait quatorze ans. Fugueur récidiviste, il avait disparu depuis plusieurs jours quand, le 24 novembre 1923, un taxi l'amena à l'hôpital Lariboisière. Selon les dires du chauffeur, Bajot, il venait dans la voiture, de se tirer une balle dans la tête. L'enfant mourut sans avoir repris connaissance. On apprit bientôt, à la stupeur générale, qu'il avait passé les dernières heures de sa vie en compagnie d'anarchistes, qu'il s'était notamment rendu au journal le *Libertaire*, et dans la boutique d'un certain Le Flaouter, qui cumulait les « qualités » de libraire spécialisé dans la pornographie, d'anarchiste notoire et... d'indicateur de police. Ne pouvant croire au suicide de son fils, Léon Daudet fut tout de suite convaincu qu'il s'agissait d'un « crime policier ». Selon lui, la police « aux ordres des francs-maçons » aurait abattu le petit Philippe chez Le Flaouter, afin de se venger de son père et de tenter de le compromettre dans une affaire scandaleuse. Puis, elle l'aurait mis dans un taxi conduit par un homme à sa solde, pour tenter de camoufler l'assassinat en suicide. Pendant des mois, l'enquête piétina, cependant que les polémiques font rage. En janvier 1925, Léon Daudet dépose une plainte pour meurtre contre plusieurs hauts fonctionnaires de la Sûreté nommément

désignés. Une ordonnance de non-lieu est rendue. Mais l'affaire rebondit, car le chauffeur Bajot, que Daudet a traité de faux témoin, l'attaque en diffamation. A l'issue d'un procès tumultueux, Daudet est condamné à cinq ans de prison en octobre 1925.

Dix-huit mois plus tard, sommé de se constituer prisonnier pour purger sa peine, il refuse et se barricade dans les bureaux de *l'Action française*, rue de Rome, en face de la gare Saint-Lazare. Le 13 juin 1927 des forces de police très importantes, conduites par le préfet Chiappe en personne, sont massées devant l'immeuble et s'apprêtent à donner l'assaut. De leur côté, les Camelots du Roi, enfermés dans ce nouveau Fort Chabrol sont décidés à se défendre. La bataille semble inévitable, quand Daudet, du balcon déclare « je ne veux pas, pour une cause non politique où le salut national n'est pas en jeu, faire couler un sang précieux... Je me rends au cri de « Vive la France ». Il est immédiatement conduit à la Prison de la Santé.

Il n'y restera pas longtemps. Douze jours plus tard, en effet, ses amis réussirent à l'en faire sortir. Grâce à une ingénieuse machination téléphonique, ils parvinrent à faire croire au Directeur de la Prison qu'il avait au bout du fil le Ministre de l'Intérieur, lequel lui donnait l'ordre d'élargir sur-le-champ son prisonnier. Le pauvre homme reconduisit lui-même Daudet jusqu'au portail... et fut mis à la retraite le jour même.

Quant à Daudet, il se réfugia en Belgique, où sa famille vint le rejoindre, et d'où il poursuivit son activité de journaliste.

Il y resta deux ans et demi et ne rentra à Paris, gracié, qu'en janvier 1930.

Entre temps les élections générales de 1924 avaient apporté à Léon Daudet une double déception. D'abord, elles avaient consacré le succès du Cartel des Gauches dont il avait prédit l'échec et l'éclatement. Ensuite, elles lui avaient coûté son propre siège de député.

Tête de la liste de réconciliation et d'action nationale, toujours dans le troisième secteur de Paris, il obtint bien 17.348 voix soit environ 2.000 de moins seulement qu'en 1919 ; mais cela le laisse fort loin du compte puisque le moins bien loti des élus rassemble, cette fois, 43.465 suffrages. Ce fut la fin d'une carrière parlementaire aussi bien remplie qu'elle fut brève.

Daudet ne s'y résigna pas facilement. En mai 1925, il tenta de conquérir le siège de sénateur du Maine-et-Loire laissé vacant par la mort de son ami Jules Delahaye. Mais, malgré l'appui de presque toute la presse conservatrice du département, sa personnalité fracassante inquiéta sans doute les notables angevins qui lui préférèrent un catholique modéré, l'ancien député Anatole Manceau.

Tout le reste de sa vie fut donc consacré à son activité de journaliste et à son œuvre littéraire, dont une partie attira les foudres du Saint-Office. En effet, plusieurs de ses livres furent mis à l'index, notamment deux ouvrages relatifs à l'affaire de la condamnation de l'Action française par le Vatican :

« *Les pièces d'un procès, l'Action Française et le Vatican et la politique du Vatican* (1927), et un roman fort licencieux *Les Bacchantes* dont la publication, en 1932, avait « atterré ses amis ».

Dans les colonnes de son journal, il défend, au jour le jour, les positions du mouvement, en rappelant inlassablement les grands thèmes de la doctrine maurassienne. « La France est à la croisée des chemins : il lui reste peu de temps pour choisir de façon décisive entre la mort et le Roi ». « Le risque de guerre est permanent, telle est l'amère vérité, et il le demeurera tant qu'un régime à la fois raisonnable et fort, la monarchie, ne sera pas venu remplacer la République ».

Après la défaite de 1940, il approuve naturellement la prise du pouvoir par le maréchal Pétain, pour qui il réclame « l'adhésion de tous les patriotes ». Mais, très déprimé par l'effondrement de la France, affaibli par la maladie, il se retire dans sa propriété de Saint-Rémy-de-Provence. De là il continue à envoyer des articles à l'Action Française, mais en se désintéressant de plus en plus de la direction du journal, jusqu'à ce qu'une hémorragie cérébrale l'emporte, le 2 juillet 1942 à l'âge de 75 ans.

Léon Daudet laisse à ceux qui l'ont connu le souvenir d'un homme au caractère entier, enthousiaste, sincère, mais incapable de mesure, vaniteux, souvent injuste et léger.

Il aura exercé sur son temps une influence certaine.

Dans le domaine artistique, s'il n'a jamais hésité à dénigrer de la façon la plus excessive ce qu'il ne comprenait ou n'aimait pas, il a à coup sûr contribué à imposer des écrivains comme Proust, Bernanos, Céline, un musicien comme Debussy.

Polémiste, il excellait à trouver le sobriquet qui fait balle, le trait de caricature qui marque son homme. Citons, entre mille, ces « portraits » de Clemenceau : « une tête de mort sculptée dans un calcaire biliaire » ; de Deschanel : « une petite poupée qui vint au monde peinte en rose, et qui a mis du rouge par-dessus » ; d'Ernest Judet : « tenant de la fouine géante et du Scandinave d'eau douce » ; de Léon Blum : « sorte de lévrier hébreu, minaudant et facile » ; d'Edouard Herriot : « citoyen laborieux, rond et subtil, orateur né, même tribun, se frappant la poitrine à tout propos, chaleureux et sans mémoire ».

Mais, à côté de cela, quand on lit ses articles à froid, que de tirades où

l'outrance verbale, la violence systématique, cachent mal l'inexistence des arguments, d'injures simplement outrancières, de calomnies gratuites ou odieuses — que l'on songe à Roger Salengro.

Quant à son œuvre littéraire, fort abondante — de 1891 à 1945, Daudet a écrit plus de cent volumes, romans, essais, pamphlets — elle est tombée dans un oubli qu'il est difficile de juger immérité. Ce qui survivra peut-être ce sont les livres de souvenirs, comme *Fantômes et vivants* (1914), *Devant la douleur, L'entre deux guerres* (1915), *Salons et journaux* (1917), *Au temps de judas* (1920), *Etudes et milieux littéraires* (1927).

Encore convient-il de ne pas oublier qu'ils valent plus par la verve du conteur que par la sûreté de l'information.

DAUL (ALFRED), né le 5 mai 1893, à Roeschwoog (Bas-Rhin).

Député du Bas-Rhin de 1936 à 1942.

Né dans une famille de petits paysans, ajusteur de son métier, Alfred Daul, qui fut grièvement blessé durant la guerre de 1914-1918, était entré dans l'action syndicale dès 1912. Après l'armistice, il adhéra au parti socialiste. Au congrès de Tours, en 1920, il se montra partisan acharné de l'adhésion à la III^e Internationale.

Lorsqu'il fut élu député en 1936, il faisait partie depuis plusieurs années du bureau de la région d'Alsace-Lorraine du parti communiste et il avait derrière lui dix ans d'appartenance à la municipalité de Schiltigheim, treize ans de fonctions de délégué du personnel des cheminots du réseau d'Alsace-Lorraine et sept ans de secrétariat général de l'Union des chemins de fer de cette même région au sein de la Fédération unitaire des cheminots.

Il avait aussi déjà tenté sa chance aux élections législatives de 1932. Mais les électeurs du canton de Strasbourg-campagne ne lui avaient accordé que 3.540 suffrages au premier tour et 3.558 au second, contre, respectivement 8.033, puis 11.730, au député sortant Charles Frey, républicain de gauche, qui fut réélu.

Le 26 avril 1936, dans le même canton, tandis que son rival heureux de la précédente consultation recueillait 6.363 voix, il en obtint lui-même 7.139 (sur 32.729 inscrits et 26.171 votants). Au second tour, le 3 mai, il l'emporta définitivement, mais de peu, avec 11.808 suffrages, sur Charles Frey qui en a 10.867 (sur 32.732 inscrits et 27.639 votants).

Dans sa profession de foi, tout en reprenant le programme général du parti communiste, il dénonçait le « traitement de Cendrillon » infligé par un

« régime d'oppression nationale » au « peuple alsacien-lorrain » et réclamait « une Alsace-Lorraine libre et heureuse », dont, en particulier, la langue maternelle, la « Muttersprache », serait reconnue comme langue officielle.

Au Palais-Bourbon, Alfred Daul appartenait essentiellement à la Commission des affaires étrangères et à celle d'Alsace-Lorraine, dont il fut vice-président. Il ne déposa qu'une seule proposition de loi, en 1938 : elle tendait à modifier les articles 103 i et 103 k du Code professionnel local concernant la composition et les attributions de la Commission des compagnons de chambres de métiers d'Alsace et de la Moselle.

C'est, du reste, presque uniquement sur des questions concernant sa province natale qu'il intervint à la tribune. Ainsi, dans la discussion du budget de 1937, il traite de la situation économique et sociale de l'Alsace, du problème linguistique, de l'application des lois sociales en Alsace-Lorraine, du rétablissement des anciens taux de l'indemnité compensatrice, de la mise en disponibilité de certains fonctionnaires de la région, du budget des cultes — il reproche au clergé local de faire campagne contre le Gouvernement — et du fonctionnement de la direction générale des services d'Alsace et de Lorraine. Le 26 février 1938, il intervient dans un débat de politique étrangère pour proclamer la fidélité du peuple d'Alsace et de Lorraine à la République française et à ses institutions démocratiques et pour condamner la barbarie du régime d'oppression hitlérien. Le 9 juin, il demande à interpellier le Gouvernement « sur les menées hitlériennes en Alsace ».

La discussion du budget de 1939 lui est l'occasion de dénoncer l'aggravation de la situation en Alsace et en Lorraine depuis le 30 septembre 1938 : cette région ne sera « bientôt plus qu'un vaste cimetière hanté par les ombres des caravanes de chômeurs » si des mesures de sauvetage exceptionnelles ne sont pas prises : octroi d'un crédit spécial d'un milliard, dégrèvement d'impôts en faveur des petits et moyens commerçants et artisans, moratoire d'impôt pour la moyenne industrie, priorité aux artisans et petits industriels locaux dans la répartition des commandes de l'Etat, versement immédiat des secours promis aux cultivateurs dont les bêtes sont atteintes de la fièvre aphteuse, paiement immédiat des indemnités dues pour les dommages causés par la récente mobilisation, etc. Le 26 janvier 1939, il revient à la charge en demandant à interpellier le Gouvernement sur sa politique sociale et sur le problème de la vie sociale en Alsace-Lorraine. Il fut déchu de son mandat de député le 20 février 1940, en même temps que la plupart de ses amis politiques, mais par décision du Conseil des Ministres du 28 octobre 1944, relative au rétablissement de la légalité républicaine, il fut relevé de cette déchéance, ainsi que ses collègues communistes.

Alfred Daul est aujourd'hui retiré à Schiltigheim.

DAUMAS (AUGUSTIN, HONORÉ), né à Toulon (Var) le 25 mai 1826, mort le 11 janvier 1896 à Toulon.

Député du Var de 1871 à 1889.

Sénateur du Var de 1889 à 1891.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 267).

Une élection sénatoriale partielle ayant lieu dans le Var, par suite de la démission de M. Brun, sénateur, A. Daumas, alors député, se porta candidat et fut élu le 31 mars 1889 au troisième tour de scrutin, par 289 voix sur 468 votants. Il fut admis le 11 avril 1889 à la Chambre Haute où il prit place dans la gauche radicale. Il fut membre de diverses commissions, mais on ne lui voit pas confier de rapport et il n'intervient pas en séance publique. Il se prononça notamment pour la loi sur le recrutement de l'armée (29 mai 1889), la loi sur la responsabilité des accidents du travail (12 mai 1890), la loi sur l'aggravation des peines en cas de récidive et leur atténuation en cas de premier délit, dite loi Béranger (10 juin 1890), la proposition de loi modifiant les droits de l'époux sur la succession du conjoint prédécédé (2 décembre 1890) ; contre la proposition de loi rendant aux tribunaux correctionnels la connaissance des délits par voie de presse contre le Président de la République, les Ministres, etc. (28 février 1890).

Au renouvellement triennal du 4 janvier 1891, A. Daumas échoua avec 103 voix sur 472 votants. Il se retira alors dans sa ville natale, où il exerçait la profession d'entrepreneur de tabacs quand il y mourut le 11 janvier 1896, âgé de 69 ans.

DAUMY (CHARLES), né le 15 août 1836 à Jouet-sur-l'Aubois (Cher), mort le 6 juillet 1910 à Paris.

Sénateur du Cher de 1903 à 1910.

Charles Daumy est né à Jouet-sur-l'Aubois, le 15 août 1836. Industriel, il développa dans sa ville natale une entreprise de chaux hydraulique et ciment qui devait puissamment stimuler la vie économique locale.

Il fut conseiller municipal, puis maire (1870-1897) de sa commune, conseiller général (1878) puis président du Conseil général (1881).

La même année, il se présenta aux élections générales législatives dans la circonscription de Saint-Amand où il obtint 3.856 voix sur 9.080 votants, contre 4.882 à M. Bellot, conseiller général, élu.

Le 4 juin 1903, il fut élu sénateur, en remplacement de M. Peau-decerf, par 425 voix sur 701 votants, au deuxième tour de scrutin. Il siégea à la Haute

Assemblée dans le groupe de la gauche radicale socialiste.

Il fut nommé maire du XIV^e arrondissement de Paris en 1904.

Membre de diverses commissions, il ne prit que rarement la parole en séance publique. Il rapporta, en 1904, le projet de loi autorisant un emprunt de la ville de Paris, en 1906 le projet de loi relatif à l'augmentation des cadres français dans les compagnies de tirailleurs algériens.

On relève ses votes pour : le projet de loi relatif à la suppression de l'enseignement congréganiste (1904), la proposition de loi ayant pour objet la réduction à deux ans de la durée du service militaire et le projet de loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), le projet de loi concernant l'exercice public des cultes (1906) la proposition de loi sur les retraites du personnel des chemins de fer (1909), l'urgence du projet de loi portant codification des lois ouvrières (1910). Contre : la proposition de loi tendant à modifier plusieurs dispositions légales relatives au mariage (1907).

Charles Daumy mourut à Paris, en cours de mandat, le 6 juillet 1910, à l'âge de 74 ans. Le président Antonin Dubost, prononçant son éloge funèbre le 7 juillet, souligna « la noblesse d'aspiration et la fidélité aux idées républicaines qui avaient marqué toute sa carrière ».

DAUPHIN (HENRI, ALBERT), né à Amiens le 26 août 1827, mort à Amiens le 14 novembre 1898.

Sénateur de la Somme de 1876 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des parlementaires*, t. II, p. 269).

Sénateur de la Somme, en 1876 et 1882, Henri Dauphin fut réélu pour la troisième fois le 4 janvier 1891, deuxième sur trois, avec 914 voix sur 1.327 votants.

Au cours de son dernier mandat, son activité resta grande. Membre de plusieurs commissions, il rapporta, en 1895, la proposition de loi fixant les droits des enfants naturels dans la succession de leurs père et mère, ainsi que le projet de loi réglant la situation financière du protectorat d'Annam et Tonkin, et le projet de loi modifiant certains tarifs douaniers ; en 1896, la proposition de loi relative au régime des amidons et des glucoses ; en 1898, le projet de loi relatif au régime fiscal des successions, donations et vente de meubles.

On note ses interventions dans la discussion du projet de loi relatif au régime des sucres (29 mars 1897), de la proposition de loi tendant à modifier certains articles du Code d'instruction criminelle (24 mai 1897).

Henri Dauphin mourut à Amiens, en cours de mandat, le 14 novembre 1898,

âgé de 71 ans. C'est le président Demôle qui prononça son éloge funèbre à la séance du 15 novembre. En retraçant les étapes d'une carrière administrative et judiciaire honorablement remplie, il rappela « la sûreté et la netteté de jugement, servies par une parole nerveuse et lucide, de celui en qui le Sénat perdait un membre utile et considéré, le pays un bon citoyen ».

Henri Dauphin avait été élevé, en 1889, à la dignité de Commandeur de la Légion d'honneur.

DAUSSET (LOUIS, JEAN, JOSEPH), né le 3 septembre 1866 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), mort le 22 janvier 1940 à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Sénateur de la Seine de 1920 à 1927.

Né à Tarbes le 3 septembre 1866, Louis Dausset se signala très tôt à ses maîtres, les professeurs du lycée de cette ville, par ses dons pour les langues mortes et un goût très vif pour les belles lettres. Aussi, le moment venu pour lui de choisir un établissement dans la vie, décida-t-on tout naturellement de l'envoyer à Paris, au collège Stanislas, où il préparerait sa licence, puis, s'il se pouvait, pousserait jusqu'à l'agrégation. Ainsi fut fait, et Louis Dausset ne déçut aucun des espoirs qu'on avait mis en lui.

Le voilà agrégé des lettres, professeur de rhétorique, et c'est Guéret, puis Angoulême, de lycée en lycée, l'échelle qui doit conduire jusqu'à une chaire à Paris même. Toutefois, déjà, à cette époque, Louis Dausset ne se peut résigner à ce qu'il y a de trop lent, de quotidien, de provincial dans ces carrières-là. Il veut voyager, parler. Il prend langue, tant avec la ligue de l'enseignement qu'avec l'Alliance française, lesquelles ne font pas de difficultés à lui demander des conférences ici et là. Il voyage, il court la province, il parle, et déjà dans ce qu'il dit, apparaît sa conception du monde, qui est de droite tout à fait, réactionnaire, conservatrice, nationaliste, et qu'il exprime avec la fougue propre à un jeune homme de cet âge.

C'est qu'on est en plein dans l'« Affaire » et il n'est pas qu'en Louis Dausset que le ton monte : les passions s'exacerbent. Lui est contre Dreyfus, on ne peut plus, et le dit, le clame dans l'*Eclair*, dans l'*Echo de Paris*, dans *La Liberté*, mais c'est trop peu, à son estime ; il faut encore qu'il fonde, avec François Coppée, avec Jules Lemaitre, avec divers autres qui sortent de littérature, de poésie, pour défendre l'honneur de l'armée, le groupement dit de *La Patrie française*, dont il passe aussitôt, et à bon droit, pour l'un des chefs. Résultat : révoqué. Un arrêté ministériel d'avril 1900.

Le mois suivant, par chance, c'étaient les élections municipales, l'occasion, donc, d'une revanche. Pas plus dans un

quartier que dans l'autre, Dausset n'a d'attache à Paris, et c'est un problème, que de savoir où se porter. S'il choisit en fin de compte les « Enfants Rouges », dans le 3^e arrondissement, ce n'est pas en vertu d'une affinité particulière, c'est que l'adversaire, l'homme à battre, le conseiller sortant est de taille : Louis Lucipia, élu et réélu depuis dix ans, président du Conseil municipal et grand dignitaire de la Franc-maçonnerie — un symbole ! Au terme d'une campagne des plus vives, Lucipia est battu par le « nationaliste » et voilà donc Dausset conseiller municipal de Paris pour ne plus cesser de l'être, toujours réélu par les « Enfants Rouges » jusqu'à ce que la Seine, vingt ans plus tard, se le donne pour sénateur.

C'est à l'Hôtel de ville — il s'était marié, entre temps, à une demoiselle Le Roux de Bretagne — que Dausset va désormais donner le meilleur de lui-même. Un an ne s'est pas passé que ses collègues le 8 mai 1901 le distinguent : ils le portent à la présidence du Conseil municipal, poste dans lequel, hasard ironique ! est élu des « Enfants Rouges » succède à un autre élu des « Enfants Rouges », le malheureux Lucipia.

En 1902, comme sa présidence s'achève, il juge l'heure venue de se faire élire député par ce même 3^e arrondissement qui vient de lui marquer sa faveur. Il se porte « nationaliste » ; mais contre le radical Louis Puech, c'est une autre affaire que contre Lucipia : le 11 mai, 10.290 suffrages vont à Puech, quand Dausset en trouve juste 8.395. Même lutte, même issue en 1906, aux élections générales législatives suivantes, où l'écart se creuse encore au désavantage de Dausset. Comme si les « Enfants Rouges » voulaient bien de celui-ci comme conseiller (ils le réélisent en 1904 puis continuellement), mais non pas comme député.

A l'Hôtel de ville, cependant, il ne cesse de monter. Depuis 1900, il n'est guère de commissions importantes de l'Assemblée municipale et du Conseil général dont, ayant fait partie, il ne soit finalement le président : président de la Commission de l'enseignement (un grand rôle est là pour lui : l'organisation de l'enseignement professionnel), président de la Commission mixte des transports en commun, président de la Commission de contrôle des tramways, président de la Commission de contrôle du gaz, président de la Commission des expositions, etc. Bref, en 1908, c'est le couronnement de tant d'activités : on le trouve rapporteur général du budget de la ville de Paris. Dans cette haute fonction, il excelle. Ses rapports, qui n'étaient rien de moins qu'une « véritable encyclopédie des services municipaux », la presse s'en empare, les commente avec passion, il n'est pas un journal qui ne veuille en voir jusqu'au détail. Pour Dausset, une manière de célébrité que ses rapports.

Cependant, il a la Légion d'honneur : il sera Officier, en fin de vie.

Survient la guerre de 1914-1918.

Dausset est alors prodigieux d'activité. Déjà vice-président de l'Aide immédiate aux mutilés et réformés de guerre, c'est la présidence qui lui est donnée de la section des trains de blessés de l'office départemental.

Un cas humain surtout l'intéresse : celui de nos soldats dont la santé a mal résisté au cloaque des taudis et qui sont tuberculeux. Pour eux, avec son collègue Henri Rousselle, il demande qu'on crée, et l'obtient, à Brévannes, un sanatorium de pas moins de 2.000 lits. Infatigable, aussi, en Conseil général, il va, en 1918, jusqu'à briguer la présidence de cette institution, qui la lui donne.

Toutefois, l'an d'après, aux élections sénatoriales du 11 février 1920, c'est vers la Haute Assemblée que se tournent les regards de Dausset. Membre du Parti républicain, démocratique et social, il se porte sur une liste d'Union nationale. Il est élu au premier tour, deuxième sur dix, par 589 voix sur 1.017 votants.

Curieusement, au Luxembourg, l'action de cet homme qui avait montré tant d'efficacité dans les affaires communales, chacun s'accorde à la juger plutôt effacée. Certes, il fait bien partie, suivant les années, des Commissions importantes, soit des affaires étrangères, soit des finances, soit des colonies, soit des trois ensemble, certes il rapporte bien régulièrement le budget du Ministère des Finances et les dépenses administratives supplémentaires de la Chambre des députés, certes il interpelle quelquefois le Gouvernement sur sa politique financière et fiscale à l'égard des collectivités locales, certes le Sénat le charge, en 1922, de deux rapports particuliers, dont l'un regarde l'application dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de la législation française des distilleries, alambics, alcool dénaturé et de la législation des tabacs et l'autre tend à faire approuver la convention monétaire du 9 décembre 1921 entre la Belgique, la France, la Grèce, l'Italie et la Suisse, mais il ne se trouve là rien d'assez marquant pour rappeler l'attention sur lui.

C'est que, nous dit-on, l'homme fougueux de l'opposition l'a depuis longtemps cédé en lui à l'homme modéré des conseils du Gouvernement. Qu'on en juge : lui l'anti-dreyfusard, le révoqué, le « tombeur » de Lucipia, arrivé au Sénat, s'inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale. Il songe même à accepter un poste de sous-secrétaire d'Etat dans un ministère radical, son nom est avancé ; las, le cabinet meurt avant d'avoir vécu !...

Il lui faut des occasions toutes particulières comme une discussion, en 1920, sur « l'invasion de certains quartiers de Paris par des réfugiés juifs d'Orient » pour que sa vieille passion anti-sémite se rallume mais alors quels accents !... « Le plus souvent, s'écrie-t-il, le mariage de ces gens se fait devant un rabbin, souvent un rabbin d'occasion... Ils compromettent la santé physique de notre population. Et alors,

comment faire pour ces insectes qui sont sur ces étrangers ? Il n'y aurait qu'un moyen, les dépouiller tous quand ils arrivent à la frontière. Tâche impossible !... »

En 1927, Louis Dausset sollicite du collège électoral de la Seine le renouvellement de son mandat de sénateur. Sans succès, c'est la gauche qui le bat, un socialiste : Pierre Laval.

De ce jour, jusqu'au 22 janvier 1940, où la mort le prendra à l'âge de 74 ans à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), Louis Dausset politiquement ne sera plus rien. Il donnera beaucoup de son temps à une association élégante : le Country Club.

DAUTHY (HENRY), né le 13 novembre à Eguzon (Indre), mort le 11 juin 1939 à Paris.

Député de l'Indre de 1906 à 1910.

Sénateur de l'Indre de 1924 à 1939.

À sa naissance, le 13 novembre 1866, à Eguzon, ce chef lieu de canton de l'Indre qui n'était pour lors qu'un gros bourg et où l'on ne se douait guère de la sensible expansion que donnerait à toute cette région, quelques décennies plus tard, la construction d'un barrage hydro-électrique d'assez de renommée, il semblait qu'Henry Dauthy eût devant lui une carrière tracée. M. Dauthy le père, qui avait pris une charge de notaire à Eguzon, s'y était fait tant estimer que la population l'avait choisi, fort jeune encore, pour maire, puis, à peu de distance, pour conseiller général, Henry, qui était l'aîné — car un autre fils naquit au notaire, neuf ans après, Raymond, qu'on verra, lui aussi, conseiller municipal, puis maire, puis conseiller général, qu'on retrouvera même, à partir de 1924, sur les bancs du Palais-Bourbon — Henry suivit fidèlement l'exemple paternel : il se donna pareillement au droit et à la chose publique.

Dans cette haute vallée de la Creuse, à quelques lieues de Nohant, où George Sand vivait encore — on sait qu'elle ne mourut qu'en 1876 — Henry Dauthy connut l'enfance d'un petit paysan berrichon, celle de la Petite Fadelte ou de François le Champi. C'est là, d'abord qu'il prit non seulement son goût pour les choses de la terre, mais aussi son amour pour le petit peuple de la campagne, spécialement pour les métayers, qu'il peindra plus tard comme « de braves gens qui commencent sans rien, qui arrivent dans leur domaine riches de leurs bras, riches, surtout de leur famille et qui, à force de labeur, s'élèvent peu à peu dans l'échelle sociale ». Il n'est pas indifférent de noter que ces lignes d'Henry Dauthy sont celles que le Président du Sénat a jugées le plus dignes de figurer dans son éloge funèbre, comme le résumant tout, en ce qu'on y sent « l'émotion d'un grand cœur ».

Après de brillantes études où il montrait déjà ces qualités de « précision, de sobriété et de bonne grâce » que ses collègues sénateurs lui reconnaîtront au déclin de sa vie, Henry Dauthy conquiert le grade de licencié en droit et on le trouve à Cosne, dans la Nièvre, avoué, mais pour peu de temps, les toutes dernières années du XIX^e siècle et la première du XX^e, car en 1901 il choisit d'être avocat et s'inscrit au barreau de La Châtre, dans son département de naissance.

L'an d'après, aux élections générales législatives du 27 avril 1902, contre le député sortant, Vaissière de Saint-Martin Valogne, candidat de la droite, son choix est fait ; il se présentera comme candidat des gauches, candidat « républicain » acquis au programme de la démocratie laïque. Il fut tout près de réussir, battu d'un souffle : 8.436 voix à de Saint-Martin 8.221 à Dauthy.

Au renouvellement qui suivit, le 6 mai 1906, Vaissière de Saint-Martin Valogne ne se représentant point, Henry Dauthy avait pour adversaire un « républicain progressiste » Siboulet, dont il fut vainqueur d'autant plus qu'il avait été lui-même vaincu quatre ans plus tôt : 8.625 voix contre 8.349 à Siboulet sur 17.243 votants.

À la Chambre, où il s'était inscrit à la gauche radicale, Henry Dauthy, quoiqu'il fût membre — et même secrétaire — de la Commission de l'armée, s'intéressa par dessus tout aux problèmes agricoles, au fermage, au métayage ; mais une trop courte carrière lui fut laissée, car, le 24 avril 1910, son mandat expiré, il trouva devant lui un autre « progressiste » Henry-Adrien Fougère, lequel le battit bien nettement, recueillant 9.758 voix, quand 7.735 seulement se donnaient à Dauthy.

De cet échec, Henry Dauthy, nous dit-on dans son éloge funèbre, « ne montra d'ailleurs nul désarroi », ne plus que des deux autres qu'il allait essuyer coup sur coup aux élections générales législatives du 10 mai 1914 et du 16 novembre 1919. « Fort de son solide bagage juridique il entreprit aussitôt et réussit vite, à Paris même, une carrière nouvelle comme arbitre — rapporteur au Tribunal de Commerce, puis comme administrateur judiciaire. Il y accrut son expérience des affaires et des hommes, la solidité de son jugement et son savoir aussi. L'espoir d'un nouveau destin parlementaire lui pouvait rester, mais il n'en montrait nulle impatience. »

L'année 1924, qui devait le voir sénateur, commença pour Henry Dauthy par la plus cruelles des épreuves. Il avait un fils dont le Président Léon Bougeois avait deviné le haut mérite au point de l'avoir voulu compter, depuis plusieurs années déjà, parmi ses collaborateurs les plus proches. En janvier 1924, ce fils s'éteignit et Henry Dauthy, tout à son chagrin, était fort loin, lorsque, quelques semaines plus tard, le décès de Leglos ouvrit dans

l'Indre la vacance d'un siège au Sénat, de songer à se porter candidat. Cependant, « comme le devoir lui était fait de briguer ce siège », finalement il accepta.

L'élection eut lieu le 4 mai 1924. Au troisième tour, après une lutte des plus serrées, Henry Dauthy l'emportait par 310 voix, contre 295 à son plus redoutable adversaire, Salmont, sur 616 votants, succès qu'il retrouvera, à moindre peine, au renouvellement du 16 octobre 1932, au deuxième tour de scrutin, par 317 voix, sur 614 votants.

Au Sénat, c'est au groupe de la Gauche démocratique que Dauthy s'inscrit. Nommé, dès son élection validée, membre de la Commission de la législation et de la Commission de l'hygiène, il ne cessera plus, jusqu'à sa mort, de faire partie et de l'une et de l'autre. Continuant de se pencher, avec un intérêt jamais démenti, sur les baux à ferme et la condition des métayers, il attache son nom à deux rapports dont le Sénat l'a chargé, dont l'un regarde les incompatibilités parlementaires et l'autre le régime de la presse. Cependant, sur les loyers, sur les assurances sociales, sur l'artisanat, sur le bien de famille, il dit aussi son mot, et diverses réformes ne se font point, celle du régime des valeurs mobilières, celle des sociétés anonymes, celle de la pratique des actions à vote plural, qu'il ne tienne à jeter dans le débat le poids de son expérience.

Dès 1937, les premières manifestations du mal qui l'emportera commencent à le tenir éloigné du Palais du Luxembourg. Le 11 juin 1939, il s'éteint dans son appartement de la rue Mizon, derrière la gare Montparnasse. Il avait 73 ans.

A la séance du 13 juin, le Président Jeanneney prononça son éloge funèbre, ajoutant aux passages déjà cités : « C'est à la liberté, à la générosité, à la justice que, par prédilection, il faisait appel. Il a servi sans relâche ces idéaux.

Comme il est juste, nous nous inclinons avec respect devant la tombe du collègue excellent, à l'âme probe, à l'amitié sûre, que nous perdons. Aux siens et à tous ceux qui le pleurent, l'adresse l'hommage de notre sympathie très profonde ».

DAUTHY (RAYMOND, PIERRE), né le 1^{er} août 1875, à Eguzon (Indre), mort le 24 février 1947, à Paris (IV^e).

Député de l'Indre de 1924 à 1928.

Frère cadet du précédent et né comme lui à Eguzon, Raymond Pierre Dauthy accomplit des études de droit qui le conduisirent au doctorat et se fit recevoir avocat.

En 1901, il reprenait l'étude notariale de son père. Conseiller municipal en 1904, conseiller d'arrondissement en

1907, il lui succéda de même à la mairie de sa cité natale en 1908, puis au Conseil général en 1918, avant de devenir en 1924, après son frère et à dix-huit ans d'intervalle, député de l'Indre.

Aux élections générales du 11 mai, en effet, il se présenta contre le bloc national sur la liste du cartel des gauches, qui eut trois élus : Paul Bénazet, député sortant, avec 33.618 suffrages ; Louis Héliès, avec 31.149 suffrages, et lui-même avec 32.270 suffrages — sur 70.080 votants. Le quatrième siège allait à Henry Fougère, député sortant, premier de la liste républicaine.

Lors du renouvellement du 22 avril 1928, qui eut lieu au scrutin uninominal, il se présenta dans la circonscription de la Châtre, mais y fut battu au premier tour, avec 6.021 voix, par Henry Fougère qui en obtenait 8.801, sur 16.308 votants.

Au Palais Bourbon, Raymond Dauthy, membre du groupe radical et radical-socialiste, appartenait à la Commission des mines et de la force motrice — il fut également désigné en 1925 pour faire partie du Comité consultatif de l'énergie hydraulique — et à la Commission de la législation civile et criminelle.

Il fut appelé à déposer un rapport sur la sauvegarde de l'électrification des campagnes et il est l'auteur de plusieurs propositions de loi. L'une d'elles tendait à rendre obligatoire l'autorisation du conseil général pour les demandes de concessions de fourniture d'énergie électrique et pour les permissions de voirie y relatives dans les départements en cours d'électrification. Deux autres ont trait à la taxation de la nue-propriété et de l'usufruit et à l'institution d'une taxe sur les annonces publicitaires.

Raymond Dauthy intervint dans chaque discussion budgétaire pour traiter principalement de l'électrification rurale et de sujets fiscaux. Mais on l'entendit aussi sur divers projets de loi et, en 1926, sur la proposition de loi concernant l'augmentation de l'indemnité parlementaire : sans contester la légitimité de cette augmentation, il soutint que les parlementaires n'avaient pas « le droit de se créer un droit » à eux-mêmes et il suggéra de recueillir l'avis du pays en consultant les conseils généraux.

Après son échec de 1928, Raymond Dauthy reprit la direction de son étude de notaire.

Il mourut à Paris (IV^e), le 24 février 1947, à l'âge de 72 ans.

DAUTRESME (AUGUSTE, Lucien), né le 21 mai 1826 à Elbeuf (Seine-Inférieure), mort le 18 février 1892 à Paris.

Député de Seine-Inférieure de 1876 à 1891.

*Sénateur de Seine-Inférieure
de 1891 à 1892.*

Ministre du Commerce

du 9 novembre 1885 au 7 janvier 1886.

*Ministre du Commerce et de l'Industrie
du 30 mai 1887 au 3 avril 1888.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome II, p. 270 et 271).

Aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, qui eurent lieu au scrutin uninominal, Lucien Dautresme, député sortant, se représentera dans son ancienne circonscription de Rouen.

C'est homme politique que son passage par l'Ecole de polytechnique n'avait pas empêché de devenir, aussi, un musicien apprécié, et dont on a pu dire, à sa mort, qu'« au cours de toute son existence, il a manifesté hautement et fermement, quoique avec modération, ses sentiments républicains et démocratiques », promettait alors à ses électeurs de rechercher les moyens propres à faciliter les rapports du capital avec le travail, donc à améliorer la condition des travailleurs. Il voulait également alléger les dépenses budgétaires, répartir plus équitablement l'impôt, une justice plus rapide et moins coûteuse, de forts droits de douane sur les marchandises étrangères pour écarter de nos fabriques le spectre du chômage, etc. Repoussant aussi, « du moins quant à présent », la révision de la Constitution, ce programme fut bien accueilli par les Rouennais et Dautresme élu député pas plus tard que le premier tour de scrutin, par 9.150 voix, n'en laissant que 8.135 à deux rivaux malheureux qui se les partageaient, sur 17.683 votants.

Vint, en 1891, le dernier renouvellement triennal du Sénat. Lucien Dautresme, qui représentait depuis longtemps le canton d'Elbeuf au Conseil général de la Seine-Inférieure, qui, de surcroît, avait déployé une activité des plus remarquables en qualité de Commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, jugeant le moment venu pour lui d'être sénateur, se porta. Le scrutin du 4 janvier 1891 justifia son espoir, et s'il ne fut élu que le troisième sur quatre, ce fut, sur 1.491 suffrages, par 809 pour lui.

Hélas ! Ses jours étaient comptés : il ne fut du Sénat que quelques mois. Mais, lit-on dans son éloge funèbre : « Quel zèle et quel dévouement, notamment dans la discussion du tarif des douanes ! »

Lucien Dautresme mourut à Paris le 18 février 1892 à l'âge de 66 ans : « à tous égards, une existence bien remplie », conclut le Président Le Royer devant ses collègues dont, en si peu de semaines ce Normand avait su conquérir l'estime « par son aménité, sa courtoisie, sa modération ».

DAUTRY (RAOUL), né le 13 septembre 1880 à Montluçon (Allier), mort le 21 août 1951 à Lourmarin (Vaucluse).

Ministre de l'Armement en 1939-1940.

Ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme de 1944 à 1946.

Issu d'une famille d'ancienne bourgeoisie assez modeste, orphelin de bonne heure, Raoul Dautry fut élevé par un oncle et une tante. Il accomplit ses études secondaires au lycée de Limoges, mais suivit la classe de « mathématiques spéciales » à Poitiers, où il eut pour professeur Pierre Montel, futur membre de l'Académie des sciences. Reçu à l'Ecole polytechnique à 20 ans, dans un rang moyen, il n'en sortit pas avec un classement suffisant pour entrer dans les grands corps administratifs et « pantoufles ».

C'est ainsi qu'il entra, en octobre 1903, aux Chemins de fer du Nord, comme attaché au service de la voie. Six mois plus tard, il est chef du district de Saint-Denis. Il gravit rapidement les échelons, devient ingénieur principal, puis chef de l'entretien. Il s'illustre durant la guerre de 1914-1918 par la façon dont il adapte son réseau aux besoins de la défense nationale. Pour créer les 82 kilomètres de la voie ferrée de Feuquières à Ponthoile réclamée par Foch, l'état-major demandait trois ans : Dautry la réalise en cent-quatorze jours. La guerre terminée, il s'emploie à remettre le réseau en état et crée pour les cheminots de nombreuses cités jardins.

Expert au Conseil national économique en 1926, il est appelé, en novembre 1928, sur les instances de Tardieu, à prendre la direction générale du réseau de l'Etat, alors fort mal en point. La réussite est telle que le Gouvernement le charge aussi, peu d'années plus tard, de remettre sur pied la Compagnie transatlantique et la Compagnie aéro-postale.

Opposé à l'application de la loi de quarante heures aux cheminots, il se montre également, quoique partisan d'une coordination des chemins de fer, hostile à la fusion des réseaux dans un organisme unique et, faisant bon marché de son intérêt personnel, une fois la décision du Gouvernement prise, il renonce à son poste (12 juin 1937). Non sans demeurer, toutefois, administrateur de la S.N.C.F. et de la Compagnie des wagons-lits ; il continue, de même, à représenter la France à l'Union internationale des chemins de fer. Il apporte également son concours à la Compagnie générale d'électricité et préside la Société Hispano-Suiza.

Tôt après la déclaration de guerre de 1939, le 13 septembre, Edouard Daladier le choisit pour Ministre de l'Armement. Cette mission, à laquelle il se donne tout entier, lui est maintenue dans le Cabinet Paul Reynaud du 21 mars 1940 et prendra fin le 19 juin 1940, avec la défaite.

Elle l'amène à intervenir à la Chambre des députés, en février-mars 1940, dans la discussion d'interpellations sur la politique agricole du Gouvernement et sur la question de la main-d'œuvre, des requis et des affectés spéciaux.

Elle lui donne aussi l'occasion de s'illustrer à nouveau par un épisode devenu célèbre : celui de la réserve d'eau lourde de Norvège qu'il réussit à acheter avant que les Allemands envahissent ce pays et à faire transporter en France, puis à évacuer en Angleterre avant que la France soit à son tour envahie.

Il se prononça contre l'armistice et, dans ses souvenirs, Edouard Herriot cite une note qu'il rédigea sur un coin de table, à Tours, dans la nuit du 11 au 12 juin, pour le Conseil des Ministres et qui se termine par cet acte de foi : « En 1943 ou 1944, ou en 1945, nous serons en puissance d'écraser l'Allemagne et de refaire sur les ruines et les misères de la patrie, si nous en avons sauvé l'âme, une France nouvelle ».

Pendant l'occupation, il se retire dans la région où il avait acheté un mas en 1932 : à Lourmarin (Vaucluse), où il entre au Conseil municipal.

En avril 1944, il est appelé à réorganiser le « Secours national ». Mais dès le 16 novembre suivant, le général de Gaulle lui confie le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme — ce dernier vocable ayant été ajouté sur sa propre demande.

Devant l'Assemblée consultative provisoire, puis la première Assemblée nationale constituante, il n'eut à intervenir qu'à propos du budget de 1945 et de celui de 1946. Il conserve son poste jusqu'au 26 janvier 1946, où il a pour successeur François Billoux.

Il consacre alors son activité au Commissariat à l'énergie atomique en qualité d'administrateur général délégué du Gouvernement.

Il préside en outre la Fondation internationale de la Cité universitaire et le Conseil national français pour le mouvement européen.

Le 5 avril 1946, l'Académie des sciences morales et politiques l'avait appelé à elle.

Enfin, il était Grand officier de la Légion d'honneur.

Ses meilleurs instants de détente, il les passait à Lourmarin. Il y jouissait de la sympathie générale, à telle enseigne qu'il y fut élu maire, en septembre 1945, sans avoir fait acte de candidature. C'est là que, le 21 août 1951, alors qu'il lisait un ouvrage sur l'histoire romaine, une crise l'emporta subitement, à peu de jours de son 71^e anniversaire.

Il laissait, outre des plaquettes et un grand nombre de préfaces ou d'avant-propos sur les chemins de fer, les transports, la reconstruction, l'urbanisme et l'organisation du travail, un maître-ouvrage, *Métier d'homme*, paru chez Plon en 1937, avec une préface de Paul Valéry.

Il laissait surtout l'exemple qui transparaît dans cet ouvrage : celui d'un « grand commis » chez qui les dons d'organisateur et les qualités de méthode s'alliaient à l'ampleur des vues, au goût des réalisations audacieuses, et, surtout, au sens de l'humain. « Le devoir le plus haut est d'honorer l'homme », proclamait-il. Et l'on ne saurait mieux faire, pour résumer sa carrière et son œuvre, que de reprendre ce que M. Antonini, alors secrétaire général adjoint de la S.N.C.F., disait de lui lors de l'inauguration du médaillon apposé en son souvenir, le 12 mars 1954, dans la « salle Raoul-Dautry » de la région Ouest des chemins de fer : « Le cheminot passionné du métier, l'ingénieur habile, le directeur, le président de compagnie de navigation maritime et de compagnie aérienne au temps des Guillaumet et des Mermoz, le fondateur du Commissariat à l'énergie atomique, le président de l'organisation française du mouvement européen, le vice-président du Centre européen de la culture, le président de la Cité universitaire, le ministre attentif aux grands intérêts nationaux comme le maire de Lourmarin l'était à ceux du village, l'académicien, il est tout cela, mais il est bien autre chose. Sans formules, sans consignes, sans thèses et sans systèmes ; hors des castes, à l'écart des groupes, de tous les groupes, des corps constitués et des syndicats, hors de tous les partis, seul et indépendant, il est lui-même, sincère, authentique, fidèle... Il est un homme, reste un homme, envers et contre tout. »

DAUZIER (LOUIS, AMANT), né le 1^{er} juillet 1873 à Arpajon-sur-Cère (Cantal), mort le 6 avril 1946 au Bousquet, près d'Arpajon-sur-Cère.

Sénateur du Cantal de 1929 à 1945.

Louis, Amant Dauzier naquit à Arpajon-sur-Cère (Cantal), fils de Louis, chapelier, et de Catherine Loganne, le 1^{er} juillet 1873. Après ses études primaires, on le mit en apprentissage. Quand il fut reçu maître-tailleur, il s'établit à son compte à Aurillac et peu après, le 4 décembre 1896 épousa une Aurillacoise, Marie Aubert, de quatre ans son aînée, qui devait lui donner quatre enfants.

Il n'avait pas vingt-sept ans que le maire d'Aurillac, le docteur Francis Fesq, « républicain avancé », le pria déjà de faire partie de la liste qu'il se disposait à conduire à la bataille pour les élections municipales du 11 novembre 1901. Le tailleur accepta cet hommage qu'on rendait à son intelligence, à son jugement, à sa jeune valeur : il fut élu.

Il lui fallut attendre dix ans — novembre 1911 — pour devenir premier adjoint, mais non pas du même maire (à Fesq avait succédé François Volpilhac, un professeur de philosophie radical-socialiste). Et, huit ans plus tard, en novembre 1919, Volpilhac battu,

c'est Louis Dauzier qui devint maire d'Aurillac : il ne quittera plus l'écharpe jusqu'en mai 1935.

Dé ce temps aussi — 1919 — date le début de sa carrière à l'Assemblée départementale. Aux élections du 14 décembre, le conseiller général du canton sud d'Aurillac, ce même Volpilhac auquel il a succédé dans la charge de maire ne se représente pas. Dauzier se porte, radical-socialiste. Il l'emporte nettement sur un chirurgien, Chibret, qui se réclame du « bloc national » : 2.048 voix contre 1.134. L'ampleur même de ce succès semble décourager la concurrence : point d'adversaire pour Dauzier aux renouvellements qui suivent. Pas moins de 2.556 voix sur 2.621 votants le 19 juillet 1925 et 3.139 sur 3.810, le 18 octobre 1931.

Ayant ainsi dans son département ce qu'il appelle une position, Louis Dauzier vise plus haut. Le 9 janvier 1921, il se présente aux élections sénatoriales, mais les temps ne sont pas encore venus : il est battu.

Dauzier attendra donc le renouvellement de 1929. Entre temps, il est fait Chevalier de la Légion d'honneur, le 23 septembre 1924. En 1929, la lutte promet d'être chaude. Inutile, semble-t-il, de songer à battre le premier des sortants, François Marsal, républicain de gauche, qui a un nom, qui fut Ministre des Finances. Quant au second, le docteur Cazals, républicain de gauche aussi, ce n'est pas d'hier qu'il représente le département : longtemps député avant d'être sénateur. Contre ces deux-là, Louis Dauzier, radical-socialiste, part hardiment à la bataille avec son colistier Henri Brunel, républicain radical, tous deux « candidats des gauches ». Ils veulent, disent-ils, l'entière laïcité de l'Etat et de l'enseignement national ; ils sont partisans de « l'application du plan Young et de la ratification des accords de La Haye » qui font enfin espérer la création d'une Europe fédérée définitivement pacifique ; surtout, ils voient qu'il est urgent de « faire rapporter le décret pris récemment par M. Hennessy, Ministre de l'Agriculture, interdisant l'usage du seigle dans la panification, décret funeste dont les agriculteurs ont déjà ressenti les effets ».

Au premier tour, le 20 octobre 1929, c'est François Marsal qui arrive en tête, avec 284 voix, mais Dauzier n'est pas loin : 270 voix, et, derrière, déjà Brunel a distancé Cazals : 239 suffrages contre 177. Sur quoi le second tour apporte une nouvelle surprise, à savoir que Dauzier dépasse François Marsal. Avec 290 voix, il est élu. En outre Brunel s'est rapproché de François Marsal à pas plus de deux voix : 280 contre 282. Au troisième tour, il le dépasse : 290 contre 282. Les deux sortants sont battus par la gauche.

Au Luxembourg, où il s'inscrit au groupe de la Gauche démocratique, c'est d'abord à la Commission de l'enseignement, dont il est membre en 1930, 1931 et 1932, que Louis Dauzier consacre l'essentiel de son activité, mais c'est

surtout à partir de 1933, où il est enfin membre de la Commission de l'agriculture, que ses avis rencontrent toute l'attention qu'ils méritent. Il ne tarde pas à passer pour un expert en tout ce qui regarde l'électrification rurale et la vicinalité.

Au renouvellement du 23 octobre 1938, les deux colistiers heureux de 1929 appellent les électeurs à se prononcer pour eux, contre la réaction, incarnée en l'espèce par un Castellane, de la famille de Boni, l'illustre dandy qui fut le premier gentilhomme français à épouser une riche héritière américaine (miss Florence Gould) et se trouva bien puni, comme on sait, d'avoir, suivant son mot « ainsi essuyé les plâtres ». Dauzier et Brunel, qui sont pour la liberté, pour l'ordre, le travail et la propriété, pour les lois sociales, pour l'équilibre budgétaire, rappellent qu'ils n'ont ni l'un ni l'autre ménagé leurs efforts en faveur des paysans « qu'il s'agisse disent-ils, de la défense des produits laitiers, du marché de la viande, du développement de l'élevage, de l'écoulement des lentilles, etc... ».

Au premier tour, sur 574 votants, c'est Dauzier qui arrive en tête, avec 270 voix, mais Castellane (250 voix) est déjà loin devant Brunel (191). Au second, Dauzier, 306 voix, est élu. Au troisième, Brunel ne peut plus rien contre Castellane, lequel le devance de cinquante voix tout juste.

Au Luxembourg, Dauzier retrouve sa place à la Commission de l'agriculture où ses avis furent toujours du même poids. Puis c'est la guerre, la défaite. Le 10 juillet 1940, à Vichy, il est de ceux qui disent oui au projet de loi constitutionnelle que Laval présente.

Il regagne alors son département natal et le 5 avril 1946, il meurt au Bousquet sa commune de naissance. Il avait 73 ans.

DAUZON (Philippe, JEAN, MICHEL), né le 1^{er} août 1860 à Pau (Basses-Pyrénées), mort le 25 octobre 1918 à Agen (Lot-et-Garonne).

Député du Lot-et-Garonne de 1893 à 1910.

Philippe Dauzon était l'arrière petit-fils du conventionnel Philippe Lebas et petit-fils de l'helléniste Philippe Lebas. Son père, proscrit de décembre, avait été préfet du Gouvernement de la défense nationale à Mézières et condamné à mort par les Prussiens.

A la fin de ses études de droit, Philippe Dauzon s'inscrit au barreau d'Agen et acquiert rapidement une réputation d'avocat d'assises et de conférencier politique. Il se présente comme candidat républicain radical aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893 dans l'arrondissement d'Agen et il est élu député, au deuxième tour de scrutin, avec 8.516 voix contre 7.747 à M. de Chandordy, ancien ambassadeur, sur 16.525 votants.

Inscrit au groupe des Républicains radicaux, il est membre de diverses Commissions spéciales. Lors du vote du budget de la Justice pour 1896, il demande le maintien de deux chambres dans les cours d'appel de Grenoble et d'Agen. Le 6 mars 1897 il participe à la discussion de l'interpellation de M. Rouanet au sujet des mesures à prendre pour améliorer la gestion des chemins de fer du sud de la France. Conseiller général du canton d'Astefort, il est réélu député dès le premier tour, aux élections du 8 mai 1898, par 9.465 voix contre 5.715 à M. Monteil sur 17.226 votants. Il dépose un projet de résolution tendant à faire afficher dans toutes les écoles la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Au cours de la discussion de la proposition de loi d'amnistie, déposée en 1902 par MM. Viviani et Coutant, il fait adopter un amendement étendant l'amnistie aux infractions à la loi de 1884 sur les syndicats. Il se prononce en faveur de la proposition de loi tendant à abroger la loi sur les candidatures multiples. Président du conseil général du Lot-et-Garonne, il est réélu aux élections des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, avec 8.698 voix contre 7.386 à M. de Gaulejac sur 16.391 votants. Membre des Commissions de l'agriculture, de la marine et du règlement, il établit le rapport sur le projet de loi relatif à la répression des fraudes sur les aliments et intervient dans la discussion du projet de loi portant répartition des subventions aux départements et du projet de loi concernant les patentes (1903). Au cours de l'examen du budget de la Justice pour 1904, il se prononce en faveur de la création d'un jury correctionnel. Il prend part à la discussion des interpellations de MM. Georges-Leygues, Millerand et Ribot sur la circulaire du Président du Conseil, en date du 18 novembre 1904, qui tendait à faire contrôler par les préfets les opinions politiques des fonctionnaires. Il proteste contre ce qu'il considère comme une « organisation de la délation » et vote contre le Ministère Combes, ce qui lui vaut de violentes attaques de la part de la *Dépêche de Toulouse*. Il intervient dans la discussion du budget de l'Agriculture de l'exercice 1905 au sujet des tarifs de transport par chemin de fer des fruits et primeurs et dans la discussion du projet de loi concernant les fraudes sur les vins et le régime des spiritueux. Il vote les lois sur l'assistance obligatoire à la vieillesse et aux invalides, sur la réforme du service militaire et sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

Réélu au deuxième tour de scrutin aux élections générales des 6 et 20 mai 1906 par 9.581 voix contre 6.517 à M. de Gaulejac sur 16.477 votants, il siège aux Commissions de l'agriculture, dont il est vice-président, des boissons, des travaux publics et des chemins de fer. Il intervient dans la discussion des interpellations sur l'exercice du droit syndical (1907) sur la délimitation de la Champagne viticole (1908) et dans la discussion des propositions de loi relatives au ré-

gime des aliénés, à la liberté de vote et à la révision des tarifs douaniers.

Aux élections générales du 8 mai 1910 il n'obtient que 6.883 voix contre 7.268 à M. Cels, professeur agrégé de mathématiques, sur 17.005 votants et se désiste au second tour. Il ne se représente pas aux élections d'avril 1914 et meurt prématurément à Agen le 25 octobre 1918 durant l'épidémie de grippe, à l'âge de 58 ans.

DAVAINE (EMILE), né le 27 mai 1862 à Saint-Amand (Nord), mort le 10 avril 1937 à Saint-Amand.

Député du Nord de 1910 à 1914.

Sénateur du Nord de 1924 à 1933.

Emile Davaine naquit le 27 mai 1862 à Saint-Amand (Nord), de parents agriculteurs. Son père était déjà conseiller municipal; il devindra adjoint au maire, avant qu'Emile ne lui succède.

Il fait ses études secondaires au collège de Saint-Amand, puis au lycée de Lille, après quoi Emile Davaine, suivant l'exemple paternel, choisit le métier de la terre, mais sans perdre jamais ce goût très vif pour la culture de l'esprit qui le fera connaître de tous non seulement pour un orateur à la parole facile et élégante, mais aussi pour un fin lettré et un musicien accompli.

Très tôt, cependant, la vie publique le veut à elle. De 1889 à 1891, il est membre du Conseil d'arrondissement de Valenciennes. Le 31 juillet 1892, les électeurs du Nord en font un conseiller général : il le demeurera jusqu'en 1937, quarante-cinq ans durant, le restant de sa vie. De même, élu Conseiller municipal de Saint-Amand en 1904, il le sera jusqu'à l'heure de sa mort — et maire pendant dix-neuf années.

Aux élections générales législatives de 1910, ses multiples activités dans le département du Nord — Chevalier de la Légion d'honneur du 5 février 1897, il est déjà président de la Société des agriculteurs du Nord, président du Comité agricole des cantons de Saint-Amand, président du Comité de patronage des habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale — en font le candidat tout désigné des gauches contre le sortant Durré. Il se porte, le 8 mai 1910, ayant promis qu'il se battrait pour la grandeur de l'armée, pour l'école neutre, pour la liberté de conscience, pour l'enseignement laïque, pour la mutualité, pour l'assistance et la prévoyance, pour la protection douanière, pour un statut des fonctionnaires, pour la représentation proportionnelle, pour la réforme électorale et pour la réforme fiscale, de peu — 10.584 voix contre 9.759 — il l'emporte sur Durré dans la deuxième circonscription de Valenciennes, sur 20.786 votants.

Au Palais Bourbon, il s'inscrit au groupe de la gauche radicale et on le trouve parmi les membres les plus actifs

du groupe de défense des intérêts économiques de la région du Nord. Comme il pouvait s'y attendre, cette législature n'est guère pour Davaine que quatre années d'apprentissage de la vie parlementaire. Il vote la confiance à Briand, à Monis, à Caillaux, il se prononce pour la représentation des minorités, pour la hausse du pain, puis, quoiqu'il eût approuvé le principe de la restriction du travail, sur le repos hebdomadaire il s'abstient. Il dépose aussi une proposition de loi tendant à modifier le tarif des douanes concernant les bouteilles, mais ce n'est guère qu'au sein d'une Commission, celle des mines, qu'il fait entendre sa voix. Hélas ! ce long apprentissage ne lui servira guère, du moins quant à présent, car aux élections générales législatives du 26 avril 1914, il est battu par M. Durré qui obtient, dès le premier tour de scrutin, 16.323 voix alors qu'il n'en recueille lui-même que 7.117.

Et c'est la guerre, Saint-Amand occupé dès les premiers temps. Dans cette épreuve — épreuve personnelle aussi, car un de ses fils est tué au front — Emile Davaine allait donner sa mesure. La façon digne et courageuse dont il s'opposa aux exigences de l'autorité ennemie lui valut l'admiration de tous et quand, le 18 octobre 1921 il obtiendra la rosette d'Officier de la Légion d'honneur, ce sera au titre du Ministère des régions libérées. De même, la Belgique où son courage est connu et célébré le fera Chevalier de l'Ordre de Léopold.

La paix revenue, Emile Davaine, officier du Mérite agricole, officier de l'instruction publique, médaille d'or des assurances sociales, retrouve toutes les activités qu'on lui a connues par le passé. Il a fondé le *stud-book* du cheval de trait du Nord : l'en voilà Président. En 1920, le Conseil général, dont il fut le secrétaire vingt ans durant, l'appelle à la vice-présidence, honneur qui lui sera recordé bien fidèlement à chaque renouvellement jusqu'à sa mort.

Il n'a point songé à revenir au Palais Bourbon, mais, en 1924, on le presse de briger un siège de sénateur et il y consent. Le 6 janvier, il est élu au troisième tour de scrutin, par 1.161 voix sur 2.503 votants. Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste. On le trouve dans diverses Commissions : du commerce, de l'industrie, du travail, des postes, mais c'est surtout à la Commission de l'agriculture qu'il donne le meilleur de son temps. Cependant, il parle peu et fait encore moins parler de lui : en 1932, le moment venu de demander à ses électeurs de renouveler son mandat, il renonce. On ne le verra pas parmi les candidats du 16 octobre.

Les cinq dernières années de sa vie, il les donne toutes à Saint-Amand, au Nord, à de nouvelles activités encore, telle la présidence de l'office départemental des habitations à bon marché. Il meurt le 6 avril 1937 à Saint-Amand. Le 10, on l'enterre selon le rite de l'église réformée. Il avait 75 ans.

DAVID (ALBAN, BERNARD), né le 19 octobre 1837 à Levroux (Indre), mort le 1^{er} août 1905.

Député de l'Indre de 1889 à 1905.

Propriétaire terrien, Alban David fut élu conseiller général de l'Indre en 1886 et maire d'Euville en 1888. Aux élections générales du 22 septembre 1889, il se présenta à la députation dans la deuxième circonscription de Châteauroux et fut élu au premier tour de scrutin par 5.970 voix contre 3.250 à Paul Dufour et 1.471 à Henri Dufour sur 10.782 votants. « Faire aimer la République qui a réparé les ruines accumulées par l'Empire, pour suivre l'application des réformes démocratiques sans mesquines vexations, améliorer le sort des populations rurales et industrielles », tels avaient été les thèmes de sa campagne électorale. A la Chambre, il fit partie de la gauche radicale et ne s'intéressa qu'à ses travaux de commissaire.

Aux élections générales législatives du 20 août 1893, il fut réélu au premier tour de scrutin avec 7.244 voix sur 9.000 votants, aucun adversaire ne s'étant présenté contre lui. Il combattit le Gouvernement Méline qui, à son avis, menait une politique rétrograde. Opposé aux « néfastes concessions faites aux défenseurs déguisés de l'ancien régime comme aux utopies du socialisme collectiviste », il vota les lois de prévoyance et de solidarité sociale ainsi que la réduction du service militaire à deux ans.

Réélu au deuxième tour, lors des élections générales du 8 mai 1898, avec 6.141 voix contre 4.690 à M. de Périgord sur 11.011 votants, il soutint le Gouvernement de Waldeck-Rousseau et vota la loi concernant le développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture ainsi que celle qui réduisait la durée de la journée de travail dans les mines. Il obtint d'autre part la construction de la ligne de chemin de fer du Blanc à Argentat. Adversaire du cléricanisme, il vota la loi sur les associations dont un des objectifs était de limiter le développement des congrégations.

Aux élections générales du 27 avril 1902, il fut réélu au premier tour par 7.364 voix contre 3.485 à M. Brochant sur 11.065 votants. Il mourut en cours de mandat le 1^{er} août 1905. Le décès ayant eu lieu pendant l'intercession, l'éloge funèbre d'usage ne fut pas prononcé.

DAVID (ANDRÉ, FRANÇOIS, XAVIER, AUGUSTE), né le 11 décembre 1879 à Aymes (Guaadeloupe), mort le 11 janvier 1961 à Toulouse (Haute-Garonne).

Député de la Haute-Garonne de 1936 à 1942.

Médecin, conseiller général de la Haute-Garonne, André David fut élu député de la troisième circonscription de Toulouse aux élections générales des

26 avril et 3 mai 1936 par 5.723 voix contre 5.159 à M. Amat sur 11.580 votants, au deuxième tour de scrutin. Inscrit au groupe socialiste, membre des Commissions de l'Algérie, des colonies, de l'hygiène et de la santé, il intervint dans la discussion du budget de la santé de l'exercice 1938 pour demander en tant qu'ancien médecin inspecteur des écoles, la multiplication des centres médico-pédagogiques destinés à rééduquer des enfants physiquement ou moralement diminués. Au cours des interpellations sur la politique agricole du Gouvernement, en mars 1940, il réclama une meilleure organisation du régime des permissions pour les agriculteurs mobilisés. Le 10 juillet 1940, il vota la loi qui donnait les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Exclu du parti socialiste à la Libération, il se présenta sans succès en 1959 aux élections municipales de Toulouse sur une liste d'union pour la défense des intérêts communaux. Il mourut à Toulouse le 11 janvier 1961, à l'âge de 82 ans.

DAVID (FERNAND), né le 18 octobre 1869 à Annemasse (Haute-Savoie), mort le 17 janvier 1935 à Paris.

*Député de la Haute-Savoie
de 1898 à 1919.*

*Sénateur de la Haute-Savoie
de 1920 à 1935.*

*Ministre du Commerce et de l'Industrie
de janvier 1912 à janvier 1913.*

*Ministre de l'Agriculture
de janvier à mars 1913,
de juin 1914 à octobre 1915,
de mars à novembre 1917,
et de mars à décembre 1930.*

*Ministre des Travaux publics
de décembre 1913 à juin 1914.*

Issu d'une famille modeste, originaire du département, orphelin de bonne heure, Fernand David fit ses études classiques au lycée de Bourg (Ain), puis ses études de droit à la Faculté de Lyon, où il fut président de l'Association des étudiants. En 1893, ayant terminé sa licence en droit, il s'inscrivit au barreau de Saint-Julien (Haute-Savoie) et plaïda avec succès plusieurs affaires criminelles, correctionnelles et civiles.

Candidat au Conseil général de la Haute-Savoie pour le canton d'Annemasse, en 1897, il échoua à une infime minorité. Il devait être élu conseiller général pour ce même canton en 1902, mais entre temps il avait été élu député de Haute-Savoie (arrondissement de Saint-Julien), le 8 mai 1898 au premier tour de scrutin par 6.877 voix contre 4.637 au docteur Gory, républicain, sur 12.550 votants et 18.022 inscrits. Il s'était également présenté comme candidat républicain.

A la Chambre des députés, il déploya, dès son admission, une grande activité. Membre de plusieurs Commissions, il participa à la discussion du budget pour

les exercices 1899, 1900 et 1901, critiquant l'inefficacité du Ministère de l'Agriculture et réclamant l'organisation d'un « service public des améliorations agricoles ». En 1900 et 1901, il déposa deux propositions de loi relatives aux sociétés de crédit agricole.

Réélu aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 8.933 voix contre 4.054 au candidat nationaliste, sur 13.129 votants et 18.091 inscrits, secrétaire de la Chambre en 1903 et 1904, membre de la Commission de l'Agriculture, rapporteur du budget des cultes pour 1903, Fernand David continua de manifester un vif intérêt pour toutes les questions intéressant l'Agriculture. En 1905, il participa à la discussion du projet de loi portant séparation des Eglises et de l'Etat et obtint, malgré la résistance de toute la droite de l'Assemblée, que le droit commun en la matière s'appliquât à son département de la Haute-Savoie ainsi qu'aux départements de la Savoie et des Alpes-Maritimes annexés en 1860.

Il fut réélu député de la Haute-Savoie successivement le 6 mai 1906, au premier tour de scrutin, par 9.373 voix contre 4.158 à son principal adversaire sur 13.974 votants ; le 24 avril 1910, toujours au premier tour, par 8.977 voix contre 3.466 à son principal adversaire sur 12.792 votants ; le 26 avril 1914, par 9.013 voix sur 10.511 votants et 13.134 inscrits. Il fut à plusieurs reprises rapporteur du budget de l'Agriculture (en 1907, 1908, 1911, 1912). Il déposa plusieurs propositions de loi concernant la lutte contre le déboisement, la restauration des sols en montagne, l'organisation d'un enseignement agricole professionnel, la création d'un Office national de la main-d'œuvre agricole, d'un Office central des produits chimiques agricoles, etc. Il rapporta également de nombreux textes au nom de la Commission de l'Agriculture. Depuis 1908, il siégeait à la Commission des douanes, au nom de laquelle il rapporta différents textes ayant trait à la révision douanière de 1910.

De 1912 à 1917, Fernand David fut successivement Ministre du Commerce et de l'Industrie dans le Cabinet Poincaré du 14 janvier 1912 au 21 janvier 1913, Ministre de l'Agriculture du 21 janvier au 22 mars 1913 dans les troisième et quatrième Cabinets Briand, Ministre des Travaux publics du 9 décembre 1913 au 9 juin 1914 dans le Cabinet Doumergue, de nouveau Ministre de l'Agriculture du 13 juin 1914 au 29 octobre 1915 dans les premier et deuxième Cabinets Viviani, du 20 mars au 16 novembre 1917 dans les Cabinets Ribot et Painlevé et du 2 mars au 13 décembre 1930 dans le deuxième Cabinet Tardieu. A la Chambre, il présidait depuis 1912 la Commission de l'Agriculture.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, qui eurent lieu au scrutin de liste départemental organisé par la loi du 12 juillet 1919, la liste d'Union républicaine sur laquelle était inscrit

Fernand David fut battu par la liste des Républicains indépendants qui obtint tous les sièges en Haute-Savoie. Fernand David se présenta alors aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920 et fut élu sénateur de la Haute-Savoie par 359 voix sur 639 votants, en même temps que le docteur Goy qui obtenait 362 voix et que Claudius Galliet qui en obtenait 374. Il fut réélu le 9 janvier 1927 par 444 voix sur 643 votants.

Inscrit au groupe de la Gauche démocratique, Fernand David fournit au sein de la Haute Assemblée un labeur aussi acharné qu'il l'avait fait à la Chambre. Il y fut membre de plusieurs Commissions — douanes, finances, agriculture — dès 1920. En 1921, 1922, 1923 il rapportait le budget de l'Agriculture. Au nom de la Commission des finances et de la Commission de l'agriculture, il rapportait plusieurs textes ayant trait aux questions qui toujours l'avaient intéressé : organisation du crédit mutuel, de la coopération agricole des chambres d'agriculture. Il déposa en 1927 avec plusieurs de ses collègues, une proposition de loi relative à l'organisation de l'apprentissage agricole, et une proposition de loi ayant trait à la lutte contre la pollution des eaux ; en 1930 une proposition de loi tendant à organiser l'enseignement post-scolaire agricole. Il siégeait à la Commission des affaires étrangères depuis 1924, et devint en 1925 vice-président, puis en 1926 président de la Commission de l'agriculture et le resta jusqu'au jour de mars 1930 où il devint pour la cinquième fois Ministre de l'Agriculture (mars-décembre 1930).

Souffrant depuis plusieurs années d'une déficience de la vue qui allait en s'aggravant, Fernand David ralentit à peine son activité. Il continua de seconder l'effort d'adaptation et de coopération des agriculteurs français (1931 : proposition de loi tendant à permettre l'attribution d'avances du crédit agricole pour les drainages ; 1932 : proposition de loi tendant à organiser des cours complémentaires ruraux ; 1933 : proposition de loi ayant pour objet la régularisation des cours du blé). Il s'intéressait également aux questions douanières, interpellant le Gouvernement sur les conditions du rétablissement des anciennes zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex (1933) et déposait avec plusieurs de ses collègues une proposition de résolution invitant le Gouvernement à préserver les liens économiques entre les zones franches et l'intérieur douanier français (1934). Enfin, le 13 novembre 1934, il demandait à interpellier le Gouvernement sur les mesures propres à favoriser le rétablissement de l'activité économique du pays.

Il mourut à Paris le 17 janvier 1935, à l'âge de 65 ans. Son éloge funèbre fut prononcé le 24 janvier par le président Jeanneney : « Il n'ignorait pas le danger qui menaçait ses jours. Il avait voulu avant d'affronter la mort, ne rien omettre de ce que son pays et le bien général pouvaient attendre encore de

lui. Il parla, hélas ! pour la dernière fois devant nous, l'ayant su sans doute, mais ayant voulu n'en rien laisser paraître, soucieux seulement de nous remettre le flambeau de son optimisme et de sa foi.

L'homme qui nous quitte ainsi, après une vie noblement remplie peut descendre dans la tombe avec une conscience pleinement satisfaite. Son souvenir mérite d'être bien gardé, il le sera. »

Fernand David avait été élu membre de l'Académie d'agriculture le 24 novembre 1926. Il était également président du conseil d'administration de l'Office national du tourisme et avait assumé les fonctions de commissaire général de l'Exposition des arts décoratifs de 1925.

DAVID (HENRI), né le 18 avril 1857 à Chartres (Eure-et-Loir), mort le 7 août 1914 à Arville (Loir-et-Cher).

*Député du Loir-et-Cher de 1899 à 1906.
Sénateur du Loir-et-Cher de 1906 à 1914.*

Henri David naquit à Chartres d'une famille originaire du Vendômois, bien connue dans cette région. Lorsqu'il eut terminé ses études secondaires il suivit les cours de la Faculté de droit de Paris, où il fut reçu licencié. En 1885, il s'inscrivait au barreau de la Cour d'appel, devant laquelle il devait plaider jusqu'en 1900.

Henri David se fit rapidement connaître comme journaliste, dramaturge et poète. Sous le pseudonyme de Henri Darsay, il collabora à de nombreux journaux politiques et littéraires de l'époque : *La petite presse*, *La France*, *Le Courrier du soir*, *l'Événement*, etc. Il publia dans des revues littéraires des romans souvent remarqués et fit représenter plusieurs comédies qui obtinrent quelque succès. Il était membre des Associations : de la presse judiciaire, des journalistes républicains, et de celle des journalistes parisiens, de la Société des auteurs dramatiques, de la Société des auteurs et compositeurs de musique dont il devint le président en 1899.

Sa carrière politique débuta en 1892, dans le département du Loir-et-Cher, où il exerça successivement les mandats de conseiller d'arrondissement et de conseiller général. Il y fut aussi délégué cantonal, membre de la Commission départementale et appartint à la plupart des syndicats et comices agricoles de la région.

Le 9 avril 1899 eut lieu une élection législative partielle : il s'agissait de remplacer le député républicain de l'arrondissement de Vendôme, Bozerian, mort en février. Henri David se présenta comme radical-socialiste et obtint, au premier tour de scrutin 8.332 voix sur 18.219 votants, contre 5.118 voix à M. Rivière ; au deuxième tour, le

23 avril, il fut élu par 10.765 voix sur 12.675 votants. Il devait être réélu le 27 avril 1902 au premier tour, par 14.321 voix contre 4.500 au nationaliste Monnet, sur 19.067 votants.

À la Chambre, il fit partie de la gauche progressiste. Il y fut membre de diverses Commissions, notamment de celle de l'hygiène publique, et présenta, en 1904, deux rapports sur des pétitions.

Il se présenta aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906. Au premier tour de scrutin il obtint seulement 340 voix contre 623 votants, contre 310 voix à M. Gauvin et 243 à M. Tassin, sénateur sortant. Au deuxième tour, il fut élu sénateur du Loir-et-Cher par 356 voix, en même temps que Gauvin (327 voix). M. Tassin n'était pas réélu. Le 11 janvier il renonçait à son mandat de député.

Au Sénat, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et appartint à plusieurs commissions, mais il n'intervint dans aucun débat en séance publique.

Il mourut prématurément le 7 août 1914, à 57 ans, à Arville (Loir-et-Cher). Son éloge funèbre fut prononcé le 22 décembre 1914 à la séance de la deuxième session extraordinaire. Le président Antonin Dubost l'y a dépeint en ces termes : « Henri David, ami fidèle et cœur chaleureux, esprit vif et causeur étincelant, venu du théâtre, du journalisme et de la poésie à la politique et mariant avec charme toutes ces activités. »

Henri David était Officier de l'Instruction publique et président d'honneur de la Société des auteurs et compositeurs de musique. On lui doit les comédies suivantes, en collaboration avec H. Moreau, B. Lebreton, René Lafon ou A. Jost : *Ces monstres d'hommes* (Théâtre Déjazet, 10 octobre 1890) ; *Pas d'enfant* (Eden-Concert, 11 février 1894) ; *Une mauvaise nuit* (Bijou-concert, 16 avril 1897) ; *Trente mille francs par an* (Bijou-concert, 8 avril 1898) ; *La pension Carabin* (Bataclan, 23 mars 1899) ; *Le ménage Poire* (Bataclan, 17 novembre 1899) ; *Les gaietés du bastion* (Bataclan, 12 janvier 1900) ; *La sœur du cabotin* (Concert de l'époque, 11 avril 1902).

DAVID (Isidore, BERNARD), né le 7 mai 1805 à Cloué (Indre), mort le 23 décembre 1892 à Ecueillé (Indre).

Député de l'Indre de 1877 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 276).

Il mourut à Ecueillé le 23 décembre 1892 à l'âge de 87 ans.

DAVID (Louis), né le 31 mai 1856 à Saint-Caprais-de-Bordeaux (Gironde),

mort le 10 janvier 1931 à Andernos-les-Bains (Gironde).

Sénateur de la Gironde de 1920 à 1924.

Louis David fit ses études au lycée de Bordeaux, puis à la Faculté de droit et s'inscrivit, en 1881, au barreau de cette ville. Il fut le secrétaire puis le suppléant d'Ernest Monis, avocat et sénateur de la Gironde, et le remplaça dans maintes affaires, plaçant volontiers pour les communes rurales.

En 1896 il entra dans la municipalité d'Andernos, dont il fut élu maire en mai 1905.

Au mois d'août 1902, il avait été élu conseiller général pour le canton d'Audenge (Gironde), et en 1904 il fut l'un des fondateurs de l'Alliance démocratique et radicale girondine, qu'il présida pendant douze ans.

Louis David consacra une grande part de son activité à sa commune d'Andernos, qui n'était alors qu'un village de pêcheurs. Il réussit à en faire une station balnéaire qui grâce à lui devint rapidement prospère.

En 1920, à l'âge de 62 ans, il se présenta aux élections sénatoriales et fut élu, le 11 janvier, au second tour de scrutin, par 836 voix sur 1.303 votants. Chastenel du Castaing et Courrége-longue avaient été élus au premier tour avec respectivement 1.002 et 638 voix.

Au Sénat, il siégea sur les bancs de la gauche démocratique. Dès 1920 il fit partie de la Commission des douanes et d'une Commission d'intérêt local et parla sur le budget. En 1921, il rapporta, au nom de la Commission de législation civile, une proposition de loi complétant les dispositions du Code civil relatives au divorce. En 1922, il fit en outre partie de la Commission de comptabilité. Il intervint dans la discussion d'un projet de loi relatif au régime des loyers, d'une proposition de loi sur la liberté individuelle et d'un projet de loi relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires. En 1923 il intervint à diverses reprises notamment sur le budget et siégea à la Commission de la marine.

Aux élections sénatoriales du 6 janvier 1924, il n'obtint au premier tour que 352 voix, au deuxième tour 260, au troisième 38, sur 1.307 votants. Les vainqueurs de la compétition électorale étaient Chastenel du Castaing, élu avec 1.014 voix, Chaumet, Calmel, Faure et Buhau.

Louis David se retira alors à Andernos, dont il était toujours le maire. Il conserva ses fonctions municipales jusqu'en 1929, puis se retira de la vie publique. Il mourut à Andernos le 10 janvier 1931, à l'âge de 74 ans.

Il avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 16 février 1906.

DAVID (ROBERT, PIERRE, FRANÇOIS), né le 5 novembre 1873 à Fontainebleau

(Seine-et-Marne), mort le 26 avril 1958 à Magnac-Laval (Haute-Vienne).

Député de la Dordogne de 1910 à 1914 et de 1919 à 1924.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921.

Neveu du président Sadi-Carnot, petit-fils de l'économiste Dupont-White, fils de M. Gaston David, ancien président de la Société d'Economie sociale, Robert David fit ses études classiques au lycée de Bordeaux et ses études juridiques à la Faculté de droit de cette ville. Il fit son doctorat en droit à la Faculté de Paris, en 1895, avec une thèse sur *la Pêche maritime au point de vue international*.

Il devint, peu de temps après, chef de cabinet de M. Floret, préfet des Bouches-du-Rhône, dans une période particulièrement difficile en raison des grèves qui sévirent à Marseille.

En 1900, il fut nommé chef de cabinet de M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, poste qu'il conserva auprès de M. Revoil, puis à nouveau de M. Jonnart. Soit en cette qualité, soit comme conseiller de gouvernement, il ne cessa de s'occuper des questions de colonisation et d'amélioration du sort des indigènes. Il fut, en outre, chargé de plusieurs missions à la frontière algéro-marocaine, notamment lors de l'occupation d'Oudjda.

Il se présenta aux élections générales législatives du 24 avril 1910 dans la deuxième circonscription de Périgueux, où il fut élu au premier tour de scrutin avec 6.573 voix contre 5.396 à M. Chavoix, député sortant, sur 12.762 votants. Il s'inscrivit aux groupes de la gauche démocratique, de défense des intérêts des planteurs de tabac, de la défense paysanne, etc.

Membre de la Commission du travail et de celle des mines, il vota la loi qui porta la durée du service militaire à trois ans et participa à la discussion de l'interpellation de M. Guernier sur la politique de la France dans le conflit balkanique, pour demander au Gouvernement de soutenir la Grèce. Au cours de la discussion des interpellations sur les nouveaux accords conclus entre l'Etat et la Compagnie générale transatlantique, il réclama une meilleure gestion de la ligne de l'Amérique du Sud.

Aux élections générales du 26 avril 1914, il obtint seulement 5.766 suffrages contre 5.994 à M. Chavoix, ancien député, qui retrouva son siège.

Mobilisé comme officier en août 1914, il participa à l'expédition des Dardanelles et sa conduite au feu lui valut la Croix de la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il se représenta en Dordogne, où il était maire de Saint-Vincent-de-Causse, sur la liste d'Union républicaine qui obtint deux sièges sur les

trois à pourvoir : il fut réélu avec M. Saumande tête de liste, député sortant et questeur de la Chambre. Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans trois Cabinets successifs — premier cabinet Millerand (20 janvier 1920 — 18 février 1920), deuxième cabinet Millerand (18 février 1920 — 21 septembre 1920), cabinet Georges Leygues (24 septembre 1920 — 16 janvier 1921) — il participa à la discussion du projet de réorganisation des bureaux des préfectures, du budget de l'Intérieur pour l'exercice 1920 (maintien de l'allocation aux réfugiés qui n'ont pas encore pu regagner leur domicile) et du budget des Affaires étrangères (assistance aux Français réfugiés de Russie). Il intervint aussi dans la discussion du budget de l'Intérieur de l'exercice 1921 pour demander, sans succès, la transformation, en Direction, du Service des Affaires algériennes au Ministère de l'Intérieur et dans celle du budget de l'Algérie (ravitaillement et crédits pour les écoles).

Aux élections générales du 11 mai 1924, la liste d'Union républicaine sur laquelle il figurait n'obtint qu'un élu M. Saumande, les autres sièges allant à la liste de l'Union des gauches de MM. Georges Bonnet et Yvon Delbos. Il se représenta sans succès aux élections générales de 1928, mais il continua de participer à la vie politique en collaborant au *Figaro*, au *Matin* et à la *Revue Hebdomadaire*. Il écrivit plusieurs ouvrages : *Histoire de la Troisième République, les causes du désastre* (1942), *la Vérité au service de la France*. On lui doit encore des relations de voyage sur l'Orient, la Grèce, l'Asie Mineure, l'Afrique du Nord, parues dans : *Le Tour du Monde* et la presse parisienne.

Propriétaire dans les départements de la Dordogne, la Haute-Vienne et de la Corrèze, il y a favorisé les institutions du Crédit agricole et d'assurances contre la mortalité du bétail, et y a dirigé des travaux de culture et d'élevage.

Il ne semble pas avoir eu d'activité politique après la Libération et il mourut le 26 août 1958 à Magnac-Laval (Haute-Vienne) à l'âge de 85 ans.

Il avait épousé Mlle Secrestat-Escande, fille du docteur Escande, ancien député de la Dordogne.

DAVID (THEOPHILE, TIMOTHE, HONORE), né le 11 octobre 1851 à Saint-Léger (Alpes-Maritimes), mort le 12 avril 1892 à Paris.

Député des Alpes-Maritimes de 1889 à 1892.

Théophile David naquit le 11 octobre 1851 à Saint-Léger dans le canton de Puget-Thénier. Son père était un modestes commerçant. Après de brillantes études secondaires, il fit sa médecine

à Montpellier, à Lyon et à Paris et se spécialisa en stomatologie. En 1877, il soutint une thèse remarquée sur la greffe dentaire. Ses travaux sur les maladies dentaires lui valurent d'être attaché à l'Ecole polytechnique et à l'hôpital de la Pitié. En 1889, il publia avec Pasteur un *« Traité sur les microbes de la bouche »*. Il collabora également à *« La grande encyclopédie »*. Il fut membre du jury chargé de décerner les récompenses à l'exposition universelle de 1889 (section médecine et chirurgie). A 35 ans, en 1886, il avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

S'étant présenté aux élections générales législatives du 22 septembre 1889 dans la circonscription de Puget-Thénier, il fut élu dès le premier tour de scrutin par 3.746 voix contre 1.142 à M. Bernard sur 4.934 votants. La même année, il entra au Conseil général des Alpes-Maritimes comme représentant du canton de Villars. Auteur de propositions de loi sur l'exercice de la médecine et sur la nomination du gouverneur et du sous-gouverneur de la Banque de France et du Crédit foncier, il intervint au cours de l'examen du budget de l'Instruction publique de 1891 pour appeler l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance des locaux de la Faculté de Paris. Il demanda l'aménagement d'une bibliothèque pour les étudiants et l'établissement plus rapide du catalogue de la Bibliothèque nationale.

Il était inscrit au groupe des républicains et appartenait à diverses Commissions spéciales. Son décès, survenu prématurément à 41 ans, fut annoncé à la Chambre le 12 avril 1892 par le président Casimir-Périer qui salua en lui « un de ces travailleurs et de ces vaillants auxquels la démocratie française permet de conquérir leur place et qui récompensent la démocratie en la servant ».

DAYNAUD (FERDINAND), né le 1^{er} juin 1836 à Aiguillon (Lot-et-Garonne), mort le 8 mars 1918 à Vic-Fezenzac (Gers).

Député du Gers de 1881 à 1893

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires* t. II p. 279).

Réélu le 22 septembre 1889, toujours dans le canton de Condom, avec 9.682 voix sur 18.090 votants (contre 8.236 voix à son adversaire de Ferrabouc), il devint membre d'une Commission spéciale, déposa une proposition de loi tendant à créer l'assurance agricole, et prit part à la discussion du budget de 1893 (il présenta en particulier une disposition additionnelle tendant à garantir la marque des eaux-de-vie).

Battu le 20 août 1893 dès le premier tour de scrutin, où il n'obtint que 5.880 voix contre 10.611 au professeur Lannelongue, sur 16.650 votants, il se retira de la vie politique.

Il mourut le 8 mars 1918 à Vic-Fezenzac (Gers), à l'âge de 80 ans.

DEANDREIS (ELISEE, LEON), né le 20 juin 1838 à Montpellier (Hérault), mort le 29 janvier 1911 à Paris.

Député de l'Hérault de 1885 à 1893.

Sénateur de l'Hérault de 1895 à 1906

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, tome II, page 279).

Elisée Déandréis, député radical depuis 1885, fut réélu dans la première circonscription de Montpellier, au scrutin de ballottage du 6 octobre 1889, par 11.284 voix sur 19.438 votants, contre Henri Marès, propriétaire viticulteur, candidat conservateur, qui obtint 8.043 voix. Au premier tour, le 22 septembre, Déandréis avait obtenu 8.773 voix, et Marès 8.022, sur 19.696 votants.

Membre de plusieurs Commissions, notamment de la Commission des douanes et de celle des boissons, président du groupe viticole de la Chambre, Déandréis déposa, au cours de la cinquième législature, diverses propositions de loi concernant : l'établissement, à l'entrée en France, d'un droit de douane sur les raisins secs et autres produits pouvant servir à la fabrication des vins (1889), les conditions de création de nouvelles facultés (1890), l'admission des syndicats d'ouvriers français aux marchés de travaux et de fournitures passés pour le compte des communes (1892), les secours à accorder aux agriculteurs victimes de la grêle dans les arrondissements de Montpellier et de Béziers (1893). Il rapporta différents projets et propositions de loi ayant trait, soit à des questions d'intérêt local, soit à la création d'hospices cantonaux (1890). Il participa à la discussion d'un projet et d'une proposition de loi concernant la fabrication et l'imposition des vins de raisins secs (1890), puis, devenu en 1891 président de la Commission des boissons, à la discussion des propositions de loi relatives aux fraudes sur les vins. Enfin il se fit entendre à la tribune dans la discussion des budgets des exercices 1891, 1892 et 1893.

Aux élections générales législatives du 20 août 1893, Elisée Déandréis échoua, dans la première circonscription de Montpellier, devant la candidature de M. Cousin, radical-socialiste, qui fut élu au scrutin de ballottage du 3 septembre par 9.218 voix contre 7.752 à Déandréis. Au premier tour, Déandréis avait obtenu 6.019 voix, Cousin 7.084 et Benezech, socialiste ouvrier, 3.214.

Le 24 mars 1895, à une élection complémentaire, Elisée Déandréis fut élu sénateur de l'Hérault en remplacement du sénateur républicain Griffé, décédé, par 425 voix sur 842 votants, contre 221 voix à Laissac, républicain, ancien

maire de Montpellier. Il conserva son siège lors des élections sénatoriales du 3 janvier 1897, en obtenant dès le premier tour de scrutin 472 voix sur 848 votants, contre 416 voix à Galtier et 349 à Laissac. Les deux autres sénateurs de l'Hérault, Galtier et Perréal, ne furent élus respectivement qu'aux deuxième et troisième tours.

Déandréis s'inscrivit, au Sénat, au groupe de la Gauche démocratique. Il s'y montra particulièrement attentif aux affaires locales, en déposant de nombreuses pétitions émanant de particuliers ou de groupements de son département (pétition d'habitants de diverses communes, de la Chambre de commerce de Montpellier — 1896 — pétitions du Syndicat des minotiers de l'Hérault en 1899, des greffiers des justices de paix, de la Chambre syndicale des employés de commerce de Montpellier en 1901, etc.) Il continua de défendre les intérêts des viticulteurs du Midi, en particulier il essaya en vain d'obtenir du Sénat à l'occasion de la discussion d'un projet de loi réformant l'impôt sur les boissons, la suppression de tous droits de circulation sur les boissons hygiéniques. En 1898 au cours du débat sur le budget du Ministère de la Guerre, il fit adopter un amendement tendant à augmenter les crédits de secours destinés à certains militaires réformés. En 1899 il fit adopter un amendement analogue. Il rapporta plusieurs projets de loi d'intérêt local, concernant la création de nouvelles lignes de chemin de fer (il était depuis 1898 membre du Comité consultatif des chemins de fer). Enfin, il déposa, rapporta et fit adopter en 1900 une proposition de loi qu'il avait déjà soumise à la Chambre, établissant qu'aucune Faculté nouvelle ne pourrait être créée sans une décision législative. De 1901 à 1905 il rapporta le budget du Service des Beaux-arts au Ministère de l'Instruction publique.

Aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906, dans l'Hérault, deux sièges furent obtenus au premier tour par Razimbaud (radical) et Nègre (radical socialiste). Déandréis n'avait obtenu que 371 voix sur 868 votants ; il échoua au deuxième tour, avec 341 voix, contre Casimir Delhou, socialiste, qui en obtint 508.

Il mourut le 29 janvier 1911 à Paris, à l'âge de 73 ans.

Elisée Déandréis était membre du Conseil académique, du Conseil supérieur des Beaux-arts, de la Société des langues romanes. Il a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire des provinces méridionales de la France, de l'Italie et de l'Espagne, ainsi que des travaux sur les Beaux-arts, l'assistance publique et les questions fiscales intéressant la viticulture méridionale.

DÉAT (MARCEL), né le 7 mars 1894 à Guérisny (Nièvre), mort le 5 janvier 1955 à Turin (Italie).

*Député de la Marne de 1926 à 1928,
de la Seine de 1932 à 1936,
de la Charente de 1939 à 1942.*

*Ministre de l'Air du 24 janvier
au 4 juin 1936.*

Fils d'un petit fonctionnaire, Marcel Déat fit ses études au lycée de Nevers, puis à la « Khâgne » du lycée Henri IV. Reçu en juillet 1914 à l'Ecole normale supérieure, il partit comme simple soldat à la guerre de 1914, dans l'infanterie. Il en revint capitaine, avec cinq citations et la croix de la Légion d'honneur. En 1920 il réussit l'agrégation de philosophie. Pendant trois ans il resta au Centre de documentation sociale de l'Ecole normale où il collabora étroitement avec Célestin Bouglé, disciple de Durkheim. Il était membre du Parti socialiste unifié depuis 1914.

Il fut nommé professeur de philosophie au lycée de Reims en 1923.

Battu, dans la Marne, aux élections législatives générales du 11 mai 1924 (il arriva second de la liste S.F.I.O. avec 12.974 voix sur 87.763 votants), il fut élu en 1925 au conseil municipal de Reims sur une liste du bloc des gauches.

Le 28 février 1926 — il précisait dans sa profession de foi qu'il était bibliothécaire adjoint de l'Ecole normale supérieure — il fut élu député de la Marne, sur la liste du cartel des gauches, menée par Paul Marchandeau. Il obtint 38.713 voix sur 77.939 votants (Marchandeau arrivait en tête avec 40.268 voix).

Devenu membre de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, il prit part aux débats sur les budgets de 1927 et 1928 sur des points particuliers touchant à l'instruction publique.

Battu le 29 avril 1928, dans la circonscription d'Epervain, au second tour de scrutin, avec 9.735 voix contre 12.353 à son concurrent, sur 22.919 votants, il devint secrétaire administratif du groupe socialiste S.F.I.O. au Palais Bourbon. En 1930, il publia une *Sociologie*, et en 1931 ses *Perspectives socialistes* qui soutenaient contre Blum les idées de Renaudel.

Il se présenta les 1^{er} et 8 mai 1932, toujours comme candidat S.F.I.O. dans la deuxième circonscription (20^e arrondissement : quartier de Charonne) du département de la Seine. Jacques Duclos arriva en tête au premier tour, avec 7.346 voix, contre 6.771 seulement pour Déat, qui l'emporta pourtant au second tour avec 7.909 voix sur 21.936 votants.

Au Parlement, il devint membre de la Commission de l'Alsace et de la Lorraine, de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts et de la Commission des finances. En 1933, au Congrès de la mutualité, Barthélémy Montagnon, Marcel Déat et Adrien Marquet s'attaquèrent à la direction du parti S.F.I.O. Marcel Déat, qui avait publié avec Barthélémy Montagnon, un ouvrage intitulé *Néo-socialisme, ordre, autorité, nation*, devint secrétaire général du « Parti socialiste de France », parti

dissident fondé par la tendance Renaudel, appelé aussi Parti « Néo-socialiste ».

A la Chambre, Déat « demande à interpellier le Gouvernement sur les mesures d'assainissement que celui-ci compte prendre à la suite du scandale financier de Bayonne (affaire Stavisky) ». N'ayant nullement, déclare-t-il, « le goût morbide du scandale », il assure : « nous sommes beaucoup moins en présence d'une défaillance des institutions que d'une carence des personnes ». Dans la séance du 18 mai 1934, parlant sur la date de la fixation d'une interpellation au sujet de la mise en application des pleins pouvoirs par le Gouvernement Doumergue, il déclara : « la Chambre est prise entre la menace de l'émeute et la perspective de la dissolution » et mit en doute les mérites de la politique de déflation de Germain-Martin. Le 15 mars 1935 il vota contre la confiance au Gouvernement Flandin sur la politique militaire (il avait lui-même déposé un ordre du jour insistant sur l'importance du rôle des spécialistes dans l'armée nouvelle). Le 6 décembre 1935 il dénonça l'attitude du Gouvernement « dont la faiblesse favorise l'éclosion d'un climat de guerre civile ».

Le 16 janvier 1936 il critiqua la politique de déflation et dénonça la « complicité des banques » pour Pierre Laval, chef du Gouvernement.

Le 24 janvier 1936 il devint Ministre de l'Air dans le Cabinet A. Sarraut. Au moment de la réoccupation de la Ruhr par le III^e Reich, le 7 mars 1936, il s'opposa à toute mesure de mobilisation (comme ses collègues de la Guerre et de la Marine).

Le 3 mai 1936 il fut battu — toujours dans le XX^e arrondissement — par Adrien Langumier (communiste), qui obtint 13.621 voix (sur 26.993 votants) contre 12.766 voix pour Déat qui avait été distancé dès le premier tour, qui eut lieu le 26 avril.

Pourvu d'une chaire de philosophie à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud et au lycée Louis-le-Grand, il collabora à de nombreux journaux (*L'Œuvre*, *la République*, *le Petit Provençal*, *la Tribune de France*) et devint secrétaire d'un nouveau parti, « l'Union socialiste républicaine ». En 1937 il publie *Le front populaire au tournant*, *Pour une politique de l'air*, la préface de *Le plan français* et, avec R. Aron, *Inventaires — L'économique et la politique*.

Le 9 avril 1939, lors d'une élection partielle, il fut élu, à Angoulême, député de la Charente, comme candidat du Rassemblement anticommuniste, au second tour de scrutin, avec 11.277 voix sur 20.685 votants, contre 8.848 voix au communiste Gagnaire, qui était arrivé en tête au premier tour avec 4.868 voix contre 4.649 pour Déat. Membre de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, il déposa une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à réaliser par décret-loi un régime généralisé d'allocations fami-

liales agricoles, et une proposition de loi tendant à modifier l'article 33 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre.

Il demanda à interpellier le Gouvernement « sur la conduite de la guerre, et plus spécialement sur la politique économique que le Gouvernement entend suivre » (30 janvier 1940) puis « sur la politique générale du Gouvernement et sur la conduite de la guerre » (11 avril et 19 avril 1940).

Le 4 mai 1939, il avait publié dans *L'Œuvre* un violent article, *Mourir pour Dantzig*, non, qui marqua le tournant de ses relations avec le nazisme, pour lequel il professa une admiration de plus en plus grande (tel du moins qu'il le concevait) jusqu'à devenir un fanatique de la « collaboration ».

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota la loi des pleins pouvoirs. Il devint ensuite directeur politique de *L'Œuvre* et, en septembre, reentra à Paris. Il fit l'apologie des vainqueurs et de leur idéologie. Il attaqua violemment certains cercles vichyssois qui lui paraissaient trop peu « révolutionnaires », trop « traditionnalistes ».

Le 14 décembre 1940 il fut d'ailleurs arrêté sur l'ordre des autorités de Vichy, mais fut relâché douze heures après, sur l'intervention de l'ambassade allemande.

En 1941, il fonda le Rassemblement national populaire (R.N.P.) avec, entre autres, Deloncle, ancien chef de la « Cagoule », qui se séparera de lui quelques mois après. Le 27 septembre 1941 Déat fut blessé en même temps que Laval par Paul Colette, au cours d'une cérémonie d'incorporation de « engagés volontaires contre le bolchevisme ».

Se rapprochant ou s'éloignant des divers groupes, partis, clans et tendances qui s'entre-déchiraient en se disputant le pouvoir à Paris et à Vichy, Déat, membre du Comité des amis des Waffen S.S. et membre de la Milice (cf. Roman d'Amat, *Dictionnaire de biographie française* 1963), devint Ministre du Travail et de la solidarité nationale le 17 mars 1944. Il s'enfuit en Allemagne en août 1944, puis, en 1945, passa en Italie sous un faux nom. Il y mourut le 5 janvier 1955, à Turin, après s'être converti à la religion catholique. Il avait 61 ans.

Le 19 juin 1945, la Haute Cour de justice l'avait condamné à mort par contumace, à l'indignité nationale à vie, et à la confiscation de ses biens.

DEBAUNE (Louis), né le 29 octobre 1840 à Etréchy (Cher), mort le 20 mars 1935 à Bourges (Cher).

Député du Cher de 1902 à 1919.

Propriétaire, négociant en grains et agent d'affaires, maire des Aix-d'Angillon (Cher) depuis 1884, membre, puis vice-président du Conseil général, Louis Debaune fut candidat malheureux aux

élections législatives générales de 1893 « contre toutes les forces réactionnaires coalisées » (il lui manqua seulement 300 voix pour battre le prince d'Arenberg), mais « défenseur de la propriété contre le socialisme révolutionnaire ».

Aux élections législatives générales des 27 avril et 11 mai 1902, dans la première circonscription de Bourges, il fut largement battu par le prince d'Arenberg qui n'eut cependant pas assez de voix pour obtenir la majorité absolue (il eut 9.129 voix, contre 5.394 pour Louis Debaune). Mais au second tour, Debaune triompha de son adversaire, avec 10.319 voix contre 9.352, sur 19.762 votants.

Inscrit au parti radical il devint à la Chambre membre de la Commission de l'administration, des cultes et de la décentralisation, et de la Commission des économies. Il prit part à la discussion des budgets de 1903, 1904 et 1906 et à un débat sur les bouilleurs de cru.

Il fit constamment partie du « bloc républicain » qui soutint les Ministères « de défense et d'action républicaines ». Il vota notamment la suppression de l'enseignement congréganiste, la loi militaire de deux ans, la séparation des Eglises et de l'Etat, l'assistance obligatoire aux infirmes et aux vieillards, la loi sur les retraites ouvrières, l'extension de la compétence des juges de paix...

Aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, luttant pour la « République laïque, démocratique et sociale », il réussit à mener dès le premier tour (avec 9.203 voix contre seulement 7.868 au prince Pierre d'Arenberg) ; il assura sa victoire au second tour avec 11.953 voix contre 2.509 à son adversaire, sur 16.113 votants. Membre de diverses Commissions, et notamment de la Commission de législation fiscale, il prit part aux discussions des budgets de 1907, 1909 et 1910, sur des questions d'intérêt local. Il vota la réduction des périodes d'instruction militaire, la loi sur les accidents du travail, la loi d'assistance aux vieillards, l'impôt sur le revenu, la réforme des conseils de guerre, la loi de crédit immobilier pour les ouvriers et les paysans.

Traduisant sans doute des nuances dans l'évolution de l'état d'esprit des électeurs, il ne se qualifie plus de « propriétaire » mais de « négociant » lors des élections générales du 24 avril 1910. Il ne peut cependant pas se faire élire dès le premier tour, il lui faut attendre le second, le 8 mai, où son élection est un peu courte (9.415 voix sur 17.975 votants contre 8.214 voix à son principal adversaire — qui n'est plus le prince d'Arenberg). Membre de la Commission économique et de la Commission de législation fiscale, il dépose une proposition de loi sur le recrutement de l'armée (en faveur des soutiens de famille) une autre pour améliorer la législation sur les retraites ouvrières et paysannes. Il prend part à la discussion des divers budgets annuels sur les questions locales.

Redevenu « propriétaire » pour les élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il est devancé au premier tour (6.021 voix contre 6.877 pour Dubois), mais l'emporte nettement au second tour avec 10.296 voix contre 7.780 sur 18.269 votants. Membre de la Commissions des pensions civiles et militaires, il a une activité parlementaire réduite et obtient de nombreux congés. Le 16 novembre 1919 (élections générales au scrutin de liste) il ne se représente pas.

Il meurt, âgé de 95 ans, le 20 mars 1935, à Bourges.

DEBÈVE (FRANÇOIS-JOSEPH), né le 13 août 1837 à Masny (Nord), mort le 23 novembre 1921 à Montigny-en-Ostrevent (Nord).

Député du Nord de 1898 à 1906.

Fils d'un fabricant de bas, agriculteur — propriétaire — François-Joseph Debève devint conseiller d'arrondissement de Douai-Sud en 1886 ; démissionnaire il fut réélu le 29 mai 1887. Membres du conseil général depuis 1889 (il le restera jusqu'en 1913) il en devint successivement secrétaire (1895-1896), vice-président (1901-1903, 1907-1909).

Il se présenta aux élections générales législatives du 8 mai 1898 dans la première circonscription de Douai, comme « républicain progressiste et cultivateur protectionniste ». Il obtint 7.476 voix contre 5.249 et 4.042 à ses deux principaux adversaires, qui, au second tour — le 22 mai — n'en réunirent que respectivement 724 et 247, alors que François Debève fut élu avec 9.532 voix sur 11.563 votants. N'appartenant à aucune Commission, il ne se signala pas par une grande activité parlementaire publique, sans doute se consacrait-il presque exclusivement à son conseil général. Il déposa avec plusieurs de ses collègues du Nord une proposition de loi tendant à augmenter les droits frappant les graines de betteraves étrangères à leur entrée en France.

De nouveau candidat aux élections générales du 27 avril 1902, « contre toutes les réactions coalisées », avec la devise « pas de réaction ni de révolution », il n'obtint que 294 voix, contre 7.009, 5.733 et 1.639 à ses principaux adversaires. Quelles circonstances locales expliquent ce cuisant échec ? Peut-être sa profession de foi d'être « adversaire convaincu et infatigable des bouilleurs de cru ». Mais la raison eut été encore valable au second tour le 11 mai où il fut, contre toute attente, élu avec 8.736 voix contre 7.947 à Goniaux, secrétaire général du syndicat des mineurs (qui allait le battre en 1910). Membre, cette fois, de diverses Commissions, notamment de celle des Postes et télégraphes, il n'eut aucune activité parlementaire publique.

(« s'excuse de son absence »). Le 6 mai 1906 il obtint 6.491 voix derrière Goniaux (8.276 voix) qui sera élu au second tour le 20 mai avec 10.152 voix sur 20.014 votants devant Dumont, ancien adversaire malheureux de Debève, qui obtint 9.565 voix. Debève lui ne s'était pas représenté au second tour. Il ne se représenta pas non plus au conseil général lors du renouvellement de 1913 — son fils lui succéda.

Il mourut le 23 novembre 1921, à Montigny-en-Ostrevent, à l'âge de 84 ans.

DEBÈVE (JEAN-JACQUES, PIERRE, FRANÇOIS), né le 4 mai 1876 à Masny (Nord), mort le 10 septembre 1935 à Montigny-en-Ostrevent (Nord).

Député du Nord de 1928 à 1932.

Fils du précédent, J.-J. Debève fit ses études de médecine aux Facultés de Lille et de Lyon et à l'Ecole de santé militaire du Val-de-Grâce; il obtint également sa licence ès-sciences. Il devint chef de clinique de l'Université de Lille et médecin militaire au 43^e régiment d'infanterie et au 16^e bataillon de chasseurs à pied en garnison à Lille. Il s'établit en 1910 à Montigny-en-Ostrevent. Mobilisé en 1914 il fut blessé (grand mutilé de guerre), obtint la Croix de guerre et fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire. (Il devint Officier en 1929).

Conseiller municipal de Montigny-en-Ostrevent depuis 1912 puis conseiller général de Douai-Sud (1913) il fut constamment réélu, jusqu'à sa mort, à ces deux fonctions.

Candidat aux élections générales du 22 avril 1928 il ne fut élu qu'au second tour, le 29 avril, avec 10.594 voix — il en avait obtenu 8.699 au premier tour — contre 9.899 à son adversaire, sur 21.082 votants. Il s'était présenté comme un partisan de Poincaré, adversaire des « révolutionnaires ». Il avait notamment réclamé un renforcement du protectionnisme agricole. Membre de la Commission de l'armée, et de la Commission des régions libérées, il déposa notamment des propositions de loi sur l'attribution de la médaille des évadés (1924) la Caisse de retraite des ouvriers mineurs (1932) sur le fonctionnement des assurances sociales (1932), l'institution d'un moratorium aux chômeurs (1932). Il fut rapporteur de sa proposition de loi concernant la médaille des évadés (1932).

Distancé au premier tour des élections générales le 1^{er} mai 1932 par M. Arthur Ramette (8.316 voix contre seulement 6.781 pour Jean Debève) il fut battu au second tour le 8 mai, M. Ramette obtenant 10.717 voix et Debève 9.951 sur 21.724 votants. Nommé président honoraire du groupement républicain, radical, démocratique et social de l'arrondissement de Douai, membre du conseil d'administration de l'Ecole des mines,

des Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'Office départemental des pupilles de la nation, il ne se représenta plus aux élections législatives et mourut à Montigny-en-Ostrevent le 10 septembre 1935, à l'âge de 59 ans.

DEBIERRE (MARIE, Charles), né à Etelfay (Somme), le 31 octobre 1859, mort à Lille (Nord) le 8 mars 1932.

Sénateur du Nord de 1911 à 1932.

Fils de petits cultivateurs de la Somme, Charles Debierre après de solides études classiques, commença ses études de médecine, d'abord à l'Ecole d'Amiens, où il conquist le titre d'interna des hôpitaux, puis à la Faculté de Paris. Entré à l'Ecole d'application de médecine militaire du Val-de-Grâce, il en sortit dans les premiers rangs en 1878 et fut nommé successivement médecin aide-major à l'hôpital militaire de Vincennes, au 15^e Régiment d'artillerie de Douai et au 16^e bataillon de chasseurs à pied à Lille. Promu médecin-major en 1883 à Lyon, il fut brillamment reçu au concours de l'agrégation de médecine la même année. Professeur agrégé à trente ans, il devint chef de travaux à la Faculté de médecine de Lyon et y enseigna pendant cinq années l'anatomie et la physiologie. Ayant démissionné de ses fonctions de médecin militaire en 1888 pour se consacrer à l'enseignement, il obtint la chaire d'anatomie à la Faculté de médecine de Lille et c'est dans cette ville qu'il commença sa carrière politique, tout en poursuivant ses travaux de recherche médicale et en publiant de nombreux ouvrages scientifiques, notamment, en 1896, l'*Atlas d'ostéologie*, qui devint classique et fut traduit en plusieurs langues.

Charles Debierre débuta dans la vie publique en 1896 comme conseiller municipal et premier adjoint au maire socialiste de Lille, Gustave Delory. Inscrit au parti radical-socialiste, il fit preuve, dans l'exercice de ses fonctions, d'une grande compétence et d'une inlassable activité.

C'est sur son initiative que fut créée, à Lille, une école pratique d'industrie et que fut organisée l'exposition internationale de 1902. Fondateur de l'Université populaire de Lille (1902) où il fit lui-même des conférences (Conférence sur le *Concordat* du 5 avril 1903), médecin en chef de l'Ecole nationale d'Arts et métiers de Lille, administrateur des hospices de la ville, président du Cercle républicain démocratique (1903) conférencier de la Ligue républicaine radicale-socialiste (conférence sur l'*Œuvre sociale de la République* fondée à Gravelines le 12 juillet 1903), il jouissait à Lille d'une incontestable popularité et devint le chef du parti radical-socialiste du Nord. Il échoua cependant aux élections municipales de Lille en 1908, à la tête de la liste du

parti-radical, malgré une alliance au second tour avec la liste socialiste conduite par Delory.

Il fonda à Lille le journal *Le petit Nord* qui parut pendant treize mois, puis *La démocratie du Nord* (1907).

Candidat malheureux aux élections générales législatives de 1902 dans la troisième circonscription de Lille, aux élections sénatoriales partielles du 4 janvier 1903 et du 10 janvier 1904, aux élections sénatoriales du 7 janvier 1906, il fut enfin élu sénateur du Nord, le 19 mars 1911, en remplacement de Girard, décédé, au troisième tour de scrutin (premier tour : 602 voix contre 774 au candidat progressiste Ghestem ; deuxième tour : 933 voix contre 839 à Ghestem ; troisième tour : 1.215 voix contre 1.161 à Ghestem, sur 2.484 votants).

Il fut réélu aux élections du 11 janvier 1920, au premier tour de scrutin, par 1.464 voix sur 2.508 votants, et aux élections du 6 janvier 1924 au troisième tour de scrutin (au premier tour 949 voix sur 2.510 votants ; au deuxième tour 1.033 voix sur 2.505 votants, au troisième tour, 1.118 sur 2.503 votants : le docteur Debierre fut élu avec plusieurs autres candidats comme ayant réuni la pluralité des voix, un seul candidat Pasqual, fut élu à la majorité absolue).

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il participa dès la première année de son mandat sénatorial à la discussion du budget de l'instruction publique et se fit champion de l'école laïque. En 1922, il interpellait le Gouvernement sur sa politique scolaire, demandant la révision des lois scolaires de 1882 et 1885, l'abrogation de la loi Falloux, la prolongation de l'obligation scolaire et la création d'un enseignement complémentaire à la fois technique et général, au cours d'un débat mouvementé où il fut violemment pris à parti par la droite. La même année, il déposa une proposition de loi relative à l'enseignement primaire et secondaire et, en 1913, une proposition de résolution relative au contrôle exercé sur les grandes administrations. Pendant la guerre de 1914, il prit part à de nombreux débats ayant pour objet la défense nationale, la taxation des denrées, le fonctionnement des tribunaux en temps de guerre, les pensions, les dommages de guerre, la libération et la reprise économique des régions du Nord. Commissaire parlementaire aux armées, il parcourut maintes fois le front français et le front britannique et ne ménagea ni les conseils ni les critiques aux Gouvernements successifs, les interpellant sur l'organisation du ravitaillement civil et la crise des transports (1916), sur l'échec de l'opération militaire du 16 avril 1917, sur le fonctionnement du Service de santé (1917). En 1917, il déposait une proposition de résolution invitant le Gouvernement à prendre des sanctions contre tous les fonctionnaires coupables

de gaspillage. En 1919 il prit part au débat sur la ratification du traité de paix avec l'Allemagne et déposa une proposition de résolution relative au désarmement de l'Allemagne.

Libre penseur et franc-maçon militant, Charles Debierre fut élu le 27 octobre 1917, président du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste, et, le 16 septembre 1918, président du Convent du Grand Orient de France. Il fut l'un des dirigeants de la Ligue de la République, fondée en 1921 pour lutter contre le Bloc national.

Au Sénat, membre de la Commission des finances de 1920 à 1925, il fut à plusieurs reprises rapporteur du budget du Ministère de l'Hygiène et déposa, au nom de cette Commission, de nombreux rapports et avis. Il siégea aussi à la Commission des affaires étrangères, à la Commission des questions minières, dont il fut souvent le rapporteur à partir de 1923, à la Commission des régions libérées. Ses interventions à la tribune, fréquentes et variées, portèrent principalement sur les questions d'hygiène, d'assistance, de protection de la famille, sur l'organisation hospitalière, sur la durée du travail dans les mines, sur les régimes de retraite des mineurs. En 1930 il fut élu vice-président de la Commission des mines ; en 1931 président de cette Commission et vice-président de celle des départements libérés. La même année il interpellait le Gouvernement sur les équivalences universitaires et, le 8 décembre, participait encore à la discussion d'une proposition de loi sur l'exercice de la médecine.

Il mourut le 8 mars 1932, à l'âge de 79 ans ; son éloge funèbre fut prononcé le 10 mars 1932 par le Président Albert Lebrun : « Doué d'une haute conscience, d'un ferme et franc caractère, d'une rare franchise, il n'a jamais dissimulé ni ses buts auxquels il allait tout droit, avec hardiesse et décision, ni ses intentions toujours nettement et clairement exprimées — Intelligence ouverte à toutes les conceptions, esprit prêt à toutes les tolérances, mais inébranlable dans ses convictions, il fut un républicain sans défaillance, un démocrate accessible à toutes les pitiés, un patriote prêt à tous les sacrifices : sa sincérité et sa loyauté forçaient le respect de ses adversaires. Le Sénat ressentira vivement la perte qu'il vient de faire et le vide que cette disparition va nous causer — Nous nous inclinons avec respect et émotion devant la mémoire de Charles Debierre. »

Membre de la société de biologie, de la société d'anthropologie, lauréat de l'Institut, lauréat et membre correspondant de l'Académie de médecine, Charles Debierre a publié les ouvrages suivants : *Manuel d'embryologie humaine et comparée* (1886), *Les maladies infectieuses* (1888), *L'homme avant l'histoire* (1888), *Traité élémentaire d'anatomie de l'homme* (1890), *L'hermaphro-*

disme (1891), *Les vices de conformation des organes génitaux et urinaires de la femme* (1892), *Album des centres nerveux, en collaboration avec E. Doumer* (1892), *La moelle épinière et l'encéphale* (1893), *Le crâne des criminels* (1895), *Atlas d'ostéologie* (1896), *L'hérédité normale et pathologique* (1897), *Le capital et le travail devant l'évolution économique* (1904), *Le cerveau et la moelle épinière* (1907).

D'autre part, il a collaboré à plusieurs journaux ou publications politiques, notamment au *Progrès* et au *Réveil du Nord*, au *Journal*, à *l'Action*, au *Radical*, au *Bonnet Rouge*, au *Pays*, à la *Vérité*, à la *Marseillaise*, au *Radical*, au *Rappel*, aux *Annales Coloniales*.

Charles Debierre était Chevalier de la Légion d'honneur.

Une rue de Lille porte son nom, dans le quartier universitaire près de la gare. Un monument funéraire, dû au sculpteur Charles Caby, a été inauguré au cimetière de l'Est, à Lille, le 13 mai 1934.

DEBIÈVE (ANATOLE, EDOUARD), né le 28 janvier 1844 à Wargnies-le-Petit (Nord), mort le 10 mars 1905 à Valenciennes (Nord).

Député du Nord de 1902 à 1905.

Fils d'un cultivateur, Anatole Debiève fit ses études secondaires au collège de Valenciennes. Il prit part à la campagne de 1870 comme sous-officier au 46^e Régiment de mobiles. Il fonda une usine de tissage mécanique et d'impressions sur tissus à Valenciennes. Juge — 1880 — puis président (1896 et 1903) au Tribunal de commerce de Valenciennes, il fut élu conseiller municipal de cette ville en 1881, puis adjoint au maire (1893-1905).

Candidat radical aux élections générales législatives du 27 avril 1902, à Valenciennes, « contre toutes les réactions coalisées » il n'obtint que 4.631 voix au premier tour de scrutin (contre 5.452 à Dervaux) mais l'emporta au second tour — le 11 mai — avec 7.568 voix contre 6.145 à Dervaux, sur 13.756 votants. Il devint membre de diverses Commissions, notamment de la Commission du commerce et de l'industrie et de la Commission d'hygiène publique. Il mourut en cours de mandat, à Valenciennes, le 10 mars 1905 à l'âge de 61 ans et fut inhumé à Saint-Waast-la-Vallée. Son éloge funèbre fut prononcé en séance publique par le président Paul Doumer, le 16 mars 1905 :

« Dans la crise douloureuse qui a ébranlé notre pays, il y a 35 ans, M. Debiève fut un des vaillants soldats de la défense nationale. Il se trouva préparé par cette dure épreuve à être ce bon et utile citoyen que nous avons connu... Son mérite, autant que sa modestie et sa bonté, lui avaient conquis dans sa ville natale une place enviée

qu'il eut également occupée parmi nous, si la mort n'était venue soudainement nous le ravir. »

Il était Officier de la Légion d'honneur.

DEBREGEAS (GABRIEL, CYPRIEN), né le 23 février 1882 à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).

Député de la Haute-Vienne de 1928 à 1942.

Conseiller municipal à la Rochelle-l'Abeille du 27 mai 1908 au 10 mai 1912, conseiller d'arrondissement en 1910, conseiller municipal de la commune de La Meyze depuis le 10 mai 1912, conseiller général depuis 1919, et maire de La Meyze depuis 1920 (il l'est encore à ce jour — 1964). Gabriel Debregeas se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924 dans le département de la Haute-Vienne, à la tête de la liste de « Concentration républicaine » qui n'eut aucun élu (il obtint personnellement 19.850 voix sur 86.530 votants).

Agriculteur, il avait fondé dès 1907 un syndicat agricole et une Caisse de crédit agricole à La Meyze.

Il est Chevalier du Mérite agricole depuis le 10 avril 1914.

Mobilisé en 1914 comme caporal, il termina la guerre comme lieutenant, avec la Croix de guerre, et 4 citations dont 2 à l'ordre de l'armée. Il avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire en juillet 1920.

Lors des élections générales du 22 avril 1928 il fut candidat dans la circonscription de Saint-Yrieix au nom du Parti républicain socialiste et socialiste français, et comme « adversaire de toutes les dictatures d'où qu'elles viennent ».

En tête, mais de peu, au premier tour (2.850 voix sur 11.533 votants), il obtint 6.201 voix au second, le 29 avril et battit son principal adversaire, Chauly (4.423 voix). Membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales, et de la Commission des régions libérées, il déposa notamment deux propositions de résolution sur les anciens combattants (1929) et prit part à la discussion d'un projet de loi sur le commerce des blés (1929, 1931), du budget de l'Agriculture (1930), d'un projet de loi sur la péréquation des pensions (1932).

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932 il n'obtint au premier tour que 4.517 voix sur 12.086 votants, ce qui sans être suffisant pour être élu lui permettait néanmoins de distancer ses adversaires. Il fut élu au second tour, le 8 mai, avec 7.531 voix sur 11.945 votants, contre 4.295 à son concurrent Bordessoule. Il s'était présenté comme candidat « républicain progressiste » « contre la réaction menagante ». Parmi d'autres points, on peut relever que, dès cette époque, il se déclarait partisan des « Etats-Unis d'Europe ».

Membre de la Commission de l'agriculture, il participa à la discussion d'un projet et de propositions de loi relatifs à l'organisation et à la défense du marché du blé, déposant personnellement plusieurs amendements (1933), du budget de l'exercice 1934 — Agriculture — ; du projet tendant à l'assainissement du marché du blé (1934).

Il demanda à interpeller le Gouvernement « sur les incidents sanglants de Limoges, et l'attitude du Gouvernement à l'égard des ligues factieuses » (1935).

Le 26 avril 1936 il arriva une nouvelle fois en tête au premier tour (1.944 voix sur 3.866 votants) et fut élu au second tour, le 3 mai, avec 6.502 voix sur 12.182 votants. Il était cette fois candidat du parti socialiste S.F.I.O. auquel il avait adhéré, après avoir durant la législature précédente « sans cesse voté à gauche, contre Tardieu, contre les Gouvernements Doumergue et Laval, contre la politique de déflation et des décrets-lois ».

De nouveau membre de la Commission de l'agriculture, il fut nommé membre de la Commission plénière de la Caisse nationale du crédit agricole. Il prit part à la discussion du projet de budget des services civils pour 1940 (situation agricole du pays et prix des produits agricoles) et intervint en 1940 dans la discussion générale de plusieurs interpellations concernant la politique agricole du Gouvernement.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il ne fit pas partie des « 80 » qui votèrent contre la loi constitutionnelle, et, après la Libération, ne brigua plus de mandat législatif.

En fait il a d'ailleurs consacré le principal de son activité aux très nombreux organismes professionnels dont il s'occupe, étant président ou vice-président de presque vingt-cinq organisations (parmi lesquelles la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne, les Caisses de mutualité sociale agricole, la Caisse régionale de crédit agricole...).

Depuis 1951, il est Officier de la Légion d'honneur.

DEBUSSY (ERNEST, ALFRED), né le 8 février 1847 à Montbard (Côte-d'Or), mort le 3 août 1906 à Montbard.

Député de la Côte-d'Or de 1898 à 1906.

Fils d'un charron, il commença ses études au collège de Montbard et les interrompit pour aider son père, devenu aubergiste et commerçant en chaux et ciment. Après avoir exploité une usine à Montbard, il se livra au commerce des grains et fourrages.

Candidat aux élections générales législatives du 8 mai 1898, dans la circonscription de Semur, il obtint seulement 3.763 voix, derrière Bouhey, 4.066 voix ; mais au second tour, le 22 mai, il l'emporta avec 8.138 voix contre 7.225 pour Bouhey, sur 15.545 votants. Présenté par le Parti républicain radical, il s'était

déclaré « adversaire résolu de la réaction aussi bien que du collectivisme révolutionnaire ».

Membre de la Commission de décentralisation et de la Commission des douanes, il déposa une proposition de loi tendant à dispenser des périodes militaire les membres de l'enseignement public. Il fut rapporteur de plusieurs projets ou propositions de loi concernant l'importation ou l'exportation des produits agricoles. Il demanda à interpeller le Ministre des Travaux publics sur l'organisation des chemins de fer (1899, 1900). Il intervint à plusieurs reprises en séance publique, concentrant son attention sur la gestion des chemins de fer et le commerce extérieur des produits agricoles.

Aux élections générales du 27 avril 1902 il obtint dès le premier tour plus de voix qu'il n'en avait eu au second en 1898 : 8.567 voix contre 6.442 pour Benoist, sur 15.192 votants. Dans son programme il réclamait le vote du service militaire de deux ans, de la loi sur les retraites ouvrières et de l'impôt sur le revenu.

Devenu membre de plusieurs Commissions, notamment de celle des douanes et de celle des travaux publics et des chemins de fer, il déposa deux propositions de loi relatives au renforcement du protectionnisme agricole (1905) et fut rapporteur de nombreux projets et propositions de loi concernant des problèmes douaniers. Il intervint à plusieurs reprises en séance publique, le plus souvent pour demander que l'on protège les produits agricoles.

Aux élections générales du 6 mai 1906 il fut élu dès le premier tour avec 9.697 voix contre 4.027 à son adversaire principal sur 14.049 votants.

Membre de la Commission des douanes et de la Commission du budget pour l'exercice 1907, il rapporta deux projets relatifs au tarif général des douanes.

Il mourut en cours de mandat le 3 août 1906, à Montbard (Côte-d'Or), à l'âge de 59 ans.

Ce décès ayant eu lieu pendant l'inter-session, il ne fut pas prononcé d'éloge funèbre.

DECAUVILLE (PAUL, AMAND), né à Evry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise) le 7 juin 1846, mort à Neuilly-sur-Seine le 29 juin 1922.

Sénateur de Seine-et-Oise de 1890 à 1900.

Après ses études secondaires au collège Sainte-Barbe (1854-1864), Paul Decauville devient le collaborateur de son père, le célèbre agriculteur de Petit-Bourg, connu sous le nom de Decauville aîné. C'est à la ferme de Petit-Bourg que la Société des agriculteurs de France a été créée en 1868. Pendant la guerre de 1870-1871, Paul Decauville s'engagea dans une batterie d'artillerie et fit la campagne de Paris comme simple soldat. Il ne fut

nommé officier d'artillerie (dans l'armée territoriale) qu'après la guerre. Son père étant mort le 1^{er} novembre 1871, Paul Decauville prit la direction des établissements de Petit-Bourg, mais son goût tout particulier pour la mécanique le porta à rechercher tous les perfectionnements possibles de l'outillage agricole ; c'est ainsi qu'en 1876, il imagina, pour sortir les betteraves des champs, le système de chemin de fer portatif entièrement métallique qui lui valut une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur et — suprême degré de la gloire — l'élévation de son patronyme au rang de nom commun. Ne dit-on pas aujourd'hui un « decauville » comme on dit un « lebel » ou une « silhouette » ? Les usines de Petit-Bourg se développèrent tellement, que Decauville dut abandonner l'agriculture pour s'adonner d'une façon toute spéciale à leur direction.

En 1889, elles employaient près de mille ouvriers et avaient déjà livré pour près de soixante-dix millions de francs de « decauvilles ». Une ligne de démonstration à voie de 0 m 60 installée à l'exposition de 1889 comme trait d'union entre le Champ de Mars et l'Esplanade des Invalides, se comporta admirablement et transporta six millions et demi de voyageurs en six mois, sans aucun accident, bien qu'il y eût trois cents trains par jour sur ce chemin de fer à voie très étroite.

L'usine de Petit-Bourg, créée de toutes pièces aux portes de Corbeil par Paul Decauville fut, en son temps, une usine modèle où l'on pouvait voir une cinquantaine de maisons d'ouvriers, des cantines, des dortoirs, un théâtre, une société coopérative de produits alimentaires, une compagnie de pompiers, une infirmerie, une pharmacie, un médecin et une infirmerie.

Chez Paul Decauville, les mérites du parlementaire sont de peu de poids en regard de ceux de l'inventeur et du chef d'entreprise.

Il fut élu sénateur le 2 février 1890 en remplacement de Léon Say, devenu député. Son élection, obtenue au second tour de scrutin par 681 voix contre 609 à Goudchaux, fut contestée par un de ses concurrents malheureux du premier tour, Frédéric Passy, et le sénateur Girault (du Cher), s'opposa à la validation de Decauville, ne voulant pas « mettre la France électorale en état d'orgie perpétuelle » (débat du 6 mars 1890). La Haute Assemblée passa outre et admit Decauville à siéger dans ses rangs.

Au renouvellement triennal du 4 janvier 1891, Decauville fut de nouveau élu *inter poculas* après avoir accusé son adversaire Goudchaux, né en Lorraine et qui n'avait demandé le maintien de sa nationalité française qu'en 1871, d'être demeuré prussien pendant sept ans.

Au Sénat, Decauville siégea au Centre gauche. Il fut secrétaire de l'Assemblée en 1897, 1898 et 1899, mais c'est à la

Commission des douanes qu'il déploya l'essentiel de son activité.

En dehors de ses deux débats de validation, Paul Decauville fit à la tribune, le 14 mars 1893, lors d'un débat sur la concession des lignes de chemin de fer à la compagnie P.O., une intervention d'une haute technicité en faveur de l'établissement de voies étroites sur ces lignes.

Désirant consacrer toute son activité à la direction de ses usines, Paul Decauville ne se représenta pas au renouvellement du 28 janvier 1900.

Bibliophile distingué, il a, en outre, publié un *Mémoire sur la culture à vapeur* en 1890, et *Mon premier voyage aérien* en 1896.

Il est mort le 29 juin 1922, à l'âge de 76 ans, à Neuilly-sur-Seine.

DÈCHE (JEAN, MARIE, BERNARD, ODIER), né le 18 septembre 1855 à Granges (Lot-et-Garonne, mort le 1^{er} octobre 1940 à Calonges (Lot-et-Garonne).

*Député du Lot-et-Garonne
de 1902 à 1906.*

Fils d'un conseiller général du Lot-et-Garonne qui possédait quelques biens au soleil, Jean Dèche ne peut que recevoir une solide éducation. Après de sérieuses études secondaires, il fait ses études de médecine, à Paris d'abord, puis à Bordeaux ; ancien interne des hôpitaux de Bordeaux, il devient docteur en médecine après avoir soutenu en 1882 une thèse sur les plaies par les projectiles de petit calibre.

Il installera son cabinet à Calonges, où il peut s'occuper de ses terres. L'intérêt qu'il porte aux questions agricoles l'amène à s'inscrire à la Société des agriculteurs de France.

Maire de Calonges, il est élu conseiller général du Lot-et-Garonne. Au cours d'une session de celui-ci, il vote contre l'impôt sur le revenu, qu'il estime injuste car « si l'argent peut se dissimuler et se dissimule, le grand livre du négociant et la terre du paysan restent et payent ».

Il se présente aux élections générales législatives de 1902. Il promet à ses électeurs de s'associer à ceux qui seront « déterminés à faire des économies sérieuses, à diminuer les impôts qui frappent la terre, l'industrie et le commerce, et à limiter l'initiative parlementaire en fait de dépenses ».

Ce futur parlementaire est ennemi du Parlement et des fonctionnaires, partisan d'un Etat fort appuyé sur une armée forte. Il reproche au Gouvernement en place de tolérer le déficit budgétaire et les grèves qu'il juge contraires aux intérêts ruraux ; il s'élève contre une politique qu'il qualifie d'antilibérale, contre la loi sur les associations, contre le monopole universitaire, contre la loi sur les boissons, fort impopulaire en milieu rural, puisqu'elle établit l'exercice chez le propriétaire indépendant et

l'oblige à payer des droits pour brûler son vin. Fier de n'être pas fonctionnaire, il déclare qu'il n'en sera que plus libre pour se consacrer à la défense des intérêts de l'agriculture locale.

Il est élu au second tour de scrutin le 11 mai 1902 par 12.767 voix contre 10.498 à Arago qui l'avait battu au premier tour (le 27 avril) et 51 à Melliet, député sortant, sur 25.867 votants.

Il s'inscrit au Groupe des républicains nationalistes. Il est membre de diverses Commissions : Commission de la séparation des Eglises et de l'Etat ; Commission des pétitions ; Commission chargée de l'examen d'une demande en autorisation de poursuites contre un membre de la Chambre. Nous lui devons un rapport au nom du premier bureau sur l'élection de Jules Roche et de La-salle. Mais c'est surtout de son expérience de médecin et d'agriculteur qu'il entend faire bénéficier ses collègues.

C'est ainsi qu'il rapporte deux projets de résolution destinés à autoriser l'émission de loteries, l'une de 3 millions pour aider l'œuvre générale des dispensaires antituberculeux et des cures d'air populaires de Paris et de province, l'autre pour permettre à la Ligue du Nord contre la tuberculose, de créer des dispensaires antituberculeux dans les villes industrielles ; une proposition de loi portant réorganisation de la Caisse des retraites et assurances contre la maladie des ouvriers, ouvrières et employés de l'Imprimerie nationale, ainsi qu'une proposition de loi relative aux récompenses à proposer à l'exposition internationale d'hygiène, de sécurité maritime et de pêche de 1901. Il propose deux lois tendant à ouvrir au Ministre de l'Agriculture sur l'exercice, l'une de 1902, un crédit de 2 millions pour venir en aide aux victimes de l'ouragan du 30 juin dans le département du Lot-et-Garonne, l'autre de 1903, un crédit extraordinaire de 3 millions pour venir en aide aux victimes du cyclone et de la grêle du 22 août dans l'arrondissement de Marmande. A part une intervention dans la discussion de la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, au cours de laquelle il prend la défense des intérêts matériels des ministres du culte dans les campagnes, il prend la parole au cours de l'examen du budget ; en 1904, à propos de l'aide à la Caisse d'assurance des planteurs de tabac du Lot-et-Garonne, de la nécessité d'incorporer comme infirmiers les docteurs et les étudiants en médecine qui font leur service militaire, de la répression des fraudes dans la vente et de la falsification des denrées alimentaires, de la Caisse des pensions pour les anciens déportés, les veuves et les orphelins mineurs ; en 1905, au sujet des Sociétés d'assurance mutuelle agricole et de l'agrandissement du magasin des tabacs de Gironde.

Aux élections générales des 6 et 20 mai 1906 il obtient la majorité des voix au premier tour, mais au second c'est un radical socialiste, le vice-consul

Jacques Chaumié qui l'emporte par 11.793 voix contre 11.572 seulement à Jean Déche.

Distancé de peu, celui-ci ne se tient pas pour battu et se présente aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 ; il n'obtiendra cette fois que 9 voix au second tour. C'est la fin de sa carrière parlementaire. Il se vouera désormais à la défense des intérêts locaux dans un cadre local et mourra à Calonges le 1^{er} octobre 1940, à l'âge de 85 ans.

DÉCHELETTE (JOANNÈS, FRANÇOIS, MARIE), né le 12 août 1864 à Montagny (Loire), mort le 9 juillet 1934 à Villars-lès-Dombes (Ain).

Député de la Loire de 1912 à 1916.

La famille de Joannès Déchelette appartient à la riche bourgeoisie catholique et réactionnaire de province. Son père dirige une importante fabrique de tissus. Un de ses oncles, Joseph-Marie Déchelette (1834-1905) enseigne à l'Institut des Chartreux à Lyon ; esprit cultivé, il écrit des ouvrages de morale ainsi qu'un traité d'élégance latine. Nous retenons également que Joseph-Marie Déchelette (1862-1914) est un archéologue réputé ; célèbre pour ses études sur la préhistoire celtique et l'époque gallo-romaine, auteur d'un manuel d'archéologie, puis conservateur du musée de Roanne, il est élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1911.

C'est naturellement à Lyon, à l'Institut des Chartreux où son oncle occupe une chaire, que Joannès Déchelette fait ses humanités. Il est non moins naturel qu'il reprenne, à la mort de son père, la direction de l'entreprise familiale. Devenu riche industriel, et par conséquent un notable local, Joannès Déchelette devient conseiller municipal de Montagny en 1892, puis maire en 1902 et conseiller général pour le canton du Perreux en 1904. Dès lors il brigue un siège de député.

Candidat aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, il n'est battu que de 1.000 voix par Jean Morel, le député sortant, sur 20.469 votants, dans la deuxième circonscription de Roanne.

Il ne se présente pas en 1910 ; Jean Morel est de nouveau élu, mais démissionne aussitôt pour entrer au Sénat. Estimant cette fois qu'il a de bonnes chances, Joannès Déchelette se présente à l'élection partielle du 10 mars et l'emporte au second tour avec 8.433 voix contre 7.000 à Merlin, le candidat le mieux placé après lui, sur 18.865 votants. Partisan de la représentation proportionnelle, il dira plus tard : « mon élection est due à l'inscription de la réforme électorale dans mon programme ».

Il s'inscrit au groupe d'action libérale, devient secrétaire du cinquième bureau

en 1913 et participe, en 1914, à la vingt-quatrième Commission d'initiative parlementaire.

En 1912, il défend les projets et propositions de lois qui instaurent l'élection des députés au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

En 1913, vaillant défenseur des intérêts locaux, il dépose une proposition de loi demandant que soit ouvert au Ministre de l'Agriculture, sur l'exercice de 1913, un crédit extraordinaire de 300.00 francs destiné à venir en aide aux victimes de l'orage et de la grêle dans le canton de Saint-Symphorien-de-Lay (Loire).

Sa dernière intervention est une adresse au Ministre de la Guerre sur des incidents survenus à la revue du 14 juillet.

« Nous avons, dit-il, grand besoin de patriotisme en ce moment pour voter la loi de trois ans qui nous est pénible parce que nous sentons l'effort énorme qu'elle va imposer au pays. Ce n'est pas à ce moment que l'on peut empêcher les citoyens qui désiraient se reconforter dans un spectacle militaire de pénétrer dans les tribunes de Longchamp ».

Tel est l'essentiel du travail parlementaire de Joannès Déchelette.

Il se présente aux élections des 26 avril et 10 mai 1914, mais son ancien rival, le docteur Merlin, le bat au second tour de scrutin, par 9.963 voix contre 8.757, sur 18.935 votants.

Désormais, Joannès Déchelette se consacre exclusivement à l'exercice de ses responsabilités locales et mourra à Villars-lès-Dombes le 9 juillet 1934, à l'âge de 70 ans.

DECKER-DAVID (PAUL-HENRY), né le 27 septembre 1863 à Commercy (Meuse), mort le 21 avril 1918 à Auch (Gers).

Député du Gers de 1893 à 1910.

Sénateur du Gers de 1912 à 1918.

Ingénieur agronome, sorti de l'Institut national agronomique (1882), Paul-Henry Decker-David commença, malgré ses origines lorraines, sa carrière dans le Gers, où il dirigea une ferme-école de 1889 à 1893 et où il épousa la fille du député Jean David, dont on connaît les démêlés avec la justice lors de l'affaire Philippart.

Elu conseiller municipal d'Auch en 1889, puis maire et conseiller général en 1892, il fut porté à la Chambre des députés le 26 avril 1893 par les suffrages de 8.332 de ses concitoyens, 5.257 autres lui ayant préféré son adversaire Peyrusse, sur 13.733 votants. Il devait être réélu le 8 mai 1898 par 7.005 voix contre 6.631 au même Peyrusse sur 13.798 votants, le 27 avril 1902 par 7.209 voix contre 6.353 à M. de Gontaut-Biron sur 14.089 votants et le 6 mai 1906 par 7.797 voix contre 5.896 à M. Delahaye sur 14.391 votants. Mais battu le 24 mai 1910 par le radical

indépendant Samalens, il dut abandonner la Chambre des députés où il avait siégé sur les bancs de la gauche démocratique.

Il y avait fait preuve d'une certaine activité. Dès l'année de son élection, inscrit au groupe des Républicains radicaux et membre de diverses Commissions spéciales, il s'intéressait au sort des chefs de musique et déposait une proposition de loi tendant à les assimiler aux officiers des armées de terre et de mer.

Du 12 janvier 1897 au 31 mai 1898, il fut secrétaire de la Chambre des députés. L'année 1901 lui vit rapporter les budgets des P.T.T. et de la Caisse d'épargne, auxquels il ne cessa de s'intéresser par la suite, intervenant fréquemment au cours de leur discussion.

Mais, comme il fallait s'y attendre, c'est essentiellement vers l'agriculture que se tournaient ses préoccupations de parlementaire. Il fut l'auteur d'une proposition de loi sur l'enseignement agricole, déposée en 1901 et du rapport sur l'institution des Chambres d'agriculture en 1903. En 1905 et 1906, il intervint sur les warrants, la coopération agricole et de nouveau, les Chambres d'agriculture, en 1909 sur les syndicats agricoles. Par trois fois, en 1906 et en 1909 il apporta une précieuse contribution à des débats relatifs aux courses de chevaux.

Après son échec aux élections de 1910, il devint directeur de l'Agriculture en Tunisie, poste qu'il occupa en 1911 et au début de 1912. Mais il devait assez vite retrouver la confiance de ses concitoyens. A la mort du professeur Lannelongue, sénateur du Gers, son siège revint à Decker-David, qui fut élu à l'élection complémentaire du 3 mars 1912 au second tour de scrutin par 405 voix contre 264 à Nax.

Decker-David montra moins d'activité au Luxembourg qu'au Palais Bourbon. Il fit cependant, le 19 mai 1913, au cours de la discussion du budget de l'Agriculture une vibrante intervention en faveur du mutualisme agricole, alors trop souvent décrié et qu'il voulait voir soumettre au contrôle de l'inspection des Finances pour faire cesser toute calomnie.

A sa mort, à Auch, le 21 avril 1918, à l'âge de 55 ans, le président Antonin Dubost put, dans l'éloge funèbre qu'il prononça le 7 mai 1918, saluer en Decker-David « l'un des initiateurs du syndicalisme et de la coopération agricole dont le monde rural a déjà tiré un si grand parti, et qui, cependant, ne sont qu'à leurs débuts ».

Decker-David est l'auteur de : *L'Agriculture sous la III^e République* (1910) et de *L'Agriculture indigène en Tunisie* (1913).

DECLERCO (GILBERT), né le 15 août 1896 à Halluin (Nord), tombé à l'automne de 1944 aux environs de Nîmes (Gard).

Député du Nord de 1936 à 1942.

Originaire du Nord, Gilbert Declercq naquit à Halluin le 15 août 1896, dans une famille très modeste. Tout jeune, il travailla avec sa mère, veuve, au cannage des chaises avant de devenir ouvrier tisserand et d'occuper le poste de secrétaire régional du syndicat C.G.T. Lors des élections municipales du 10 mai 1925, il fut élu à Halluin et désigné, le 17 mai, comme deuxième adjoint au maire ; révoqué de ces fonctions par décret du 15 juin 1926, il redevint simple conseiller municipal jusqu'au 3 septembre 1927, date à laquelle il fut réélu adjoint ; il conserva ce poste le 19 mai 1929, après les élections municipales des 5 et 12 mai de la même année. Réélu lors du renouvellement municipal du 5 mai 1935, il accédait à la mairie d'Halluin le 18 mai suivant.

Il se présenta pour la première fois, mais sans succès, aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932, dans la dixième circonscription de Lille ; en seconde position au premier tour de scrutin avec près de 4.000 voix de moins que le député sortant U.R.D. Grousseau, il combla de 1.000 voix ce retard au second tour en obtenant 7.926 suffrages contre 10.870 à Grousseau qui fut élu, sur 24.634 votants.

Au renouvellement de 1936, au premier tour de scrutin du 26 avril, il n'était qu'en seconde position, avec 7.025 voix sur 25.589 votants, derrière le candidat du Rassemblement des gauches, Bataille, qui obtint 7.966 suffrages, le reste des voix se partageant entre un S.F.I.O., un radical et un démocrate populaire ; au second tour, le 3 mai, avec 12.932 suffrages sur 25.838 votants, il l'emporta de 612 voix sur Bataille, resté seul candidat contre lui.

Le programme que Gilbert Declercq avait présenté à ses électeurs était strictement celui que le Parti communiste avait officiellement fixé.

À la Chambre, où il siégea bien entendu à l'extrême gauche, il appartint, dès 1936, à la Commission de l'Administration générale, départementale et communale et à celle de l'hygiène, puis, en 1938, à celle de la santé publique.

En 1937, il déposa une proposition de loi tendant à assurer la liberté commerciale des débitants de boissons et à les libérer complètement du système de « contrat de fournitures », à la discussion de laquelle, cette proposition ayant été jointe à d'autres textes similaires, il participa activement en 1938 ; acquise à la Chambre, cette proposition de loi n'aboutit pas au Sénat. Il intervint aussi dans la discussion des budgets des exercices 1937, au titre de la Justice et du Travail, et 1938, en ce qui concerne les Travaux publics et le Travail.

Lors de l'application de la loi du 20 janvier 1940 tendant à la déchéance des parlementaires communistes, il fut absous par la Commission et, finalement, après discussions et amendements repoussés, échappa à la décision de déchéance prononcée contre la plupart de ses collègues.

Le 10 juillet suivant, il vota les pleins pouvoirs au maréchal Pétain lors du Congrès de Vichy.

Pendant l'occupation, il entra dans la Résistance et fit partie du maquis de l'Aigoual, dans les rangs duquel il combattit du 15 juillet 1944 jusqu'à la libération. Arrêté par les Allemands le 26 septembre 1944 dans la région de Nîmes, il fut probablement exécuté quelques jours plus tard, sans que l'on ait pu connaître les circonstances de sa fin.

Il était âgé de 48 ans.

Un jugement du tribunal civil de Lille, en date du 2 mars 1948, déclaratif de décès, le reconnaît « Mort pour la France ».

DECLoux (ERNEST), né le 29 janvier 1875 à Commeny (Allier), mort le 3 août 1938 à Nérès-les-Bains (Allier).

Député de l'Allier de 1919 à 1924.

Ernest Decloux, après de sérieuses études secondaires, entreprend des études de médecine, et, devenu docteur, installe son cabinet dans une station thermale (Nérès-les-Bains) en 1902. En 1907, il devient maire de la ville.

Les premières élections législatives postérieures à la guerre ont lieu en 1919. On inaugure avec elles le scrutin de liste. Ernest Decloux figure en sixième position sur la liste des candidats désignés le 24 octobre par l'Assemblée générale républicaine de Moulins pour le département de l'Allier. Il accepte donc, comme ses colistiers, le programme minimum qu'a défini le Comité d'organisation des élections, et qu'il présente comme un programme « d'action, de concorde, et de progrès démocratique et social ». Avec toute la droite, il réclame que « l'union qui fit la victoire persiste afin d'assurer la reconstitution du pays et d'empêcher les socialistes d'organiser immédiatement la révolution sociale ». Notre programme tient en deux mots, affirme-t-il : « ordre et progrès » ; celui de nos adversaires en un seul : « anarchie ».

L'objectif ? Rétablir la production. Les moyens ? Économiques, tout d'abord : encouragement à l'initiative privée, organisation en régies intéressées des grands organismes économiques : chemins de fer, houille blanche..., création de chambres régionales de commerce, d'agriculture et de travail, mesures destinées à soutenir et multiplier la petite propriété rurale, association capital-travail ; puis sociaux : développement des assurances sociales, constructions de logements à loyer modéré, accession de tous à tous les degrés de l'enseignement ; démographique : lutte contre la dépopulation ; politiques enfin : organisation d'un grand conseil économique composé de compétences agricoles, industrielles, commerciales et ouvrières ; réorganisation du travail parlementaire en vue d'une stabilité ministérielle ac-

crue, indépendance plus grande des conseils municipaux, extension des pouvoirs des conseils généraux qui doivent devenir de véritables assemblées provinciales défendant les intérêts de la région ; extension des pouvoirs de la S.D.N., exécution stricte du traité de paix, lutte énergique contre le bolchevisme, défense républicaine contre la dictature d'un homme ou d'une classe.

Les élections se déroulent le 16 novembre 1919 ; les socialistes sont battus ; la liste d'action républicaine remporte la totalité des sièges du département, Ernest Ducloux étant le cinquième par le nombre de suffrages (48.191 voix sur 89.972 votants).

A l'Assemblée il s'inscrit au groupe de l'Entente républicaine et démocratique. Nous ne nous étonnons pas de le trouver en 1920 parmi les membres de la Commission de l'hygiène. En séance publique, il n'est pratiquement intervenu qu'en 1924 pour défendre un projet de loi portant cession par l'Etat à la ville de Nérès de l'établissement thermal de cette localité.

Son mandat expire en 1924 ; malgré l'affectueuse pression de ses amis, il refuse de se présenter aux nouvelles élections.

Il reste maire de Nérès jusqu'en 1934 ; à cette époque, des difficultés administratives l'amènent à démissionner de son poste. Il refusera qu'on donne son nom à une rue de la ville pour laquelle il a tant fait, et inourra dans sa ville de Nérès le 3 août 1938, à l'âge de 63 ans.

DECOËNE-RACOUCHOT (EMILE, MARIE, PAUL), né le 12 juillet 1878 à Issy-l'Evêque (Saône-et-Loire), mort le 13 avril 1959 à Toulon (Var).

Député de Saône-et-Loire de 1919 à 1924.

Emile Decoëne-Racouchot est propriétaire-agriculteur, conseiller municipal d'Issy-l'Evêque, et conseiller général de Saône-et-Loire. Il a 36 ans quand éclate la guerre : il doit partir ; il gagnera la Croix de guerre au cours des combats.

Il se présente aux élections générales du 16 novembre 1919, les premières élections législatives après la guerre, les premières qui aient lieu au scrutin de liste : leur résultat sera la chambre bleu horizon.

Quatre listes s'affrontent en Saône-et-Loire : la liste d'alliance républicaine pour l'ordre et contre le désordre ; la liste républicaine des mutilés et anciens combattants et des réformes économiques et sociales, la liste socialiste, la liste de concentration républicaine, sur laquelle s'inscrit Emile Decoëne-Racouchot.

Son programme est simple. Deux événements sont présents à toutes les mémoires : la guerre et la révolution soviétique. Deux problèmes partagent

l'opinion : le traité de paix avec l'Allemagne et la reconstruction.

Les candidats de la concentration républicaine exigent que le traité de Versailles soit appliqué sans faiblesse ni indulgence : la civilisation vient de triompher de la barbarie : elle entend condamner celle-ci aux dépens, d'autant que, et ceci nous amène au second point du programme, il faut « après avoir gagné la guerre, gagner la paix ».

L'objectif essentiel est le redressement économique : « la victoire militaire ne saurait être suivie d'un désastre économique ». Or la base de la prospérité nationale, c'est l'accroissement continu de la production. La France doit redresser sa balance commerciale et cesser de dépendre du charbon allemand. Elle n'y parviendra, estiment nos candidats, que si certaines conditions politiques sont remplies. Ils réclament en conséquence un exécutif fort et stable, la limitation de l'initiative parlementaire en matière de dépenses, l'institution, à côté de corps élus, de corps techniques composés des hommes les plus compétents, comme les offices agricoles régionaux et départementaux, la collaboration entre travail et capital, le développement de l'enseignement commercial, agricole et industriel, et, enfin, parce que la production a besoin d'une main-d'œuvre abondante, la réduction du service militaire à un an, une politique démographique propre à encourager les familles nombreuses, le développement physique de la race par la pratique des sports.

L'intérêt national exige qu'on lui sacrifie les querelles et les intérêts particuliers. Nos candidats de Saône-et-Loire demandent un vaste mouvement d'union nationale animé par cet amour sacré de la patrie qui permit de vaincre l'ennemi. Il faut « la paix scolaire, la paix philosophique et religieuse, la paix sociale ».

Contre qui faut-il gagner la paix ? « Contre le bolchevisme qui ferait succéder la guerre civile à la guerre étrangère et cherche à paralyser l'économie par des grèves politiques. » Aussi le programme électoral de la liste de concentration républicaine se terminait-il par cet appel : « unis contre l'envahisseur, serrons encore nos rangs pour la patrie et pour la République contre le bolchevisme qui instaurerait la plus odieuse des tyrannies avec la misère et la ruine ».

L'appel est entendu puisque le 16 novembre 1919 la liste de concentration républicaine obtient une moyenne de 64.413 voix contre 35.473 aux socialistes, 13.107 à la liste républicaine des mutilés et 4.585 à celle de l'alliance républicaine sur 177.800 inscrits et 120.803 votants, la majorité étant de 59.802. La concentration républicaine remporte les quelques sièges du département.

Huitième candidat inscrit sur la liste, Emile Decoëne-Racouchot se classe second d'après les suffrages obtenus.

Il s'inscrit au groupe radical et radical-socialiste et devient membre du Comité exécutif du parti; son activité est discrète. Sans doute une excessive modestie l'empêche-t-elle de faire profiter ses collègues de son expérience : toujours est-il qu'il ne prend qu'une seule fois la parole en séance publique, pour présenter, lors de la session extraordinaire de 1919, le rapport du cinquième bureau sur les élections du département de la Loire-Inférieure. En 1920, il participe aux travaux de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

La fin de la législature approche : le résultat des précédentes élections a démontré l'efficacité des alliances électorales. La gauche a retenu la leçon et prépare le cartel des gauches. Cela ne va pas sans heurts. Dans la Saône-et-Loire Emile Decoëne-Racouchot se prononce avec Lavau contre l'alliance des radicaux-socialistes avec les socialistes : pour lui, on s'en souvient, l'ennemi c'est le bolchevisme. Mis en minorité, il démissionne le 11 février 1924 du Comité exécutif du parti radical-socialiste, en même temps que Henri Poncet, et d'autres partisans de Poincaré. Il est exclu du parti le 5 mars 1924.

Son intransigeance lui coûtera son siège de député. Aux élections du 11 mai 1924 la liste socialiste emporte les neuf sièges du département devant la liste de concentration républicaine. C'est la fin de l'activité d'Emile Decoëne-Racouchot : il mourra le 3 avril 1959 à Toulon, sans s'être jamais représenté aux élections. Il avait 81 ans.

DECRAIS (ALBERT, PIERRE, LOUIS), né le 18 décembre 1838 à Bordeaux (Gironde), mort le 27 février 1915 à Mérignac (Gironde).

*Député de la Gironde de 1897 à 1903.
Sénateur de la Gironde de 1903 à 1915.*

*Ministre des Colonies
du 22 juin 1899 au 3 juin 1902.*

Après de brillantes études de droit Albert Decrais s'inscrit au barreau de Paris et il fut en 1862 premier secrétaire de la conférence des avocats. Mais il préféra bien vite la carrière administrative aux succès du prétoire et il fut successivement préfet d'Indre-et-Loire en 1871, des Alpes-Maritimes en 1874, et de la Gironde en 1876, puis conseiller d'Etat le 16 mars 1879.

Peu après, il entra dans la diplomatie où sa carrière ne devait pas être moins brillante que dans l'administration préfectorale, puisqu'après avoir été Ministre plénipotentiaire à Bruxelles en 1880, et avoir occupé pendant quelques mois (février à novembre 1882) le poste de directeur des affaires politiques du Quai d'Orsay pendant le second cabinet Freycinet, il fut successivement ambassadeur au Quirinal (1882), à Vienne (1886) et à Londres, où

il ne fit qu'un bref séjour avant sa retraite à laquelle il fut admis en 1894.

Son activité de grand commis et de diplomate ne l'avait pas empêché de s'intéresser aux problèmes de sa région, puisque de 1880 à 1886 il fut conseiller général de la Gironde. Après sa retraite il se présenta, lors d'une élection législative partielle, comme candidat républicain et fut élu député de la 4^e circonscription de Bordeaux le 21 février 1897, en remplacement de David-Raynal, nommé sénateur, par 10.103 voix contre 7.445 à son adversaire Bénon sur 18.852 votants. Il devait être réélu le 8 mai 1898 par 14.868 voix contre 3.718 à Surgaud sur 20.016 votants, et le 27 avril 1902 par 8.715 voix contre 6.768 à Alibert sur 15.842 votants.

Au Palais Bourbon, son activité fut exclusivement consacrée aux Affaires étrangères. Le 17 juillet 1897, intervenant au cours d'une orageuse discussion sur le règlement du conflit gréco-turc qui venait de se terminer, il fit adopter un ordre du jour favorable au Gouvernement Méline. Le 5 février 1898, au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères, il rendit hommage à la diplomatie française et approuva de nouveau l'action du Gouvernement et, en particulier, l'entente franco-russe. Le 16 mars de la même année, en conclusion d'une interpellation sur l'affaire de Crète, il proposa de nouveau un ordre du jour en faveur du Gouvernement et le fit adopter.

Du 22 juin 1899 au 3 juin 1902, il fut Ministre des Colonies dans le cabinet Waldeck-Rousseau et, à ce titre, eut à défendre le Gouvernement contre l'assaut des interpellations de ses collègues de la Chambre ou des sénateurs, tant sur les grèves agricoles de la Martinique et sur leurs suites, que sur les événements du Soudan ou l'implantation française à Madagascar et à justifier les budgets de son ministère.

Le 26 avril 1903, Albert Decrais remplaçait de nouveau, mais au Luxembourg cette fois, David-Raynal qui venait de décéder. Les électeurs sénatoriaux lui avaient donné 741 suffrages contre 492 à Fernand Faure sur 1.298 votants. Au cours de sa campagne, il avait affirmé qu'il avait collaboré avec Waldeck-Rousseau à l'élaboration de la loi sur les congrégations, mais qu'il ne pouvait dans son âme et conscience suivre le Ministère Combes dans une application de cette loi aussi étrangère à son texte qu'à son esprit. Il déclarait être pour la liberté de l'enseignement contrôlée par l'Etat. Il devait conserver son siège le 7 janvier 1906, où il fut réélu au premier tour de scrutin par 936 voix en tête de tous les candidats, sur 1.307 votants.

Au Sénat, Albert Decrais s'occupa presque exclusivement de politique étrangère et coloniale. Les deux étaient fréquemment liés dans les premières années de notre siècle, comme cela apparut nettement dans la brève discussion à laquelle donna lieu le 31 mars 1905 une question de Decrais à Delcassé.

alors Ministre des Affaires étrangères, au sujet de la campagne de presse à laquelle avaient donné lieu, en Allemagne, l'accord franco-britannique du 8 avril 1904, et, plus généralement, la politique de la France au Maroc dans son ensemble. Decrais rapporta également en 1906 le budget des Affaires étrangères et un projet d'ouverture de crédits relatifs à la conférence d'Algésiras et le 5 juillet 1910, les projets de loi ratifiant les Conventions de La Haye signées en 1907, projets qu'il fit adopter sans débat, après déclaration d'urgence.

La dernière intervention parlementaire d'Albert Decrais porta sur l'institution au Sénat d'une Commission permanente des Affaires étrangères et coloniales analogue à celle qu'avait instituée la Chambre des Députés et dont il n'était pas partisan. Decrais présida la Commission spéciale chargée d'examiner la proposition déposée à cet effet, mais il ne fut pas suivi par la majorité des commissaires, favorable à l'institution d'une Commission permanente. Il intervint donc le 18 décembre 1913 et invoqua, contre son rapporteur Guillaume Chastenot, l'autorité du Gouvernement, les droits de la représentation nationale dans son ensemble et le principe de la séparation des pouvoirs. Il fut approuvé par le Sénat qui refusa l'institution d'une Commission permanente par 210 voix contre 68.

Moins d'un an plus tard, la guerre mondiale éclatait et, comme devait le souligner Antonin Dubost dans son éloge funèbre Decrais « salua avec le calme de la certitude l'aurore sanglante mais glorieuse de la justice historique ».

Il ne devait pas en voir le triomphe puisqu'il mourut le 27 février 1915 à Mérignac (Gironde) âgé de 77 ans, « laissant le souvenir d'un esprit vif et délié (A. Dubost) » « d'un homme d'une haute culture, d'un orateur incomparable, qui incarnait dans tout ce qu'elle a de noble l'âme girondine ».

On lui doit l'*Eloge de M. de Vatimesnil* prononcé en 1863 devant la conférence des avocats et un ouvrage sur *Les Conditions du travail en Autriche-Hongrie* (1890).

DECRÉQUY (GUSTAVE, PIERRE, HIPPOLYTE), né le 21 décembre 1899 à Fruges (Pas-de-Calais), mort le 16 novembre 1944 à Pau (Basses-Pyrénées).

Député du Pas-de-Calais de 1935 à 1942.

Après d'excellentes études secondaires au lycée d'Amiens, puis au collège Mariette à Boulogne, Gustave Decréquy s'engage dès l'âge de 17 ans dans l'armée française. Il participe aux principaux combats de la première guerre mondiale; son courage lui vaut d'être décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre.

Rendu à la vie civile, il devient négociant en vins et spiritueux. En même temps sa position de notable l'incite à ne pas se désintéresser de la politique. C'est donc par l'exercice de divers mandats locaux que, très classiquement, il commence une carrière qui le conduira au Parlement. Il devient successivement conseiller municipal de Fruges en 1925, conseiller d'arrondissement le 18 avril 1926, adjoint au maire de Fruges en 1929, puis vice-président du conseil d'arrondissement.

En 1935, des élections partielles ont lieu dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer pour remplacer le député Charles Delesalle, un industriel de la gauche radicale élu sénateur, après avoir été député depuis 1924. Gustave Decréquy s'y présente : battu de peu au premier tour par un autre candidat, M. Candelliez, il est élu au second tour, le 17 mars 1935 par 10.155 voix contre 8.502 à Candelliez, sur 18.868 votants.

Inscrit au groupe républicain radical et radical-socialiste, il participe à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, ainsi qu'à la Commission des mines et de la force motrice, et dépose un rapport au nom du premier bureau sur les opérations cantonales de la première circonscription de Clermont-Ferrand.

Candidat aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, Gustave Decréquy promet à ses électeurs de défendre la République « laïque, démocratique et sociale » contre « la réaction aux mille visages », et contre le « fascisme », et de travailler au redressement de l'économie française en luttant contre les privilèges des uns et la misère des autres, de s'appuyer sur la S.D.N. pour défendre la paix. Mais il affirme que les activités locales et régionales continueront d'occuper le premier rang de ses préoccupations. Il estime que son rôle de député est essentiellement de présenter les revendications de ses électeurs aux pouvoirs publics. Il s'engage à travailler au développement du tourisme dans son département.

La gauche remporte les deux tiers des sièges dans le Pas-de-Calais. Gustave Decréquy, réélu le 3 mai 1936, toujours au second tour, par 11.489 voix contre 8.963 à son adversaire, sur 20.779 votants, s'inscrit de nouveau au groupe républicain radical et radical-socialiste et participe, comme sous la précédente législature, à la Commission de l'administration générale, départementale et communale ainsi qu'à la Commission des mines et de la force motrice.

Il est à remarquer qu'il ne prend pas part au vote de l'Assemblée du 10 juillet 1940 à Vichy, sur les pouvoirs constituants.

S'étant volontairement tenu à l'écart des orages de la vie politique, il se consacrera avec efficacité et discrétion à la défense des intérêts locaux, comme il l'avait promis à ses électeurs.

Prématurément arraché à l'affection des siens, il n'a pas 45 ans lorsqu'il meurt à Pau le 16 novembre 1944.

DECROIX (ADOLPHE, FULGENCE), né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), le 7 mai 1810, mort le 29 décembre 1894.

*Sénateur de la Loire-Inférieure
de 1886 à 1894.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. II, p. 289.)

Membre de diverses Commissions où sa longue expérience — il était conseiller général de la Loire-Inférieure depuis 1852 — était apprécié de ses collègues, Adolphe Decroix, qui siégeait à droite au Sénat, consacra surtout son activité à des lois d'intérêt local, qu'il fut chargé de rapporter, et à des questions concernant plus particulièrement sa région du sud de la Bretagne, comme les travaux d'amélioration du port de Saint-Nazaire (1889) ou des échanges de terrains entre l'Etat et la Compagnie locale du Gaz à Port-Louis (Morbihan).

Il fut aussi, en 1893, l'auteur d'un amendement, adopté par le Sénat contre l'avis du Gouvernement, tendant à ramener de 10 à 5 francs la taxe sur les vélocipèdes.

Il mourut en cours de mandat, à l'âge de 84 ans, le 29 décembre 1894.

Le Comte de Laubespin, doyen d'âge, lors de la séance de rentrée du 8 janvier 1895, se borna, en fait d'éloge funèbre, à faire part au Sénat de la disparition de ce regretté parlementaire.

DECROZE (GEORGES), né le 1^{er} mai 1869 à Pont-Sainte-Maxence (Oise), mort le 15 avril 1939 à Paris.

Député de l'Oise de 1914 à 1919.

Sénateur de l'Oise de 1931 à 1939.

Négociant en vins à Pont-Sainte-Maxence, Georges Decroze fut porté par la confiance de ses concitoyens à la première magistrature de cette ville et au Conseil général de l'Oise.

Le 10 mai 1914, il fut élu député de la deuxième circonscription de Senlis par 7.284 voix contre 5.676 à Heuzé qu'il avait précédé au premier tour, le 26 avril, sur 13.105 votants. Il ne resta que peu de temps au Palais Bourbon où il siégea sur les bancs du parti radical-socialiste.

Dès la déclaration de guerre, Decroze rejoignit son unité et sa glorieuse conduite sur les champs de bataille lui valut la Croix de guerre et la Légion d'honneur. A l'armistice Decroze reprit sa place de député et il fut en 1919

le rapporteur de propositions de loi concernant les moratoires et la reconstruction sylvestre des régions dévastées.

Le 16 novembre 1919, la carrière parlementaire de Decroze était de nouveau interrompue, les électeurs de l'Oise ayant donné quatre sièges à la liste d'Union nationaliste et républicaine et un seul aux radicaux-socialistes. Le 22 avril 1928, nouvel échec de Decroze, qui, après les résultats décevants du premier tour préféra ne pas maintenir sa candidature au second.

Il devait prendre sa revanche le 22 mars 1931 date à laquelle il fut élu sénateur à une élection partielle par 580 voix contre 541 à Fournier-Sarlovèze au deuxième tour de scrutin sur 1.125 votants. Son mandat ayant été confirmé par l'élection du 16 octobre 1932 (renouvellement du 10 janvier 1933) où il obtint au deuxième tour de scrutin 570 voix sur 1.130 votants, il siégea jusqu'à sa mort sur les bancs de la gauche démocratique à la Haute Assemblée, dont il fut le secrétaire de 1937 à 1939 et où il fit partie de la Commission du commerce et de celle de l'Algérie.

Il s'intéressa néanmoins également : à l'aménagement de la région parisienne, en particulier à sa délimitation qui fit l'objet d'un amendement qu'il déposa au cours de la discussion du 23 mars 1932, et à la commercialisation des produits agricoles. Il intervint le 24 juillet 1936 dans la discussion du projet de loi instituant l'Office national interprofessionnel des céréales, en faveur duquel il devait voter, et déposa plusieurs rapports des mieux documentés sur les vins mousseux.

Georges Decroze mourut en cours de mandat le 15 avril 1939 à l'âge de 70 ans et le président Jeanneney lui consacra une brève oraison funèbre à la séance du 11 mai suivant : « Quand Decroze entra au Sénat notre sympathie l'a vite entouré : la discrétion bienveillante de ses manières et sa probité d'esprit la conviaient ».

DEFARGE (ADOLPHE), né à Manosque (Basses-Alpes) le 22 août 1836, mort à Manosque le 4 juillet 1910.

Député des Basses-Alpes de 1902 à 1903.

*Sénateur des Basses-Alpes
de 1903 à 1910.*

Commerçant en tissus à Manosque, Adolphe Defarge était déjà républicain sous l'Empire. Il fut conseiller municipal en 1869, maire de Manosque en 1888, conseiller général en 1893.

Hardiment novateur, il avait avant la fin du XIX^e siècle, organisée dans sa commune l'enseignement secondaire gratuit.

Le 27 avril 1902, il fut élu député de l'arrondissement de Forcalquier par 4.543 voix contre 3.581 à Sicard sur 8.242 votants. Mais il demeura moins

d'un an au Palais Bourbon, où il n'eut l'occasion d'intervenir qu'une fois, à propos de la discussion du budget de la guerre.

Le 22 février 1903 il était élu sénateur par 218 voix contre 190 à Andrieux qui, précédemment élu, avait été invalidé pour avoir fait apposer entre les deux tours de scrutin une affiche annonçant des désistements contestables. Le 6 mars 1903, allié à Gassier, il battait de nouveau Andrieux dont le colistier était Fruchier.

Au Sénat Defarge intervint peu. Néanmoins le 11 juillet 1904, au cours de la discussion d'un projet de loi concernant le monopole des inhumations — un des wagons du train des lois laïques — un incident qui tenait du dialogue de sourds plus que de la contestation philosophique l'opposa à Dominique Delahaye et lui donna l'occasion d'affirmer qu'il était libre penseur jusque dans le fond de son âme, qu'il ne rendit que le 4 juillet 1910 au terme d'une verte vieillesse que le Président Antonin Dubost salua dans une oraison funèbre pleine de sympathie : « C'était un républicain de la veille et quand il rappelait l'ardeur combative de ses premières luttes, sous l'Empire, on sentait chez lui des convictions aussi jeunes et aussi ardentes qu'au premier jour.

« Elles lui avaient gagné ici l'estime générale à laquelle s'ajoutait l'amitié de tous ceux qui avaient éprouvé sa bonté — sa fidélité — s'il avait été moins modeste, il aurait pu du reste se vanter d'avoir réalisé une œuvre admirable d'égalité sociale, en instituant au collège de Manosque, l'enseignement secondaire entièrement gratuit, initiative presque unique en France, et qui, de loin, marque leur devoir aux générations qui nous suivront. »

Il était âgé de 74 ans.

DEFFIS (Général, AMAND), né le 6 février 1827 à Monzéens (Hautes-Pyrénées), mort le 25 octobre 1892 à Bagnères (Hautes-Pyrénées).

*Sénateur des Hautes-Pyrénées
de 1882 à 1892.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires* t. II, p. 292.)

En mai 1889, le général Deffis prit une part active en tant que président et rapporteur de la Commission de l'armée, à la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée.

En juin, il rapporta le projet de loi modifiant la loi du 16 mai 1882 et ayant pour objet de donner une autonomie complète au service de Santé.

En 1890, il rapporta un projet de loi concernant l'armée territoriale, un projet de loi concernant la convocation des réservistes et territoriaux affectés à

la garde des voies de communication et un projet de loi tendant à la suppression de la compagnie des pionniers de discipline.

S'étant fait admettre à la retraite en décembre 1890 pour se représenter aux élections sénatoriales, il fut réélu dans les Hautes-Pyrénées, le 4 janvier 1891, par 397 voix sur 697 votants, en même temps que M. Dupuy, qui obtint 401 voix.

Il n'existait pas alors au Sénat (contrairement à ce qui se passait à la Chambre) de Commission permanente de l'armée ; une Commission spéciale était nommée par les bureaux pour chaque texte. Le général Deffis déposa et fit adopter le 21 janvier 1891 une résolution tendant à l'élection d'une Commission annuelle de 18 membres.

Les interventions du général Deffis se limitaient à deux sujets : les questions militaires et le cheval. Brèves et précises elles étaient faites sur un ton de courtoisie parfois teintée d'humour.

En 1891 il intervint dans la discussion d'un projet de loi relatif aux courses de chevaux. S'opposant au sénateur Béranger qui réclamait la suppression du pari mutuel, il le compara à Caton l'Ancien, qui, ne buvait que de l'eau ou, en de rares occasions un vin très médiocre et lui déclara : « Il faut de la vertu, sans doute, mais point trop n'en faut. » Considérant que le maintien des courses, essentiel pour l'élevage, supposait celui du pari mutuel sur les hippodromes, il souligna que le pari sur les chevaux était d'ailleurs celui qui comportait le moins d'aléas.

Le 13 janvier 1892, il fut élu questeur du Sénat par 100 voix sur 166 votants, en remplacement de l'amiral Peyron décédé.

Intervenant quelques jours plus tard, dans la discussion du projet de loi portant à 3.000 l'effectif des étalons dans les haras nationaux, il défendit le pur-sang, dont l'apport était indispensable pour permettre à la cavalerie « de remplacer le cheval lent et sa race commune par le cheval rapide et de race noble ». Il combattit peu après une proposition de loi tendant à accorder la gratuité aux élèves des grandes écoles militaires déclarant qu'il faudrait l'étendre ensuite à toutes les écoles du Gouvernement et qu'on en arriverait ainsi au socialisme d'Etat : « le père de famille se désintéressant de l'éducation de ses enfants, la moitié de la France élèvera et nourrira l'autre moitié ».

La même année, il rapporta la proposition de loi tendant à modifier l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889 (engagements) et le projet de loi modifiant les lois de 1873 et 1875, sur la durée du service militaire. Il déposa, le 17 mars 1892, une proposition de loi sur l'organisation de l'armée coloniale et prit part le mois suivant, à la discussion d'un projet de loi concernant cette même armée.

Il mourut le 25 octobre 1892 à Bagnères à l'âge de 65 ans. Prononçant son éloge funèbre M. Le Royer, après avoir rappelé sa brillante carrière militaire, souligna qu'il avait devancé l'âge de la retraite pour se consacrer exclusivement aux travaux du Sénat, où il « s'occupait avec zèle, sollicitude et dévouement des questions militaires ».

Le général Deffis avait été nommé Grand Officier de la Légion d'honneur le 8 juillet 1889.

DEFONTAINE (PAUL, EMILIEN, FELIX), né à Vieux-Reng (Nord) le 12 août 1858, mort à Fontenay-aux-Roses (Seine) le 26 février 1918.

Député du Nord de 1893 à 1918.

Après avoir fait ses études de médecine à la Faculté de Lille, où il soutint en 1881 sa thèse de doctorat « Quelques considérations sur la pathogénie de la mort subite dans la fièvre typhoïde », Defontaine vint s'installer à Louvroil où ses concitoyens l'élurent conseiller municipal.

Aux élections générales législatives du 20 août 1893, il fut sollicité par les Comités de l'Alliance républicaine socialiste de poser sa candidature dans la deuxième circonscription d'Avesnes à laquelle il était attaché par sa naissance, sa famille et l'exercice de sa profession. Dans son programme, il se prononçait pour la révision de la Constitution dans un sens démocratique, l'impôt progressif sur le revenu, la séparation des Eglises et de l'Etat, la nationalisation des chemins de fer et de la banque, la création d'un Ministère du Travail, l'institution d'une Caisse de retraites et de l'assurance obligatoire pour les travailleurs. Il fut élu dès le premier tour de scrutin avec 8.133 voix contre 5.759 à M. Herbecq, sur 14.461 votants.

Inscrit au groupe radical-socialiste et membre de diverses Commissions, il déposa une proposition de loi relative à l'organisation et à la gestion des Caisses de secours dans les usines, ateliers et manufactures (1894) ; il rédigea un rapport sur la proposition de loi de Jules Guesde tendant à assurer la sincérité des opérations électorales (1895) et déposa lui-même une proposition de loi ayant pour but d'assurer la liberté du vote (1897). Il interpella le Gouvernement sur l'organisation par la Compagnie du Nord de trains spéciaux pour transporter en France les ouvriers belges (1893). Il prit part à la discussion de la proposition de loi de Marcel Sembat portant modification de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels (1894) et, lors des débats sur les budgets de 1897 et 1898, il présenta des observations sur les bourses nationales et sur la situation du personnel des douanes.

Aux élections générales du 8 mai 1898, il fut réélu au premier tour de scrutin avec 8.514 voix contre 7.341 à Walrand sur 16.037 votants. Au cours de cette septième législature, il appartint notamment à la Commission d'assistance et de prévoyance sociales. Il reprit sa proposition de loi sur la liberté du vote (1898) et déposa trois propositions de loi relatives aux traitements et aux retraites des agents de douanes (1898 et 1901). Il demanda à interpeller le Gouvernement sur les mesures qu'il comptait prendre pour protéger la main-d'œuvre nationale menacée par les ouvriers étrangers non domiciliés en France (1899). Il prit part à la discussion d'une proposition de loi sur le paiement des salaires des ouvriers (1898), des budgets de 1899, 1900, 1901 et 1902, de sa proposition de loi ainsi que de celles de Pastre et Jacob sur la liberté et le secret du vote (1901), des propositions de loi relatives à l'affichage électoral (1902).

Aux élections générales du 27 avril 1902, il fut de nouveau réélu au premier tour de scrutin avec 10.703 voix contre 6.347 à d'Hendecourt sur 17.333 votants. Pendant cette huitième législature, il siégea à la Commission du suffrage universel, à la Commission d'enquête sur les mines, à la Commission d'assistance et de prévoyance sociales et à la Commission d'enquête sur l'industrie textile. Il reprit ses propositions de loi de la précédente législature et en déposa deux nouvelles, l'une tendant à compléter la loi du 8 août 1893, sur la protection du travail national (1903), et l'autre à appliquer un droit d'entrée unique sur les chaux (1904). Il prit part à la discussion des budgets de 1903, 1904, 1905 et 1906 et à une nouvelle discussion sur sa proposition de loi et celles de Constans et Delory tendant à assurer la liberté et le secret du vote.

Aux élections générales du 6 mai 1906, il fut encore réélu au premier tour de scrutin avec 11.091 voix contre 6.079 à d'Hendecourt sur 18.171 votants. Au cours de cette neuvième législature, il fit partie de la Commission d'assistance et de prévoyance sociales, de la Commission des usages industriels de l'alcool et de la Commission de l'assistance publique. Il déposa deux propositions de loi sur la protection du travail national (1907 et 1909), cinq propositions de loi tendant à compléter la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1907, 1908 et 1909) une proposition de loi tendant à modifier le tarif général des douanes en ce qui concerne la carrosserie (1908). Il prit part à la discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, sur le secret et la liberté de vote (1907), des budgets de 1909 et 1910, des propositions tendant à modifier le tarif général des douanes (1909).

Lors du renouvellement du 24 avril 1910, il rappelait fermement aux électeurs qu'il avait toujours lutté pour le programme radical-socialiste, mais qu'il

était opposé au collectivisme intégral. Il fut triomphalement réélu au premier tour de scrutin avec 12.720 voix contre 3.865 à Sustendoeel sur 18.055 votants. La même année, il fut élu conseiller général de Maubeuge-Sud.

Durant cette dixième législature, il fut membre de la Commission d'assistance et de prévoyance sociales et de la Commission de l'hygiène publique. Outre les onze propositions de loi et les trois rapports qu'il déposa ou reprit sur les modifications à apporter à la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail (1910, 1911, 1913 et 1914), il déposa une proposition de loi tendant à la diminution du nombre des députés (1910), une proposition de loi ayant pour objet de comprendre les enfants de troupe dans la liste des ayants droit à la Médaille commémorative de la guerre de 1870-1871 (1911), une proposition de loi ayant pour but de compléter la loi du 8 août 1893 sur la protection du travail national (1911), une proposition de loi ayant pour objet d'étendre le bénéfice de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail au personnel salarié des établissements hospitaliers (1912), une proposition de loi ayant pour but d'accorder, en cas de décès, une indemnité au conjoint survivant divorcé ou séparé de corps lorsque le divorce ou la séparation de corps ont été prononcés en faveur du survivant et que le jugement a condamné la victime à payer une pension alimentaire à son conjoint (1912). Il présenta un ordre du jour à la suite des interpellations relatives à la grève des Chemins de fer (1910). Il prit part à la discussion des budgets de 1911 et 1913 et à la discussion de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote (1912) : au cours de la campagne électorale suivante, il pouvait se féliciter de la mise en pratique de cette proposition qu'il avait déposée sur le bureau de la Chambre près de vingt et un ans auparavant.

Aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il fut mis en ballottage au premier tour de scrutin, ayant obtenu 7.645 voix contre 6.572 à Walrand et 5.383 à Sarot : mais il fut réélu très facilement au second tour avec 9.781 voix contre 730 à Walrand et 660 à Laline sur 13.889 votants. A la suite du décès du sénateur Lecomte, Defontaine posa sa candidature à l'élection sénatoriale partielle qui eut lieu le 2 août 1914 : mais il n'obtint que 217 voix contre 359 à Delory et 1.047 à Debove qui fut proclamé élu. Defontaine demanda l'annulation de cette élection en invoquant le fait qu'un certain nombre de délégués sénatoriaux n'avaient pu se rendre au scrutin, l'accès des gares leur ayant été interdit par suite de la mobilisation. Le Sénat ne relint pas ce grief, car le rapporteur fit observer que Debove avait obtenu, dès le premier tour, 125 voix de plus que la majorité absolue, 688 de plus que le candidat le plus favorisé après lui, que le protestataire

n'occupait que le troisième rang et qu'il n'était pas téméraire d'admettre que les 665 abstentions ne lui auraient pas toutes profité.

Cependant, dès la déclaration de guerre, Defontaine avait regagné Maubeuge et son attitude devant les Allemands fut telle qu'ils le prirent comme otage. Il ne fut libéré qu'au début de 1917 et, au Président Deschanel qui, lors de la séance du 23 janvier 1917, saluait son retour à son banc, il répondait « Permettez-moi d'adresser un souvenir ému à ceux que j'ai laissés là-bas. Ils continuent à souffrir, mais ils souffrent avec patience... Ils sont pleins d'espoir parce qu'ils savent que, dans une République, la Patrie doit conduire ses troupes à la victoire définitive ».

Il se fit tout naturellement le porte-parole des populations des régions envahies et des réfugiés, déposant deux propositions de loi concernant les réfugiés (1917). Il interpella le Gouvernement, avec plusieurs de ses collègues, sur l'application des circulaires relatives à l'allocation des réfugiés et fut le premier signataire de l'ordre du jour que la Chambre adopta à l'issue de la discussion de ces interpellations (1917).

Mais sa santé s'était gravement altérée pendant sa captivité et il mourut à Fontenay-aux-Roses le 26 février 1918 avant d'avoir atteint 60 ans.

De l'éloge funèbre que le Président Deschanel prononça au début de la séance du 27 février, nous détacherons ces deux phrases : « Dans l'invasion, il fut pour ses compatriotes une lumière, un foyer, une force... La France n'oubliera pas sa noble conduite, elle le comptera parmi les généreuses victimes de l'invasion détestée et de l'odieuse tyrannie dont souffrent nos héroïques populations du Nord et de l'Est ».

DEFOS (Louis), né à Albi (Tarn), le 25 décembre 1866, mort à Paris le 5 août 1919.

Député de l'Allier de 1914 à 1919.

Louis Defos fit ses études secondaires au lycée d'Albi, sa ville natale, puis sa médecine à la faculté de Toulouse. Il s'installa d'abord dans la Saône-et-Loire, à Cronat, puis vint s'établir à Chevagnes dans l'Allier et fut nommé, en 1902, directeur du service médical des enfants assistés des départements de la Seine et de l'Allier.

En août 1913, les électeurs du canton de Chevagnes l'envoyèrent siéger au Conseil général. Aux élections générales législatives des 26 avril et 10 mai 1914, il se présenta dans la première circonscription de Moulins. Au premier tour de scrutin, ayant obtenu 4.899 voix, il précédait Mille, député socialiste sortant, qui avait obtenu 4.052 voix et

Valleix qui en avait obtenu 2.045 ; au second tour, il fut élu avec 5.672 voix contre 4.503 à Mille sur 10.580 votants.

Au Palais Bourbon, il s'inscrivit au groupe républicain socialiste. A la déclaration de guerre, il fut mobilisé comme médecin-chef de l'hôpital de Nérès-les-Bains ; il servit ensuite comme médecin-major de deuxième classe au Gouvernement militaire de Paris. Ses obligations dans le Service de santé militaire ne lui permirent pas une très grande activité parlementaire, cependant il participa dans toute la mesure de ses possibilités aux travaux des Commissions de l'hygiène publique et du travail dont il avait été élu membre.

Il mourut à Paris, en cours de mandat, dans la nuit du 4 au 5 août 1919. Dans l'éloge funèbre qu'il prononça à l'ouverture de la séance du 5 août, le président Deschanel, après avoir rappelé que Defos avait su conquérir dans l'Allier « par son dévouement et sa bonne grâce, de nombreuses et chaudes amitiés », déclara : « Il se fit aimer ici comme il s'était fait aimer là-bas. Il laissa parmi nous le souvenir d'une nature cordiale, aimable et généreuse. »

Il n'avait que 53 ans.

DEFOS DU RAU (JOSEPH, HECTOR),
né le 8 avril 1884 à Dax (Landes).

*Député des Landes de 1919 à 1924
et de 1945 à 1956.*

Appartenant à une vieille famille qui comptait des ruraux, des soldats, des légistes et des universitaires, Joseph Defos du Rau fit ses études primaires et secondaires à Dax, puis sa licence en droit à la faculté de Bordeaux. Il épousa, en 1909, la fille du professeur Arnozan, de la faculté de médecine de Bordeaux, qui devait lui donner cinq enfants, et il s'inscrivit au Barreau de Dax.

Il avait fait son service militaire en 1905-1906 au 27^e bataillon de Chasseurs alpins. Mobilisé en 1914 comme simple soldat, il sert pendant toute la guerre dans l'Infanterie de ligne et conquiert successivement les galons de caporal, de sergent et d'aspirant. Grièvement blessé, il garde une douloureuse mutilation évaluée à 60, puis à 95 %. Il obtient la Croix de guerre, avec citation à l'ordre de la Division, puis la Médaille militaire avec citation à l'ordre de l'Armée. Il sera président des Médaillés militaires des Landes de 1920 à 1958.

Il avait été attiré très tôt par l'action politique et sociale. Dès l'âge de 19 ans, il adhéra au Sillon, puis militait à *La Jeune République*. Par la presse et par des conférences publiques, il se faisait le promoteur d'œuvres syndicales et d'éducation démocratique. En 1910, il était élu conseiller municipal de Dax et devait le rester jusqu'en 1929 ; de 1924 à 1929 il fut adjoint au maire de cette ville. Il devint ensuite, de 1935 à 1947, maire de Gamarde-les-Bains et

fut élu vice-président de l'Association des maires de l'arrondissement de Dax.

Il s'était présenté, pour la première fois, aux élections générales législatives du 26 avril 1914, dans la première circonscription de Dax et avait obtenu 6.010 voix : mais il avait été battu par le député sortant, Chaulet, qui avait eu 7.098 voix sur 13.872 votants. Aux élections générales du 16 novembre 1919, il est à la tête de la liste républicaine d'union et de réorganisation nationales et il est élu avec 16.543 voix, sur 66.537 votants.

Au Palais Bourbon, il s'inscrit au Groupe de l'action républicaine et sociale. Membre de la Commission des finances et de la Commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la composition de la Cour de justice, il dépose des propositions de loi tendant à accorder une indemnité pour plus-value aux fermiers et aux métayers (1920), relative à la prorogation des baux ruraux (1920), et concernant le recouvrement de l'impôt sur le revenu (1924). Il est chargé du rapport sur le projet de loi relatif à l'exploitation de la résine en régie dans les forêts domaniales de Gascogne (1921). Au nom de la Commission des finances, il présente le rapport spécial sur le budget des Pensions lors de la discussion des budgets des exercices 1921, 1922, 1923 et 1924 ; il présente également les avis de cette Commission sur les divers projets et propositions de loi relatifs aux droits des anciens combattants et victimes civiles de la guerre qui sont discutés au cours de la législature. Il intervient également à titre personnel dans un certain nombre de discussions, notamment celle du projet de loi relatif à la création de nouvelles ressources fiscales (1920), du projet de loi relatif à l'amnistie (1920 et 1921), du projet de loi portant fixation de la législation sur les loyers (1921), du projet de loi sur les incendies de forêts (1923), de la proposition de loi concernant les baux à loyer des immeubles à usage commercial et industriel (1923), du projet de loi sur les assurances sociales (1924).

Il demande à interpellier le Gouvernement sur les raisons qui empêchaient le Ministre des Travaux publics d'homologuer les nouveaux tarifs proposés pour le transport des bois (1922). A l'ouverture de la session ordinaire de 1922, il avait été élu Secrétaire de la Chambre et fut réélu en 1923 et 1924. Il fut en outre désigné comme vice-président du groupe des députés mutilés de guerre et comme membre du conseil d'administration de l'Office national des victimes de la guerre.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il est à la tête de la liste républicaine démocratique et obtient 21.692 voix sur 72.204 votants ; mais les quatre sièges du département sont enlevés par la liste d'Union républicaine radicale et radicale socialiste. Le 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement), il pose sa candidature dans la première circonscription de Dax : il recueille 9.490 voix et est battu par Lasalle qui

en obtient 11.113 sur 22.170 votants. Il ne devait se représenter aux élections législatives qu'après la Libération.

Entre temps, il exerce sa profession d'avocat : il avait été élu bâtonnier en 1923. Il continue à militer dans les mouvements politiques inspirés de la démocratie chrétienne — IV^e République en 1922, puis parti démocrate populaire — et à s'occuper de coopératives et d'œuvres sociales. Il est notamment président de Caisse d'épargne.

Sous l'occupation, il participe activement à la Résistance et, en 1944, il est membre d'un Comité cantonal de Libération.

Aux élections générales du 21 octobre 1945, il est élu, à la tête de la liste du Mouvement républicain populaire, député à la première Assemblée nationale constituante avec 31.642 voix, sur 126.759 votants.

Membre de la Commission des pensions, il dépose un rapport sur la proposition de résolution de M. Engel tendant à inviter le Gouvernement à hâter le rapatriement des Alsaciens et des Lorrains retenus en captivité par les armées alliées (1945). Il prend part à la discussion générale du projet de loi relatif au statut des fermages et soutient plusieurs amendements (1946).

Il retrouve son mandat, lors des élections générales du 2 juin 1946 à la deuxième Assemblée nationale constituante, avec 40.451 voix sur 126.759 votants, premier de la liste M.R.P.

Membre de la Commission des pensions, de la Commission de grâce amnistiant en Algérie et de la Commission de la justice, il dépose, au nom de cette dernière Commission, un rapport sur la proposition de loi de M. Claudius-Petit relative à la publication des annonces légales et judiciaires (1946). Il prend part à la discussion des propositions de loi relatives à l'élection des députés (1946).

Toujours à la tête de la liste du M.R.P., il est élu, le 10 novembre 1946, député à l'Assemblée nationale avec 32.776 voix, sur 127.790 votants.

Il appartient à la Commission de la justice et à la Commission du suffrage universel dont il est élu président en 1949 et 1950 et vice-président en 1951.

Il dépose des propositions de loi tendant à abroger l'article 8 de la loi du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales (1947), tendant à exonérer des cotisations dues au titre des allocations familiales les travailleurs indépendants chefs de familles nombreuses (1948), tendant à modifier la loi du 26 juin 1941 instituant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat et réglementant cette profession (1948-1949), une proposition de résolution invitant le Gouvernement à codifier les textes en vigueur en matière électorale (1949), des propositions de loi tendant à fixer le mode d'élection des députés (1950), tendant à compléter l'article 20 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 relatif à l'appel de décisions

de tribunaux paritaires cantonaux (1950), tendant à compléter l'article 4 de la loi du 25 mars 1949 sur la révision des rentes viagères entre particuliers (1951).

Il élabore, au nom de la Commission de la justice, de nombreux rapports et avis, notamment sur des propositions de loi relatives au fermage (1947, 1948, 1949, 1950), sur le projet de loi complétant l'article 161 du Code pénal (1948), sur le projet de loi complétant l'article 412 du Code pénal (1948), sur le projet de loi modifiant l'article 365 du Code pénal (1949), sur la proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier les articles 147, 148 et 150 du Code pénal relatifs aux faux en écritures (1949), sur un projet et des propositions de loi relatifs aux testaments faits dans un lieu avec lequel toute communication est interrompue (1949), sur le projet de loi concernant la prescription en matière pénale (1949, 1950), sur la proposition de loi de MM. Ramarony et Sourbet tendant à compléter la loi Grammont (1950), sur le projet de loi contre les malfaiteurs d'habitude (1951).

Outre les nombreux débats auxquels il participe en tant que Rapporteur ou Rapporteur pour avis, il prend part entre autres discussions, à celles du projet de loi relatif aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation et à usage professionnel (1947), du projet de loi permettant l'accès des femmes à diverses professions d'auxiliaire de la justice (1947), du projet de loi portant création d'un budget annexe des prestations sociales agricoles (1949), d'une proposition de loi relative aux conditions de la levée d'immunité parlementaire (1949), du projet de loi portant statut du personnel des communes (1949), du projet de loi relatif à l'élection des membres de l'Assemblée nationale (1950, 1951). Il demande à interpellier le Gouvernement sur la pollution des eaux de l'Adour par des papeteries (1949) et sur le double accident survenu le 19 décembre 1950 à Mont-de-Marsan (1950). Il est l'un des députés qui interpellent le Gouvernement sur les incendies des forêts des Landes (1950) et il dépose une demande d'interpellation sur les travaux envisagés pour la défense de la forêt de Gascogne contre le feu (1950).

Il avait été nommé juge suppléant à la Haute-Cour de justice (application de l'article 58 de la Constitution) et juré de la Haute-Cour de justice (application de l'article premier de la loi du 27 décembre 1945).

Aux élections générales du 17 juin 1951, il est réélu avec 20.648 voix, en tête de la liste du M.R.P., sur 127.790 votants.

Il appartient à nouveau à la Commission de la justice et à la Commission du suffrage universel dont il est élu vice-président.

Il reprend plusieurs des propositions de loi qu'il avait déposées au cours de la précédente législature et en dépose de nouvelles, notamment une proposition de loi tendant à interpréter, en le

complétant, l'article 194 du Code d'instruction criminelle (1951) et une proposition de loi tendant à modifier l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse (1953). Il rédige de nombreux rapports, soit au nom de la Commission de la justice — notamment sur le projet de loi concernant les amendes de simple police (1952), sur divers projets et propositions modifiant le Code pénal et le Code d'instruction criminelle (1951, 1952, 1953, 1955), sur le projet de loi sanctionnant le non-usage du nom patronymique dans certains actes ou documents (1953), — soit au nom de la Commission du suffrage universel qui lui confia le rôle de Rapporteur de toutes les propositions relatives à la révision de la Constitution (1953, 1954, 1955).

Il prend part à titre personnel à la discussion du budget de la Justice (1952, 1954), de propositions de résolution relatives à la modification du règlement de l'Assemblée nationale (1952, 1955), d'une proposition de loi portant révision des rentes viagères constituées entre particuliers (1952), d'une proposition de loi relative à la conversion du métayage en fermage (1952, 1953), d'une proposition de loi relative à la vente d'immeubles par appartements (1952), du projet de loi portant révision du Code de justice militaire (1952), d'une proposition de loi modifiant la loi sur la répression des crimes de guerre (1953), du projet de loi relatif au contentieux administratif (1953), d'une proposition de loi concernant les expulsions et le logement (1954), du projet de loi relatif à la réforme fiscale (1954), du projet de loi relatif aux pouvoirs spéciaux en matière économique, sociale et fiscale (1955), du projet de loi relatif au renouvellement de l'Assemblée nationale (1955).

Il avait été nommé, en 1951, juge titulaire à la Haute Cour de justice (application de l'article 58 de la Constitution).

Aux élections générales du 2 janvier 1956, il se représente, toujours à la tête de la liste du M.R.P., et il obtient 22.194 voix sur 137.589 votants, mais il n'est pas réélu.

Avocat honoraire, membre honoraire du Parlement, il s'est retiré à Dax.

Il a été promu, pour ses nombreux services rendus aux œuvres mutualistes et sociales, au grade de Commandeur du Mérite social.

DEFOSSÉ (ADOLPHE, EDOUARD), né le 20 janvier 1855 à Bourghelles (Nord), mort à Paris le 15 mars 1922.

Député du Nord de 1914 à 1919.

Fils d'un sous-brigadier des douanes, Adolphe Defossé fit des études qui le conduisirent au professorat d'histoire :

il fut notamment professeur au collège de Landrecies. Il devint ensuite secrétaire de la Chambre des courtiers maritimes de Dunkerque.

Vers 1880, il s'était lancé dans la lutte politique contre la réaction et l'esprit cléricale, se faisant le propagandiste ardent des idées républicaines dans la région de Dunkerque : il fut élu président du Comité républicain de l'arrondissement et de l'Alliance républicaine.

En 1895, ses concitoyens du canton ouest de Dunkerque l'envoyèrent siéger au Conseil d'arrondissement où il fut toujours réélu, sauf une brève interruption de 1901 à 1904 ; il fut secrétaire de cette assemblée en 1899-1900, vice-président en 1908-1909, puis président à partir de 1910.

Il se présenta aux élections générales législatives du 6 mai 1906 dans la première circonscription de Dunkerque, mais fut battu, n'ayant obtenu que 3.946 voix contre 4.526 à Sauvage et 8.974 à Guilain, député sortant, qui fut réélu au premier tour. Il subit un nouvel échec aux élections générales du 24 avril 1910, obtenant 5.169 voix contre 9.614 à Dumont. A celles des 26 avril et 10 mai 1914, il fut distancé au premier tour de scrutin par Dumont qui avait obtenu 9.643 voix : lui-même avait recueilli 7.497 voix et Naessens 2.065 ; mais il l'emporta au second tour avec 10.071 voix contre 9.514 à Dumont, sur 19.860 votants.

Inscrit au groupe radical socialiste, il fut membre de la Commission de la marine marchande, de la Commission de réparation des dommages causés par les faits de guerre, de la Commission des travaux publics et de la Commission des régions libérées.

Il fut chargé de l'élaboration de divers rapports, notamment sur un projet de loi relatif à l'aménagement du port de Saint-Malo (1919) et sur un projet de loi ayant pour objet l'adoption d'un programme d'amélioration et d'extension du port de Dunkerque (1919). Au cours des hostilités, il avait demandé à interpellier le Gouvernement sur les mesures prises pour protéger la ville de Dunkerque contre les incursions des navires ennemis et sur les défenses mobiles de Dunkerque (1917).

Il prit part à la discussion du projet et des propositions de loi sur la réparation des dommages de guerre (1916, 1918, 1919), du projet de loi sur la taxation des charbons domestiques (1916), du projet de loi concernant les crédits provisoires applicables au troisième trimestre de 1917 (1917).

Aux élections générales du 16 novembre 1919, il sollicita le renouvellement de son mandat sur la liste de fédération républicaine conduite par Loucheur, mais il ne fut pas réélu, n'ayant obtenu que 126.169 voix, sur 374.022 votants.

Il mourut à Paris trois ans plus tard, le 15 mars 1922, à l'âge de 67 ans.